This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

B 49921 6

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
611
.C51
A4
Series 4

BULLETIN ET MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DE LA CHARENTE.

Digitized by Google

Angoulême, Imprimerie Chasseignac et Bodin,
rue Prudent, 12, et place du Mûrier, 7.

Digitized by Google

BULLETIN

ET

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

ET HISTORIQUE

DE LA CHARENTE

ANNÉE 1905-1906

HUITIÈME SÉRIE — TOME VI

A ANGOULÊME

CHEZ E. CONSTANTIN

Libraire de la Société archéologique et historique de la Charente

RUE DES POSTES, Nos 9 ET 11

MCMVI

Digitized by Google

La Société n'accepte en aucune manière la solidarité des opinions émises dans les travaux insérés au *Bulletin*.

(Article 21 du Règlement.)

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
10-9-26
13603

AVANT-PROPOS

ÉTAT

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DE LA CHARENTE

AU 31 OCTOBRE 1906

BUREAU DE 1905.

MM.

Président. — L'Abbé J. NANGLARD.
Vice-Président. — Jean GEORGE, ✱.
Secrétaire. — Jules de LA MARTINIÈRE, Q.
Secrétaire adjoint. — A. GUÉRIN-BOUTAUD.
Trésorier. — François-Gustave BASTIER.
Conservateur du Musée. — Émile BIAIS, O. I.
Conservateur adjoint et Bibliothécaire, — Paul MOURIER, Q.

BUREAU DE 1906.

MM.

Président. — Jean GEORGE, ✱.
Vice-Président. — Daniel TOUZAUD.
Secrétaire. — J. de LA MARTINIÈRE, Q.
Secrétaire adjoint. — A. GUÉRIN-BOUTAUD.
Trésorier. — François-Gustave BASTIER.
Conservateur du Musée. — Émile BIAIS, O. I.
Conservateur adjoint et Bibliothécaire. — Paul MOURIER, Q.

Digitized by Google

ÉTAT DES PRÉCÉDENTS BUREAUX
DE LA SOCIÉTÉ.

PRÉSIDENTS.

22 août 1844 — 22 déc. 1861. Ch. DE CHANCEL. ✱.
8 janv. 1862 — 2 oct. 1868. GELLIBERT DES SEGUINS, ✱, O. I.
16 déc. 1868 — 11 août 1877. G. BABINET DE RANCOGNE.
12 déc. 1877 — 10 déc. 1879. J. CASTAIGNE, ✪.
10 déc. 1879 — 14 déc. 1881. A.-F. LIÈVRE, ✱, O. I.
14 déc. 1881 — 12 déc. 1883. Paul DE FLEURY.
12 déc. 1883 — 9 déc. 1885. G. CHAUVET, O. I.
9 déc. 1885 — 8 déc. 1886. A.-F. LIÈVRE, ✱, O. I.
8 déc. 1886 — 10 déc. 1890. Paul DE FLEURY.
19 déc. 1890 — 12 déc. 1894. Daniel TOUZAUD.
12 déc. 1894 — 9 déc. 1896. G. CHAUVET, O. I.
9 déc. 1896 — 13 déc. 1899. Paul DE FLEURY.
13 déc. 1899 — 10 déc. 1902. Daniel TOUZAUD.
10 déc. 1902 — 14 déc. 1904. G. CHAUVET, O. I.
14 déc. 1904 — 13 déc. 1905. L'Abbé J. NANGLARD.
13 déc. 1905 — Jean GEORGE, ✱.

VICE-PRÉSIDENTS.

22 août 1844 — 13 août 1853. Jean-Cl.-Zadig RIVAUD. ✱.
4 janv. 1856 — 8 janv. 1862. François MARVAUD.
8 janv. 1862 — 14 déc. 1864. Eusèbe CASTAIGNE.
14 déc. 1864 — 18 déc. 1867. Claude GIGON.
18 déc. 1867 — 29 déc. 1874. Amédée CALLANDREAU.
17 fév. 1875 — 12 déc. 1877. Joseph CASTAIGNE, ✪.
12 déc. 1877 — 10 déc. 1879. A.-F. LIÈVRE, ✱, O. I.
10 déc. 1879 — 14 déc. 1881. Paul DE FLEURY.
14 déc. 1881 — 12 déc. 1883. G. CHAUVET, O. I.
12 déc. 1883 — 9 déc. 1885. Joseph CASTAIGNE, ✪.
9 déc. 1885 — 8 déc. 1886. Paul DE FLEURY.
8 déc. 1886 — 12 déc. 1888. Daniel TOUZAUD.
12 déc. 1888 — 10 déc. 1890. Georges MALARD, O. I.
10 déc. 1890 — 14 déc. 1892. G. CHAUVET, O. I.
14 déc. 1892 — 12 déc. 1894. BOISSONNADE, O. I.
12 déc. 1894 — 9 déc. 1896. Paul DE FLEURY.
9 déc. 1896 — 8 déc. 1897. Georges MALARD, O. I.
8 déc. 1897 — 13 déc. 1899. Daniel TOUZAUD.
13 déc. 1899 — 11 déc. 1901. Jean GEORGE, ✱.
11 déc. 1901 — 10 déc. 1902. Jules BAILLET.

Digitized by Google

10 déc. 1902 — 14 déc. 1904. L'Abbé J. NANGLARD.
14 déc. 1904 — 13 déc. 1905. Jean GEORGE, ✱.

PRÉSIDENTS HONORAIRES.

12 janv. 1887 — 14 fév. 1898. A.-F. LIÈVRE, ✱.
14 fév. 1900 — ..... Paul DE FLEURY.

VICE-PRÉSIDENT HONORAIRE.

14 déc. 1864 — 26 nov. 1866. Eusèbe CASTAIGNE.

SECRÉTAIRES.

22 août 1844 — 7 janv. 1859. Eusèbe CASTAIGNE.
7 janv. 1859 — 5 nov. 1862. Edmond SÉNEMAUD.
28 janv. 1863 — 16 déc. 1868. G. BABINET DE RANCOGNE.
16 déc. 1868 — 8 nov. 1871. A. TRÉMEAU DE ROCHEBRUNE.
13 déc. 1871 — 11 déc. 1872. Eugène CARISSAN.
8 janv. 1873 — 13 oct. 1874. L'Abbé Jules DENISE.
22 déc. 1874 — 12 déc. 1877. A.-F. LIÈVRE, ✱, O. I.
12 déc. 1877 — 10 déc. 1884. Abel SAZERAC DE FORGE.
10 déc. 1884 — 10 juin 1885. Émile PUYMOYEN.
9 déc. 1885 — 12 déc. 1894. Alfred WARISSE, ✪.
12 déc. 1894 — 13 déc. 1899. Jean GEORGE, ✱.
13 déc. 1899 — 11 déc. 1901. Jules BAILLET.
11 déc. 1901 — ..... J.-M. de LA MARTINIÈRE, ✪.

SECRÉTAIRES ADJOINTS

22 août 1844 — déc. 1858.... Paul SAZERAC DE FORGE.
Déc. 1858 — 8 août 1860. Alexis DE JUSSIEU.
5 déc. 1860 — 14 déc. 1864. Claude GIGON.
14 déc. 1864 — 4 févr. 1867. Henri LÉRIDON.
18 déc. 1867 — 16 déc. 1868. A. TRÉMEAU DE ROCHEBRUNE.
16 déc. 1868 — 12 déc. 1877. Émile BIAIS, O. I.
12 déc. 1877 — 13 nov. 1878. Adolphe PICHON.
11 déc. 1878 — 14 déc. 1881. G. CHAUVET, O. I.
14 déc. 1881 — 13 déc. 1882. SARDOU.
13 déc. 1882 — 10 déc. 1884. Émile PUYMOYEN.
10 déc. 1884 — 9 déc. 1885. A. WARISSE, ✪.
9 déc. 1885 — 12 déc. 1888. G. MALARD, O. I.
12 déc. 1888 — 12 déc. 1894. Henri DESERCES.
12 déc. 1894 — 8 janv. 1896. Léon TRIOU.
12 fév. 1896 — 8 déc. 1897. Maurice MOUCHÈRE.
8 déc. 1897 — 12 déc. 1900. M. D'AUTEVILLE.
12 déc. 1900 — 11 déc. 1901. J.-M. DE LA MARTINIÈRE.
11 déc. 1901 — ..... A. GUÉRIN-BOUTAUD.

Digitized by Google

TRÉSORIERS.

22 août 1844 — 29 déc. 1853. Alexis CALLAUD.
Mars 1854 — 4 fév. 1867. Adhémar SAZERAC DE FORGE.
18 déc. 1867 — 17 mars 1874. Georges MATHÉ-DUMAINE.
Une commission, composée de MM. BRIAND, DU MAROUSSEM et Joseph CASTAIGNE, a administré les finances de la Société depuis le 22 avril 1874 jusqu'au 23 décembre même année.
23 déc. 1874 — 9 déc. 1896. Jules CALLAUD.
9 déc. 1896 — ..... F.-G. BASTIER.

TRÉSORIER HONORAIRE.

10 fév. 1897 — 3 oct. 1901. Jules CALLAUD.

CONSERVATEURS DU MUSÉE.

10 août 1844 — 20 mai 1856. John BOLLE.
Janv. 1857 — 14 nov. 1864. TRÉMEAU DE ROCHEBRUNE père.
14 nov. 1864 — 26 nov. 1866, Eusèbe CASTAIGNE.
17 déc. 1866 — 12 déc. 1877. Joseph CASTAIGNE.
12 déc. 1877 — ..... Émile BIAIS, O. I.

CONSERVATEURS ADJOINTS DU MUSÉE ET BIBLIOTHÉCAIRES.

2 août 1844 — janv. 1857. TRÉMEAU DE ROCHEBRUNE père.
Il n'y a pas eu de conservateur adjoint depuis 1857 jusqu'en 1866.
17 déc. 1866 — 31 déc. 1874. Frédéric DE CHERGÉ.
14 avril 1875 — 14 déc. 1881. V. SAUQUET.
14 déc. 1881 — 10 déc. 1884. A. WARISSE, ✪.
10 déc. 1884 — 11 déc. 1895. Albert COCHOT, ✪.
11 déc. 1895 — 9 déc. 1896. Maurice D'AUTEVILLE.
9 déc. 1896 — ..... Paul MOURIER.

Digitized by Google

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

I. — MEMBRES HONORAIRES

MM.

Le Ministre de l'Instruction publique.
Le Ministre de l'Intérieur.
L'Inspecteur des monuments historiques de France.
Le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres.

En vertu de l'art. 5 du règlement.

1864. (1) DELISLE (Léopold), C. ✱, O. I., membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, administrateur général honoraire de la Bibliothèque Nationale, 21, rue de Lille, à Paris.

1890. OUVAROFF (la comtesse), née princesse Scherbatoff, président de la Société impériale archéologique de Moscou, à Moscou.

1891. LASTEYRIE (comte Robert DE), membre de l'Institut, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*, à Paris.

II. — MEMBRES TITULAIRES

MM.

Le Préfet de la Charente.
L'Évêque d'Angoulême.
Le Maire de la ville d'Angoulême (2).
Le Président du Consistoire de l'église réformée.
L'Architecte diocésain.

En vertu de l'art. 4 du règlement.

1876. (1) ARCHAMBAUD (Daniel), négociant, à Châteauneuf (Charente).

1869. AUGERAUD (l'abbé), O. I., aumônier du lycée, à Angoulême).

1886. AUTEVILLE (Maurice d'), ancien secrétaire adjoint de la Société, 41, rue Louis-Desbrandes, à Angoulême.

1877. BABINET DE RANCOGNE (Pierre), 47, rue du Minage, à Angoulême.

1897. BAILLET (Jules), agrégé de lettres, ancien vice-président de la Société, 47, rue d'Illiers, Orléans (Loiret).

1897. BARBAUD (Georges-Raymond), ✱, architecte, 28, rempart Desaix à Angoulême.

(1) Les dates placées en avant des noms des sociétaires indiquent l'année de leur admission.

(2) Un volume est déposé chaque année à la Bibliothèque de la ville d'Angoulême.

Digitized by Google

MM.

1890. Bastier (François-Gustave), ancien notaire, trésorier de la Société, 6, rue du Petit-Saint-Cybard, à Angoulême.

1906. Bellon, lieutenant au 107e d'Infanterie, rue de La Valette, 80, à Angoulême.

1906. Benon, contrôleur des Contributions directes, rue de Montmoreau, à Angoulême.

1904. Bérard (Dr), rue d'Iéna, à Angoulême.

1863. Biais (Emile), O. I., archiviste et bibliothécaire de la ville, conservateur du Musée de la Société, 34, rempart de l'Est, à Angoulême.

1887. Blanchet (l'abbé J.-P.-G.), chanoine honoraire, supérieure honoraire de l'École Saint-Paul, ancien archiprêtre de Barbezieux, aumônier de la Providence, à Angoulême.

1904. Bodin (Georges), imprimeur, au Terrier, commune de Gond-Pontouvre (Charente).

1891. Boilevin (Abel), 29 rue du Minage, à Angoulême.

1902. Boitaud, libraire, place du Mûrier, à Angoulême.

1887. Boiteau (Léonce), négociant, 25, place de la Commune, à Angoulême.

1889. Bonhomme de Montégut (Henri), ancien magistrat, au château des Ombrais, par La Rochefoucauld (Charente).

1889. Bourdier (l'abbé), curé doyen de Saint-Jacques de L'Houmeau, à Angoulême.

1878. Bourdin (Marcel), avocat, 41, rue d'Iéna, à Angoulême.

1870. Bourdin (Henri), greffier en chef du tribunal civil, 10, rue de la Préfecture, à Angoulême.

1902. Bourrut-Lacouture (Lémerie), 24, rue des Trois-Fours, à Angoulême.

1867. Bremond d'Ars-Migré, (le marquis Anatole), ✱, chevalier de Malte et de Saint-Sylvestre, conseiller général du Finistère, ancien président de la Société archéologique de la Loire-Inférieure, associé correspondant de la Société des Antiquaires de France, au château de La Porte-Neuve, par Riec (Finistère).

1890. Buirette de Verrières (Maximilien), à Tours (Indre-et-Loire).

1893. Cagnion (Adolphe), négociant, conseiller général de la Charente, à Blanzac (Charente).

1887. Callandreau (Amédée), notaire, 45, boulevard Denfert Rochereau, à Cognac.

1906. Capmas, receveur de l'Enregistrement, rue Louis-Desbrandes, à Angoulême.

1898. Chaumet (l'abbé), vicaire général honoraire, archiprêtre, curé de Saint-Léger de-Cognac.

Digitized by Google

MM.

1869. CHAUVET (Gustave), O. I., lauréat de l'Institut, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques et scientifiques, ancien président de la Société, notaire à Ruffec.

1890. CHERGÉ (Ferdinand de), à La Fayolle, par Nanteuil-en-Vallée (Charente).

1901. CHEVALIER (l'abbé), curé de Verteuil (Charente).

1896. CHEVROU (Gaston), banquier, conseiller d'arrondissement, à Barbezieux.

1882. COCHOT (Albert), Q. Architecte de la ville d'Angoulême, ancien bibliothécaire de la Société, 75, rempart du Nord, à Angoulême.

1897. CONSTANTIN (Eugène), libraire, 9, rue des Postes, à Angoulême.

1883. COQUEMARD (Louis), imprimeur, rue de la Fontaine-du-Lizier, à Angoulême.

1888. COURRIVAULT DE LA VILLATTE (l'abbé Charles), chanoine honoraire, ancien vicaire général. 49, rampe des Bezines, à Angoulême.

1901. DAMPIERRE (vicomte Léonard de), château de Saint-Cybard, à Angoulême.

1905. DANGUY, ingénieur agronome, directeur de l'école d'agriculture de l'Oisellerie, à La Couronne.

1899. DAVIAS (Jean-Daniel), négociant, rue d'Angoulême, à Jarnac (Charente).

1902. DAVID (Louis), docteur en médecine, 8, rue d'Iéna, à Angoulême.

1869. DÉBOUCHAUD (Alexandre), docteur en droit, conseiller d'arrondissement, à Pombreton, par Nersac (Charente).

1899. DECAUDIN-LABESSE (Édouard), homme de lettres, à Luzillé (Indre-et-Loire).

1877. DELAMAIN (Louis), négociant à Jarnac (Charente).

1883. DELAVERGNE (François), notaire, à Aigre (Charente).

1897. DÉROULÈDE (Paul), ✱, homme de lettres, ancien député et conseiller général de la Charente, à Langély, commune de Gurat (Charente).

1905. DESAGES OLPHE GALLIARD (Charles), archiviste paléographe, 22, rue de la Chaise, à Paris.

1886. DESERCES (Henri), avoué, docteur en droit, ancien secrétaire-adjoint de la Société, 11, rue de l'Évêché, à Angoulême.

1890. DESJONCHERETS (Jules), 51, rue Basse de l'Hémicycle, à Angoulême.

1890. DESMIERS DE CHENON (marquis René), château de Domezac par Verteuil (Charente).

Digitized by Google

MM.

1901. Dufayet (l'abbé), vicaire à la cathédrale, à Angoulême.

1888. Dufourneau (Alexandre), constructeur-mécanicien, rue de La Rochefoucauld, à Angoulême.

1901. Duguet (A.), agent d'assurances, 28, rue de l'Arsenal, à Angoulême.

1905. Dumas, maire de Pressignac, 5, boulevard de l'Est, à Angoulême.

1904. Dumousseaud (Jean-Albert), juge de paix, O. I., à La Rochefoucauld (Charente).

1893. Durandeau (Jules), directeur de la maison Léonide Lacroix fils, 83, rue de Beaulieu, à Angoulême.

1901. Esmein (Adhémar), O. ✱, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris, 7, rue Leroux, Paris.

1886. Favraud (A.), O. I., inspecteur primaire en retraite, 94, rue de Périgueux, à Angoulême.

1897. Fayolle-Lussac, avocat, 11, rue du Soleil, à Angoulême.

1890. Feuillet (l'abbé François), curé de S^{t}-Genis-d'Hiersac (Charente).

1877. Fleury (Paul de), ancien archiviste de la Charente, lauréat de l'Institut, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, président honoraire de la Société, à L'Isle-Jourdain (Vienne).

1905. Fontaubert (Raoul Vaslet de), 36, rue de Penthièvre, Paris.

1387. Fourgeaud (l'abbé Louis), ancien supérieur du petit séminaire de Richemond, curé-doyen de Hiersac (Charente).

1906. Foureur (Albert), lieutenant au 107^{e} d'infanterie, 43, rue de La Valette, à Angoulême.

1890. Furaud (Ludovic), avocat, 6, place de la Gendarmerie, à Angoulême.

1888. Gauthier (Etienne), à Germeville, commune d'Oradour d'Aigre (Charente).

1887. George (Jean), ✱, docteur en droit, lauréat de l'Institut, président de la Société, 44, rue de Montmoreau, à Angoulême.

1893. Gignat (Emile), négociant au Pontouvre (Charente).

1904. Gigon (Stéphane), sous-intendant militaire en retraite, hameau de Boulainvilliers, rue de Boulainvilliers, Paris.

1887. Gigou (Adrien de), au château de Nanteuil, par Sers (Charente).

1901. Gillet (René), procureur de la République, à Angoulême.

1901. Goursat (Louis), négociant, rue de Paris, à Angoulême.

Digitized by Google

MM.

1905. Grand (Roger), ancien archiviste du Cantal, licencié en droit, correspondant du Comité des travaux historiques, château de Kerveho, par Arradon (Morbihan).

1899. Grand Séminaire d'Angoulême (Le), à Angoulême.

1891. Guérin-Boutaud (Alexis), notaire, secrétaire-adjoint de la Société, 2, rue de la Gendarmerie, à Angoulême.

1899. Guillaud (J.-A.), professeur à la Faculté de médecine de Bordeaux, conseiller général de la Charente-Inférieure, 77, avenue Gambetta, à Saintes.

1887. Guy (l'abbé Jean-Baptiste), chanoine, vicaire-général, 16, rue Vauban, à Angoulême.

1889. Hémeri (Pol d'), conseiller général de la Charente, à Bioussac (Charente).

1890. Hériard (Maurice), château de Rudeau, par Mareuil-sur-Belle (Dordogne).

1869. Hine (Frank), négociant, à Jarnac (Charente).

1889. Horric de La Motte Saint-Genis (marquis Anatole), ✱, docteur en droit, château de Goursac, par Chasseneuil (Charente).

1906. Huault (Frédéric), chemin de Bel-Air, à Angoulême.

1888. Huet (l'abbé Eugène), missionnaire apostolique, curé d'Esse (Charente).

1905. Jacquet (l'abbé), chanoine, 37, rue Basse-de-l'Hémicycle, à Angoulême.

1879. Jarnac-Gardépée (Maurice de), propriétaire, à Cognac.

1886. Javanaud (F.), lithographe, 64, avenue Gambetta, à Angoulême.

1903. Jeandel, château de Chaumont, par Ruffec (Charente).

1887. Labrousse (l'abbé), curé de Saint-Ausone, 4, rue de l'Église Saint-Ausone, à Angoulême.

1902. Lacroix (l'abbé), professeur au collège Saint-Paul, à Angoulême.

1898. Laffay (l'abbé), curé de Saint-Germain, à Confolens.

1876. Laffite (Hilaire), au château de Chalais (Charente).

1906. La Bastide (de), capitaine au 20e dragons, 33, avenue Ernest Rubens, à Limoges (Haute-Vienne).

1899. La Martinière (Jules de), O. A., archiviste de la Charente, secrétaire de la Société, 6, rue Basse-de-l'Arsenal, à Angoulême.

1891. Lameth (comte Alfred de), au château de Londigny, près Ruffec.

1886. Laporte, ✱, négociant, ancien sénateur de la Charente, maire de Jarnac, à Jarnac (Charente).

Digitized by Google

MM.

1886. La Rochefoucauld (comte Aymery de), 93, rue de l'Université, à Paris, et au château de Verteuil (Charente).

1894, La Rochefoucauld (duc de), ✻, capitaine au 4e hussards, à Meaux (Seine-et-Marne).

1891. Laroche-Joubert (Edgard), ancien député, conseiller général, manufacturier, 5, place du Parc, à Angoulême.

1903. La Soudière (Marquis de Regnault de), 105, avenue Victor-Hugo, Paris.

1898. Leblanc (Pierre-Désir), constructeur chaudronnier, 195, rue de Bordeaux, à Angoulême.

1887, Legrand (l'abbé), ancien curé de Bouteville, 9, rue des Trois-Fours, à Angoulême.

1890, Léridon (Georges), propriétaire, pavillon Port-Neuf, à La Rochelle.

1887. Lescure de Combe-Mary (Léon), château de Claix (Charente).

1875. Luneau (Achille), négociant, à Châteauneuf (Charente).

1868. Lurat (Aristide), percepteur des contributions directes, à Châteauroux (Indre).

1879. Lussaud (Alexis), docteur en droit, 47, rue de l'Arsenal, à Angoulême.

1901. Marcellus (comte Pierre de), au Vigneau Sauternes (Gironde).

1905. Marchadier (André), docteur en droit, juge suppléant au tribunal d'Oloron (Basses-Pyrénées).

1887. Marchais (Henri), avocat, à La Rochefoucauld (Charente).

1887. Marot (J.-G.), négociant, ancien Président du tribunal de commerce, 13, rue des Postes, à Angoulême.

1896. Marot (le docteur Félix), ancien député, 21, rue du Mont-Thabor, à Paris.

1860. Martell (Edouard), ancien sénateur de la Charente, membre du Conseil Général, à Cognac.

1889. Martin (l'abbé Edouard-Charles), curé doyen de Châteauneuf (Charente).

1906. Martin (Henri), secrétaire de la Société préhistorique de France, 50, rue Singer, Paris.

1896. Massougnes Des Fontaines (vicomte de), docteur en droit, 21, avenue de Tourville, à Paris.

1867. Mathieu-Bodet, ✻, ancien ministre des finances, ancien député, 1, rue de la Ville-l'Evêque, à Paris.

1901. Maurin (Roger), 35, rue de la Fontaine du Lizier, à Angoulême.

Digitized by Google

MM.

1901. Maze-Sencier (Georges), propriétaire, à Saint-Claud-sur-le-Son (Charente).

1902. Mazière (l'abbé), professeur au Collège Saint-Paul, à Angoulême.

1877. Mignon (Alexaudre), architecte, 71, rue de Périgueux, à Angoulême.

1887, Mimaud (Jules), juge au tribunal civil de Ruffec.

1903. Montardy (Jean de), à Limoges.

1905, Monteilh (Xavier de), ch. du Bourbet, par Verteillac (Dordogne).

1897. Morand (Pierre), avoué, 26, rempart Desaix, à Angoulême.

1890. Morel (Maurice de), directeur de la Société Générale, place du Parc, à Angoulême.

1890. Mourou (Eugène), avoué, à Ruffec.

1888. Mourier (Paul) O, bibliothécaire de la Société, 46, avenue Gambetta, à Angoulême.

1888. Nanglard (l'abbé), vicaire général honoraire, ancien supérieur du Grand Séminaire, à Angoulême.

1897. Papillaud (Guillaume), O, instituteur en retraite, à Montboyer (Charente).

1879. Parenteau-Lameulière (Édouard), à Dirac.

1906. Pascaud, propriétaire à Chasseneuil (Charente).

1874. Pellisson (Jules), juge au tribunal civil, à Périgueux.

1905. Petit (l'abbé), directeur du Grand Séminaire, à Angoulême.

1903. Poitevin, juge de paix, 39, rue de Lavalette, à Angoulême.

1891. Poute de Puybaudet (Guy), licencié en droit, ancien élève de l'École des Chartes, ancien membre de l'École française de Rome.

1904. Préneuf (l'abbé), curé de Lindois, par Roussines, (Charente).

1872. Préponnier, ✱, ancien architecte du département, 56, rue de l'Arsenal, à Angoulême.

1893. Préville (Armand de), château de Bonétève, par Chabanais (Charente).

1899. Pruvot (Paul-René), notaire, 2, rue Carnot, à Angoulême.

1901. Puet (Achille), avocat, 43, rue du Minage, à Angoulême.

1896. Puygauthier (Gaston), négociant, 3, rue des Arceaux, à Angoulême.

Digitized by Google

MM.

1892. Puymoyen (Nicolas-Émile), géomètre, aux Blanchettes, près Angoulême.

1891. Raballet (Ferdinand), O. I., agrégé de l'Université, chef d'instruction, 36, rue du Minage, à Angoulême.

1893. Raballet (Daniel), président du tribunal civil de Rochechouart (Haute-Vienne).

1883. Rabec, avocat, juge au tribunal civil, à Cognac.

1900. Rambaud de Larocque (Marcel), avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, conseiller général de la Charente, 97, rue de Lille, à Paris, et à Bassac (Charente).

1879. Richard (Pierre-Aimé), négociant, à Segonzac (Charente).

1887. Roffignac (comte Jules de), à La Rochefoucauld (Charente).

1887. Rousselot (l'abbé), lauréat de l'Institut, professeur à l'Institut catholique, préparateur du cours de linguistique au Collège de France, 23, rue des Fossés Saint-Jacques, à Paris.

1883. Rouziers (Paul de), au château de Rhus, par Confolens (Charente).

1897. Sallé, négociant, à Barbezieux.

1875. Sardou (Fernand), négociant, à Pons (Charante-Inférieure).

1903. Sauzet (Léon), avocat, 65, avenue de la Colonne, à Angoulême.

1883. Sazerac de Forge (Albert), négociant, rue de l'Arsenal, à Angoulême.

1900. Sazerac de Forge (Laurent-Émile), sous-préfet honoraire, 12, rue de la Préfecture, à Angoulême.

1875. Sévenet (Paul), avoué-licencié, à Angoulême.

1887. Sochal (l'abbé Antoine), curé de Saint-André, rue Taillefer, à Angoulême.

1891, Souchet (Joseph), bijoutier, 7, rue des Postes, à Angoulême.

1905. Terracher, pensionnaire de la fondation Thiers, 5, rond-point Bugeaud, Paris, XVI[e].

1906. Thévenet, peintre dessinateur, 33, rue d'Austerlitz, à Angoulême.

1900. Thomas (Louis), agrégé d'histoire, professeur au lycée de Montpellier.

1883. Touzaud (Daniel), lauréat de l'Institut, docteur en droit, avocat, ancien président de la Société, 16, rempart de l'Est, à Angoulême.

Digitized by Google

MM.

1888. TRICOIRE (l'abbé), ancien curé doyen d'Hiersac, à St-Simon (Charente).

1888, TRIOU (Léon), licencié en droit, conseiller de préfecture, 103, avenue de la Colonne, à Angoulême.

1903. VALLADE, avoué, à Ruffec.

1878. VIGNERON (René), ancien secrétaire général, 8, place Bouillaud, à Angoulême.

1903. WARIN (Edouard), O. I., architecte, ancien inspecteur des édifices diocésains, à la Faurie, commune de Rioux-Martin (Charente).

III. — MEMBRES CORRESPONDANTS (1).

1889. BAYE (baron J. de), 58, avenue de la Grande-Armée, à Paris.

1895. BOISSONNADE, O. I., agrégé d'histoire, docteur ès lettres, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Poitiers, lauréat de l'Institut, 20, rue de l'Est, à Poitiers.

1866. BOREAU-LAJANADIE, ✻, ancien conseiller à la Cour de Bordeaux, ancien député de la Charente.

1879. CHABANEAU (Camille), ✻, correspondant de l'Institut, à Nontron (Dordogne).

1904. DANGIBAUD, vice-président de la société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, à Saintes (Charente-Inférieure.

1904. DEPOIN (J.), secrétaire général de la Société historique du Vexin, 150, boulevard Saint-Germain, à Paris.

1875. DUJARRIC-DESCOMBES, O. I., vice-président de la Société historique et archéologique du Périgord, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, 9, rue de Paris, à Périgueux (Dordogne).

1903. FAYOLLE (Marquis Gérard de), O. I., président de la Société historique et archéologique du Périgord, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, 9, rue de Paris, à Périgueux (Dordogne).

1886. FLEURY (Louis de), à Vieux-Cérier, par Champagne-Mouton (Charente).

1869. LA CROIX (le R. P. Camille de) à Poitiers.

(1) *Extrait du Règlement, art. 25 :* « Le ***Bulletin*** est adressé aux membres correspondants qui, depuis *moins de trois ans,* ont fourni des documents ou rendu des services à la Société ».

Digitized by Google

MM.

1868. MESCHINET de RICHEMOND, ✱, O. I., archiviste honoraire de la Charente-Inférieure, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, à La Rochelle.

1879. PICHON (Adolphe), O. A., professeur au lycée Saint-Louis 18, rue Soufflot, à Paris.

1886. TESTUT (le docteur), ✱, professeur à la Faculté de médecine de Lyon.

RÉCAPITULATION.

Membres honoraires.....	7
Membres titulaires	162
Membres correspondants	13
Total	182

Digitized by Google

OUVRAGES REÇUS.

I. — SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES DE FRANCE (1).

AISNE	Société archéologique historique et scientifique de Soissons.
	Société académique de Saint-Quentin.
	Société historique et archéologique de Château-Thierry.
ALGER	Société historique algérienne. Alger. (Écoles supérieures).
ALGÉRIE	Voir : Alger, Constantine et Oran.
ALLIER	Société d'émulation et des beaux-arts du Bourbonnais. Moulins.
ALPES-MARITIMES	Société des lettres, sciences et arts. Nice.
	Société des sciences naturelles et historiques de Cannes.
AUDE	Commission archéologique de Narbonne.
AVEYRON	Société des lettres, sciences et arts. Rodez.
BOUCHES-DU-RHÔNE	Société de statistique de Marseille.
	Université d'Aix.
CALVADOS	Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments historiques. Caen.
	Société des antiquaires de Normandie. Caen.
CANTAL	Société des lettres, sciences et arts « La Haute Auvergne ». Aurillac.
CHARENTE	Cercle militaire d'Angoulême.
CHARENTE-INFÉRIEURE	Société des archives historiques. Saintes.
	Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure *et* Société d'archéologie de Saintes.
CHER	Société des antiquaires du Centre. Bourges.
CONSTANTINE	Société archéologique.
	Académie d'Hippone. Bône.

(1) L'article 23 du Règlement (cf. p. XIV) est applicable aux sociétés correspondantes.

Digitized by Google

CORRÈZE.....	Société scientifique, historique et archéologique. Brive.
CÔTE-D'OR.....	Académie des sciences, arts et belles lettres de Dijon. Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de Beaune.
CREUSE.....	Société des sciences naturelles et archéologiques. Guéret.
DEUX-SÈVRES.....	Société historique et scientifique, 3, rue du Musée, Niort.
DORDOGNE.....	Société historique et archéologique du Périgueux. Périgueux.
DOUBS.....	Société d'émulation. Besançon.
DRÔME.....	Société d'archéologie et de statistique. Valence.
EURE.....	Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres. Évreux. Société normande d'études préhistoriques. Louviers.
EURE-ET-LOIR.....	Société archéologique. Chartres. Société Dunoise. Châteaudun.
FINISTÈRE.....	Société archéologique. Quimper. Société académique de Brest.
GARD.....	Académie de Nîmes. Société scientifique et littéraire d'Alais.
GARONNE (HAUTE-).....	Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse. Société archéologique du midi de la France. Toulouse.
GERS.....	Société archéologique. Auch.
GIRONDE.....	Société archéologique. Bordeaux. Société des archives historiques. Bordeaux.
HÉRAULT.....	Société pour l'étude des langues romanes. Montpellier. Société archéologique de Montpellier. Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.
ILLE-ET-VILLAINE.....	Société archéologique de Rennes. Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo.
INDRE-ET-LOIRE.....	Société archéologique de Touraine.
ISÈRE.....	Académie delphinale de Grenoble.
LOIRE.....	Société de Borda. Dax.
LOIRE-INFÉRIEURE.....	Société archéologique de Nantes.

Digitized by Google

LOIRET.....	Société archéologique et historique de l'Orléanais. Orléans.
MAINE-ET LOIRE.....	Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.
MANCHE.....	Société académique de Cherbourg.
MARNE.....	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts. Châlons.
MARNE (HAUTE-).....	Société historique et archéologique. Langres.
MEURTHE-ET-MOSELLE...	Société d'archéologie Lorraine. Nancy.
MEUSE.....	Société polymathique de Verdun.
MORBIHAN.....	Société polymathique. Vannes.
NIÈVRE.....	Société Nivernaise des lettres, sciences et arts. Nevers.
NORD.....	Commission historique du département. Lille.
	Société Dunkerquoise pour l'encouragement des lettres, des sciences et des arts.
OISE.....	Société académique d'archéologie, sciences et arts. Beauvais.
ORAN.....	Société de géographie et d'archéologie.
ORNE.....	Société historique et archéologique. Alençon.
PAS-DE-CALAIS.....	Commission départementale des monuments historiques. Arras.
	Société des antiquaires de la Morinie. Saint-Omer.
	Société académique de Boulogne.
PYRÉNÉES (BASSES-).....	Société des sciences, lettres et arts de Pau.
PUY-DE-DÔME.....	Société des amis de l'Université de Clermont.
RHÔNE.....	Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.
	Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.
SAÔNE-ET LOIRE.....	Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.
	Société Éduenne des lettres, sciences et arts. Autun.
SARTHE.....	Société d'agriculture, sciences et arts. Le Mans.
SAVOIE.....	Académie des sciences, belles-lettres et arts. Chambéry.
	Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie. Chambéry.

Digitized by Google

SEINE.....	Société nationale des antiquaires de France, au Musée du Louvre.
	Société française de numismatique et d'archéologie, rue Serpente, 28.
	Société des études historiques, rue Bonaparte, 82.
	Revue héraldique, rue Alphonse-de-Neuville. 20.
	Revue de la Renaissance, rue Nicole, n° 18.
	Musée Guimet.
	Société de secours des amis des sciences.
	Université de Paris.
SEINE-ET-OISE.....	Société des sciences morales, lettres et arts. Versailles.
	Commission des antiquités et des arts. Versailles.
	Société archéologique de Rambouillet.
	Société historique et archéologique du Gâtinais, à Fontainebleau.
SEINE-INFÉRIEURE.....	Commission départementale des antiquités. Rouen.
SOMME.....	Société des antiquaires de Picardie. Amiens.
	Académie des sciences, lettres et arts d'Amiens.
	Société d'émulation d'Abbeville.
TARN-ET-GARONNE.....	Société archéologique. Montauban.
VAR.....	Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan.
	Académie du Var. Toulon.
VAUCLUSE.....	Académie de Vaucluse.
VENDÉE.....	Société d'émulation. La Roche-sur-Yon.
VIENNE.....	Société des antiquaires de l'Ouest. Poitiers.
	Bibliothèque de la ville de Poitiers.
VIENNE (HAUTE-).....	Société historique et archéologique du Limousin. Limoges.
	Société des amis des sciences et arts de Rochechouart.
YONNE.....	Société des sciences historiques et naturelles. Auxerre.
	Société archéologique de Sens.

Digitized by Google

II. — PUBLICATIONS DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettrès. — *Comptes-rendus.*

III. — PUBLICATIONS DU MINISTÈRE.

Comité des travaux historiques et scientifiques : *Compces-Rendus* (bi-mensuel).
Bibliographie des travaux historiques et archéologiques des Sociétés savantes de France.
Bulletin historique et philologique.
Bibliothèque d'archéologie africaine.
Bulletin des sciences économiques et soeiales ; Congrès des sociétés savantes.
Comité des Sociétés des beaux-arts des départements, 3, rue de Valois.
Congrès des Sociétés savantes.
Journal des savants (bi-mensuel).

IV. — SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.....	Société des sciences naturelles et économiques de Kœnigsberg (Prusse orientale).
	Association historique de la Haute Hesse. Giessen.
ANGLETERRE.....	Société royale archéologique de Grande-Bretagne et d'Irlande. Londres.
	Société huguenote de Londres.
	Abbaye de Solesmes, Appuldur combe House, par Wroxall, île de Wight.
BELGIQUE	Bibliothèque royale de Belgique.
	Société archéologique de Bruxelles.
	Société des Bollandistes. Bruxelles, 14, rue des Ursulines.
	Société d'histoire et d'archéologie de Gand.
	Abbaye de Ligugé, Chevetogne, par Leignon, province de Namur.
	Cercle archéologique de Mons.
BRÉSIL.....	Musée national de Rio-de-Janeiro.

Digitized by Google

DANEMARK.....	Société royale des antiquaires du Nord. Copenhague.
ÉTATS-UNIS.....	Smithsonian Institution. Washington. Muséum américain d'histoire naturelle. Académie des sciences naturelles de Davenport (Iowa).
RÉPUBLIQUE ARGENTINE..	Université de Buenos-Aires.
RUSSIE.....	Société impériale d'archéologie de Moscou. Commisssion impériale archéologique. Pétersbourg.
SUÈDE.....	Académie royale des belles-lettres, d'histoire et d'antiquités. Stockolm.
SUISSE.....	Société de géographie de Genève. Société historique et archéologique de Bâle.

Libraire de la Société, M. E. CONSTANTIN.
Lithographe id. M. JAVANAUD.
Imprimeur id. MM. CHASSEIGNAC et BODIN.

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAUX

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN ET MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DE LA CHARENTE.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU MERCREDI 8 NOVEMBRE 1905.

PRÉSIDENCE DE M. GEORGE,
VICE-PRÉSIDENT.

Étaient présents : MM. BASTIER, BIAIS, BOILEVIN, CHAUVET, FAVRAUD, GEORGE, l'abbé GODINEAU, GUÉRIN-BOUTAUD, l'abbé JACQUET, LEBLANC, l'abbé LEGRAND, MOURIER, PAPILLAUD, l'abbé PETIT, l'abbé SOCHAL, TRIOUX et de LA MARTINIÈRE, secrétaire.

M. le PRÉSIDENT dépose sur le bureau les volumes reçus des Sociétés correspondantes, et en outre, hommages des auteurs :

A. Dujarric-Descombes, *Lagranche-Chancel, poète périgourdin*. Périgueux, 1905. Extrait de l'*Avenir illustré de la Dordogne*. — Ch. Dangibeaud, *Une nouvelle Epona*. Bordeaux, 1905. Extrait de la *Revue des études anciennes*.

Digitized by Google

M. le PRÉSIDENT dépouille la correspondance qui comprend : les excuses de M. Touzaud et de M. Laroche-Joubert qui ne peuvent assister à la séance ; le programme du congrès des Sociétés savantes pour 1906.

M. le PRÉSIDENT se fait l'interprète des regrets qu'éprouve la Société de la perte du Docteur LECLERC, de Rouillac, décédé en septembre. Il faisait partie de notre compagnie depuis 1878, mais déjà, esprit très ouvert, naturellement observateur, il s'occupait, depuis plusieurs années, de l'histoire et de l'archéologie de notre région. C'est ainsi, qu'en 1860, il communiquait, par l'intermédiaire du docteur Gigon, un fragment d'arme et des monnaies trouvées dans un tombeau, à Rouillac. Il offrait à la Société, en 1878, un autographe du prince de Condé ; il offrait également, en 1892, un dessin au crayon reproduisant un portrait de Périer de Gurat, ancien maire d'Angoulême, après ablation d'une tumeur qu'il avait sous le nez. Son dernier don fut, en 1902, celui d'une plaquette imprimée à Angoulême, contenant le discours prononcé par le commissaire du directoire de la Charente, devant les soldats qui allaient rejoindre l'armée d'Italie. Ceux qui ont pris part aux excursions de 1890 et de 1893 se rappellent que le docteur Leclerc avait été un de nos principaux guides à Rouillac, qu'il s'était fait un plaisir de nous montrer sa collection, importante surtout au point de vue numismatique.

M. BIAIS fait part, lui aussi, de la perte d'un de nos confrères. M. Ch. Lucas, architecte, ami du célèbre Ch. Garnier, était membre correspondant de la Société depuis 1869. Il ne perdait jamais de vue, malgré

Digitized by Google

son éloignement, les travaux de la Société, auxquels il collabora par l'envoi de diverses notes sur l'architecture en Espagne (1871), sur les églises circulaires de l'Angleterre (1871), sur les découvertes faites au forum romain (1873), sur le congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, tenu à Limoges en 1890.

M. Biais lit un extrait du *Journal de Saintonge et d'Angoumois*, que lui a communiqué notre confrère, M. Ch. Dangibeaud :

« D'Angoulesme, le 16 février 1787. — La troupe de M. Drouville, directeur privilégié des provinces de Saintonge et d'Angoumois, a débuté dans cette ville le 10, par la représentation de *Tartufe* et des *Dragons de Thionville*. Elle été accueillie avec un espèce d'enthousiasme ; elle a continué, avec un égal succès, les représentations de Tom-Jones, du Faux Talisman, de Mahomet, etc. La recette de ces trois jours a surpassé les espérances du directeur. »

M. Biais fait ensuite passer sous les yeux de ses confrères les photographies de deux portraits appartenant à M. Armand Nadaud, ancien président du tribunal de commerce. Ils représentent le Dauphin et Madame Louise de France, et on sait, de façon positive, qu'ils furent donnés au docteur Pautier de La Breuille, médecin du Dauphin. Celui du Dauphin est, sans conteste, l'œuvre d'un peintre de grand talent ; on pourrait peut-être l'attribuer à Drouais.

M. Biais rappelle qu'il a déjà eu l'occasion d'affirmer l'origine angoumoisine de la famille des Déroulède. Il se base, entre autres, sur ce passage de l'*Histoire de l'Angoumois*, par Vigier de La Pile (p. CXIV de l'éd. Michon).

Digitized by Google

« Jean Du Tillet, auteur de la branche de Villecador, ... était seigneur de Rets, maître d'hôtel de François I, et guidon de ses gens d'armes avant qu'il parvînt à la couronne. Il épousa Guillemette Guicher d'Angleure, douairière de Solen, par contrat du 14 juin 1490. Il vint de leur mariage Bertrand du Tillet, qui contracta Marie de Roulède, le 17 janvier 1528. »

M. Biais présente enfin le moulage d'une statuette antique du musée d'Orléans, dont la Société archéologique de cette ville fait don au musée d'Angoulême, en échange du moulage de la statuette déjà étudiée par M. Chauvet et M. Baillet *(Bulletin,* 1900, p. CXX - CXXIX; 1903-04, p. CXII - CXIII). Il est à remarquer, à ce propos, que M. Hild, dans un article du dictionnaire de Daremberg et Saglio, parle de cette statuette comme si elle était inédite, malgré les travaux antérieurs de nos confrères.

M. l'abbé Jacquet présente une fibule romaine trouvée le 15 octobre 1882, au Puy d'Issolu, sur la rive droite de la Dordogne, à l'est, à petite distance de la station de Saint-Denis-Martel (Lot), sur un plateau où Napoléon III a fait opérer de nombreuses fouilles, pour sa Vie de César. Ce plateau serait, d'après Quicherat et Lalanne, l'antique *Uxellodunum,* le dernier boulevard de l'indépendance gauloise.

M. Mourier communique une petite plaquette in-12 de 12 pages, imprimée vraisemblablement à Paris, et portant comme titre : *Seconde et dernière lettre de la Royne mère, envoyée au Roy* (1). *Envoyée d'Angoulesme le 10 mars 1619. (Annexe I).*

(1) Cf. P. de Fleury. *Le second séjour de Marie de Médicis à Angoulême (1619). Bulletin et Mémoires de la Société archéologique,* 1893.

Digitized by Google

M. MOURIER présente un ex-libris de Corlieu, gravé au burin par Michel Lasne (1). Cette belle pièce composée dans le goût de l'école allemande caractérisée par l'exubérance du lambrequin ornant le heaume qui surmonte l'écu (2), a dû être exécutée vers 1650 pour un des membres de la famille de notre chroniqueur. Elle était collée sur la garde d'un exemplaire du *Recueil en Forme d'Histoire* de la 2e édition de F. de Corlieu, imprimée par Hélie Le Paige, à Angoulesme, en 1629.

Ce livre fit partie de la bibliothèque d'un conseiller au présidial d'Angoulême, François Frugier, qui a consigné sur un des feuillets le fait suivant :

« Le douze mars 1750 a été faitte la première assise des fondements du nouveau pont de Saint-Cybard, qui a été commancé du costé de la ville, et au-dessous de l'ancien pont, qui fut renversé par l'impétuosité des eaux le vingt-deux fevrier, sur les neuf heures du soir, mil sept cent quarente-sept. »

« Ce livre appartient à moy, François Frugier. »

Un autre ex-libris de la fin du XVIIIe siècle, d'une exécution médiocre, gravé par Tubert, pour H. Bellamy, avocat à Angoulême, figure un personnage mythologique coiffé d'un casque et vêtu à l'antique ; il soutient un écu de forme ovale portant les initiales du possesseur. Une couronne de marquis timbre l'écu.

M. MOURIER présente aussi à la Société trois monnaies romaines trouvées au lieu-dit La Haute-Terne,

(1) Michel Lasne, bon graveur au burin, originaire de Caen, et connu surtout comme graveur de portraits. Il vivait sous le règne de Louis XIII et au commencement de celui de Louis XIV.

(2) Écu écartelé au 2 et 4 de sinople au chevron d'argent, accompagné de 3 quinte feuilles de gueules ; au 2 et 3 d'argent au lion de gueules armé, lampassé et couronné d'or.

Digitized by Google

commune de Luxé, par M. Bouton, propriétaire. Bien conservés, ces bronzes sont de : Faustine ; Philippe, 244-249 ; Aurélien, 270-275.

Un petit vase en fine terre rouge, également trouvé au même lieu-dit, retient l'attention des membres présents.

De forme élégante, il porte comme décor une torsade peinte, faite de deux filets noirs, un gros et un petit, avec, au centre du cercle, un point d'émail blanc. Cette torsade est encadrée par deux larges filets où des ornements peints en vermillon alternent avec d'autres peints en noir. Les bords de l'orifice sont décorés d'un émail vert antique ; un petit filet de même entoure la base du vase.

Sa hauteur est de 11 centimètres ; le diamètre dans la partie la plus large est de 8 centimètres ; le poids de 474 grammes.

M. l'abbé Legrand présente deux livraisons d'un périodique mensuel, in-12, de 80 pages le fascicule, intitulé *Journal historique sur les matières du tems, 1767*, et publié chez Ganeau, libraire, rue Saint-Séverin (Paris), vis-à-vis la rue Zacharie, aux Armes de Dombes ... Pour Paris, l'abonnement est de 8 livres 8 sols ; pour la province, 12 livres 12 sols... Cette revue contenait généralement 7 articles, nous dirions maintenant 7 chapitres, et de plus certains suppléments annuels.

Il est utile de signaler ici l'extrait substantiel des *Essais historiques sur les régiments d'infanterie, cavalerie et dragons de M. de Roussel* (1), inséré dans ce journal (mai et juillet 1767), et surtout la description

(1) 1767. Chez Guillyn, libraire, quai des Augustins, Au Lys d'or, vol. in-12.

Digitized by Google

des sépultures découvertes aux environs de Soissons, paraissant remonter à l'époque gauloise. (*Annexe II.*)

M. Favraud fait la communication suivante :

« M. Hurtel, agent de publicité à Angoulême, » acquit, au mois d'avril dernier, d'un habitant de » la Haute-Terne, près de Luxé, une matrice en » pierre calcaire, de 0,105 de long, portant deux » cavités à peu près hémisphériques, de 0,027 de » diamètre, sur 0,006 de profondeur.

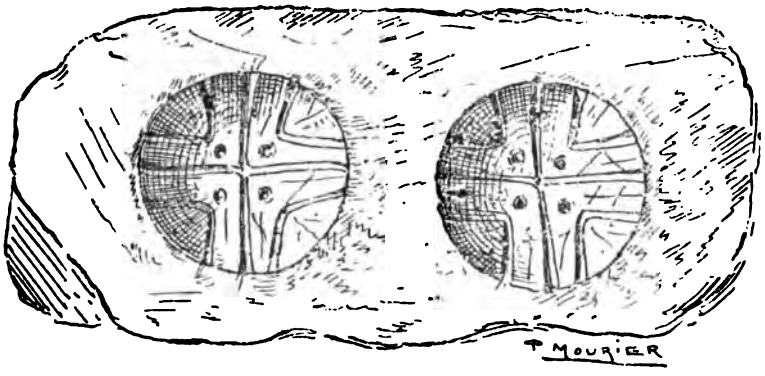

» La décoration en creux de ces deux cavités con- » siste en une croix portant quatre petits trous à » son centre ; les angles formés par les branches de » la croix sont ornés de quatre angles dont les lignes » sont parallèles à celles de la croix, et de petites » lignes, presque imperceptibles, ont été tracées » dans les espaces libres.

» Cette matrice a été trouvée dans un champ atte- » nant aux habitations sur les ruines gallo-romai- » nes. En y moulant de la terre cuite on obtient » des disques qui, une fois percés d'un trou central, » prennent l'aspect de fusaïoles. »

Digitized by Google

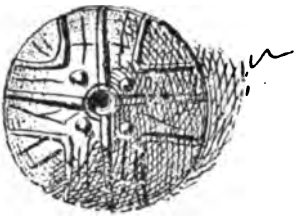

M. le PRÉSIDENT connaissait le moule de M. Hurtel et l'a examiné. Le dessin en croix des objets qu'on y moulait ne devait pas être percé; il semble donc difficile d'admettre que ce soit là un moule à fusaïoles. Au dire d'un érudit compétent, ce dessin rappellerait la décoration des boutons mérovingiens en métal, conservés au musée de Copenhague. Mais il est impossible de couler du métal dans de la pierre, de la nature du moins de celle en question. N'était-elle pas destinée plus tôt à estamper un corps mou? Le dessin en croix avait donné l'idée à M. George qu'il s'agissait peut-être là d'un moule à pains eucharistiques. Il n'a pu vérifier cette hypothèse.

M. CHAUVET observe qu'on trouve des dessins de croix sur des objets n'ayant pas de rapport avec le culte et même sur des objets antérieurs au christianisme.

M. FAVRAUD donne les renseignements suivants :

« Au mois de septembre dernier, M. Lenez, pro-
» priétaire à Richard, commune de Saint-Fraigne,
» entreprit des fouilles dans son champ des Grands-
» Champs, à près d'un kilomètre du lieu où des
» fouilles précédentes avaient été pratiquées.

» Deux bassins contigus furent découverts. Ils
» sont en maçonnerie recouverte d'une forte couche

Digitized by Google

» de ciment, avec bourrelet à tous les angles et » cuvette circulaire à une des extrémités.

» Ils ont chacun 1m85 de long et 1m de profondeur ; » l'un a 1m30 de large et l'autre 0m80.

» On en a retiré des pierres de construction, des » tuiles entières ou brisées, des os d'animaux » comestibles, deux fusaïoles en pierre, deux poin- » çons en os, un fragment de manche d'outil en » os tourné, une clef de fer ressemblant à celle » trouvée dans le puits des Bouchauds, deux » anneaux en bronze et une grande quantité de fro- » ment, de pois chiches, de pois calcinés.

» Un troisième bassin, situé à 120m au sud, avait » 1m50 de long sur 1m25 de large. On y a trouvé » divers débris et un vase entier en terre noire. »

La séance est levée à dix heures et quart.

Le Secrétaire,

J. de La Martinière.

Digitized by Google

ANNEXES.

I

SECONDE ET DERNIÈRE LETTRE DE LA ROYNE MÈRE, ENVOYÉE AU ROY (1).

Envoyée d'Angoulesme le 10 de Mars 1619.

SECONDE ET DERNIÈRE LETTRE DE LA ROYNE MÈRE AU ROY.

Monsieur mon fils, je croy que personne du monde n'approuvera les conseils que l'on vous donne d'avoir différé dix jours sans me faire response, et de me mettre après à esclaircir voz intentions, lesquelles empruntées d'autruy et nullement vostre, je n'aprens que trop par le grand nombre des commissions que l'on délivre soubs vostre nom, pour faire des recruës et de nouvelles levées de gens de pied et de cheval, par les Suisses que l'on dit avoir esté mandez, par le canon que l'on dit estre desja sorty de vostre arcenac, et par les munitions de guerre que l'on achemine vers moy, je vous prie très-humblement, Monsieur mon fils, d'arrester un peu vos pensées, et de considérer ce que l'on vous fait faire.

Quand je vous escrits de désirer à estre obligée de vous faire entendre choses très importantes au bien de vostre service et de votre Estat, et de croire que je meure maintenant par la force de la douleur des Armes que l'on vous faict prendre. La taise que l'on donne à vostre nom en toute la postérité d'une prodigieuse violence, la désolation de vos peuples, qui en arrivera, vous fera plus de tort que la fin de la vie ne m'en saurait apporter, de sorte que me prosternant à vos pieds je vous supplie et conjure très étroictement de contre mander promptement tous les susdicts préparatifs de guerres, ne pouvant tendre que contre moy, quelque d'instinction que l'on y apporte ; puis qu'ilz se font en suitte de ma sortie de Blois, et que

(1) L'impression du temps a été textuellement reproduite.

Digitized by Google

l'on ne voit que d'ailleurs vous ayez aucune présente occasion de guerre civille où Estrangère, et vous conjure derechef de me voulloir escouter, quand ma délibération n'eust eu autre fondement que le désir de sortir de captivité, Je croy qu'elle ne scauroit estre réprouvée n'y ayan loy au monde mesme parmy les barbares qui deffende aux prisonniers de chercher la liberté, et d'assurer leur vie.

Mais puisque je n'ay eu et n'ay d'autre intention que vous faire scavoir le danger evident de vos affaires, et de vos bons subjectz, bien aisé à recongnoistre par l'esloignement de vostre personne et de vostre Conseil : de tous les grands du Royaume le plus général qui eust jamais esté. Je tiens pour indubitable que vostre bonté eust receu volontiers la passion de mon zelle et loüer la fidéllité et le respect que je dois apporter si elle n'eust esté viollement divertie par ceux qui desdaignent toutes les offres d'amitié et de bienvaillances, que pour vostre considération je leur ay faict, hasardant l'Estat et troublant la tranquillité, ne croyant pouvoir bastir le miracle de leur fortune que sur mes entières, ausquelles je consentirois avec joye en cela pouvoir estre utille à la continuation de vostre puissance, je proteste devant Dieu et les Anges que pour moy je ne prétens rien, et que je n'ay autre dessein que celuy que je dois avoir pour la prospérité de vostre règne et de vostre Royaume, et que voyant voz oreilles bouchez à mes fidelles et justes supplications, je seray contrainte de les faire entendre par tous, pour avoir maintenant devant la France et l'Europe.

Et quelque jour auprès de vous les véritables preuves de ma sincérité et de mon innocence, vous asseurant que j'empécheray tant que je pourray les armes ausquelles l'on vous porte contre les loix de Dieu, du monde et de la nature facent esmencipper les grands de votre Monarchie offencez et satisfaits, et en faire autant contre l'obéyssance que l'on sçait bien que je leur ai perpétuellement conseillée, que pour mon particulier je porteray par tout ma liberté et ma vie pour vous complaire. Mais que pour m'oposer à la cruauté de ceux qui gouvernent, si je vois encor continuer toute ceste sepmaine les injustes armes que l'on prépare contre ce que vostre bon naturel et la Justice de Dieu me fait espérer, je pense que l'on me forcera de publier par mes justes et générales plaintes que mes desplorables mal'heurs s'augmente par des eccès iniques, à mesure que l'ambition et la crainte de ceux qui possèdent souverainnement votre personne

Digitized by Google

et vostre Royaume esmeus, et que comme je devray disposer avec votre permission et mon très grand desplaisir aux nécessitez de la dessence, me tenant toutes fois si religieusement dans ses bornes que je puisse seullement empescher que vous n'ayez jamais de regret de m'avoir laissé opprimer ce que je puisse conserver ma vie, les longues années que je m'asseure que vous desirerez à celle qui est et qui sera esgalement en tout temps, quoi qu'il arrive,

Monsieur mon fils,

Votre très humble et très
affectionnée mère et sujète,

MARIE.

d'Angoulesme, ce 10e jour de mars 1619.

P. M.

II

LETTRE AU SUJET DE CADAVRES TRÈS ANCIENS TROUVÉS DANS UN TERRAIN PROCHE SOISSONS.

Le hazard, Monsieur, m'a fait possesseur de quelques monumens que j'ai cru pouvoir mériter l'attention de ceux qui font des recherches sur l'antiquité.

Des ouvriers que j'occupois, il y a quelque tems, à creuser un fossé dans un enclos situé sur le Terroir de Crouy, dans une plaine, qui est au nord de Soissons, à peu de distance de l'abbaye de saint Médard, ont été arrêtés à deux pieds et demi de terre, par des ossemens humains. Instruit de cet événement, je me suis transporté le lendemain sur le lieu et j'y ai vu un cadavre en partie découvert. Après avoir fait découvrir les extrémités qui étaient encore cachées, j'ai trouvé du côté de la tête, qui s'est aussitôt réduite en poudre, un cercle de cuivre, où *d'autre métal*: tors et à filagramme. Ce cercle paroissoit être plutôt une espèce de couronne qu'un collier. Suivant ensuite les traces des bras qui s'allongeoient sur le corps, j'ai retiré les poignets garnis et empreints de brasselets de même métal et à

Digitized by Google

filagramme. Autour de la tête étoient des vases dont je n'ai pu recueillir que des débris, telles mesures que l'on ait pu prendre.

Encouragé par cette découverte, j'ai continué mes recherches, et dans l'espace de deux ou trois toises quarrées, j'ai découvert huit autres cadavres, dont un seul avoit un collier et des brasselets unis, et tous, soit à la tête, soit aux pieds, avoient des vases de différentes espèces, mais qu'il n'a pas été possible de retirer entiers.

J'ai trouvé aussi un petit anneau, dont l'usage m'est entièrement inconnu : il n'y a pas d'apparence qu'il ait pu être mis aux doigts.

Ces cadavres, enterrés les uns auprès des autres, avoient tous des positions et des attitudes différentes. Il y avoit des hommes et des femmes, les uns étendus, la tête tournée vers l'Orient, les autres couchés sur le côté, avec de grosses pierres sous leur tête. Un de ces cadavres, qu'un anatomiste reconnut être celui d'une femme et que j'ai eu la patience de découvrir, où pour mieux dire de disséquer d'un bout à l'autre dans le sable, avoit une attitude singulière. Elle était étendue sur le dos, la tête vers le couchant, appuyée sur quelques pierres, et un peu détournée, le genou gauche élevé, et le pied croisé sur la jambe droite, la main gauche passée et étendue sous le dos et la droite appliquée sur le ventre : elle n'avoit que des vases, et étoit sans ornement.

Il n'a pas été possible de la conserver : les os les plus durs se reduisoient en poudre, au moindre frottement. Ce qui m'a surpris, c'est de n'avoir trouvé aucune pièce de monnoie, ni aucune inscription, malgré toutes mes recherches. Enfin, monsieur, j'ai été arrêté par une plantation, à l'extrémité de laquelle avoient commencé mes découvertes, et sous laquelle j'en aurois vraisemblablement fait de nouvelles. Mais comme ce terrein est occupé par des arbres destinés à être transplantés, j'espère continuer mes recherches vers la fin de l'automne prochain. Tous ces cadavres étoient dans un sable qui paroissoit n'avoir jamais été remué, que pour les y recevoir. Ces corps, à en juger par ceux qu'il m'a été possible de mesurer à peu près, sont tous d'une stature fort grande. La plupart pouvoient avoir près de six pieds étant vivants. Les os annoncent des corps robustes, et les mâchoires m'ont paru très bien conservées, et des mieux meublées. J'ai encore trouvé quelques morceaux de briques de

Digitized by Google

fabrique fort ancienne, et beaucoup d'une espèce de marbre qu'on appelle *pierre puante*.

Un Minime qui se livre tout entier à l'étude de l'Antiquité, et qui voyage par toute l'Europe, pour satisfaire sa curiosité, passoit alors à Soissons. Il vint me voir, et me dit qu'il croyoit que ces monumens avoient une date très reculée, antérieure même à l'incursion des Romains dans les Gaules, d'autant qu'il ne s'y trouvoit aucune inscription, ni aucune monnoie (1).

J'ai l'honneur, etc., etc.

BRAIER,
Avocat du Roi au Présidial de Soissons.

P. L.

PROCÈS-VERBAL.

SEANCE DU MERCREDI 13 DÉCEMBRE 1905.

PRÉSIDENCE DE M. GEORGE,
VICE-PRÉSIDENT.

Étaient présents : MM. BASTIER, BIAIS, BOITEAU, BOURRUT-LACOUTURE, FAVRAUD, l'abbé GODINEAU, GUÉRIN-BOUTEAU, l'abbé JACQUET, l'abbé LACROIX, l'abbé LEGRAND, l'abbé MAZIÈRE, MOURIER, l'abbé PETIT, l'abbé SOCHAL, TOUZAUD, et de LA MARTINIÈRE, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le PRÉSIDENT dépose sur le bureau les volumes reçus des Sociétés correspondantes.

M. l'abbé LEGRAND demande que les séances commencent à huit heures un quart précises ; cette pro-

(1) Journal historique sur les matières du tems, mai 1767 tome C page 369.

Digitized by Google

position reçoit l'assentiment de tous les sociétaires présents.

M. Biais donne lecture de plusieurs lettres d'Alfred de Vigny. En outre de leur intérêt littéraire, elles montrent le grand poète très attaché à tout ce qui lui rappelle, quand il n'y séjourne pas, sa maison du Maine-Giraud, assiégeant le cabinet du ministre pour obtenir des subventions à la commune de Blanzac, partisan convaincu de la nécessité de l'instruction pour tous.

M. Bastier présente ses comptes de fin d'année. Grâce au zèle dévoué de notre trésorier, les finances de la Société sont en très bon état.

M. l'abbé Mazière fait passer sous les yeux de ses confrères un petit volume in-18 de 118 pages, imprimé à Bergerac, chez J.-B. Puynesge, et intitulé : *Tableau politique et historique des principaux états, corps, communautés, offices, administrations, gouvernements et juridictions d'Angoulême, pour l'année bissextile 1788.* Au-dessous de ce titre on lit : *Se vend chez Pierre Bargeas, libraire, près le Château, à Angoulême.* A l'intérieur d'un des plats de la reliure de veau, à filets dorés, Bargeas a pris soin de coller cette étiquette : « *Relié chez Bargeas, libraire, près le Château, à Angoulême, où l'on trouvera toutes sortes de livres sur toutes les matières. On y trouvera aussi toutes sortes de papiers à écrire, registres, papiers à tapisserie, cire à cacheter, plumes, encre fine : il abonne aussi pour la lecture et pour tous les ouvrages périodiques. Le tout au plus juste prix.* »

Le volume contient, entre autres : un calendrier avec les heures du lever et du coucher du soleil ;

Digitized by Google

un tableau chronologique des rois de France ; des « tableaux » du clergé de France, des chefs de l'armée et de la marine ; un « tableau géographique de l'Angoumois » ; la liste des membres du clergé, des officiers, des magistrats d'Angoulême ; une note sur la « bourse ou juridiction consulaire » de cette ville ; une « idée du commerce de l'Angoumois » ; quelques mots sur la « méridienne » installée en 1752 place du Mûrier ; les heures d'arrivée des courriers ; enfin la liste des foires de la province.

M. Favraud a lui-même donné l'empreinte du moule présenté à la dernière séance à de la pâte sans levain qu'il a fait ensuite cuire sous la cendre. Après une cuisson, nécessairement fort longue, il ne restait plus trace du dessin.

M. l'abbé Legrand s'était demandé si le moule en question n'était pas destiné à la fabrication des eulogies. Ducange les définit ainsi : « *Eulogiæ vocabula donati panes, qui in Ecclesia offerebantur ad sacrificia, et benedicebantur, ex quibus pars aliqua seligebatur ad Christi corpus conficiendum.... Distribuebantur iis qui, ob impedimentum quodpiam, diebus festis et Dominicis communicare non erant parati.* »

M. Mourier présente trois ex-libris :

Les deux premiers sont : *de La Rochefoucauld de Magnac, et de La Rochefoucauld de Maumont.*

Ces deux pièces identiques comme dessin ne varient que par le texte imprimé dans le bas. La composition gracieuse mais mal gravée reproduit l'écu : *burelé d'argent et d'azur aux 3 chevrons de gueules,* sur un cartouche rocailleux confié à la garde de deux sauvages armés de massues. La couronne ducale accompagnée de la mélusine timbre l'écu.

Digitized by Google

Cette branche des seigneurs de Maumont, sortie des seigneurs de Bayers, eut pour chef François de La Rochefoucauld (second fils de Louis seigneur de Bayers), il avait épousé : 1° par contrat du 20 mai 1607, Bertrande des Ages, dame de Maumont, de Magnac et de Ruelle, de laquelle il eût deux fils; 2° Mathurine Des Ruaux fille de François, avocat du roi à Angoulême, qui lui donna une fille.

De cette même branche, est issu François-Joseph, dit l'abbé de Maumont, né à Angoulême, le 7 août 1727, sacré évêque de Beauvais le 22 juin 1772, et reçu pair au Parlement.

Le troisième fut gravé pour un abbé de Saint-Romain de Blaye, Frédéric-Jérome *de Roye de La Rochefoucauld*, qui fut également prieur de Lanville (diocèse d'Angoulême) en 1722.

Cette pièce, dont le blason reste le principal motif, est de petit format. L'ornementation encadrant l'écu est sans originalité, la mître et la crosse abbatiale y figurent accompagnées d'une couronne ducale. Le blason se lit ainsi : écartelé, aux 1 et 4, de gueules, à la bande d'argent, qui est de Roye ; aux 2 et 3, burelé d'argent et d'azur, à 3 chevrons de gueules, le premier écimé, qui est de La Rochefoucauld ; et sur le tout d'or, au lion d'azur, qui est de Roucy. Comme support, deux lions debout armés et lampassé. Dans le bas, et sur deux lignes : *Ex libris Fred. Hier. de Roye de La Rochefoucauld, Abb.*

Le chef de la branche de Roye fut Charles de La Rochefoucauld, fils puiné de François III, comte de La Rochefoucauld, et de Charlotte de Roye, comtesse de Roucy (XVI[e] siècle) (1).

(1) P. Anselme, tome IV, p. 433.

Digitized by Google

M. Biais fait connaître que plusieurs boulets en pierre trouvés dans les tranchées ouvertes rue de Beaulieu ont été déposés au Musée.

M. le Président a photographié un certain nombre de chapiteaux romans, de belle sculpture, déposés au chevet de la chapelle de Saint-Cybard. Ils devaient, sans doute, être utilisés lors de la construction du chœur et de l'abside de cette chapelle dont, pour l'instant, les fondations subsistent seules. Mais quelle en était la provenance ? Notre confrère, M. Warin, ancien architecte diocésain, a fourni sur ce point des renseignements précis : ils ornaient l'ancienne église de Beaulieu, et c'est sur la demande de Mgr Cousseau qu'ils furent transportés à Saint-Cybard.

M. George donne lecture de la lettre suivante que lui a adressé M. l'abbé Nanglard :

Monsieur le Vice-Président,

Voici venir la séance dans laquelle la Société archéologique de la Charente doit procéder à la formation de son Bureau pour l'année 1906. Quelques uns de nos honorables collègues qui m'ont accordé leurs suffrages aux dernières élections croiraient peut-être devoir, pour se conformer à certains précédents, me renouveler mon mandat. Permettez-moi de vous prier de vouloir bien faire connaître à l'assemblée, avant le vote, que je décline toute candidature. Mon âge et mes occupations m'*obligent absolument* à prendre ce parti.

Je rentre donc dans le rang et redeviens simple membre de la Société, souhaitant de tout cœur la voir prospérer et produire des travaux utiles pour l'histoire de notre pays.

Je ne dois pas vous laisser ignorer, Monsieur le Vice-Président, que j'apprécie vivement le concours que vous avez bien voulu me prêter, et sans lequel ma trop peu

Digitized by Google

effective présidence n'eût pas manqué de préjudicier aux intérêts dont j'avais la charge.

Je vous en remercie très cordialement et vous prie d'agréer l'assurance de ma considération très distinguée.

J. NANGLARD, vic. g.,
Supérieur du Grand Séminaire.

Il est procédé au renouvellement du bureau pour l'année 1906. — Sont élus :

Président : M. GEORGE.
Vice-Président : M. TOUZAUD.
Secrétaire : M. J. de LA MARTINIÈRE.
Secrétaire-Adjoint : M. GUÉRIN-BOUTAUD.
Trésorier : M. BASTIER.
Conservateur du Musée : M. E. BIAIS.
Conservateur-Adjoint et Bibliothécaire : M. P. MOURIER.

Demande à faire partie de la Société, en qualité de membre titulaire : M. Marchadier, avocat, à Bordeaux, présenté par MM. BIAIS, GEORGE et de LA MARTINIÈRE.

La séance est levée à 10 heures 1/4.

Le Secrétaire,
J. de LA MARTINIÈRE.

SÉANCE DU MERCREDI 10 JANVIER 1906.

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ NANGLARD,
PRÉSIDENT.

Étaient présents : MM. BASTIER, BOURRUT-LACOUTURE, DESERCES, FAVRAUD, GEORGE, l'abbé GODINAUD, GUÉRIN-BOUTAUD, LEBLANC, MOURIER, l'abbé PETIT, TOUZAUD, et de LA MARTINIÈRE, secrétaire.

Digitized by Google

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le PRÉSIDENT prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

Vous avez entendu mon cri de détresse ; je vous en remercie. Je n'ai plus à répondre désormais qu'aux exigences d'un corps qui est le *Grand Séminaire d'Angoulême* et je ne suis plus qu'un simple membre de cet autre corps qui s'appelle la *Société archéologique et historique de la Charente*. Je m'en félicite d'autant plus qu'en descendant de ce fauteuil j'y vois monter un homme qui connaît notre Société, l'aime cordialement et lui est sincèrement dévoué.

Nos traditions veulent que le président qui s'en va souhaite la bienvenue au président qui arrive. C'est très volontiers et c'est sans flatterie que je salue, à son aurore, la présidence de l'honorable M. George comme une ère qui sera profitable aux intérêts que nous poursuivons. Elle s'ouvre après des travaux qui la faisaient pressentir et s'accompagne d'une expérience qui en garantit le succès. Parmi les espérances qu'elle nous apporte, j'accueille celle-ci que confirment des recherches poursuivies avec ardeur et compétence, à savoir que notre Bulletin archéologique s'enrichira avant longtemps d'une œuvre signée du nom de celui à qui nous devons déjà la belle et savante *Topographie historique d'Angoulême*.

Prenez donc possession, Monsieur le Président, de cette place à laquelle vous ont appelé de justes suffrages. Vous y serez dignement entouré et secondé par un vice-président qui n'est, loin s'en faut, ni un novice dans l'art de diriger nos travaux, ni un hésitant quand il s'agit de mettre la main au travail, et par un bureau dont la valeur bien connue vous promet le meilleur concours. Soyez assurés, Monsieur le Président et Messieurs, de nos cordiales sympathies et comptez qu'aucun de nous ne refusera ses applaudissements à ce que vous aurez fait

Digitized by Google

pour accroître la prospérité de notre Société et lui maintenir l'estime dont elle jouit.

PRÉSIDENCE DE M. GEORGE,
PRÉSIDENT.

M. GEORGE s'exprime ainsi :

Messieurs,

Je vous remercie de l'honneur que vous avez bien voulu me faire en me désignant pour présider vos réunions, et j'avoue que ma satisfaction serait grande si diverses considérations ne venaient la troubler.

Nul plus que moi n'a été peiné d'apprendre l'impossibilité pour M. Nanglard de conserver, cette année encore, le titre que vos libres suffrages lui avaient conféré. En outre, la pensée de succéder à ce savant consciencieux, dont l'œuvre est dès maintenant considérable, n'est pas sans me causer une certaine appréhension. Mes travaux, très peu nombreux, sont des plus modestes. Aussi je me permets de penser qu'en m'élevant à la présidence vous avez voulu me donner une marque d'encouragement en vue de l'étude que j'ai entreprise avec le concours d'un de nos confrères.

Cette pensée me laisse plus de liberté pour vous demander à tous votre collaboration en vue de la bonne administration de notre Société. Je sais d'avance combien me sera précieuse l'action du Bureau et de la Commission de publication ; et, pour ne citer que l'un de ses membres, de mon collègue M. Touzaud.

En terminant, je me contenterai de formuler un simple vœu. Je souhaite que le hasard nous soit favorable : qu'une heureuse découverte archéologique soit faite par vous, ou qu'un document précieux d'histoire parvienne entre vos mains. D'avance, je suis certain que grâce à votre esprit d'observation et de prudente analyse, grâce aussi à votre don de généralisation, un nouveau mémoire important viendra continuer les belles traditions de la Société archéologique de la Charente.

Digitized by Google

M. le PRÉSIDENT dépose sur le bureau les volumes reçus des sociétés correspondantes.

Il dépouille la correspondance qui comprend :

1° Les vœux de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne :

UT VIS ET VOLUMUS, VALEAS SINE FINE BEATA,
ET PALLAS STUDIIS ADSIT AMICA TUIS;
COLLIGE MAJORUM SCRIPTURAS GESTAQUE NARRA,
ET TUA, SUB CŒLO, FAMA PERENNIS ERIT.

2° L'invitation au *Congrès des Sociétés savantes* qui se tiendra à Paris le 17 avril. Les membres de la Société qui voudraient s'y rendre sont priés d'en aviser le Président avant le milieu de mars.

3° Le programme des fêtes du cinquantenaire de la *Société archéologique d'Eure-et-Loir*. Un congrès des Sociétés savantes aura lieu à Chartres les 6, 7 et 8 mai.

4° Une invitation de la *Société de géographie de Genève* pour le neuvième *Congrès international de géographie* qui se tiendra à Genève du 27 juillet au 6 août suivant.

M. le PRÉSIDENT a le regret de faire part à la Société de la mort d'un de ses membres les plus anciens. M. Paul de LACROIX, bibliothécaire de la ville de Cognac, fut élu en 1867. Depuis lors, il fournit au *Bulletin* plusieurs communications et mémoires. Il présentait en 1871 des portraits de Fr. de Montmorency-Bouteville et du maréchal de Luxembourg; en 1900, un exemplaire de l'*Exercice spirituel* imprimé par Mathieu Pelard en 1664; il rappelait (1900) qu'André Chénier fut attaché au régiment d'Angoumois, comme cadet-gentilhomme, en 1782. Ses mémoires sont relatifs à : *L'abbé de Villiers et Jacques Favereau* (1869), *François de Montmorency-Bouteville*

Digitized by Google

(1870), *Le château de Bouteville* (1874), *Les gouverneurs de l'Angoumois* (1875), *Les gouverneurs de Cognac* (1875), *Bernard de Javrezac* (1875). Parmi les nombreux travaux qu'il publia en dehors des *Bulletins* de notre Société, les plus importants semblent être un recueil de notes historiques et de légendes intitulé : *L'Angoumois occidental* (1876), *La Fronde en Angoumois, Histoire pittoresque et anecdotique de la Chartreuse de Paris.*

M. Mourier, au nom de M. George et au sien, présente un dessin et fait l'historique de la « méridienne » placée sur la place du Mûrier en 1752. Il annonce la publication de dessins et de notes qui formeront comme un inventaire archéologique d'Angoulême.

M. Chauvet signale le *Manuel des recherches préhistoriques* publié par la *Société préhistorique de France*, Paris, Schleincher frères, in-12 ; 205 gravures. Le volume donne des renseignements sur la direction et la description des fouilles ; la récolte et la conservation des objets trouvés ; les idées générales de la classification, etc.

M. l'abbé Petit, après une courte biographie de l'abbé de La Couronne (1178-1182) et évêque d'Angoulême (1182-1203), nommé jusqu'à présent Jean de Saint-Val, sur la foi d'un copiste du XVII^e^ siècle, énumère les raisons très fortes qui lui font penser que ce personnage était originaire de la paroisse de Saint-Vallier et devrait être désigné sous le nom de Jean de Saint-Vallier.

M. le Président présente trois fragments de pote-

Digitized by Google

rie provenant des tranchées creusées dans la rue de Beaulieu pour établir les conduites d'eau. L'un est du moyen-âge et peut être rapproché d'un vase du Musée de la Société ; un autre est un fond de vase gallo romain sigillé avec la marque de potier O. (?), V, C. ; le troisième est aussi de la poterie samienne.

M. le PRÉSIDENT dit que la façade de l'église de Marcillac-Lanville s'est écroulée. Parmi les décombres doivent se trouver des morceaux de sculpture qui, n'étant pas utilisés dans la construction de la nouvelle façade, pourraient être demandés pour le Musée de la Société.

Au nom de M. le marquis de BREMOND D'ARS MIGRÉ, M. de LA MARTINIÈRE donne lecture d'une pièce curieuse relative à André de Vivonne, baron de La Chateigneraie, chevalier des ordres du Roi, capitaine des gardes de la reine Marie de Médicis, grand fauconnier de France. Cette pièce est datée de Bordeaux où La Chateigneraie avait accompagné le roi Louis XIII allant au devant d'Anne d'Autriche (1615). André de Vivonne mourut le 24 octobre 1616, ne laissant de son mariage avec Marie-Antoinette de Loménie qu'une fille, Andrée de Vivonne. Très recherchée pour son rang illustre et sa fortune territoriale, elle épousa à Mirebeau, en Bourgogne, le 20 janvier 1628, François VII duc de La Rochefoucauld, prince de Marcillac, gouverneur du Poitou, l'auteur des *Maximes. (Annexe.)*

M. de LA MARTINIÈRE communique une lettre de M. Cazal, professeur à l'Ecole nationale de Vierzon, qui demande s'il existe des documents sur le mal des ardents en Angoumois.

Digitized by Google

M. de La Martinière présente une pièce d'or d'Antonin le Pieux, trouvée à L'Isle-Jourdain, et qui lui a été obligeamment confiée. A, Tête laurée, face à senestre. R, Victoire ailée tenant de la main droite une couronne, et de la gauche une palme. Légende : *Antoninus. Aug. Pius. P.P. Imp. III. Tr. pot. XX. Cos. IIII.*

Il est procédé à l'élection des membres de la Commission de publication. Sont nommés : MM. l'abbé Nanglard, Chauvet, Boilevin, Sazerac de Forge.

Demande à faire partie de la Société, en qualité de membre titulaire, M. le docteur Th.-Henri Martin, secrétaire de la *Société préhistorique de France*, 50, rue Singer, Paris, présenté par MM. Chauvet, George et Mourier.

M. André Marchadier, avocat à la cour d'appel de Bordeaux, présenté à la séance précédente, est élu membre titulaire.

La séance est levée à dix heures un quart.

Le Secrétaire,

J. de La Martinière.

ANNEXE.

Bordeaux, 25 octobre 1605. — Procuration donnée par André de Vivonne, faisant partie de la suite du Roi, pour contracter un emprunt de 3.000 livres.

Pardevant nous Fauxon Moyne, notere tabellion royal garde nothe hérédittere en la ville et citté de Bourdeaulx et sénes-chaucée de Guienne soubz signé, présens les témoins bas

Digitized by Google

nommés, a esté présant en sa personne hault et puissant messire André de Vivonne, chevallier de l'ordre du Roy, son conseilher en ses conselhs d'estat et privé, gentilhomme ordinaire de la chambre, grand faulconnier de France, et cappitaine des gardes du corps de la Reyne mère de Sa Majesté, seigneur de La Barde Seigeuzé et autres plasses, habitant en la ville de Paris, rue Sainct-Thomas du Louvre, estant à présent en ceste ville à la suitte de Ses Magestés, lequel de sa bonne vollonté a faict et constitué son procureur général et spécial maître Charles Courtain, serviteur dudit seigneur constituant, espéciallement pour et en son nom emprunter de telle ville et lieu et de telle personne qu'il treuvera la somme de troys mil livres tournois ou telle somme que sondict procureur advizera, pour ung an ou tel autre temps qu'il accordera avec les presteurs, et de ce qu'il empruntera en passer tel contract que besoing sera, en obliger tous les biens et revenus dudit seigneur consituant en la meilheure forme que fere se devera pour lesd. payement, avec tous despans, domaiges et intérests.....

Faict à Bourdeaulx, au logis dudit seigneur constituant, rue du Mirail, le vingt-cinquième jour d'octobre mil six cens quinze, après midy, ez présences de sieur Jehan Deletanne, bourges de ladite ville de Paris, estant avecq ledit seigneur constituant en la présente ville, et Jehan Sanson clerc, habitant de cested. ville de Bourdeaulx, tesmoins à ce requis quy ont signé avecq led. seigneur constituant à la cedde de ces présantes et moy.

Signé : Moyne, notaire royal héréditaire.

A. de Bremond d'Ars Migré.

SÉANCE DU MERCREDI, 14 FÉVRIER 1906.

PRÉSIDENCE DE M. GEORGE,
PRÉSIDENT.

Étaient présents : MM. Bastier, Chauvet, Favraud, l'abbé Godinaud, Guérin-Boutaud, l'abbé Jacquet, l'abbé Legrand, l'abbé Mazière, Mourier, l'abbé Petit, l'abbé Sochal, et de La Martinière, secrétaire.

Digitized by Google

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le PRÉSIDENT dépose sur le bureau les volumes reçus des Sociétés correspondantes. Il signale, dans l'*Inventaire des registres de la Jurade* de Bordeaux, la mention d'une « contagion extrêmement échauffée » qui aurait sévi à Angoulême en 1637.

M. le PRÉSIDENT est heureux de signaler la distinction dont vient d'être gratifié un membre de la Société, M. Dumousseaud, avocat à La Rochefoucauld, nommé officier de l'Instruction publique.

M. BIAIS, par l'intermédiaire de M. MOURIER, communique deux lettres de MM. Baillet et Dangibeau.

M. BAILLET remercie la Société de l'envoi fait par elle, à la Société archéologique de l'Orléanais, du moulage d'une statuette gallo-romaine, du Musée d'Angoulême, en échange du moulage d'une autre statuette de même nature.

M. DANGIBAUD signale une pièce de monnaie anglo-saxonne en argent d'Édouard le Vieux (901-925). Elle a été vendue par un bijoutier de Confolens qui n'en a pas indiqué la provenance.

Le Musée archéologique a reçu 2,450 visiteurs dans le cours de l'année 1905.

M. MOURIER signale et dépose sur le bureau un volume de l'important travail de M. H. d'Allemagne, archiviste-paléographe, bibliothécaire à la bibliothèque de l'Arsenal, sur *Les Cartes à jouer du XIV^e^ au XX^e^ siècle.*

L'auteur a réuni en deux tomes in-4° de plus de 1,200 pages et illustrés de 3,200 reproductions, les

Digitized by Google

pièces les plus rares des collections particulières et aussi des documents curieux et inédits sur l'industrie cartière en France. M. d'Allemagne consacre un chapitre aux cartiers Angoumoisins; il croit, qu'à partir de 1631, Angoulême tirait ses cartes de la capitale de l'Anjou. Auparavant les marchands se servaient à Limoges, ville dans laquelle les cartiers étaient établis depuis le XV^e^ siècle. Selon lui, le portrait d'Angoulême aurait été copié sur le patron Limousin et modifié à l'époque révolutionnaire par le cartier Bargeas.

M. l'abbé Legrand expose les raisons qui lui font douter que le lieu d'origine du cinquième abbé de La Couronne, nommé jusqu'à présent Jean de Saint-Val, soit la paroisse de Saint-Vallier.

M. l'abbé Petit défend à nouveau cette hypothèse émise par lui à la précédente séance.

M. l'abbé Legrand lit une préface au récit d'une partie de la campagne de Sept-Ans, œuvre du capitaine Barthélémy de Plas.

M. Favraud relate la découverte aux Planes, commune de Saint-Yrieix, de la seule sépulture du premier âge de fer qui ait été jusqu'à présent signalée en Charente.

M. George expose les grandes lignes d'un travail qu'il a entrepris, avec M. Guérin, sur les églises romanes de l'ancien diocèse d'Angoulême. Ils comptent terminer leurs excursions en 1906.

Dans une première partie, ils étudieront les divers éléments architecturaux : appareils, contre-forts, colonnes, fenêtres, portes, ... voûtes, etc. ; puis la

Digitized by Google

décoration, les plans et vues générales. Ils présenteront le plus de détails possible dans chaque chapitre, pour faire saisir les analogies, les dissemblances et dégager la ou les caractéristiques des églises de notre région.

Ils passeront ensuite aux éléments accessoires : croix de consécration, fonts, bénitiers, cloches et clochettes, ... ; des cimetières ils donneront les croix et pierres tombales intéressantes ; des carrefours les *croix hosannières*.

Les nombreux clichés qu'ils ont rapportés de leurs excursions leur permettront de donner de nombreux dessins. A ce point de vue, ils sont heureux d'annoncer qu'ils ont obtenu la précieuse collaboration de M. Mourier, chez qui, à son talent d'artiste, se joint un réel savoir au point de vue architectural.

M. Guérin fait ensuite passer sous les yeux de ses collègues les premiers dessins de M. Mourier. Ils se réfèrent à l'un des chapitres de l'ornementation, *la Décoration géométrique*. Ces dessins, très bien exécutés, reproduisent une douzaine de motifs différents, avec des variantes parfois nombreuses pour chacun d'eux.

M. Th.-Henri Martin, secrétaire de la Société préhistorique de France, présenté à la séance précédente, est élu membre titulaire.

La séance est levée à dix heures un quart.

Le Secrétaire,

J. de La Martinière.

Digitized by Google

SÉANCE DU MERCREDI, 14 MARS 1906.

PRÉSIDENCE DE M. GEORGE,
PRÉSIDENT.

Étaient présents : MM. BASTIER, BÉRARD, FAVRAUD, l'abbé GODINAUD, GUÉRIN-BOUTAUD, l'abbé JACQUET, l'abbé LACROIX, LEBLANC, l'abbé LEGRAND, l'abbé MAZIÈRE, MOURIER, l'abbé PETIT, TOUZAUD, et de LA MARTINIÈRE, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté après diverses observations.

M. le PRÉSIDENT dépose sur le bureau les volumes reçus des Sociétés correspondantes.

Il dépouille la correspondance qui comprend :

1° Une invitation au Congrès national d'anthropologie et d'archéologie préhistorique ;

2° Une circulaire signée d'un grand nombre de savants français et étrangers qui invite la Société à s'associer à la célébration du 75e anniversaire de la naissance de M. Camille Chabaneau, ancien professeur de langues romanes à la Faculté des lettres de l'Université de Montpellier.

M. TOUZAUD rappelle que c'est dans nos Bulletins que M. Camille Chabaneau, alors contrôleur des postes à Angoulême, publia, en 1867, son premier ouvrage de philologie : « Histoire et Théorie de la Conjugaison française ». Notre savant confrère, qui fit partie de notre Société de 1867 à 1878, comme membre titulaire et n'a cessé de l'être que pour devenir membre correspondant, nous donnait encore diverses études en 1868, en 1875 et en 1878 ; dans ses recherches postérieures, notamment dans un travail sur « La Langue et la Littérature du Limousin »

Digitized by Google

(*Revue des Langues romanes*, juillet-août-septembre 1891), M. Chabaneau constatait (page 380) que « le dialecte limousin règne non seulement dans les parties des arrondissements de Confolens et de Nontron qui étaient autrefois comprises dans le Limousin... mais encore dans toute la région orientale de l'Angoumois (tout ou partie des cantons de Saint-Claud, de La Rochefoucauld, de Montbron, d'Angoulême, de Lavalette...) ». Aussi, l'auteur rappelle-t-il le nom du troubadour JORDAN BONEL DE CONFOLENS, contemporain de Bertrand de Born, et dont il reste trois ou quatre chansons; puis, il ajoute ce renseignement précieux (p. 400) : « On sait quel fut au XVII^e^ siècle la mode des pastorales. On composa, sous ce titre, dans presque toutes les provinces, des comédies en patois. Le Limousin en possède deux. La première, qui a pour titre : *Les Amours de Colin et Alyson*, par F. R. (Rampnoux) DE CHABANOIS (Chabanais, arrondissement de Confolens) et dont il existe une édition datée de 1641, in-4° de 24 pages, est à tort qualifiée, dans les ouvrages de bibliographie qui la mentionnent, de « comédie en vers poitevins »; elle est écrite, en effet, en pur limousin. »

Dans un article publié le jour même où Camille Chabaneau vient d'accomplir sa 75^e^ année (*Journal des Débats* du 4 mars), et dont M. Touzaud donne lecture, M. Antoine Thomas, professeur en Sorbonne, avec l'autorité qui s'attache à ses jugements, rapproche du nom de Chabaneau celui d'un autre de nos anciens confrères qui, comme lui, publia dans notre recueil ses premiers travaux (en 1864), Anatole Boucherie, décédé en 1883. « M. Chabaneau « partage avec ce dernier, écrit M. Antoine Thomas, « l'honneur d'avoir allumé en province un foyer

Digitized by Google

« permanent pour la philologie nationale qui, « jusqu'alors, n'était accueillie qu'à Paris ou dans « les Universités étrangères. » C'est, en effet, simultanément qu'en 1878 furent créés deux enseignements nouveaux à la Faculté des lettres de Montpellier, langues romanes et philologie romane, confiés à MM. Chabaneau et Boucherie : tandis que l'un s'est attaché plus spécialement à la langue d'oc, le second étudiait surtout la langue d'oïl ; de sorte que la Société peut être fière à juste titre d'avoir vu se former dans ses rangs deux nobles talents qui se complètent l'un l'autre et dont s'enorgueillit aujourd'huit la science.

Les membres présents de la Société décident de souscrire au volume de *Mélanges* qui va être offert à M. Camille Chabaneau, à l'occasion de son jubilé, et qui portera son nom.

M. Favraud communique un relevé des inscriptions tumulaires de l'église Saint-André de Ruffec, d'après des copies de M. l'abbé Michon. *(Annexe.)*

M. George et M. Mourier continuent l'*Inventaire archéologique d'Angoulême* par la description du cerf en fer forgé qui a donné son nom à l'hôtel de la rue des Trois-Fours, auquel il servait d'enseigne.

M. Mourier présente le moulage d'un médaillon en terre émaillée ayant fait partie de la collection du docteur Werner. Cette sculpture, dont le caractère italien ne paraît pas douteux, pourrait bien provenir de la chapelle du château de Cognac, dont le magnifique retable, attribué à l'un des della Robbia, fait partie du musée céramique de Sèvres. Notre collègue complètera ses recherches et pourra en préciser les résultats à une prochaine séance.

Digitized by Google

M. l'abbé Legrand présente diverses observations philologiques à propos du mot « manant » qui vient du participe présent *manentem*. Pourquoi l'*e* de *manentem* s'est-il transformé en *a*, alors que nous trouvons par ailleurs « permanent, immanent » ? M. Legrand fait aussi un intéressant historique des sens divers et successifs du mot manant.

M. de La Martinière rappelle, à l'aide de la grammaire de Darmesteter, que les sons *en* et *an* se confondaient au XII^e^ siècle : « Dans le courant du « XII^e^ siècle, on prit l'habitude d'écrire *an* au lieu « de *en* étymologique, dans certains mots ».

Il n'y a donc pas à s'étonner de voir *manentem* se transformer en *manant*. On peut dire qu'il n'y a là rien que de conforme à la règle, puisque les règles philologiques sont, avant tout, des constatations de faits.

D'ailleurs « immanent » est un mot de langue savante créé arbitrairement à la Renaissance. Le premier usage qu'en cite Darmesteter dans son *Dictionnaire* remonte seulement à 1570.

M. Touzaud dépose sur le bureau deux brochures offertes à la Société par M. Edmond Demolins, directeur de la revue « La Science sociale ». M. Demolins n'est pas un étranger pour notre compagnie : en 1888, une conférence nous était donnée par le brillant économiste « sur les Rapports des études sociales avec l'archéologie et l'histoire », où il exposait que « les faits archéologiques et historiques sont liés à un état social déterminé ». Des deux brochures qui nous sont adressées, la première a pour titre : « Enquête sociale sur la circonscription élémentaire *Le Pays* » : les membres de la Société sont admis a prendre part à cette enquête, dont la Revue publiera les résultats ;

Digitized by Google

la seconde brochure, accessoire de la première, a pour objet « L'état actuel de la science sociale ». A cette occasion, M. Touzaud expose les conclusions auxquelles sont arrivés les continuateurs du grand économiste Le Play, notamment en ce qui concerne la grave question d'*archéologie préhistorique* relative au peuplement de notre globe et au point de savoir si les « sauvages » sont des primitifs ou des dégénérés?

« Cette question, dit M. Touzaud, reçoit une solution dûe à l'application de la *méthode d'observation* à l'étude des sociétés. On sait que l'illustre économiste Frédéric Le Play a, le premier, soumis les faits sociaux à la méthode des sciences naturelles, et qu'il consacra sa vie à l'observation directe de nombreuses familles dans diverses régions de l'Europe et dans une partie de l'Asie. Ses continuateurs, et à leur tête M. Henri de Tourville, ont dégagé des études monographiques du Maître, consignées dans le grand ouvrage couronné en 1856 par l'Académie des sciences, *Les ouvriers européens* et *les ouvriers d'Orient*, et de celles qui ont pris place dans la collection ouverte depuis sous le titre, *Les ouvriers des Deux-Mondes*, le cadre précis d'une science nouvelle. Ainsi a été dressée une *nomenclature sociale*, faite à l'image de la nomenclature chimique, et qui se trouve reproduite dans la brochure « État actuel de la science sociale ». Cette nomenclature se résume essentiellement dans ces trois éléments principaux : *le lieu, le travail, la famille*. L'observation révèle cet enchaînement des faits sociaux, savoir : que le lieu où l'on vit et les ressources qu'il procure déterminent les conditions du travail auquel l'homme peut s'adonner; et que ces conditions du travail elles-mêmes régissent l'existence des membres de la

Digitized by Google

famille dans chaque région du globe, suivant qu'ils se trouvent amenés à travailler en commun, ou par essaims, ou par groupes isolés.

« Appliquons cette méthode à la solution du problème que nous avons posé.

« Il existe encore dans l'état actuel du globe, tel que l'a fait la période quaternaire, des sols intransformables, où se retrouvent des peuplades menant nécessairement une existence qui n'a pas subi de changement : *la steppe* de l'Asie centrale ; *la forêt* de l'Amérique méridionale. Voyons, d'après les ressources du lieu, quelles sont les conditions du travail et quelle répercussion en résulte sur l'organisation de la famille.

« *La steppe* est une étendue considérable de terrain qui ne produit que de l'*herbe*. L'altitude en est exceptionnelle ; il s'y rencontre de nombreux sommets s'élevant de 6,000 à près de 9,000 mètres : « la région centrale de l'Asie, entourée par les plus hautes montagnes du globe, est elle-même le massif terrestre le plus élevé de tous les continents (Élisée Reclus, *La Terre et les Hommes*, I. 89) ; ces plateaux forment, pour ainsi dire, au milieu du continent un autre continent où tout diffère des espaces environnants, climat, flores, faune et peuples ». *(Id. Géographie universelle*, VI. 2). Aux froids rigoureux de l'hiver, succède brusquement une sécheresse implacable, de sorte que l'humidité produite par la neige suffit bien à faire croître l'herbe, mais ne permet pas aux végétaux de se développer : « Point de villes, point d'édifices, point d'art, point d'industrie, point de culture, point de forêts ; toujours et partout c'est une prairie ». (Huc. *Souvenirs d'un voyage dans la Tartarie et le Thibet*, II. p. 58). Quel sera le *travail?* Ce ne peut être que l'*art pastoral:* les habitants des

Digitized by Google

steppes vivent du lait et de la chair de leurs troupeaux ; ils emploient les peaux à la confection de leurs tentes et de leurs vêtements, le poil pour en faire des cordages, enfin, les « argols » ou excréments des animaux pour le chauffage (1). Ces peuplades, groupées par familles vivant isolément sous l'autorité respectée d'un vieillard habile à connaître les routes du désert par la contemplation des astres, mènent encore aujourd'hui la *vie patriarcale*.

« L'aspect des prairies de la Mongolie n'excite ni la joie ni la tristesse, mais plutôt un mélange de l'une et de l'autre, un sentiment mélancolique et religieux, qui peu à peu élève l'âme, sans lui faire perdre entièrement la vue des choses d'ici-bas ». (Huc. *ibid.*) Un haut idéal religieux anime, en effet, ces familles parmi lesquelles règne la probité.

« Les cas de vol et de larcins sont forts rares dans le pays ; quand les trafiquants d'une caravane perdent une bête de somme, ils laissent le bagage à côté de la route, sans craindre qu'un passant vienne à s'en emparer, et reprennent la marchandise à leur retour. (E. Reclus, *Asie orientale*, p. 128).

« *La forêt*, au contraire, donne des résultats absolument opposés ; or, elle occupe, à son tour, des espaces étendus sur lesquels elle offre également une nature intransformable. L'Amérique du Sud n'est, en proportion de sa surface, dépassée que par l'Insulinde pour l'immensité de ses forêts. Même l'Afrique centrale ne présente pas un ensemble de végétation compacte aussi vaste que la « selve » continue du bassin de l'Amazone et de ses affluents. Les terres que recouvrent les forêts Amazoniennes reçoivent d'*abondantes averses pendant presque toute*

(1) V. *Ouvriers européens*, t. I. p. 50 et suiv.

Digitized by Google

l'année, et la saison dite de sécheresse n'y dure pas même trois mois. » (E. Reclus, *Amérique du Sud*, p. 39-40.) Quel peut être le *travail* des habitants de ces forêts, si ce n'est la *chasse* ; et que sera *la famille* parmi eux ? « Les écrivains du dernier siècle, notamment *Ulloa* qui avait pourtant visité le Nouveau-Monde, déniaient toute intelligence aux naturels de l'Amérique méridionale : ils n'ont ni discernement ni compréhension ; ce sont des « animaux », des « brutes ». De même, nombre de colons du Brésil appellent les Indiens *bichos de mato*, « bêtes de la forêt ». (E. Reclus, *op. cit.*, p. 50.) Elisée Reclus proteste avec raison contre cette assimilation de l'homme à la bête ; il est bien obligé, néanmoins, de constater que les indigènes ne se sont guère écartés des campements qu'ils occupaient (à l'époque de la découverte du continent) ; « d'ailleurs, ajoute-t-il, toutes les tribus que les mélanges de races n'ont pas fait entrer dans la société latinisée de l'Amérique méridionale présentent une histoire uniforme de *décadence* qu'il faut raconter presque dans les mêmes termes. » (page 51). Est-ce à dire que les « races » de ce pays fussent autrement et plus mal douées que le reste de l'espèce humaine? En aucune façon (Reclus, *ibid.*) ; mais il faut chercher un autre lieu pour trouver un autre état social : « C'est dans les *régions andines* que l'œuvre de fusion entre les divers éléments ethniques de l'ancien et du nouveau monde a le mieux progressé (p. 56)». « Quant aux populations dites *sauvages*, qui peuplent les forêts du centre et de l'est, elles ont aussi leur place dans l'histoire du progrès humain et plusieurs d'entre elles commencent à s'associer aux blancs, en qualité d'égales (?). Mais *la transition d'un état social à l'autre ne peut se faire sans un trouble profond* (p. 55). »

Digitized by Google

Au contraire, la transition entre la vie pastorale et la culture agricole, malgré la répugnance du pasteur pour le travail manuel, se fait d'elle-même, ainsi que le montrent les monographies des Bachkirs *pasteurs demi-nomades* en communauté du versant asiatique de l'Oural et des *Paysans* de Bousrah, Turquie d'Asie. (Le Play, *Ouvriers de l'Orient.)* Mais, c'est un fait que le chasseur ne se transforme pas, ne se civilise pas : la civilisation peut le détruire, mais non l'assimiler. Tels les Indiens Peaux-Rouges de l'Amérique du Nord : cette grande nation composite, qui constitue les Etats-Unis, ne parvient pas elle-même à absorber dans ses rangs ces éléments réfractaires.

« On retrouve, en définitive, dans les observations qui précèdent, la tradition classique qui a toujours distingué les « barbares » des « sauvages », et dont l'expression est formulée comme il suit dans le *Dictionnaire de Littré :*

« Sauvage. 1° Se dit des animaux qui vivent dans les bois... 3° Se dit des hommes qui vivent en petites sociétés, dans des huttes, et qui, n'ayant *ni agriculture* proprement dite *ni troupeaux*, ne s'entretiennent guère que du produit de *la chasse* : « l'homme sauvage ne sait que combattre et chasser » (Buffon).— Syn. *Sauvages, Barbares.* Le nom de Barbares a été donné par les anciens soit à des races qui, comme les Perses, avaient une civilisation différente de la civilisation gréco-romaine, soit à des populations qui, comme les Gaulois, les Germains, les Scythes, n'avaient qu'une société *peu avancée,* sans lettres et sans sciences. Les modernes donnent le nom de sauvages, par comparaison aux animaux, à des populations qui vivent dans les forêts, en une *condition inférieure à celle des barbares.* »

Digitized by Google

« Les maîtres de l'Archéologie préhistorique, M. Cartailhac, notamment, dans son livre « La France préhistorique » (1), posent en axiome scientifique que « l'homme a débuté par l'état sauvage ». Les raisons, déterminantes à ses yeux, qu'en donne notre auteur, consistent en ce que : 1° les anciens eux-mêmes avaient constaté l'existence des sauvages ; 2° « un âge de la pierre a précédé l'âge des métaux » ; 3° « les voyageurs qui explorent l'ancien continent et découvrent le nouveau retrouvent une foule de populations arriérées » ; 4° « partout enfin les traces de l'âge de la pierre se montrent dans les superstitions et certaines traditions populaires » ; ou, en résumé : on retrouve *partout* des traces de l'âge de la pierre, et on retrouve *encore* des sauvages.

« Qu'il y ait encore des sauvages, c'est un fait qui se retourne contre l'école préhistorique : ce qu'il faut expliquer, c'est pourquoi il en subsiste encore, et comment il se fait qu'ils demeurent inassimilables ?

« Qu'on retrouve partout des traces de l'âge de la pierre, admettons que ce fait soit établi : il en résulterait que « le développement industriel » a suivi une marche progressive, ce qui n'est pas contestable ; mais trouvera-t-on dans cette prémisse la conséquence nécessaire qu'il y ait en même temps un progrès moral uniforme ? L'archéologie préhistorique enseigne que l'industrie de la pierre se subdivise en deux grandes branches, dites de la pierre taillée et de la pierre polie : je sais bien qu'on considère ordinairement la première comme la plus ancienne (période paléolithique) et la seconde comme lui ayant succédé (période néolithique) ; je sais aussi que cette superposition paraît établie, notamment en ce qui

(1). Page 1.

Digitized by Google

concerne l'Europe. Mais, qu'est-ce à dire ? Qu'il y a eu transformation ? ou seulement succession par voie de migration de peuplades nouvelles ? C'est bien cette seconde hypothèse qui paraît démontrée. Il faut se rappeler en effet, que non seulement la pierre polie peut paraître d'un travail supérieur à la pierre taillée, mais que les peuplades qui usèrent de la première marquaient un haut degré d'élévation morale qui n'appartenait pas à la seconde : spécialement, le culte des morts semble avoir été à peu près totalement étranger à celle-ci, tandis qu'il était très développé chez celle-là.

« Or, l'abandon des morts n'est-il pas une caractéristique du chasseur ?

« Voici comment s'explique, d'après les données de la science sociale, la superposition en Europe des hommes de la pierre polie à ceux de la pierre taillée. Notre sol est éminemment transformable ; il est varié ; son climat est tempéré, et si les forêts y abondèrent, la culture en était facile. Quelles sont les peuplades qui s'y propagèrent les premières ? Les chasseurs, naturellement, dont l'aire d'expansion est étendue et qui vont de l'avant à la poursuite du gibier ; les pasteurs, au contraire, marchent lentement, au milieu de leurs troupeaux, et c'est pourquoi ils arrivèrent les derniers.

« De telle sorte que, si les affirmations de l'école préhistorique n'expliquent rien, au contraire les conclusions de la science sociale éclairent le passé en restant d'accord avec les données de la préhistoire.

« De l'observation des peuples demeurés immobiles sur des sols intransformables, il résulte donc que les sauvages, au lieu d'être des primitifs, sont des dégénérés.

« Si nous revenons au point de départ de cet

Digitized by Google

exposé, à l'*Enquête* sur « le Pays », on verra mieux maintenant la portée d'une série d'études qui pouvaient paraître tout d'abord d'un intérêt purement géographique ou tout au plus économique, mais qui, en réalité, constituent les éléments fondamentaux d'une science qui n'est autre que celle des sociétés elles-mêmes ».

M. Touzaud ajoute qu'il a communiqué la brochure de M. Demolins à notre confrère M. Chauvet, qui, empêché d'assister à la séance de ce jour, lui a adressé la lettre suivante :

« Ruffec, le 13 mars 1906.

« ... Merci de la brochure que vous m'avez adressée ; comme elle, je crois que nos conceptions générales vraies ne peuvent sortir que d'idées particulières tirées de l'observation directe des choses ; et, si la Société archéologique le désire, je suis tout disposé, comme vous me le demandez, à résumer devant elle mes recherches sur les premiers habitants de la Charente, et les idées que je me suis faites de leur état social : idées certainement incomplètes, peut-être inexactes sur certains points, et au sujet desquelles j'écouterai attentivement les observations et les objections qui pourront m'être présentées...

G. Chauvet ».

M. le Président dit que la Société accueillera avec empressement la communication annoncée, et qu'elle assistera ainsi à un échange d'observations intéressantes.

La séance est levée à 10 heures 1/4.

Le Secrétaire,

J. de La Martinière.

Digitized by Google

ANNEXE.

LES PIERRES TUMULAIRES DE RUFFEC.

Le sol de nos vieilles églises renferme souvent des inscriptions tumulaires, précieux souvenir de nos ancêtres, et dont on ne prend pas assez de soin. C'est ce qui est arrivé à celles qui pavaient autrefois l'église de Saint-André de Ruffec. Lors de la réfection du dallage de cette église, on les a remplacées et elles ont été employées soit à faire des bancs sur les promenades, soit à organiser des lavoirs à la fontaine. Ces inscriptions ainsi mutilées s'effacent peu à peu par le frottement et il est aujourd'hui à peu près impossible d'en déchiffrer aucune.

Heureusement, l'abbé Michon les avait scrupuleusement relevées, vers 1840, et c'est grâce aux notes que nous avons trouvées dans ses papiers que nous pouvons les reproduire ici.

Pierres tumulaires de Saint-André de Ruffec.

1.-) ICY GIST LE CORPS DE
FEVS IEHAN SAVVES
TRE PRATISIEN FILS DE P
IERRE SAVVESTRE ET DE
CHARLOTHE COAGNOV

2.-) 1536 — DE VOLVIRE
BARON DE RVFFEC, SGR
D'AMPVRÉ ET DE LA
GRANGE.

3.-) DAME MARIE CHERIE
ESPOVSE DANTOINE
BRVMAVD SIEVR
DEZALEE LIEVTENANT
DE GRENADIEZ AGEE
DE 24 ANS DECEDEE
LE 2 8BRE 1757 PRIES
DIEV POVR SON AME.

(Bas-côté nord-ouest.)

4.-) CY GIST LE CORPS DE
FEV MESSIRE IAQVES
GARNIER ESCVYER
SIEVR DE LA BOISSIERE
DECEDE LE 8 DECEMBRE
1769 AGE DE 60
ANS PRIEZ DIEV POVR
LE REPOS DE SON AME.

(Bas-côté sud de la nef.)

5.-) ICY GIST LE CORPS DE
RENE MARCHIVE
MARCHANT SOVS RECTEUR
DE MESSIEVRS LES PENITANS
BLANCS DE CETTE VILLE
AAGE DE 47 ANS DECEDE
LE 28 IVILLET 1710
PRIEZ DIEV POVR SON
AME.

(Bas-côté sud).

Digitized by Google

6.-) ICY GIST LE CORPS
DE FRANÇOIS IAQVE
SIEVR DE COVTAVD
IVGE LIEVTENANT ASSESSEVR
CIVIL CRIMINEL DE POLICE
DE CE MARQVISAT
DECEDE LE 15 FEVRIER
1756 AGE DE ///////
PRIEZ DIEV POVR LE
REPOS DE SON AME.

(Bas-côté nef sud.)

7.-) CY GIST LE CORPS
DE //// MIMAULT
FEMME DE FRANÇOIS
MARCHIVE MARCHANT
DE DRAPS ET SOYE
AGÉE DE //////////

(Bas-côté sud de la nef.)

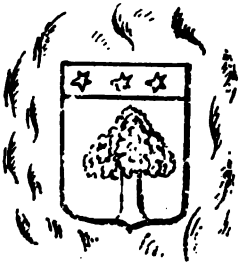

8.-) CY GIST DAMOIZELLE
MARGVERITE BAVDIN VEFVE
DV SEIGNEVR DE MARCHOV
AAGEE DE 72 ANS
DECEDEE LE 6 AVRIL 1693
PRIEZ DIEV POVR SON
AME.

(Bas-côté nord de la nef.)

9.-) CY GIST LE CORPS DE
MAITRE IACQVES
DESMOVLINS CAPITAINE
DV CHASTEAV RECEVEVR
DV MARQVISAT DE RVFFEC
DECEDE LE 28 MARS 1729
AGE DE 71 ANS PRIEZ
POVR LE REPOS DE SON AME.

(Sanctuaire.)

10.-) CY GIST LE CORPS
DE FRANÇOIS GAVLTIER
S^r DV MAS AGE
DE 80 ANS DECEDE
LE 4 IVIN 1767 PRIEZ
DIEV POVR SON AME.

(Sanctuaire.)

11.-) CY GIST LE CORPS DE DAME
MARIE RESNIER EPOVSE
DE MESSIRE FRANÇOIS
ALEXANDRE LERIGET GARDE
DV CORPS DV ROY, AGEE
DE 32 ANS DECEDEE LE
10 SEPTEMBRE 1760
PRIEZ DIEV POVR LE REPOS
DE SON AME.

12.-) CY GIST LE CORPS DE
M^re LOVIS PIERRE
DE MONTBEL DE MERC
PRETRE LICENCIE DE
SORBONNE ABBE
DE N-DAME LA GRANDE
DE POITIERS PRIEVR
COMMANDATAIRE DV
PRIEVRE DE PERSE ET
VICAIRE GENERAL
DE CE DIOCESE, DECEDE DAN CETTE
VILLE DANS LE COVRS DES
VISITES PASTORALES LE 3
MAY 1740 AGE DE 58 ANS
PRIEZ DIEV POVR SON AME.

(Sanctuaire.)

Digitized by Google

13.-) CY GIST LE CORPS
DE GABRIELLE LEGROS
VEVVE DE IEAN GIRAVD
SIEVR DE VILLEMORANDE
AGEE DE 68 ANS
DECEDEE LE 1er JOVR
DE L'AN 1679 PRIEZ
DIEV POVR SON AME.
(Sanctuaire.)

14.-) ////////////////////
MALLEVAVLT ECVYER
SIEVR DE MONGASON
CONSEILLER DV ROY CONTROLLEVR
ORDINAIRE DES GVERRES
CONSEILLER AV SIEGE GENERAL
DE LA CONNETABLIE ET
MARECHAVSSEE DE FRANCE
AGE DE 57 ANS DECEDE
LE 25 SEPTEMBRE 1747 PRIEZ
POVR LE REPOS DE SON
AME.
(Sanctuaire.)

15.-) ////////////////////
DAMOISELLE MARIE
DE PONTHIEU DE
CHIVES DECEDEE LE 3
IVIN ////////////////
(Sanctuaire.)

16.-) ICY GIST LE CORPS
DE DAMOISELLE MARIE
BRICAVD FILLE DE
MAISTRE PIERRE
BRICAVD PROCVREVR
DE CETTE VILLE AGEE
DE 42 ANS DECEDEE
LE 10 DÉCEMBRE 1745
PRIEZ DIEV POVR
SON AME.

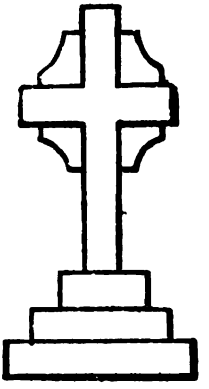

Inscriptions relevées par l'abbé Michon, vers 1840.

Digitized by Google

NOTES EXTRAITES DES REGISTRES DE L'ÉTAT-CIVIL DE RUFEEC.

3. — 3 octobre 1737. — Enterrement de Marie Chérié, femme d'Antoine Brumauld des Allées, lieutenant des grenadiers royaux, en présence du s[r] Brumauld de Montgazon et de dame Marie Jacques, beau-frère et belle-sœur.

6 août 1738. — Baptême de Blanche, fille d'André Brumauld, sieur de Montgazon et de Catherine Queron.

26 septembre 1747. — Enterrement de André Brumauld, s[r] de Montgazon, conseiller du roi, contrôleur ordinaire des guerres, conseiller au siège de la connétablie et maréchaussée de France, décédé à l'âge de 67 ans.

4 décembre 1758. — Enterrement de Marie Jacques, femme de Pierre Brumauld, éc., cons. du roi, contrôleur ordinaire des guerres, décédée à l'âge de 33 ans; en présence des confrères et sœurs des confréries du Saint-Sacrement et des Pénitents blansc.

11 mai 1761. — Baptême de Catherine-Modeste, fille de messire Pierre Brumauld, éc., seigneur de Montgazon, et de Hélène Chabot.

15 avril 1763. — Baptême d'André Antoine, fils de messire Pierre Brumauld de Montgazon et de Hélène Chabot. Parrain : Messire Antoine Brumauld, s[r] des Allées, oncle.

23 mai 1764. — Baptême de Marie-Lucie, fille de Pierre Brumauld de Montgazon et de Hélène Chabot.

23 novembre 1764. — Enterrement de Jeanne Brumauld, âgée de 44 ans, fille d'André Mimaud, s[r] de la Broue.

9 juin 1764. — Baptême de Pierre, fils de Pierre Brumauld de Montgazon et de Hélène Chabot.

25 avril 1769. — Baptême d'Hélène, fille de Pierre Brumauld de Montgazon et de Hélène Chabot.

29 avril 1770. — Baptême de Pierre-Joseph, fils de Pierre Brumauld de Montgazon et d'Hélène Chabot.

15 septembre 1774. — Baptême de Catherine, fille d'Antoine Brumauld des Allées, de Montgazon, chev. de Saint-Louis, capitaine de grenadiers royaux, et de Marie Brumauld de Villeneuve.

5 juillet 1776. — Baptême de Marie, fille de Pierre Brumauld de Montgazon et d'Hélène Chabot.

1[er] juin 1779. — Baptême d'André, fils d'Antoine Brumauld de Montgazon.

Digitized by Google

4. — 23 juillet 1708. — Baptême de Jacques, fils de Pierre Garnier, éc., s[r] de la Boissière, et de Françoise Desmoulins.

7 novembre 1709. — Baptême de Guillaume, fils des mêmes.

5 février 1711. — Baptême de Marguerite-Jeanne, fille des mêmes.

15 février 1712. — Baptême d'André, fils des mêmes.

5 juillet 1713. — Baptême de François, fils des mêmes.

23 janvier 1735. — Mariage de Jacques, fils de Pierre Garnier de la Boissière et de Françoise Desmoulins.

29 octobre 1736. — Baptême de Catherine, fille de Jacques Garnier de la Boissière et de Marie Biraud de Chaudon.

5. — 28 mai 1549. — Baptême de Jeanne, fille de René Marchive et de Marie Riche.

28 mars 1706. — Baptême de François, fils de René Marchive et de Anne Billaud.

18 janvier 1723. — Mariage de François Marchive avec Marie Mimaud.

15 novembre 1752. — Mariage de François Dupuy, directeur des aydes et régie de Ruffec, avec Marie, fille de François Marchive, marchand, et de Marie Mimaud.

15 novembre 1752. — Mariage de Jean Marchive, marchand, avec Françoise Roussier.

6. — 12 février 1756. — Inhumation de François Jacquet, s[r] de Coutaud, juge, lieutenant assesseur civil, criminel et de police du marquisat de Ruffec.

23 juillet 1762. — Baptême d'Etienne-Athanase, fils de François Jacques, s[r] des Plans, et de Marie-Geneviève Mesnard.

15 avril 1763. — Baptême de Marie-Alexandre, fils de François Jacques, s[r] des Plans, et de Marie-Geneviève Mimaud.

19 avril 1764. — Baptême de Marie-Louise, fille de François Jaçques, s[r] des Plans, officier major au bataillon d'Angoumois, et de Marie-Geneviève Mimaud.

2 mai 1767. — Enterrement d'Etienne Jacques, s[r] du Marchis, en présence de François Jacques, s[r] des Plans, son fils.

10 janvier 1789. — Baptême de François-Alexandre, fils d'Etienne-Athanase Jacques, s[r] des Plans, docteur en médecine, et de Marie-Anne Lériget.

7. — 25 avril 1745. — Mariage d'André Mimault, s[r] de la Fuye, fils de Gabriel, procureur fiscal de Ruffec, et de Marie

Digitized by Google

Coudert, avec Jeanne Brumauld, fille de Pierre et de Marie-Françoise de Pindray.

25 juin 1748. — Baptême de Gabriel, fils d'André Mimault, s[r] de la Brousse, et de Suzanne Brumauld.

17 mars 1752. — Baptême de Jean-Gabriel, fils d'André Mimault et de Jeanne Brumauld.

27 octobre 1754. — Baptême d'André, fils de Claude Larsier, notaire royal, et de Marie Mimault.

2 mai 1767. — Baptême de Marie-Elizabeth, fille d'André Mimault, s[r] de la Broue, et de Marie Rouché.

10 janvier 1792. — Mariage de Claude André, fils d'André Mimaud, s[r] de la Broue, et de Marie-Elizabeth Rouchier de Préneuf, avec Marie-Marguerite-Hélène, fille de Jean-Baptiste Thorel, commissaire du roi près le tribunal de Ruffec et de Marguerite-Perrette Gauthier.

8. — 5 mai 1613. — Baptême de Jean-Aimé, fils de Martin-Jacques Baudin, substitut du procureur fiscal du marquisat de Ruffec, et de dame Marguerite Boutton.

3 novembre 1647. — Baptême de Pierre, fils de François Avril, s[r] de Masquinant, et de demoiselle Marguerite Baudin.

25 juin 1776. — Mariage de Jean Baudin, s[r] de Fayolle, licencié ès-lois, fils de Louis Baudin, s[r] des Prés, avec Anne Brumauld.

9. — Marguerite, fille de Jacques Desmoulins et de Marguerite Jolly.

27 octobre 1754. — Baptême de François Desmoulins.

10. — 15 février 1778. — Enterrement de Marie Gaultier, épouse de Gabriel Larsier, docteur en médecine, âgée de 25 ans.

11. — 6 mars 1756. — Baptême de François-Alexandre, fils de de M[e] Louis-Gabriel Lériget, avocat en parlement, juge sénéchal de Ruffec, et d'Anne Regnié. Parrain : François-Alexandre Lériget, s[r] de Grandbois, garde du corps du roi, représenté par M[e] Charles-Jean Lériget, avocat en Parlement, ancien juge sénéchal de Ruffec et subdélégué de l'intendant de Limoges ; marraine : Marie-Anne Regnié.

24 avril 1789. — Baptême de François-Léon de Mallebay de Lavigerie, fils de François de Mallebay et de Marie-Antoinette

Digitized by Google

Lériget ; parrain : François de Mallebay de Lavigerie, chev. de Saint-Louis, seigneur de Saint-Sauveur, son grand-père ; marraine : Anne Reignier, sa grand' mère.

24 juillet 1792. — Mariage de Charles Lériget de Grandbois, fils d'Alexandre Lériget de Grandbois, et de feue Marie Regnier, avec Françoise Brumauld de Montgazon, fille de Pierre Brumauld de Montgazon, maire de Ruffec, et de Hélène Chabot.

18 janvier 1764. — Baptême d'Antoine, fils de François Lériget de Châteaugaillard, garde du corps du roi, et de Antoinette Marianne.

9 juin 1764. — Baptême de Louis-Gabriel, fils de François Lériget et de Antoinette Marianne.

9 juin 1764. — Baptême d'Antoinette-Anne, fille de Louis-Gabriel Lériget, avocat en parlement, et de Anne Réguier.

8 janvier 1769. — Baptême d'Anne-Marie, fille de François-Alexandre Lériget de Grandbois, éc., garde du corps du roi, capitaine de cavalerie, et de Marie Garnier de la Boissière.

15. — La famille de Ponthieu, seigneur du Breuil de Chives, est citée par Colbert de Croissy comme une des principales familles protestantes du Poitou. Il existe sur les registres de l'état-civil de Chives une note du curé transmise à l'intendant pour la rédaction de son rapport au roi. Une branche de cette famille était établie à Ruffec.

13 février 1692. — Mariage d'Abraham de Ponthieu, chev., seigneur du Maignou, fils de Pierre et de Madeleine Brun, avec Louise de la Grézille, fille de Henri, avocat au parlement.

17 décembre 1695. — Baptême de Marie-Elisabeth de Ponthieu, fille de Thomas, éc., seigneur de Pleument, et d'Elizabeth de Beauchamp.

8 décembre 1700. — Baptême d'Alexandre-Louis, fils des mêmes.

4 juillet 1701. — Baptême de Marie-Anne, fille des mêmes.

15 juillet 1709. — Baptême de Marie-Jeanne, fille des mêmes.

15 février 1764. — Inhumation de demoiselle Marie Guyot et de dame Anne de Ponthieu, âgée de 12 ans.

Digitized by Google

SÉANCE DU MERCREDI 11 AVRIL 1906.

PRÉSIDENCE DE M. GEORGE,
PRÉSIDENT.

Étaient présents : MM. Bastier, Chauvet, Deserces, Favraud, Leblanc, l'abbé Legrand, l'abbé Mazières, Mourier, Touzaud et Guérin-Boutaud, secrétaire adjoint.

M. le Président dépose sur le bureau les volumes reçus des Société correspondantes et, en outre, hommages des auteurs :

Souchet, *Une préface de Galilée, suivie d'un extrait de ses dialogues (le magnétisme terrestre)*, Angoulême, 1906. — E. Cartailhac et l'abbé H. Breuil, *Les Peintures et Gravures murales des Cavernes pyrénéennes, Altamira de Santillane et Marsoulas*, Paris 1905. Extrait de « *l'Anthropologie* », t. XV et XVI.

M. l'abbé Legrand dit que M. Touzaud dans les observations par lui présentées à la dernière séance a indiqué comme types de *l'homme primitif*, le pasteur et le chasseur ; il croit que pour être complet il eut dû y ajouter le pêcheur, dont le lieu a également déterminé les conditions de travail.

M. Touzaud remercie M. l'abbé Legrand de signaler une lacune qu'offre, en effet, l'exposé présenté à la dernière séance au sujet de *l'homme primitif*. « Cette lacune était volontaire, quoique regrettée par moi, dit notre confrère. Je n'avais pas cru pouvoir abuser de l'attention de la Compagnie, en la retenant sur les données de la science sociale au delà de ce qui paraissait nécessaire à l'examen historique et archéologique du problème envisagé. Mais il est

Digitized by Google

parfaitement exact que si *le lieu* détermine le type du pasteur et celui du chasseur, quelle que soit l'antériorité de l'un à l'autre, il détermine aussi, non moins efficacement, le type du *pêcheur :* c'est ainsi que les côtes dentelées de la Norwège, au bord d'une mer peu profonde, favorisée par *le gulf-stream,* alors que, derrière, le sol du pays est montagneux et peu fertile, ont procuré un genre de *travail* particulier, qui est la pêche et, conséquemment, une formation familiale non moins différente de celle des chasseurs ou des pasteurs ; tandis que, chez les premiers, la famille est réduite à son expression la plus rudimentaire, et, qu'à l'opposé, chez les pasteurs, elle se développe dans une large communauté qui groupe plusieurs ménages menant une existence presque oisive, le pêcheur fait preuve, non seulement d'initiative et d'énergie, mais d'un effort continu conduit par un esprit de suite indispensable à son succès. Il faut au pêcheur côtier une *petite barque,* qui lui est nécessaire et lui suffit : de là, une organisation de la famille *en simple ménage,* restreinte sans rester isolée ni errante, et stable sans s'absorber dans un groupement commun. De là sont venus ces redoutables « Normands », qui inquiétèrent si justement les premiers siècles de notre histoire ; ainsi s'est formée la robuste race des anglo-saxons. (Voir Le Play, *Ouvriers européens,* t. III, pp. IX-XI, 25-33 ; *Science sociale,* 1886, 110-138). »

M. Chauvet donne lecture de la note suivante :

« A notre dernière séance, M. Touzaud a indiqué sommairement les conclusions auxquelles les continuateurs de Le Play seraient arrivés sur d'importantes questions intéressant à la fois la sociologie et la préhistoire, notamment :

1° Le peuplement primitif de l'Europe ;

Digitized by Google

2° La dissemblance entre les sauvages actuels et les hommes primitifs ;

3° La lacune industrielle paraissant exister entre la période paléolithique et la période néolithique ;

4° L'impossibilité pour les chasseurs de Gaule (paléolithiques) de se transformer eux-mêmes en agriculteurs (néolithiques).

« J'ai été heureux d'apprendre que la *Science sociale* avait publié de nouveaux travaux apportant des solutions à ces difficiles problèmes, examinés déjà dans nos *Bulletins* il y a une dizaine d'années (1).

« M. Touzaud, qui est très au courant de ce genre d'études, nous rendrait un véritable service s'il voulait bien résumer, d'une façon précise, au point de vue archéologique, les conclusions adoptées par les disciples de Le Play, en y joignant les références bibliographiques suffisantes pour permettre de trouver facilement les *documents originaux* qui leur servent de base.

« Nous pourrions examiner ensuite, en connaissance de cause, s'il y a concordance ou contradictions entre les conclusions de la *Science sociale* et ce qui a été écrit dans nos *Bulletins* ou ailleurs sur la Préhistoire de la Charente.

« Je me tiens à la disposition de la Société pour exposer dans la mesure de mes connaissances, les découvertes faites sur la haute antiquité de l'homme dans nos régions ; mais pour les expliquer clairement il faut pouvoir montrer les objets provenant des fouilles, armes, outils, ornements, faune, etc.

« Un exposé verbal, sans les objets à l'appui, sera toujours insuffisant en pareille matière.

(1) *Bul. Soc. arch. Charente, 1896.* — G. Chauvet et D. Touzaud. Discussion à propos des Arras de Pictet et du peuplement de l'Europe pag. LXVI-LXVII ; LXXVI-LXXXIX.

Digitized by Google

« Aussi, pour répondre d'une façon utile au désir de M. Touzaud, je propose à ceux de nos collègues qui s'intéressent à ces questions de leur faire un exposé de mes recherches, à Ruffec, dans ma bibliothèque où je disposerai sur des cartons les *objets mêmes* servant de bases aux quelques conclusions et aux diverses hypothèses qui me paraissent possibles à l'heure actuelle. »

M. Touzaud déclare qu'il entendra avec le plus vif intérêt M. Chauvet faire l'exposé du résultat de ses recherches en ce qui concerne spécialement le peuplement de la Charente. En réponse à la note dont il vient d'être donné lecture, il se borne à rétablir dans les termes où il l'avait posé le problème examiné par lui à la dernière séance :

« Je n'ai pas eu la prétention, dit notre confrère, de traiter les *quatre questions* sur lesquelles, d'après M. Chauvet, j'aurais apporté les conclusions des continuateurs de Le Play ; je n'ai pas non plus visé des publications nouvelles à ce sujet : les travaux auxquels je me suis référé figurent dans les *Ouvriers européens* de Le Play (tome 1er, pp. 50 et suiv. et tome II, pp. 1-46 ; 304-396) et dans le tome 1er de la revue *La Science sociale* (1886, pp. 23-50, 212-239) ; je les ai contrôlés et confirmés par l'étude de la *Géographie de Reclus*, dont j'ai cité les passages, à mes yeux démonstratifs. Il résulte de cet examen la preuve, à ce qu'il m'a semblé :

« 1° Que sur le sol intransformable du plateau central asiatique, l'homme n'est pas et n'a jamais été un *sauvage* ; 2° qu'au contraire, dans la forêt amazonienne de l'Amérique du sud, l'homme vit et a toujours vécu à l'état sauvage ; 3° que *le pasteur* se transforme en agriculteur, lorsqu'il dépasse les limites de la steppe ; 4° qu'au contraire le sauvage ne se trans-

Digitized by Google

forme pas, c'est-à-dire ne se civilise pas ; 5° que, conséquemment, *l'homme primitif*, c'est-à-dire celui dont nous sommes les continuateurs, n'était pas un sauvage.

« J'ai ajouté, *au point de vue de l'Archéologie préhistorique*, que les *faits sociaux* ci-dessus rappelés paraissent d'accord avec les données de la Préhistoire, notamment en ce qui concerne le peuplement de la Gaule : mais, ici, je n'ai pu, évidemment, apporter des conclusions adoptées par les disciples de Le Play au point de vue archéologique ; chaque science a son domaine. C'est de mon chef que j'ai discuté les conclusions présentées par M. Cartailhac au nom de l'archéologie préhistorique ; et c'est aussi parce que la compétence de M. Chauvet, en cette matière, n'est pas inférieure à celle de M. Cartailhac, que j'ai fait appel à son savoir et que je lui ai exprimé le désir légitime de l'entendre contrôler les données de la « Science sociale », par celles de la Préhistoire. C'est dans cette mesure que j'a examiné *deux* des quatre points signalés par M. Chauvet, dans sa note, le premier *(peuplement de l'Europe)* et le quatrième *(impossibilité pour les chasseurs de se transformer en agriculteurs)* ; quant au deuxième *(dissemblance entre les sauvages actuels et les hommes primitifs)*, le fond même de ma thèse est que le sauvage, *actuel ou ancien*, n'est pas l'homme primitif, mais en a été et en demeure un type dégénéré ; enfin, en ce qui concerne le troisième point *(lacune industrielle paraissant exister entre la période paléolithique et la période néolithique)*, je n'y ai fait qu'une allusion dubitative, en 1896.

« J'ajoute que le problème soulevé à la dernière séance n'avait été qu'effleuré en 1896, alors qu'il s'agissait d'une étude sur le peuplement du terri-

Digitized by Google

toire européen, fondée sur *la linguistique :* c'est pourquoi j'ai cru à propos de reprendre ce sujet, à l'occasion d'une communication de la revue la *Science sociale.*

« Je suis, du reste, heureux d'annoncer, d'après la revue (23e fascicule, mars 1906), qu'une mission historique, *archéologique* et scientifique est en voie d'organisation sous le patronage de l'Institut et du ministère de l'instruction publique. Elle a pour but d'étudier l'histoire des Turcs avant leur exode vers l'Europe, et *de reconstituer leur état social primitif :*

« Elle doit partir de Kachgar, poursuivre par « Tourfou et le Lob Noor, couper la boucle du fleuve « Jaune à Ta-Théou et à Siming, et se terminer à « Pékin. Elle doit donc traverser *tout le plateau de « l'Asie centrale,* de l'ouest à l'est. Un des principaux « membres de la mission, qui s'intéresse particulière- « ment à nos études, doit étudier ces populations « *d'après la méthode de la Science sociale* et nous com- « muniquer ses observations. »

« Voilà une bonne nouvelle scientifique, qui est de nature à satisfaire au légitime *desideratum* de M. Chauvet : l'Asie centrale sera étudiée, à la fois, au double point de vue de la science sociale et de l'archéologie : notre Compagnie sera tenue au courant des travaux de la mission. »

Comme suite aux observations qui viennent d'être échangées entre M. Touzaud et M. Chauvet, la Société décide d'entendre, à une date qui sera fixée ultérieurement et au cours d'une excursion archéologique à Ruffec et aux environs, l'exposé que M. Chauvet offre de faire, avec documents à l'appui provenant des fouilles, de ses découvertes sur la haute antiquité de l'homme dans nos régions.

Digitized by Google

M. l'abbé LEGRAND révèle les essais poétiques de Jean Joubert « l'ancien », notaire royal à la résidence de Lignères (Charente) et procureur à la Prévoté de Bouteville. Insérés sous une forme prosaïque, à la suite des clauses testamentaires seulement, dans les actes de ce tabellion peu commun, la rime les a fait découvrir. On y voit poindre la versification de l'auteur à ses débuts et plus tard son épanouissement, depuis 1701 à 1734.

Les citations diverses faites par M. l'abbé Legrand peuvent servir à se fixer sur la mentalité des penseurs de cette époque, confinés dans une humble paroisse de province.

Jean Joubert a dû nécessairement laisser dans ses papiers personnels d'autres productions poétiques ; il serait à souhaiter qu'on pût les retrouver un jour. D'ailleurs M. l'abbé Legrand se propose de consacrer sous peu une étude spéciale à cette curieuse communication.

M. MOURIER présente de nouvelles observations sur le médaillon en faïence dont il a présenté le moulage à la séance précédente. *(Annexe.)*

La Société, sur une observation de M. l'abbé Legrand, décide que sa séance de mai aura lieu à deux heures de l'après-midi, afin de donner à ceux de ses membres qui n'habitent pas à Angoulême, plus de facilités pour y assister.

Demandent à faire partie de la Société en qualité de membres titulaires :

M. Benon, contrôleur des contributions directes, à Angoulême, présenté par MM. GEORGE, BASTIER et de LA MARTINIÈRE.

Digitized by Google

M. Capmas, receveur de l'enregistrement, à Angoulême, présenté par MM. GEORGE, GUÉRIN-BOUTAUD et TOUZAUD.

Et M. Thévenet, peintre-décorateur, à Angoulême, présenté par MM. FAVRAUD, CHAUVET et BASTIER.

La séance est levée à dix heures et quart.

Le Secrétaire adjoint,

GUÉRIN-BOUTAUD.

ANNEXE.

UN MÉDAILLON EN TERRE CUITE ÉMAILLÉE DE LA COLLECTION WERNER.

Le Docteur Werner (1), originaire de Cognac, décédé à Angoulême le 29 juin 1897, fut membre de notre Compagnie. Curieux d'antiquités, il avait réuni, dans sa maison de la place de la Gendarmerie, toutes sortes d'objets ayant rapport à l'art ancien, mais particulièrement des pièces céramiques qui constituaient une collection intéressante à divers points de vue. Le catalogue qui fut dressé pour la vente aux enchères (2) après le décès de sa veuve, mentionne plus de 600 pièces.

Porcelaines Vieux Chine, Japon, Saxe, Sèvres; Faïences de Rouen, Angoulême, Strasbourg, Bordeaux, Delft, Cognac (3), La Rochelle, Marseille et autres.

L'industrie angoumoisine y était représentée par une cinquantaine de belles pièces provenant d'ateliers divers,

(1) Né à Cognac le 25 avril 1812.

(2) Cette vente eut lieu le mardi 18 décembre 1900 par les soins de Me René Lemarchand, commissaire-priseur à Angoulême.

(3) P. de Lacroix, *Les anciennes Faïences de Cognac, Châteauneuf et Gardépée.*

E. Biais, *Les Faïences d'Angoulême et de Cognac (XVIIIe-XIXe siècles)*. Publication faite sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DE LA CHARENTE

SAINT JACQUES LE MINEUR

Digitized by Google

dont les plus importantes ont été décrites par M. Ris-Paquot, et reproduites dans son ouvrage *Documents inédits sur les Faïences charentaises d'Angoulême, l'Houmeau, Garde-Epée, Saint-Eutrope-de-Montmoreau et Cognac.*

Vendues à des antiquaires de marque, les porcelaines et les piéces principales prirent le chemin de la capitale. Quelques collectionneurs locaux ou de la région acquirent les faïences charentaises.

Parmi tant de spécimens d'ateliers divers, un grand médaillon de cinquante centimètres de diamètre, en terre cuite émaillée, mérite d'être signalé ; nous n'en présentons que le moulage, l'original ayant été vendu à un amateur inconnu.

Brisée par trois endroits, cette pièce avait été réléguée dans les communs (1) et la personne chargée du soin de dresser le catalogue n'a pas cru, étant donné son chétif aspect, l'y faire figurer. C'est cependant un artiste qui a modelé le personnage au visage si doux que de longs cheveux encadrent et dont la bonté et la vérité de l'attitude s'allient à une simplicité frappante dans l'expression.

Cette sculpture en ronde bosse, posée sur un fond concave, était selon nous destinée à une application murale. Elle figure un apôtre nimbé, vu à mi-corps, drapé d'un manteau noué sur la poitrine, vêtu d'une robe serrée à la taille, et tenant de la main droite une massue. La main gauche brisée devait être levée pour bénir.

D'après l'iconographie chrétienne (2), c'est vraisemblablement saint Jacques le Mineur que l'artiste a voulu représenter.

A quelle époque attribuer cette sculpture dont le faire

(1) C'est dans une remise attenant à la maison d'habitation de M. Werner, que MM. Jules Charote, négociant, et Renoleau, faïencier, trouvèrent ce médaillon et l'emportèrent pour en faire un moulage qui me fut communiqué par la suite. Qu'ils reçoivent ici l'expression de ma sincère gratitude.

(2) E. Male, *l'Art religieux du XIII^e siècle*, p. 353. Saint-Jacques le Mineur, représenté avec une massue aux portails suivants : Chartres, Amiens, Le Mans, Reims. — Barbier de Montaut, *Traité d'Iconographie chrétienne*. t. II, p. 275 ; type iconographique, t. II, p. 277.

Digitized by Google

rappelle les œuvres des della Robbia ? Nous pensons que c'est la production d'un artiste de la Renaissance et nous l'attribuons au XVI^e^ siècle.

M. Paul Vitry (1), attaché au Musée du Louvre, qui s'est fait une spécialité de l'histoire de la sculpture, nous écrivait :

« Le caractère italien ne m'en paraît pas douteux, l'un « des derniers della Robbia, Girolamo, vint bien en « France et y travailla sous François I^er^. Il n'y aurait rien « d'étonnant à ce que nous ayons là quelque échantillon « de sa manière. »

A Cognac, une chapelle construite par les Valois renfermait un retable fameux (2) dû vraisemblablement à un membre de l'illustre famille des della Robbia.

Une (3) aumônerie fondée au XV^e^ siècle pour recevoir les pèlerins se rendant à Saint Jacques de Compostelle (4) prit le nom de Saint-Jacques du Faubourg. Ce dernier est séparé de la ville par la Charente.

La chapelle qui en dépendait ayant pris à la fin du XV^e^ siècle un caractère quasi paroissial, par suite de l'accroissement de la population, fut érigée en paroisse.

Y aurait-il une corrélation entre l'œuvre que nous présentons et les terres émaillées de la chapelle des Valois ? Ces derniers dotèrent-ils des effigies de saint Jacques l'aumônerie destinée aux pèlerins ? C'est ce qui reste à démontrer.

Quoi qu'il en soit, l'œuvre de la collection Werner nous

(1) *Etudes sur Michel Colomb, Jean Goujon, les Apôtres d'Antoine Juste* (chapelle du château de Gaillon), etc., etc.

(2) Retable en faïence acquis par le baron J. Pichon en 1850, est passé à sa mort au Musée céramique de Sèvres. Marvaud, *Répertoire archéologique de la Charente*, p. 86.

E. Biais, *Note sur un retable en terre émaillée (XVI^e^ siècle)*. Publication faite sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

(3) *J. Nanglard, Pouillé historique du diocèse d'Angoulême*, tome III, pages 439 et 515. *Statistique monumentale de la Charente*, page 103.

(4) Fête le 25 juillet.

Digitized by Google

a semblé intéressante à plusieurs titres : c'est une œuvre de facture italienne du XVI[e] siècle ; elle est bien exécutée ; enfin elle fit partie d'une collection locale importante : cela eût suffi pour nous décider à vous la signaler.

P. MOURIER.

SÉANCE DU MERCREDI, 9 MAI 1906.

PRÉSIDENCE DE M. GEORGE,
PRÉSIDENT.

Étaient présents : MM. BIAIS, BOILEVIN, CHAUVET, DANGUY, FAVRAUD, GOURSAT, LEBLANC, l'abbé LEGRAND, MAZIÈRE, MOURIER, l'abbé SOCHAL, TOUZAUD, et de LA MARTINIÈRE, secrétaire.

M. le PRÉSIDENT dépose sur le bureau les volumes reçus des Sociétés correspondantes.

Il dépouille la correspondance qui comprend : 1° une invitation pour la 73[e] session du *Congrès archéologique de France* qui s'ouvrira à Carcassonne, le mardi 22 mai, à deux heures ; — 2° l'annonce que les fêtes du cinquantenaire de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, fixées primitivement aux 6-8 mai, sont reportées aux 14-16 mai ; — 3° le programme d'un concours littéraire ouvert par la Société littéraire de La Rochelle. Il comporte « un prix spé- « cial attribué à une étude d'archéologie, d'histoire « ou de sociologie ayant pour objet soit un point « d'archéologie locale ou régionale, soit la vie poli- « tique, administrative ou économique d'une com- « mune ou d'une région de l'Aunis et de la Sain- « tonge, soit la vie ou les œuvres d'un homme dis-

Digitized by Google

« tingué ou illustre, originaire de ces deux provinces.
« On demande aux auteurs de mémoires d'utiliser,
« de préférence, des documents inédits, et de citer
« exactement les sources auxquelles ils auront
« puisé ».

M. G. CHAUVET, à propos du dernier Congrès des Sociétés savantes, signale la découverte, dans le département de l'Aisne, par MM. Delvincourt et Baudet, d'une sépulture néolithique dont le mobilier est identique à celui de nos dolmens charentais.

Cette découverte vient justifier la critique faite dans nos Bulletins (1) de la théorie d'Alexandre Bertrand qui considérait les dolmens de l'Ouest de la France et les tumulus de l'Est, comme représentant deux civilisations synchroniques, nettement localisées, dans deux régions distinctes n'empiétant pas l'une sur l'autre (2).

De nombreuses découvertes ont montré que la civilisation néolithique des dolmens est antérieure à celle révélée par les tumulus de l'Est contenant des objets en fer.

Mais il est bon d'ajouter que tous les tertres funéraires ne sont pas de la même époque ; quelques tumulus sont de véritables dolmens en bois, dont les cellas ont disparu. Cette hypothèse des *dolmens en bois* émise en 1882 par M. G. Chauvet (3) a été confirmée depuis par de nombreuses découvertes et

(1) G. Chauvet. *Le Gros Guignon. Bull. Soc. arch. et hist, de la Charente*, 1883, p. 148; — *Mém. Soc. des Antiquaires de l'Ouest*, t. VII, 1884, p. 148.

(2) Alexandre Bertrand. *Archéologie Celtique et Gauloise*. Paris, Didier, 1876, carte, pl. V.

(3) G. Chauvet. *Congrès de l'Afas*. La Rochelle 1882. — *Bull. Soc. arch. hist. de la Charente*, 1881.

Digitized by Google

notamment par les observations de M. le comte J. Beaupré en Lorraine (1).

M. l'abbé LEGRAND demande à M. Chauvet s'il a noté la situation topographique des dolmens et des tumulus. Etaient-ils élevés de préférence dans la plaine où sur la hauteur, en terrain découvert ou sous bois.

M. CHAUVET répond qu'il lui semble impossible d'établir aucune règle à ce sujet. Il connaît de nombreux dolmens situés dans des vallées ; il en connaît d'autres élevés sur des hauteurs. D'ailleurs comment reconnaître si un bois est ancien ou non ?

M. BIAIS annonce qu'il présentera plusieurs dessins de ferronnerie d'art composés à Angoulême.

M. MOURIER présente une plaquette de 8 pages très rare datée du 6 septembre 1632, ainsi intitulée :

LETTRE D'UN GENTIL-HOMME ESCRITE A UN SIEN AMY, CONTENANT AU VRAY CE QUI S'EST PASSÉ EN LA DÉFAITE DES TROUPES CONDUITES PAR MONSIEUR LE DUC DE MONTMORANCY EN LANGUEDOC. AVEC LE NOM DES SEIGNEURS ET GENTILS-HOMMES TUEZ ET BLESSEZ DE PART ET D'AUTRE, LE PREMIER SEPTEMBRE 1632. A ANGOULÊME, PAR JACQUES MAUCLAIRC, IMPRIMEUR ET LIBRAIRE. M. D. C. XXXII.

M. TOUZAUD communique un document inédit de 1744 relatif aux vexations du fisc contre les bouilleurs de cru. *(Annexe.)*

M. G. CHAUVET fait observer que les viticulteurs ont eu souvent à se plaindre des vexations du fisc et des exigences de l'Etat. Il y a 1800 ans, à la fin du

(1) Comte J. Beaupré. *Observations concernant une forme particulière de tumulus signalée en 1882, par M. Chauvet, dans le Bulletin de la Société préhistorique de France*, 1906, p. 77 à 81.

Digitized by Google

premier siècle de notre
romains avaient planté
trouvaient plus pour le
teurs à vil prix. Domiti
trouver le bon remède
nouvelles vignes en Ita
cher, au moins, la moi
dans les provinces. Il d
vignes d'Asie, parce q
vin rendait les cités tur

M. Mourier, au nom d
suivant l'inventaire arc
goulême, décrit plusieu
metures d'impostes en f

M. l'abbé Legrand lit
école de Bouteville par
Bouteville, épouse de Cl
bourg dù Massé. La ma
« pitié et zèle, connaiss
« nélgigence des habita
« leurs enfants ». Elle ve
tresse instruisent la jeunesse de Bouteville « en la
« crainte de Dieu, créance de la foi et observation
« de ses saints commandements, leur montre et
« enseigne le latin, coutume française, l'art d'écri-
« ture et autres bons et louables préceptes, et encore,
« aux filles, outre ce, à coudre pour gagner leur
« vie ».

(1) Salomon Reinach. *Cultes, Mythes et Religion.* Paris, Ernest Leroux, 1906, pag. 361-362.

Victor Duruy. *Histoire des Romains*, t. IV, p. 694. Dans cet ordre d'idées lire un intéressant article de la *Revue économique internationale*, 15-20 février 1903, p. 364, sur la répercussion des droits de douane français sur l'exportation des vins.

Digitized by Google

Cet acte, du 16 mai 1658, a été passé devant Pierre Gaudain et Martin Enleau, notaires au Châtelet de Paris.

M. l'abbé Legrand communique en outre une liste des instituteurs qui se succédèrent dans presque tous les villages de la région de Bouteville aux XVII[e] et XVIII[e] siècles.

M. l'abbé Rousselot a écrit en ces termes à M. le Président :

« Me permettriez-vous d'ajouter un petit mot à la « communication de M. Legrand et à l'observation « de M. de La Martinière.

« *Manant* est simplement le participe présent du « verbe *manoir*...».

« Tous nos verbes avaient pris, par analogie, à « une époque ancienne, le participe présent à la pre- « mière conjugaison : c'est là une caractéristique du « *français*.

« La règle invoquée par M. de La Martinière ne « s'applique pas ici ; mais sa remarque à propos « d'immanent est juste ».

M. l'abbé Legrand qui ne connaissait pas la lettre de M. l'abbé Rousselot, avait apporté une grammaire pour lire l'énoncé de la règle rappelée par notre savant confrère.

M. de La Martinière essaie de déterminer à quelle époque et dans quel but les passages relatifs aux évêques Aptone, Méraire et Laune, de tous points fantaisistes, furent imaginés et ajoutés au texte primitif de l'*Historia* d'Adémar de Chabannes. Il semble bien qu'ils ont été inspirés par l'évêque Girard II, au moment où il se préoccupait de reconstruire la cathé-

Digitized by Google

drale, et afin d'attribuer aux évêques d'Angoulême le titre de chapelain du roi.

La séance est levée à quatre heures un quart.

Le Secrétaire,

J. de La Martinière.

ANNEXE.

LES PLAINTES DES BOUILLEURS DE CRU.

Le document qui va suivre est relatif aux vexations du fisc contre les *Bouilleurs de cru,* au XVIII[e] siècle; il sera intéressant de rapprocher de la législation antérieure le régime institué par la loi du 5 ventôse an XII, qui établissait un double *inventaire* annuel chez les propriétaires récoltants.

REQUÊTE DE LA NOBLESSE DE POITOU, SAINTONGE ET ANGOUMOIS, GENERALLITÉ DE LA ROCHELLE, AU ROY. — 1744. *(Extraits).*

« Les gentilshommes de vos provinces de Poitou, Saintonge et Angoumois, générallité de La Rochelle, supplient très humblement Votre Majesté d'agréer qu'ils implorent sa justice contre les *vexations* d'Adrien Moullier, sous-fermier des aydes de cette générallité, qui, sans égard pour *les prérogatives et les distinctions naturelles de la Noblesse,* ose entreprendre de l'associer à un *tribut personnel* et de la confondre avec les moindres des paysans et des mercenaires.

« Dans le gouvernement de La Rochelle le principal revenu des biens consiste en vins, dont la quantité est trop grande pour se consommer dans le pays et dont la qualité ne peut supporter les transports, surtout le passage de la mer. C'est donc une nécessité, pour en tirer quelque profit, de les convertir en eaux-de-vie; le gentilhomme y est obligé comme les autres, s'il veut faire valoir ses terres, qui autrement lui seroient plus

Digitized by Google

à charge que profitables. L'ordonnance des Aydes de juin 1680, au titre des droits sur l'eau-de-vie, art. 10, assujettit en général l'eau-de-vie à tous les droits réglés pour le vin :... Vente au détail, droit annuel ; ... Déclaration du 5 décembre 1687, rendue *pour obvier aux fraudes* qui se pratiquoient dans la fabrication des eaux-de-vie, et pour obliger ceux qui les façonnoient ou qui en faisoient commerce en gros ou en détail à souffrir *les commis* de la ferme générale (qui) n'a aussi d'application qu'aux *Marchands Bouilleurs* d'eaux-de-vie...

« La prétention d'exiger le paiement du droit annuel contre le sieur de Brémont d'Orlac pour la conversion que ce gentilhomme faisoit faire de ses vins en eaux-de-vie dans son château de Dampierre (doit être rejetée).

« Il n'y a pas plus de raison pour le gêner *pour la conversion de ses vins en eaux-de-vie* que dans celle de *ses raisins en vin*, de *ses pommes en cidre*, de *ses grains* et de *ses houblons en bierre*...

« Le sous-fermier dira-t-il que les eaux-de-vie ne sont pas une production immédiate de la terre, que c'est un fruit de l'art, de l'industrie, dont la façon doit un droit au Roy ? Mais la terre ne produit pas plus les vins que les eaux-de-vie... »

(Manuscrit de la Bibliothèque de Bordeaux, 828 (XL) 14°.)

En marge est écrit : « Attribué à M. Cochin ou à M. Thorel. » Il s'agit, sans doute, d'Henri Cochin, avocat au Parlement de Paris, né et mort à Paris (1687-1747), auquel aurait été demandée la rédaction du Mémoire.

On voit, par le document, dont les parties essentielles sont reproduites ci-dessus, que le propriétaire récoltant fut toujours en butte aux « vexations » du fisc, soit qu'il ait eu à faire aux « commis » des Fermes générales, soit qu'il se trouve en butte aux entreprises de « la Régie » actuelle.

La *Requête* de la noblesse, en 1744, paraît aujourd'hui singulièrement surannée dans la forme, invoquant ses prérogatives et distinctions naturelles, d'une part, et, d'un autre côté, mettant ensemble, pour jouir des mêmes droits, le récoltant de vins et celui de grains et de houblon : la première de ces considérations n'a plus d'objet, et d'ailleurs il résulte bien du texte même qu'on envisage la récolte plus et mieux que le récoltant ; quant à l'assimilation de la production du raisin et de celles du grain

Digitized by Google

ou du houblon, elle est plus spécieuse, et les distillateurs d'alcool industriel l'invoquent encore aujourd'hui à l'encontre des bouilleurs de cru : il suffit pourtant de faire remarquer que les distillateurs d'alcool de grains ou les brasseurs de bière sont nécessairement des industriels, et que la fabrication *domestique* n'existe pas de ce chef.

Quoi qu'il en soit, il ne semble pas que les excellents arguments énoncés dans la Requête aient eu gain de cause, au moins au profit de l'ensemble des viticulteurs.

A la veille de la Révolution, l'ingénieur en chef Musnier, dans ses *Observations* sur l'Angoumois, écrivait (t. II, p. 195) :

« Les propriétaires sont obligés, *avant de mettre le feu sous la chaudière,* de faire une *déclaration au bureau de leur arrondissement ;* de souffrir *les visites et exercices* des commis, et de payer la somme de 9 livres 2 sols de *droit annuel*, quand même ils ne feraient brûler que dix-huit veltes (moins d'une barrique, qui est de 27 veltes) d'eau-de-vie ». Même, des règlements et arrêts du Conseil prescrivaient des aggravations qui ne furent point observées.

« Mais, au moyen de cet acquit, ils (les propriétaires) peuvent distiller, continue notre auteur, depuis le 1er octobre jusqu'au dernier jour de septembre suivant, et jouir de la *liberté inestimable* de faire, de leurs vins, des eaux-de-vie de tous les degrés ». Arrêts et règlements contraires tombèrent en désuétude.

Mais, au lendemain de la Révolution, ce fut bien une autre affaire, et la fiscalité tenta un assaut autrement redoutable contre la viticulture.

La loi du 5 ventôse an XII, qui rétablit les impôts de consommation, établit le nouveau régime des boissons sur la base suivante :

Chaque année, un double *Inventaire* était fait chez les propriétaires, après la récolte et à la fin de l'année. On frappait d'une taxe le vin récolté ; à la fin de l'année, on constatait ce qui en restait, pour défalquer cette quantité de l'inventaire nouveau qui allait suivre à la récolte nouvelle. Le droit n'était, du reste, payable qu'à la vente,

Digitized by Google

mais le vendeur en était responsable, sous réserve d'une certaine quantité défalquée au profit de la consommation familiale ; de telle sorte que le propriétaire récoltant devait produire la quittance de la *Régie des Droits-réunis*, représentative des manquants, au moment du récolement.

L'inventaire, qui coûtait des frais considérables à l'administration, étant éminemment vexatoire, fut aboli par la loi du 25 novembre 1808.

Rappelons, pour être complet, que la liberté des bouilleurs de cru, supprimée par une loi du 2 août 1872, à la suite des désastres de 1870-1871 qui exigeaient des ressources financières exceptionnelles, fut rendue par celle du 14 décembre 1875 ; que, supprimée une fois de plus par la loi du 31 mars 1903, la liberté a été rétablie de nouveau le 28 février 1906, toutefois en principe seulement...

D. T.

SÉANCE DU MERCREDI 13 JUIN 1906.

PRÉSIDENCE DE M. CHAUVET,
ANCIEN PRÉSIDENT.

Étaient présents : MM. Boilevin, Cochot, Guérin-Boutaud, l'abbé Legrand, l'abbé Mazière, Mourier, Terracher, Triou et de La Martinière, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président dépose sur le bureau les volumes reçus des Sociétés correspondantes ; et en outre, hommage de l'auteur, notre confrère, M. J. Baillet, *La Réunion de la famille dans les enfers égyptiens*, article extrait du *Journal asiatique*.

L'abbaye de Ligugé adresse à la Société, en échange d'une collection de ses *Bulletins*, les deux

Digitized by Google

premiers volumes des archives de la France monastique : *Recueil historique des archevêchés, évêchés, abbayes et prieurés de France*, par dom Beaunier, nouvelle édition revue et complétée par les bénédictins de Ligugé, t. I ; et *Les moines de l'ancienne France, période gallo-romaine et mérovingienne*, par dom Besse.

M. le PRÉSIDENT communique la note suivante au nom de M. GEORGE :

« Il y a environ quinze jours, dans les terrains formant le n° 24 du rempart Desaix, ont été découverts plusieurs squelettes entiers et une certaine quantité d'ossements humains antérieurement déplacés.

« Ces sépultures devaient appartenir au cimetière de l'ancienne paroisse Saint-Vincent, dont l'église occupait sensiblement l'angle sud-ouest de notre promenade du Parc, c'est-à-dire l'intersection du rempart Desaix et de la rue Haute-du-Parc. Le cimetière de cette paroisse se trouvait donc à l'ouest et peut-être aussi au nord de son église. »

M. l'abbé LEGRAND communique des extraits des délibérations du corps-de-ville d'Angoulême. Ils ont été recueillis dans des archives particulières et viennent combler quelques-unes des lacunes de la collection des archives municipales.

M. l'abbé LEGRAND signale un article de M. Jean Brünhes, dans la *Revue des Deux Mondes*, sur la géographie « ethnographique ». Certaines des conclusions de l'auteur lui ont paru intéressantes à rapprocher de la discussion de MM. Chauvet et Touzaud sur l'homme primitif.

Digitized by Google

M. Mourier, au nom de M. George et au sien, continue la description des anciennes impostes en fer forgé qui ornent encore les portes de quelques vieilles maisons d'Angoulême.

M. de La Martinière fait hommage à la Société du t. V. de l'*Inventaire sommaire des archives départementales de la Charente*, série E, minutes notariales. La première partie de ce volume est l'œuvre de M. de Fleury.

M. de La Martinière essaie de préciser les caractères de la réclusion en Orient, et ceux de la réclusion en Occident, à l'époque mérovingienne. Il paraît certain, d'aprés lui, que saint Cybard, moine et reclus, demeura enfermé dans une cellule particulière du monastère qu'il avait fondé. Rien ne s'oppose absolument à ce que cette cellule fût une des grottes ouvertes au dessous du rempart du Nord.

Au nom de M. de La Bastide, capitaine au 20e dragons, M. de La Martinière communique un état des fiefs relevant de la couronne de France à cause du duché d'Angoulême. Cet état, dressé officiellement en 1646 par les officiers du domaine, donne, avec le titre du fief, le nom du propriétaire actuel, le devoir dû, la date du dernier hommage et celle du dernier dénombrement qui existent aux archives de la Cour des comptes. L'original est conservé dans les archives du château de La Bastide (Hte-Vienne).

MM. de La Bastide, capitaine au 20e dragons, à Limoges, et Frédéric Huault, industriel, chemin de Bel-Air à Angoulême, présentés à la séance précédente, sont élus membres titulaires.

Digitized by Google

Demande à faire partie de la Société, en qualité de membre titulaire, M. Albert Foureur, lieutenant au 107e régiment d'infanterie, présenté par MM. CHAUVET, GEORGE, et de LA MARTINIÈRE.

La séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire,

J. de LA MARTINIÈRE.

SEANCE DU MERCREDI 11 JUILLET 1906.

PRÉSIDENCE DE M. GEORGE,
PRÉSIDENT.

Etaient présents : MM. BASTIER, BIAIS, CHAUVET, GUÉRIN-BOUTAUD, LAFITTE, LEBLANC, l'abbé LEGRAND, l'abbé MAZIÈRE, MORAND, MOURIER, THÉVENET, TOUZAUD, et de LA MARTINIÈRE, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

MM. CHAUVET et de LA MARTINIÈRE rendent compte de l'excursion de nombreux membres de la Société à Ruffec et à Verteuil. Elle a été, pour tous, aussi instructive qu'agréable.

M. G. CHAUVET rend compte d'une fouille qu'il vient de faire avec M. Descoffre, percepteur à Châteauneuf, dans un abri situé en face du village de La Pelletrie, proche de la Grotte à Melon, à quelques kilomètres du couchant de Châteauneuf.

La couche archéologique, à flanc de coteau, explorée sur une longueur d'une dizaine de mètres, était

Digitized by Google

épaisse de 1 mètre en moyenne, dans la partie nord où s'arrêtèrent momentanément les fouilles, et s'amincissait progressivement au sud en descendant vers la vallée.

La base, sur une épaisseur moyenne de 0 m. 03, était formée d'une concrétion calcaire assez résistante ; la partie supérieure formait un mélange de terre, d'os brisés, et de débris de l'industrie humaine ; il y a été recueilli :

1° 240 silex taillés, pouvant se répartir ainsi : 166 racloirs mousteriens pouvant être comparés à ceux de La Quina, fig. 1-3-4-6 de la pl. I. *Bull. Soc. arch. et hist. de la Charente*, 1896.

63 pointes mousteriennes analogues à celles recueillies dans ladite station, fig. 2-5-7 de la même planche. 11 lames diverses, sans caractères précis, mais indiquant les premiers essais d'instruments taillés en lames minces.

2° Sept boules en calcaire analogues à celles signalées dans diverses stations mousteriennes de la Charente ;

3° Des percuteurs en quartz ; et trois nucleus sur lesquels on avait enlevé des racloirs et des pointes.

4° Une grande quantité d'os brisés, affectant la forme de pointes aigues dont il y aura lieu de faire ultérieurement l'examen.

La faune comprend le cheval et le renne très abondants, un bovidé rare ; pas traces de carnassiers, de rongeurs.

Les premières phalanges de cheval ne portent pas traces du travail humain constaté sur les os analogues de La Quina.

Dans l'état actuel des fouilles il est permis de dire que l'abri de la grotte à Melon est contemporain de La Quina fin du moustérien ; jusqu'à présent on n'y a signalé aucune pièce caractéristique du solutréen.

Digitized by Google

M. G. CHAUVET pense que le petit moule en pierre, trouvé par M. Hurtel à La Haute Terne, commune de Luxé, et présenté par M. Favraud à la séance de novembre dernier peut avoir servi à couler des boutons ou des ornements dont les types sont assez communs dans l'industrie gauloise, période de la Tène. A l'appui de cette hypothèse il montre les dessins de têtes de clous émaillés, revètements de boutons etc., portant des ornements cruciformes, analogues à ceux du moule de La Terne, trouvés dans les oppida gaulois de l'est de la France et de la Bohême (1).

M. G. CHAUVET rend compte d'un mémoire sur *« L'âge des derniers volcans de France »*, publié par M. Marcellin Boule dans *« La Géographie »* de mars-mai 1906.

Le savant professeur du Muséum trouve dans les volcans du plateau central un nouveau chronomètre des temps préhistoriques.

Ses conclusions viennent confirmer nos découvertes charentaises sur la haute antiquité de l'homme. Il fait remonter à 10.000 ans environ la formation des premières tourbes et l'aurore de la période néolithique pendant laquelle nos dolmens ont été construits.

Les diverses phases antérieures sont classées stratigraphiquement à l'aide des épanchements de laves qui sont venus à diverses époques couvrir les allu-

(1) J. G Bulliot et Henry de Fontenay. *L'art de l'émaillerie chez les Eduens, avant l'ère chrétienne.* Paris, Champion, 1875, pl. I, II, III.

Joseph Déchelette. *Le Hradischt de Stradonitz en Bohême et les fouilles de Bibracte.* Extrait du *Congrès archéologique de Mâcon*, juin 1899, pl. II.

J. L. Pic. *Le Hradischt de Stradonitz en Bohème*, traduit par J. Déchelette. Leipsig, 1906, pl. IX, XXIII, LVIII.

Digitized by Google

vions des vallées, depuis les temps tertiaires jusqu'à la fin des temps quaternaires.

M. LAFITTE rapporte le curieux récit d'un cultivateur sur une découverte qu'il aurait faite en 1882, à 3 kilomètres de Chalais, et à environ 300 mètres du bord de la route dite de La Roche-Chalais, en un endroit appelé L'Ombrière.

« En faisant les fouilles d'une construction élevée en cet endroit, il a, dit-il, trouvé un mur de 60 mètres de long et 0 m. 85 d'épaisseur, dans lequel était un seuil de porte, en pierre, de 5 pieds de longueur, et plusieurs autres murs de refend. »

A une certaine distance, dans une excavation, au milieu d'un amoncellement de tuiles « un corps entier de cerf était comme enterré ».

Le fait est que M. Lafitte observa autour de la maison une quantité énorme de débris de tuiles à rebords et quelques restes de pots gallo-romains, et qu'il put obtenir du cultivateur partie d'un bois de cerf qu'il présente à la Société.

M. l'abbé LEGRAND présente au nom de M. l'abbé Maurin, curé de Ranville-Breuillaud, une pièce de monnaie, trouvée dans cette commune au hameau d'Orfeuilles. C'est un *« grand double »* datant de l'époque de Charles VII, roi de France.

Il communique aussi aux membres présents un programme d'examen concernant les élèves du collège des jésuites d'Angoulême en l'année 1759, format in-16 jésus, sur papier à bras, et imprimé chez Jacques Rezé, typographe du collège. Il contient 12 pages et est en latin, à part une note de quelques lignes en français.

Voici l'intitulé : *In solemni affixionum triduo dili-*

Digitized by Google

gentiæ suæ specimen dabunt selecti auditores Collegii Engolismensis societatis Jesu, diebus 11, 12, 13 mensis Augusti an. 1759... Mane ab octava ad decimam ; sero a tertia ad quintam...

Le public « select » d'Angoulême et d'ailleurs très probablement, ce qui arrive d'ordinaire dans ces séances solennelles, est prié d'assister durant 3 jours, le matin de 8 à 10 heures, le soir de 3 à 5 heures. *(Annexe I).*

M. Touzaud présente le rapport de la Commission des finances. Il conclut en demandant des remerciements et des félicitations pour le Trésorier. Ils lui sont donnés par acclamation.

M. Mourier, au nom de M. George et au sien, continue la description des pièces de ferronerie intéressantes de l'ancien Angoulême.

M. Bastier s'exprime ainsi :

« Dans la séance du 11 avril dernier M. l'abbé Legrand nous a communiqué des extraits de testaments authentiques reçus par Me Joubert, notaire à Lignières de 1701 à 1734, se terminant généralement par une pensée d'ordre philosophique ou religieux exprimée en vers... Ce qui a amené Me Guérin-Boutaud, notre collègue, à signaler une quittance notariée en vers dont je lui avais communiqué la copie il y a quelques années. On m'a fait promettre de la produire : je m'exécute, bien que ce ne soit qu'un hors-d'œuvre ». *(Annexe II.)*

M. le Président communique quelques notes sur la journée de la peur à Angoulême. *(Annexe III.)*

M. Jeandel a adressé à M. de La Martinière une

Digitized by Google

lettre sur la journée de la peur dans les cantons de Montbron et de Lavalette dont il lit d'intéressants extraits. *(Annexe IV.)*

M. Albert Foureur, lieutenant au 107e régiment d'infanterie, présenté à la séance précédente, est élu membre titulaire.

Demande à faire partie de la Société, en qualité de membre titulaire : M. Pascaud, propriétaire à Chasseneuil, présenté par MM. Chauvet, George et Mourier.

La séance est levée à 10 heures 1/4.

Le Secrétaire,
J. de La Martinière.

ANNEXES.

I

PROGRAMME ÉDITÉ PAR LES PÈRES JÉSUITES POUR L'EXAMEN PUBLIC DE LEURS ÉLÈVES DU COLLÈGE SAINT-LOUIS D'ANGOULÊME. — 1759.

Nous reproduisons ici, grâce au talent et à la bienveillance de notre distingué collègue, M. Mourier, à qui nous offrons nos plus sincères remercîments, le frontispice de la classe III de grammaire.

Digitized by Google

Cinq classes doivent comparaître devant l'assistance « intellectuelle » de cette époque.

I. Rhétorique. — Dix-huit étudiants ont à répondre sur les matières suivantes :

Cicéron. — Traduire en français les discours *Pro Archiâ* et *Pro Marcello.* Réciter et expliquer le *Pro rege Dejotaro*, le *Pro Ligario* et le *Pro lege Manilia.*

Virgile. — Enéide, I, II, III, VI^e^ chants et quelques livres des Géorgiques.

Horace. — Toutes les odes et réciter l'Art poétique.

Ovide. — Métamorphoses, deux livres.

Juvénal. — Les cinq premières satires.

Perse. — Expliquer et réciter toutes les satires.

Interpréter les œuvres de Salluste, Justin, Velleius, Paterculus, César, Quinte-Curce; les comédies de Térence, quelques unes de Plaute (édition corrigée). On signalera en même temps, dans ces auteurs, tout ce qui touche à la géographie, à la cosmographie, à la mythologie, à l'histoire et à la critique littéraire.

Poésie latine. — Déclamations variées en latin, *voce gestuque expriment suggestu.*

Art oratoire. — Traiter de tout ce qui a rapport à la rhétorique et donner des exemples ou des citations choisies dans les auteurs sacrés et profanes, latins ou français.

Auteurs grecs, suivant le cours de l'école.

Note en français : « Nos rhéteurs rendront compte de « tout ce qui est analogue à la Poésie Française et n'ob- « metront aucun genre de Poésie : ils se flattent de faire « tomber un préjugé aussi faux qu'il est injuste contre « les pièces dramatiques de nos asiles littéraires ; ils « prouveront à leurs aimables et érudits citoyens que « ces sortes d'exercices, loin de nuire aux Lettres, en ont « même hâté et favorisé le progrès dans leur lycée. »

II. Humanités. — Quatorze élèves :

Cicéron. — Réciter et traduire en français *pro Milone* et *pro Ligario.*

Horace. — Expliquer les odes et les épîtres ; réciter ces dernières.

Digitized by Google

Virgile. — Enéide. Les douze chants seront expliqués par un élève.

Histoire. — Quinte-Curce et Salluste.

Pour le grec, le cours de l'école.

III. Grammaire (I). — Vingt élèves :

Cicéron. — Réciter et expliquer les Ier, IIe, IIIe Catilinaires.

Virgile. — Enéide, Ier, IVe, VIe et IXe chants ; les dix églogues ; Géorgiques, I, IV.

Ovide. — Métamorphoses, IIe livre.

Histoire. — Expliquer l'abrégé de l'histoire sacrée et profane, *Epitomen a Tursellino contextam...* Rappeler quelques-uns des plus beaux faits des rois de France.

Pour le grec, le cours de l'école.

IV. Grammaire (II). — Vingt-cinq élèves :

Cicéron. — Réciter et expliquer le IVe livre de ses Lettres et le Songe de Scipion.

Virgile. — Réciter le IVe livre des Géorgiques. Enéide, le IIe livre.

Ovide. — Réciter et expliquer les Pontiques, IIIe livre.

Histoire. — Traduire le *De Viris illustribus urbis Romæ* de *Sextus Aurelius Victor*, les dix livres d'Eutrope.

Déclamations de quelques fables françaises *voce gestuque expriment.*

Pour le grec, le cours de l'école.

V. Grammaire (III). — Dix-sept élèves :

Cicéron. — Réciter et expliquer ses Lettres choisies, Ier et IIe livre.

Ovide. — Les Pontiques, Ier livre ; les Tristes, IIe livre.

Histoire. — Expliquer le Ier livre des récits choisis et tirés de l'Ancien Testament.

Pour le grec, le cours de l'école.

Déclamations de plusieurs fables de M. de La Fontaine.

Quoique nous ayons indiqué le nombre des élèves désignés pour figurer en public, il serait téméraire, croyons-nous, de conclure de là à la totalité absolue des étudiants de ce collège. On ne doit pas oublier que, dans ces sortes de séances, il en est beaucoup d'autres qui,

Digitized by Google

pour des raisons multiples et diverses, sont obligés :
« A garder de Conrart le silence prudent ».
Parmi les noms qui sont inscrits sur ce programme, il en est qui ont acquis plus tard une certaine notoriété.

Paul LEGRAND.

II.

QUITTANCE NOTARIÉE EN VERS. — 16 janvier 1837.

Devant Mathé Dumaine (1) et son collègue Brun (2)
L'un et l'autre exerçant dans un ressort commun,
Notaires du chef-lieu de la Haute-Charente,
Sans mandat, en personne, aujourd'hui fut présente
Jeannette Guillebaud, native de Marthon,
Vivant célibataire et sans profession,
Mais jadis gouvernante et dont le domicile
Est depuis cinquante ans fixé en cette ville ;
Laquelle a reconnu qu'en espèces d'argent
Monsieur Vignon-Vinsac, honnête commerçant,
Ayant dans Angoulême aussi sa résidence,
A, pour elle, versé deux pactes à l'avance
S'élevant au total de cent cinquante francs
Comptés et délivrés, les notaires présents ;
Et ce pour acquitter la rente viagère
Dont elle est maintenant heureuse créancière
D'après la volonté d'un excellent curé
De ses amis chéri, des pauvres adoré,
Et qui, pour bien mourir, crut que la bienfaisance
Était le vrai trésor de la reconnaissance.
C'est ainsi qu'il appert d'un pieux testament

(1) L'un des prédécesseurs de Me Thibeaudeau, actuellement notaire à Angoulême.
(2) L'un des prédécesseurs de Me Guérin-Boutaud, actuellement notaire à Angoulême.

Digitized by Google

Que Duval (1), son notaire, homme sage et prudent,
En l'an mil huit cent douze, le vingt-et-un décembre,
Devant quatre témoins, a reçu dans sa chambre.
De ces termes de rente échus et non échus
Puisque trois mois de rente ne sont pas encore dus
La comparante accorde une bonne quittance,
Sans nul préjudice et nuire à sa créance,
Déclarant au besoin se conserver les droits
Qui naissent de son titre et qu'assurent les lois.
Dont acte rédigé passé dans sa demeure
Sise près du Palais, sur le soir, vers une heure,
Le seize de janvier mil huit cent trente-sept.
Nous avons à l'instant lu cet acte en brevet ;
Elle a dit aussitôt d'une voix assurée,
Qu'elle ne sait signer, dûment interpellée ;
Et nous l'avons fait pour sa validité
Et consacrer par là son authenticité,
Sauf l'enregistrement, formalité fiscale,
Que va bientôt remplir une main libérale.

Enregistré par nous, Jean-Nicolas Chollet,
Le vingt-six de janvier mil huit cent trente-sept,
Folio quatre-vingt-six, recto, cases sublimes.
Reçu, tous droits compris, quatre-vingt-huit centimes,
En bon argent comptant, en espèces du cours
Qu'en versant au Trésor on regrette toujours.

BASTIER.

III

NOTES SUR LA JOURNÉE DE LA PEUR A ANGOULÊME

A plusieurs reprises, les Bulletins de la Société archéologique de la Charente ont inséré des communications sur la fameuse journée de la peur, soit dans le département, soit dans les environs.

(1) L'un des prédécesseurs de Me Jaubert, actuellement notaire à Angoulême.

Digitized by Google

Pour Angoulême, M. J. Castaigne a cité un passage d'un manuscrit de Desbrandes (*Bulletin*, 1878-79, p. XXXVIII) qui, entre autres détails, fixe ces journées aux 28 et 29 juillet 1789. Les mêmes dates sont données par F.-J. Gilbert, dans son *Livre-Journal* publié par M. l'abbé Legrand (*Ibid.*, 1900, p. 158). Les registres de notre Corps de Ville en font également mention.

Le 28 juillet 1789, les officiers municipaux de la ville d'Angoulême étaient assemblés pour s'occuper d'une milice bourgeoise, nouvellement constituée sous la direction de M. de Bellegarde, chevalier de Saint-Louis.

« Dans ce moment, dit le procès-verbal, un postillon de « Churet s'est présenté et a dit que le bruit se répandait « de poste en poste que quinze mille hommes armés se « dirigeaient sur Angoulême. Le comité s'est levé, chaque « citoyen a couru aux armes, et l'on a fait avec activité « toutes les dispositions que les circonstences permet- « taient pour mettre la ville en état de défense, et pour y « parvenir on a remis à demain pour signer ces pré- « sentes. »

Le lendemain, 29, nouvelle réunion dans laquelle il est rendu compte, par le maire, qu'après recherches faites, à huit lieues à la ronde, il n'a pas été trouvé d'ennemi. On n'en décide pas moins la création d'une « Garde patriotique formée des habitants de bonne volonté « qui veillera nuit et jour sous la conduite de ses « officiers... ».

Pendant cette même séance, à 5 heures et quart, arrive un courrier de Bordeaux, dépêché au comité et porteur d'une lettre sans cachet, demandant « des instructions « sur les alarmes du jour précédent répandues en cette « province, de désigner le nombre des troupes qui se por- « taient vers notre ville par le nord, si elles étaient com- « posées de cavalerie ou d'infanterie, et en cas de fausseté « du bruit, d'en donner avis au courrier, afin qu'il en « répandit la nouvelle sur la route. »

Bien entendu, il fut donné connaissance de la vérité au courrier envoyé de Bordeaux.

Le 28 juillet, au moment de la panique, les habitants

Digitized by Google

d'Angoulême avaient cherché à s'armer. Des fusils au nombre de 170 se trouvaient sur une *gabarre*, pour être transportés à Rochefort ; ils furent pillés.

Le détenteur responsable, un M. Galliot, dut demander à l'administration la restitution des fusils, ou un certificat justificatif. C'est pour cela que, dans la séance du 24 août suivant, Messieurs les curés furent priés par le Corps de Ville de recommander, aux prônes de leurs messes, la remise des armes enlevées.

Puis de nombreuses demandes de paiement parvinrent à la caisse de la commune. de la part des armuriers d'Angoulême, qui avaient été contraints de faire des fournitures de poudre, plomb, etc. au public (4 septembre). M. de Bellegarde, de son côté, avait fait faire six affûts de canons, dont le coût s'élevait à 260 francs, et il demandait à la Ville d'en prendre la charge. Dans la séance du 13 novembre, toutes ces demandes furent acceptées.

Les conséquences immédiates de la panique furent l'organisation très-sérieuse de cette *garde patriotique* dont la création avait été votée dans la séance du 29 juillet ; quant à la *milice bourgeoise*, dont il était parlé dans la réunion du 28, son titre ne suffisait plus à nos hommes dirigeants.

J. GEORGE.

IV.

LA GRANDE PEUR DANS LES CANTONS DE MONTBRON ET DE LAVALETTE.

Logis de Chaumont, par Ruffec. 2 juillet 1906.

Monsieur et cher confrère,

Quand je vous ai rencontré à la Bibliothèque nationale, en avril dernier, vous m'avez témoigné le désir de connaître les renseignements que j'avais sur la « grande peur » dans la Charente. J'ai attendu pour vous les écrire d'être revenu à Chaumont, espérant découvrir dans nos

Digitized by Google

anciens titres ou documents quelques notes contemporaines d'un évènement qui causa un mariage dans ma famille ; malheureusement je n'ai rien pu trouver, et je dois, à mon grand regret, me borner à vous communiquer des souvenirs et des traditions de famille sans notes à l'appui.

A la fin du XVIII[e] siècle mes grands parents (du côté maternel) possédaient, aux confins des cantons actuels de Montbron et de La Valette, un domaine important ; cette région, encore très boisée aujourd'hui, était alors ce que l'on nomme vulgairement un pays perdu — bois immenses, vastes landes, chemins rares, mal entretenus, à peine praticables pour un cavalier — aussi les nouvelles y parvenaient tardivement et difficilement, et l'émoi y fut d'autant plus vif quand, *le même jour, à la même heure,* on entendit sonner le tocsin dans toutes les paroisses et que le cri : L'ennemi arrive ! jeta l'alarme dans chaque maison. — (On prétend que l'on ne sut jamais qui avait sonné la première cloche et poussé le premier cri !?) — Quel était cet ennemi, personne ne pouvait le dire. Aussitôt chacun s'arma à la hâte de fusils, de fourches ou de faux, on se réunit par hameau, par village ; mon arrière-grand-père rassembla ses domestiques, ses métayers, et partit à leur tête, au hasard..... comme tout le monde. Les autres troupes rencontrées ne purent lui donner aucune indication ; on se bornait à répéter : l'ennemi arrive ! à s'affoler, à courir devant soi, sans but précis, sans se douter de ce que pouvait être l'adversaire redouté. A la fin, comme on ne voyait rien d'anormal, si ce n'est l'agitation des voisins, on prit le parti de poster des guetteurs et de regagner son logis, non sans se demander avec angoisse ce qui se passerait le lendemain. Ce lendemain ne semble pas avoir vu le calme des esprits car on organisa plus sérieusement la défense. C'est alors que se produisit un fait que je crois peu connu : on eut l'idée d'*enrégimenter les femmes.* Mon arrière-grand' mère (alors demoiselle), fut nommée leur commandant? J'emploie ce terme de commandant faute de savoir le nom militaire qu'elle portait réellement. Plus de soixante ans après, on

Digitized by Google

conservait encore dans ma famille *une robe bleue* et *une écharpe tricolore* en soie, qu'elle mettait en qualité de commandant? des femmes.

Mon arrière-grand-père ayant été choisi de son côté pour diriger les hommes du pays, quand l'ennemi arriverait, eut à se concerter avec son collègue féminin ; quelques mois plus tard ils se mariaient. Je ne sais si les archives communales font mention de ces milices d'amazones qui n'eurent peut-être qu'une organisation incomplète et éphémère, mais le fait certain, c'est qu'elles furent cause du mariage de mon aïeul avec M^lle^ Valérie de Crassac, et qu'elles ne furent pas sans influence sur la tragique odyssée des deux époux qui, commencée quelques mois plus tard, ne devait se terminer qu'au 9 thermidor. Comme vous le savez, l'impression causée par la grande peur sur les contemporains et même la génération suivante, fut extraordinaire. Ma grand' mère, née peu de temps après l'événement (1794), m'en parlait encore plus de 80 ans plus tard avec une émotion qui impressionnait fortement mon imagination d'enfant. Beaucoup de gens illettrés se servirent du souvenir de cet émoi populaire comme d'un point de repère chronologique, et nous avions une vieille métayère qui disait (dans ce patois d'origine romane, particulier à la région), qu'elle était née l'année de la grande peur et son fils l'année de la grande grêle, allusion à un terrible cyclone qui ravagea la contrée en 1812.

.....

Voilà, Monsieur, tout ce que je sais de certain sur cette légendaire panique ; je crois que vous pourriez trouver vers Marthon, Dignac ou La Valette, d'autres personnes que leurs grands-parents ont mises, elles aussi, au courant de bien des faits ; ce serait une petite enquête à faire.

Veuillez agréer.....

Ch. JEANDEL.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES
ET DOCUMENTS

Digitized by Google

Digitized by Google

L'HISTOIRE ET LA LÉGENDE

DE

SAINT CYBARD

Le nom de saint Cybard est familier à tous les Angoumoisins ; c'est celui du patron de notre ville, *patronus civitatis,* comme on disait jadis. Ceux même qui ont simplement contemplé du haut des remparts d'Angoulême le faubourg qui porte ce nom, gracieusement étalé sur les bords de la Charente, au premier plan d'un paysage admirable et presque infini, ne sauraient en perdre le souvenir.

Saint Cybard est un personnage historique et légendaire à la fois. C'est surtout sa légende qui a été racontée. Elle l'a été avec un grand charme par Mgr Cousseau dans un petit *tract* pieux qui se vend encore aux fidèles d'Angoulême (1). Elle a été reprise par M. l'abbé Maratu (2); et M. Joseph Mallat (3), malgré le titre donné à son étude, s'est placé au même

(1) *Vie de saint Cybard,* reclus à Angoulême au VIe siècle, écrite sur le récit de deux auteurs contemporains par Mgr Cousseau, ancien évêque d'Angoulême, Angoulême 1897. La première édition est de 1851.

(2) *Les Saints d'Angoumois* par l'abbé H. Maratu, chanoine honoraire, licencié en théologie, curé-doyen de Montmoreau, Marseille 1897.

(3) *Essai historique sur saint Cybard,* sa famille, son office, son culte en Angoumois et en Périgord, Périgueux 1887.

Digitized by Google

point de vue. Quelles que soient les différences qui existent d'ailleurs entre eux, ces trois écrits ont un caractère commun. Ils acceptent comme sûrs et authentiques tous les documents anciens qui concernent saint Cybard, et, pour présenter un tableau harmonique, ils les interprètent avec une entière liberté d'imagination.

Je voudrais, au contraire, faire la critique de ces documents ; rechercher, pour chacun d'eux, s'il est bien de l'époque que lui assigne son auteur, connu ou inconnu, et quelle est la valeur des renseignements qu'il fournit. Si ma méthode est bonne et bien appliquée, il se trouvera que j'aurai ainsi extrait tout ce que nous avons de vraiment historique sur saint Cybard. J'aurai en même temps l'occasion d'étudier et de discuter les points principaux de la légende ; je discuterai ensuite quelques uns des problèmes que ces textes soulèvent.

CHAPITRE I.

LES TEXTES.

§ 1.

Grégoire de Tours : Historia Francorum.

Le premier document, le meilleur de tous, absolument sincère et historique, est un passage de Grégoire de Tours. Au livre VI de l'*Historia Francorum* se trouve un chapitre 8, consacré à notre saint, à l'occasion de sa mort. On tient pour certain que les livres V et VI de l'*Historia* ont été écrits entre les années 575 et 584. Il est vrai que le chapitre en question ne figurait pas dans le texte primitif. Comme un certain nombre d'autres qui, pour la

Digitized by Google

plupart, se rapportent aux choses ecclésiastiques, c'est une addition postérieurement faite par l'auteur (1). Mais cette addition elle même ne saurait être postérieure à la rédaction des livres IX et X qui se place entre 587 et 591. Grégoire de Tours lui-même est mort en 591 ou, suivant quelques uns (MM. Bonnet et Krusch) en 593.

D'un autre côté, d'après l'opinion commune saint Cybard est mort en l'an 581. S'il en est ainsi le récit de Grégoire de Tours peut avoir été écrit l'année même de sa mort ; il l'a été tout au moins dans le cours des dix années qui suivirent. Alors même qu'il faudrait faire remonter d'un certain nombre d'années dans le passé la mort de saint Cybard (2), le récit de Grégoire reste celui d'un contemporain. Il parle d'ailleurs d'après le témoignage d'un Comte d'Angoulême qui avait connu saint Cybard. Voici, sauf un passage qui trouvera sa place plus loin, la traduction de ce texte capital.

« Mourut aussi Cybard (3), reclus d'Angoulême, homme d'une sainteté magnifique, par lequel Dieu fit éclater de nombreux miracles ; en en laissant beaucoup de côté, j'en dirai quelques mots. C'était un habitant *(incola)* de la ville de Périgueux ; mais il se convertit à la vie religieuse, fut fait clerc et, venant à Angoulême, il s'y bâtit une *cellula* (4). Il y réunit un petit nombre de moines et il y demeurait constamment en prières, et si on lui donnait

(1) Voyez : Henri Omont, *Grégoire de Tours Histoire des Francs*, livres I-VI, texte du manuscrit de Corbie, p. 265. Les additions faites à ce manuscrit, qui contient le texte original, sont imprimées là en petits caractères.

(2) Ce point sera examiné plus loin.

(3) Le texte (Omont, p. 205) porte *Ebarchius*, attestant déjà une des altérations qui, de *Eparchius*, devaient faire *Cybard*.

(4) Je ne traduis pas, pour le moment, le mot *cellula* dont le sens sera discuté plus loin. Voici le membre de phrase :

« *Ecolismam veniens*, cellulam sibi edificavit *In qua, collectis paucis monachis, in oratione morabatur assidue* ».

Digitized by Google

quelque or ou quelque argent, il le distribuait pour les besoins des pauvres ou pour le rachat des captifs. De son vivant jamais on ne fit cuire de pain dans cette *cellula ;* mais les dévots en apportaient quand le besoin l'exigeait. Il racheta une grande quantité de peuple avec les offrandes des dévôts, apaisa souvent avec le signe de la croix l'empoisonnement des pustules malignes, chassa par ses prières les démons des corps qu'ils obsédaient, et très fréquemment (*plerunque*), par sa douceur, il commanda aux juges plutôt qu'il ne les supplia de pardonner aux coupables. Car sa parole était si douce que quand il leur demandait cette grâce ils ne pouvaient la lui refuser. *(Suit le récit d'un fait précis qui trouvera plus loin sa place)...* Après quarante quatre ans de réclusion, pris d'une courte fièvre, il rendit l'âme ; il fut extrait de la *cellula* et enterré. Une grande foule de captifs rachetés, comme nous l'avons dit, suivit ses funérailles (1). »

C'est là en substance et dans son entière simplicité, à peu près tout ce que nous savons de certain sur saint Cybard. Presque tout ce que fournissent les documents postérieurs en dérive par voie d'ampliation.

§ 2.

La Chronique d'Adémar de Chabannes et les documents apparentés.

Il est une autre catégorie de renseignements qui mérite cependant une attention particulière parce qu'ils contiennent des données locales et reproduisent sans doute des documents très anciens conservés à l'abbaye de Saint-Cybard, fondée par le saint lui-même. La plupart des renseignements dont il s'agit

(1) Voici la fin du texte : « *Post quadraginta quattuor annos reclusionis suæ, parumper febre pulsatus, tradidit spiritum, protractus que a cellula, sepulturæ mandatus est. Magnus autem conventus, ut diximus, de redemptis in ejus processit exsequiis* ».

Digitized by Google

se trouvent dans la *Chronique* d'Adémar de Chabannes, l'arrière petit-neveu de l'évêque Turpin de Limoges, qui fut donné tout enfant au monastère de Saint-Cybard et y passa la plus grande partie de sa vie. Ces documents sont de deux sortes.

Ce sont d'abord des constatations de faits locaux précis et importants. En premier lieu ce passage sur la consécration de la basilique de Saint-Cybard.

« Per idem tempus (post mortem Clotharii regis), Sanctus Germanus, Parisiorum episcopus, missus a rege Chariberto Egolismam civitatem, consecravit basilicam Sancti Eparchii, ubi ipse nuper sepultus fuerat ; adfuit cum eo venerabilis Gregorius episcopus Turonensis, et in ipsa basilica multa pignora reliquiarum beati Martini episcopi collocantes, dedicaverunt eam in ejusdem sancti Martini honore. Denique, in altare ipsius ab eodem Sancto Germano atque Sancto Gregorio consecrato sancte crucis actenus apparent impressa signacula (1). »

Voici un autre renseignement également précis, bien que reposant, sans doute, sur la seule tradition locale :

« Tunc memoratus episcopus (Grimoardus) Aimerico germano suo, duci Moxedanensi, donavit in possessionem monasterium Tomolatense, quod hactenus semper fuerat ni dominio coenobii Engolismensis, situmque est in territorio Pretragoricensi, habens ecclesiam in honore genitricis

(1) Adémar de Chabannes, *Chronique* éditée d'après les manuscrits par Jules Chavanon, Paris 1897, (L. I, c. 29, p. 32.

Je traduis : « Vers ce même temps saint Germain, évêque de Paris, envoyé par le roi Charibert dans la ville d'Angoulême, consacra la basilique de Saint-Cybard, où celui-ci peu auparavant *(nuper)* avait été enterré. Fut présent avec lui le vénérable Grégoire archevêque de Tours. Les évêques plaçant dans la basilique de nombreuses reliques de saint Martin, la dédièrent en l'honneur du même saint Martin. Et sur son autel, consacré par le même saint Germain et par saint Grégoire, on voit encore les sceaux *(signacula)* de la sainte Croix qui y furent alors imprimés. »

Digitized by Google

Dei, ubi, velut in proprio jure paterno, sepulti sunt Felix Aureolus, Petragoricensis comes, pater sancti Eparchii, et Principia, mater ejusdem confessoris (1). »

Voilà un fait nouveau, que ne mentionne point Grégoire de Tours, mais que reproduiront toutes les autres sources : Cybard était fils d'un comte de Périgueux, Félix Aureolus. Il est possible que ce fait appartienne non à l'histoire, mais à la légende. Les pieux solitaires, les ermites, soit chrétiens, soit boudhiques, sont souvent donnés comme fils de rois ou de grands seigneurs : leur sacrifice apparaît ainsi plus complet et leur renoncement plus méritoire. Mais Adémar de Chabannes constate là que de son temps, dans une église qui dépendait du monastère de Trémolat, on montrait encore deux tombeaux, comme étant ceux du comte Auriol, père de Saint-Cybard, et de Principia, sa mère. On peut en même temps relever avec lui que cette église comme le monastère de Trémolat, dont elle dépendait, appartenait de haute antiquité au couvent de Saint-Cybard : la terre de Trémolat était comprise parmi les biens dont un *praeceptum* de Charlemagne lui confirmait la propriété (2).

La chronique d'Adémar de Chabannes contient aussi sur saint Cybard des données d'un autre genre. Ce sont des indications plus ou moins vagues sur la date de sa naissance et de sa mort. Elles se présentent intercalées dans l'histoire des rois de France, ou

(1) Adémar de Chabannes, l. III, ch. 36, p. 159. Je traduis : « Alors ledit évêque donna en propriété à son frère Aimeric, duc de Mussidan, le monastère de Trémolat, qui jusque là avait toujours appartenu au monastère d'Angoulême. Il est situé sur le territoire de Périgueux et a une église dédiée à la mère de Dieu, où sont enterrés, comme dans leur bien propre et paternel, Félix Auriol, comte de Périgueux, père de saint Cybard, et Principia, mère du même confesseur ».

(2) Adémar de Chabannes, l. II, ch. 1, p. 70.

Digitized by Google

dans la liste de leurs règnes successifs. Ces additions me paraissent d'ailleurs l'œuvre, non d'Adémar, mais de plusieurs moines de Saint-Cybard antérieurs à lui et dont il reproduisait la compilation. Nous allons trouver en effet deux chronologies différentes et contradictoires. Adémar les reproduisit successivement sans signaler en aucune façon la contradiction.

Le premier livre de sa *Chronique* consiste dans une histoire des Francs et de leurs rois jusqu'à Charlemagne, qui est empruntée aux *Gesta Francorum* (1). Le chapitre 11, qui raconte le mariage de Clovis et de Clotilde, se termine par cette addition, évidemment due à un moine de Saint-Cybard : « *Eo tempore sanctus Eparchius natus est patre comite Petragorice nomine Felice, qui postea, plenus sanctiate, patronus Egolisme civitate factus est.* » (2). Plus loin, le chapitre 25 raconte comment, après la mort du roi Thierry, son fils Theudebert, allié à Childebert, partit contre Clotaire; comment une pluie miraculeuse rendit leur attaque vaine et comment la paix se fit. Puis vient cette addition : « *Per idem tempus Eparchius*, præsul Sanctionis *et pater Engolismensis, migravit ad Christum, die primo mensis julii.* » (3). Nous relevons là, soit dit en passant, cette mention singulière et absolument isolée, que Cybard aurait été évêque de Saintes, *præsul Sanctionis*. Il ne peut pas y avoir d'erreur sur la personne, qui est précisée :

(1) Chavanon, *Introduction* à la Chronique d'Adémar de Chabannes, p. 3.

(2) *Chronique*, l. 1, c. 11, p. 14. « En ce temps là naquit d'un père, comte de Périgueux, nommé Félix, saint Eparche, qui plus tard, plein de sainteté, fut fait patron de la cité d'Angoulême. »

(3) *Chronique*, l. 1, c. 25, p. 28. Je traduis : « Vers ce même temps Cybard, évêque de Saintes et père d'Angoulême, s'envola vers le Christ le premier jour de juillet. »

Digitized by Google

Grégoire de Tours mentionne bien un autre Eparchius ; mais il était évêque d'Auvergne (1).

Quoi qu'il en soit, il résulte de ces deux additions que, d'après le moine qui les inséra, saint Cybard serait né en 492 (date du mariage de Clovis avec Clotilde) et mort en 538 ; c'est en effet en cette dernière année qu'eurent lieu les faits racontés au chapitre 25 (2).

Mais le livre II de la Chronique d'Adémar de Chabannes contient d'autres données. Il est consacré à la vie de Charlemagne et emprunté aux *Annales Laurissenses majores* (3). Mais il contient un certain nombre d'additions étrangères à ces annales. La première, qui figure en tête, est une liste chronologique des rois de France jusqu'en 768. On y lit :

« Post Faramundum regnavit Clodio, filius ejus. Post Clodionem regnavit Meroveus, filius ejus. Post Meroveum regnavit Childericus, filius ejus. *Quo tempore exortus est beatus Eparchius ex civitate Petrogorica, patre Felice Aureolo, comite ejusdem civitatis.* Post Childericum regnavit Clodoveus, filius ejus, qui primus regum Francorum credidit in Christo... Post Clodoveum regnavit Childebertus, filius ejus, cum tribus fratribus suis Theodorico, Clodomire et Clotario. *Quo tempore sanctus Eparchius, in Egolisma, virtutibus claruit et, ipso Childeberto regnante, post septuagesimum annum ætatis sue, in pace ad Dominum migravit* (4). »

(1) *Historia Francorum*, l. 2, c. 21 : « *Defuncto apud Arvernus Namnatio episcopo Eparchius successit.* »

(2) Adrien de Valois, *Rerum franciarum, lib. octavo*, t. I, p. 422.

(3) Chavanon, *Introduction*, p. 13, 14.

(4) Adémar de Chabannes, l. 2, c. 1, p. 65. Je traduis : « Après Faramond régna Clodion, son fils. Après Clodion régna Mérovée, son fils. Après Mérovée régna Childéric, son fils. *En ce temps naquit saint Cybard, de la ville de Périgueux ; son père Félix Auriol était comte de la même cité.* Après Childéric régna Clovis, son fils, le premier des rois francs qui crut au Christ..... Après Clovis régna Childebert, son fils, avec ses trois frères Thierry, Clodomir et Clotaire. *En ce temps saint Cybard, à Angoulême, brillait par ses vertus, et sous le règne même de Childebert, ayant dépassé la soixante-dixième année de son âge, il alla en paix rejoindre le Seigneur.* »

Digitized by Google

Voilà encore un acte de naissance et un acte de décès de saint Cybard ; mais ils sont bien différents de ceux donnés au livre I de la Chronique. Le règne de Chilpéric, qui aurait vu sa naissance, s'est terminé en 481, et le règne de Childebert I, sous lequel on place ici son décès, va de 511 à 558 (1). Le texte porte de plus qu'il est mort à soixante-dix ans passés.

Bien qu'il n'y ait là que des dates extrêmes, cette chronologie est en contradiction avec la précédente, au moins en ce qui concerne la naissance. Il me paraît presque certain, je l'ai dit plus haut, que la seconde chronologie, comme la première, n'est point l'œuvre d'Adémar de Chabannes ; car, outre que la répétition eût été inutile, il eût évité les divergences et les contradictions. Il a reproduit sans doute dans le premier livre une version des *Gesta Francorum* et dans le second une version des *Annales Laurissenses* que le monastère de Saint-Cybard possédait, indépendantes l'une de l'autre et portant déjà les additions que nous y relevons. Il les a copiées, telles qu'il les trouvait, avec leurs additions dues à des auteurs différents. Ce qui justifie cette hypothèse c'est que Pierre Pithou a publié en 1588, sous le titre *Vita Karoli magni* (2), un manuscrit qui, sauf une variante insignifiante à la dernière phrase, reproduit intégralement et uniquement le texte du livre II de la *Chronique* d'Adémar de Chabannes (3).

(1) Il est vrai que le texte, après le passage cité, continue ainsi : « *Quo tempore regnabat cum Childeberto Theodebertus nepos ejus, filius Theodorici.* » L'auteur visait donc le temps postérieur à la mort de Thierry, qui se place en 534. Il plaçait, par conséquent, la mort de saint Cybard entre 534 et 558.

(2) *Amalium et historiæ Francorum ab anno 708 ad annum 890 scriptores coætanei XII nunc primum in lucem editi ex bibliotheca P. Pithœi ; Parisiis, 1588.*

(3) Pp. 7 et s. « *Karoli Magni, Francorum regis et imperatoris vita, descripta videtur ex magna parte a monacho cœnobii Egolismensis Sancti Eparchii, ex annalibus plebeio ac rusticano sermone compositis, quos et Regino abbas Prumiensis, ad annum 814 secutum se ait, nonnullis interpolatis, quibusdum etiam additis.* »

Digitized by Google

Ce n'est pas encore tout. En 1882 M. de Fleury a publié, d'après un manuscrit du XV^e^ siècle conservé aux archives de la Charente, un nouveau document provenant du monastère de Saint-Cybard (1). « C'est visiblement, dit le savant éditeur, l'œuvre plus ou moins originale d'un moine de l'abbaye de Saint-Cybard. » Or voici ce qu'on lit à la page 9 :

« Natus est enim sanctus Eparchius tempore Merovei Francorum regis pagani, qui fuit avus Chlodovei regis Francorum primi Christiani, et in tempore Theodosii junioris divi Augusti ; vicit *(sic)* per tempora Theodosii, Marciani, Leonis, Zenonis, Anastasii et Justiniani imperatorum, et per tempora regum Francorum Merovei et Childerici et Chlodovei et Childeberti. Obiit sanctus Eparchius tempore Justiniani imperatoris, et tempore Childeberti regis Francorum. Obiit octogesimo anno etatis sue (2). »

Ici on fait naître le saint sous Mérovée et du temps de Théodose le Jeune, et peut-être est-ce pour cela qu'on porte la durée de sa vie à quatre-vingts ans. Comme précédemment sa mort est placée sous le règne de Childebert I^er^ et de Justinien, sans autre précision.

Nous verrons à la fin de cette étude s'il est possible de tirer quelque chose de ces renseignements. Mais, dès maintenant, nous pouvons en déduire la conclusion que, même aux temps anciens, le couvent de

(1) *Petites Chroniques du moine de Saint-Cybard d'Angoulême.* Angoulême, Goumard, 1882.

(2) Traduction : « Saint Cybard est né du temps de Mérovée, roi payen des Francs, qui fut l'aïeul de Clovis, le premier roi chrétien des Francs, et du temps de Théodose le Jeune, *divus*, Auguste, empereur (408-450). Il vécut du temps des empereurs Théodose, Marcien, Léon, Zénon, Anastase et Justinien, et du temps des rois des Francs Mérovée, Childéric, Clovis et Childebert. Saint Cybard mourut du temps de l'empereur Justinien et du temps du roi des Francs Childebert. Il mourut dans la quatre-vingtième année de son âge. »

Digitized by Google

Saint-Cybard n'avait pas de données précises sur les dates auxquelles était né et était mort son fondateur.

Nous ne quitterons pas cette catégorie de sources locales sans mentionner un dernier texte. Il est tiré de l'*Historia pontificum et Comitum Engolismensium* dont la rédaction date, il est vrai, du XII[e] siècle (l'auteur vivait encore en 1159), mais qui reproduit certainement en partie des documents beaucoup plus anciens. On y lit au chapitre III (1) :

« *De Euparchio Engolismensi patrono.* Ab isto (Aptonio episcopo) S. Euparchius, seu Eparchius, Engolismensis patronus, ordinatur. Sepultus est autem in confinio urbis, in occidentali parte (2). »

§ 3.

Vita et virtutes Eparchii reclusi Engolismensis.

C'est l'écrit le plus riche en renseignements sur saint Cybard ; car il contient toute sa légende. Il se décompose d'ailleurs en deux parties, selon un type hagiographique bien connu. Il y a d'abord une vie du saint, puis un récit des miracles qui, après sa mort, se sont accomplis en faveur de ceux qui l'imploraient, particulièrement à son tombeau. Une édition critique en a été donnée par M. Krusch, dans les *Monumenta Germaniæ historica* (3). Prenons d'abord la *Vie*.

(1) Castaigne, *Rerum Engolismensium scriptores*, fasc. 1, p. 14.

(2) Traduction. « Par lui (Aptone) fut ordonné S. Euparchius ou Eparchius, patron d'Angoulême. Il fut enterré aux confins de la ville, du côté de l'occident. » La forme *Euparchius* mérite l'attention. Elle indique qu'on connaissait une forme grecque du nom où figurait au début un *u*. Ce ne devait pas être cependant Ευπαρχιος, mais Υπαρχιος, en latin *Hyparchius*, d'où la transformation compréhensible en *Cybard* dans la langue vulgaire.

(3) *Monumenta Germaniæ historica ; scriptores rerum Merovingicrum tomus III*, p. 550 *sq.*

Digitized by Google

I.

L'auteur inconnu se donne comme un contemporain ; ceux pour lesquels il écrit ont vu s'accomplir les faits qu'il raconte (1). Pendant longtemps on l'a cru sur parole, et il est encore des critiques éminents, par exemple Mgr Duchesne, qui défendent cette opinion (2).

Tel n'est pas l'avis de M. Krusch. Il estime que l'écrit n'est point mérovingien, mais carolingien et doit appartenir au commencement du IXe siècle (3). Ses raisons sont de deux sortes.

Les unes sont philologiques. Le biographe mêle constamment les déclinaisons et les cas, qu'il prend les uns pour les autres (voyez c. 15, *digita* pour *digiti* ; c. 18, *fabribus* pour *fabris* ; c. 13, *portis* pour *portubus*). Il emploie le passif pour l'actif (c. 17, *ablatus fuit* pour *abstulit*) ; le gérondif pour l'infinitif (c. 3, 6, *eundi permisit*) (4). Au lieu de *jubere* et *jussum*, il écrit (c. 10, 16) *ordinare* et (c. 8, 10) *ordinatio* « *more franco-gallico* ». C'est donc une langue tout-à-fait décomposée, bien plus qu'elle ne l'était aux pre-

(1) C. 1, p. 553 : « *In hac ergo Sancti Eparchii vita, nulla a me superflua putet esse adjecta, cum hæc, quæ dixero, sub oculis omnium fuerint peracta, etsi non urbanitate sermonum, vel rudi tamen verborum, eloquio transcripta.* » Traduction : « Qu'on ne croie point que dans cette vie de saint Cybard j'aie ajouté des choses vaines, car les faits que je dirai se sont accomplis sous les yeux de tous, bien qu'ils soient transcrits, non dans un style élégant, mais dans un langage grossier. »

(2) *Bulletin critique*, 1897, p. 471 et s.

(3) P. 551 : « *Sermo rudis ævo carolingico scilicet sæculo IX ineunti congruere videtur, ita ut, reformato monasterio, Eparchii vita conscripta sit* ».

(4) Il ne faut point cependant attacher une importance trop grande à la confusion des cas. Elle est chose commune déjà au VIe siècle. Voyez Edmond Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, préface, p. CXVI. Grégoire de Tours s'en accuse lui-même au commencement du *De gloria confessorum*, Edit. Krusch, p. 747, 748.

Digitized by Google

miers temps mérovingiens. Les derniers termes cités (*ordinare, ordinatio)* nous amènent jusqu'à la formation de la langue française, et j'en ajouterai un autre. Au chapitre 23 et dernier se trouve l'expression *tonna vini* « une tonne de vin ». C'est une expression qui apparaît tard (1) dans notre langue.

Les autres raisons que fait valoir M. Krusch sont tirées du fond même du récit. Ce sont des invraisemblances ; dans certains cas des excès de précision habituels aux apocryphes, dans d'autres la répétition des mêmes noms ou des mêmes détails ; parfois des indications matérielles qui nous reportent vers une époque postérieure à celle prétendue par l'auteur. De ces raisons les unes me paraissent très fortes, les autres non fondées. Je vais avoir l'occasion d'exposer les principales en faisant connaître mon propre sentiment.

Qu'il se soit constitué au VI[e] siècle, et peu après la mort de saint Cybard, une légende, une Vie du saint, d'abord orale, puis sans doute, bientôt écrite, cela me paraît certain, et je crois même que certains passages de cette première vie se retrouvent dans celle dont nous discutons l'authenticité. Mais, dans l'ensemble, cette dernière est tout autre chose. C'est un document manifestement bien postérieur et dont l'auteur a eu pour but d'amplifier, d'améliorer la première vie. Cela se voit nettement à certains traits précis, deux en particulier.

Nous avons vu plus haut, non dans Grégoire de Tours, mais dans Adémar de Chabannes et dans les documents apparentés aux siens, que Cybard était présenté comme le fils d'un comte de Périgueux : son père s'appelait *Felix Aureolus* et sa mère *Simplicia*.

(1) Du Cange, *Glossarium*, edit. Favre : « I[a] *Tonna* Gloss. Anglo Sax. Aelfrici : cupa *tunne*. *Vita S[ti] Eligii*, l. 2, c. 38.

Digitized by Google

L'auteur de la vie ne trouve pas cela suffisant. Il s'empare du nom de *Félix*, qu'il considère sans doute comme prophétique et qu'il maintient au père d'Eparchius ; mais il le complète en donnant à son grand père le nom de *Felicissimus*. Puis, pour augmenter sans doute l'éclat de la naissance, ce n'est pas le père, mais le grand père qui aurait été comte de Périgueux. Combien tout cela est invraisemblable, alambiqué et factice !

« Eparchius naquit donc à Périgueux. Son père s'appelait *Félix* ou *Oriolus*, sa mère *Principia* (1). Lorsqu'il eut environ sept ans, on le mit dans cette ville à l'étude des lettres, et lorsque, sous l'inspiration de Dieu, il en fut pleinement instruit, il fut pris par son aïeul Felicissimus, qui alors était comte et qui en fit son chancelier (2) ».

Mgr Cousseau, non seulement accepte tout cela sans aucune hésitation, mais il y joint des détails que ne fournit pas la *Vie*.

« Saint Cybard, dit-il, naquit à Périgueux vers l'an 504. Son père s'appelait Félix et *avait aussi le surnom d'Auriolus ;* sa mère se nommait Principie... Une grande révolution s'était accomplie en Aquitaine pendant les premières années de la vie de notre saint. Clovis, vainqueur d'Alaric dans les plaines de Vauclade, s'était rendu maître de tout le midi de la Gaule et l'avait délivrée du joug des Wisigoths Ariens. Pour assurer sa conquête il eut soin de placer dans les principales villes des comtes, munis des plus amples pouvoirs administratifs, judiciaires et militaires et, en bon politique, il choisit pour ces grandes places, les hommes les plus considérés dans

(1) « Félix *sive* Oriolus ». Le biographe est évidemment embarrassé de ce double nom, qui est au contraire le signe d'un âge assez ancien. Edmond Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, préface, p. XXIII : « Le nom double, peu usité du Ve au Xe siècle, implique la seconde époque (Ve siècle). » Le nom de *Felix* est bien connu ; il n'y a point d'exemple de celui de *Felicissimus*.

(2) C. 2, p. 553.

Digitized by Google

chaque province. Felicissime, aïeul de saint Cybard, ayant été choisi par Clovis pour exercer à Périgueux la charge de comte, et trouvant dans son petit-fils les plus heureuses qualités, développées par une excellente éducation, n'hésita pas à le faire son chancelier aussitôt qu'il eut achevé le cours de ses études (1) ».

L'auteur de la *Vie* ne dit pas que *Felicissimus* avait été nommé comte par Clovis ; nous verrons que la date de la naissance et même de la mort du saint donnent lieu à des doutes très sérieux. Il se pourrait fort bien qu'il fût né avant la conquête de Périgueux par Clovis, et alors son père *Felix Aureolus* (car le grand père *Felicissimus* est une invention), s'il a a été comte de Périgueux, aurait été un comte des Wisigoths ou même un *comes civitatis*, sous la domination romaine (2).

Voici un second exemple topique pour établir le caractère d'ampliation postérieure que présente la *Vie* du saint. Il s'agit d'un miracle de saint Cybard, dont nous trouvons le récit à la fois dans Grégoire de Tours et dans la *Vie*. Ecoutons d'abord Grégoire :

« Une fois qu'on menait pendre pour vol un homme que les habitants de la ville accusaient comme coupable de beaucoup de crimes, tant vols qu'homicides, et que le fait eût été annoncé à Cybard, il envoya un de ses moines supplier le juge de faire grâce de la vie au coupable. Mais comme la foule se montait et vociférait que, si on le laissait aller, il n'y aurait plus de sécurité ni pour le pays, ni pour le juge, il ne put être relâché. On le met donc au chevalet, on le bat de verges et il est condamné au gibet. Comme le moine, tout chagrin, rapportait la nouvelle à l'abbé : « Va, lui dit-il, et regarde de loin ; car sache que « Dieu par son don rendra celui que l'homme n'a pas « voulu rendre. Quand tu le verras tomber, saisis-le et

(1) *Op. cit.* p. 11-12.
(2) Voyez mes *Mélanges d'histoire du droit et de critique*, p. 387.

Digitized by Google

« amène-le promptement au monastère. » Pendant que le moine exécutait ses ordres, il se prosterne en oraison, et, tout en larmes, il prie Dieu, si bien qu'enfin la barre *(obex)* se rompt avec les chaînes et le pendu est remis à terre. Le moine le saisit et le présente sain et sauf aux yeux de l'abbé. Celui-ci, rendant grâce à Dieu, fait mander le comte et lui dit : « Très cher fils, tu avais l'habi-« tude de m'écouter avec bienveillance ; pourquoi aujour-« d'hui t'es tu endurci et n'as-tu pas relâché l'homme « dont j'avais demandé la vie ? » Et celui-ci : « Je t'écoute « volontiers, saint prêtre ; mais, comme la foule s'insur-« geait, je n'ai pu faire autrement, craignant de soulever « une sédition. » Et l'autre : « Ce que tu n'as pas voulu « entendre, Dieu a daigné l'exaucer, et celui que tu as « livré à la mort, il l'a rendu à la vie. Le voici devant toi « en pleine santé. » En disant cela il se jette aux pieds du comte stupéfait de voir en vie celui qu'il avait laissé en plein trépas. J'ai appris cela de la bouche même du comte (1). »

Voilà un récit plein de vie, de naturel et de simplicité, un des meilleurs tableaux qui puissent faire saisir sur le vif ce qu'était l'administration de la justice à l'époque mérovingienne.

Quant au miracle affirmé par Grégoire de Tours, je ferai seulement deux observations.

En premier lieu, le comte, dont il reproduit le récit, témoin oculaire des autres faits, n'avait pas constaté par lui-même la prédiction de saint Cybard et l'envoi du moine qui devait en attendre la réalisation. D'autre part, ce n'est pas la seule fois qu'après une pendaison dûment exécutée le condamné en réchappe. On me permettra de rapprocher du passage de Grégoire de Tours un fait emprunté à une pièce officielle du XVII[e] siècle, qui ne paraît avoir

(1) H. F., 6, 8. C'est le passage réservé plus haut, p. 4.

Digitized by Google

rien présenté de miraculeux aux yeux des contemporains et qui fournit un curieux parallélisme :

En 1671, à Etampes, une femme condamnée à mort pour infanticide, fut pendue et en réchappa, si bien que le roi estima qu'on ne devait point la pendre à nouveau et qu'elle méritait sa grâce (1). Nous ne savons point exactement dans quelles conditions le fait s'était accompli et à quoi elle dut son salut ; mais il est clair que facilement on pouvait y voir l'intervention du pouvoir céleste.

Le même miracle est raconté dans la *Vie* ; mais combien le récit est différent :

« Un de ses affranchis (*restitutus ipsius ?*), qu'on appelait *Redemptus*, avait en garde un vase plein de miel, qui fut enlevé par un voleur. Il fit des recherches soigneuses et découvrit le voleur avec l'objet en flagrant délit. Il le dénonça au comte *Ramnulfus*, en présence duquel tout fut produit ; le voleur fut soumis à la plus dure torture ; il avoua le vol et d'autres crimes plus graves et le juge ordonna sans hésiter qu'il serait pendu. Le très saint homme supplia pour obtenir sa vie, disant qu'il ne pouvait pas mourir à cause de lui. Mais il ne put en aucune façon obtenir du comte ce qu'il demanda à mainte reprise. Alors il appela un des frères, le prêtre *Gregorianus* — c'est de sa bouche que nous avons appris ces faits — il

(1) Depping, *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, t. 2, p. 190. Lettre du roi au bailli d'Etampes. « A Saint-Germain, le 25 février 1671. — Nostre aimé et féal, estant informé que la nommée Julienne Morinot, qui a esté condamnée en la justice de vostre ville d'Etampes pour avoir deffait son enfant, *a esté pendue et a esté restablie ensuite après avoir esté exécutée*, et que vous sollicitiez une commission pour la reprendre et la remettre une seconde fois entre les mains de la justice, nous vous faisons cette lettre pour vous dire, qu'en cas que vous ayez obtenu ladite commission, vous en sursoyez l'exécution jusqu'à ce que nous ayons fait expédier nos lettres de grâce. Sy n'y faites faute, car tel est nostre plaisir. »

Digitized by Google

lui ordonna de réunir les infirmes et les *matricularii* (1), et d'attendre les évènements à la porte de la cité. Et lorsque le malheureux eut été pendu et qu'on l'eût laissé pour mort, le gibet tout entier trembla (*comminuit*) et les liens qui le tenaient se brisèrent. Le pendu tomba à terre et, à toute vitesse, prit sa course vers la cité. Le comte voyant cela ordonne à ses soldats (2) de monter à cheval et de le rattraper avant qu'il ait atteint le seuil de l'Eglise. Sur ces ordres un grand nombre se mirent à galoper après lui, mais, ô miracle ! tous s'arrêtaient épuisés (*cum tabescerent*) à mi chemin. L'homme fut saisi par les *matricularii* et fut ravi à la mort par les prières du saint (3) ».

Dans cette amplification — par rapport au récit de Grégoire de Tours, c'en est bien une — on peut remarquer surtout deux traits. Le premier c'est le désir de dramatiser le récit et d'accumuler miracle sur miracle. De là l'épisode du comte et des soldats, la fuite éperdue du voleur vers la cité, et le miracle qui arrête la poursuite. Le second c'est le besoin de préciser tous les noms des personnages, pour inspirer confiance. Le volé, un serviteur de saint Cybard, s'appelle *Redemptus*, encore un nom parlant, car une des principales œuvres du saint fut le rachat des captifs ; le comte se nomme *Ramnulfus* ; enfin le moine, que saint Cybard délégue pour recevoir le pendu délivré, porte le nom de *Gregorianus*. Là encore l'auteur veut renchérir sur Grégoire de Tours. Grégoire tenait le fait de la bouche du comte, qui y jouait un rôle plutôt secondaire ; le biographe

(1) *Matriculis*, sans doute pour *matricullariis*. Ce mot a eu diverses significations. Il paraît désigner ici les pauvres qui étaient secourus par une église et comme tels inscrits sur la *matricula*.

(2) Faut-il voir dans ces *milites* de ces soldats privés, mérovingiens et carolingiens, sur lesquels on a récemment attiré l'attention. Guilhiermoz, *Origine de la noblesse en France*, p. 52, 60, 73.

(3) C. 10, p. 556.

Digitized by Google

veut le tenir d'un moine-prêtre, l'assistant de saint Cybard, et l'un des principaux acteurs du drame. Nous avons affaire à une réplique de mauvais goût et de basse époque.

Mais la *Vie* me paraît, au contraire, contenir des passages excellents, reproduits sans doute d'un texte ancien. Saint Cybard est avant tout un *reclus* ; nous verrons plus loin dans quelles conditions exactement s'accomplit sa réclusion : mais le fait en lui-même, signalé par Grégoire de Tours, est incontestable. Ce n'était pas d'ailleurs à cette époque un fait extraordinaire ; il devenait au contraire presque commun. Beaucoup de moines, profitant de la liberté large d'aller et de venir que leur laissait alors le régime des couvents (1), et désirant passer leur vie dans la contemplation et dans un isolement plus ou moins complet, quittaient leur monastère pour chercher quelque part une résidence solitaire. Très nombreux sont les reclus (*reclusi, reclausi*) dont Grégoire de Tours célèbre les vertus. C'était devenu presque une maladie parmi les moines : aussi les conciles de cette époque prirent les précautions nécessaires. Estimant qu'il pouvait y avoir un orgueil coupable dans cette recherche de la perfection et que cela pouvait donner lieu à des désordres, le premier concile d'Orléans en 511 et le *concilium Epaonense* en 517 exigèrent, pour que le moine fût admis à la *réclusion*, le consentement préalable de l'abbé et de l'évêque dont il dépendait jusque là (2).

(1) Mgr Cousseau, *op. cit.* p. 17 : « A cette époque la profession monastique n'emportait point encore le vœu de stabilité. Cette règle, si sagement établie vers le même temps par saint Benoit... n'existait point encore dans les monastères des Gaules ».

(2) *Concilium Aurelian.* I, c. 22 (Maassen p. 7) « *Nullus monachus, congregatione monasterii derelicta, ambitionis et vanitatis*

Digitized by Google

Or voici ce que nous lisons dans la *Vie*, au moment où le saint est arrivé à Angoulême, et où l'évêque *Aphtonius* lui a offert un lieu désert, qui lui convient :

« Quoiqu'il proclamât qu'il était déjà un exilé sur la terre et qu'on le retenait trop longtemps dans la cité, il ne voulut pas entrer en réclusion sans l'assentiment de son abbé et de son évêque. Aussi l'évêque (d'Angoulême), le très saint homme *Aphtonius*, envoya ses messagers, à savoir l'archiprêtre Frontonius, qui mérita plus tard de recevoir la dignité épiscopale (1), l'archidiacre Arthemius, qui était en tout un vrai serviteur du Christ, et encore le *defensor* Arthemius ; il les envoya à *Sébaudis*, évêque (de Périgueux), et à son abbé pour faire sa paix et pour obtenir qu'il pût accomplir son vœu. Ceux-ci, enfin de retour, annoncent que tout a été accordé avec bienveillance (2). »

C'est là un trait excellent et sincère. Il montre exactement le saint se mettant en règle avec la législation canonique qui était alors édictée. Ce passage ne peut guère avoir été écrit par un autre que par un contemporain. M. Krusch (3), il est vrai, reproche à l'auteur d'avoir donné ici le même nom d'Arthemius à deux personnages, nom qu'il attribue encore plus loin à une troisième personne (c. 14). Mais c'est là, au contraire, à nos yeux, une marque de sincérité. Il n'est pas difficile à un faussaire de

impulsu, cellas constinere sine episcopi permissione vel abbatis voluntate presumat.

Concilium Epaonense, c. 10 (Maassen, p. 21) « *Cellas novas vel* congregatiunculas *monachorum absque episcopi notitia pohibemus instrui* ».

(1) C'est un personnage historique mort avant l'année 580. Remarquez aussi le titre de *defensor*, sans doute *defensor civitatis*.

(2) C. 7, p. 555.

(3) P. 551 : « *Arthemii autem nomen et archidiacono, et defensori Engolismensi (c. 7), et recluso Santonico inditum (c. 14) haud minus ter habetur.* »

Digitized by Google

varier les noms et d'en inventer à plusieurs siècles de distance. A l'époque mérovingienne le nombre des noms en circulation paraît avoir été restreint ; les mêmes noms reviennent sans cesse. C'est une observation que j'utiliserai plus loin en étudiant la charte d'affranchissement attribuée à saint Cybard.

D'autres passages de la *Vie* me paraissent aussi reproduits d'un orignal ancien, à raison de leur grâce ou de leur précision, Ce sont d'abord des faits légendaires qui se rapportent à la vie de saint Cybard dans son premier couvent. On se rappelle que, d'après l'auteur, Cybard était devenu le chancelier du comte de Périgueux *Felicissimus,* son grand-père :

« Il exerça ces fonctions, plutôt à raison de sa jeunesse que d'après le vœu de son cœur, pendant quinze ans ; puis, abandonnant la vie du siècle, il gagna, à l'insu de tous, le monastère de *Sedaciacum* (1), se jeta aux pieds de l'abbé Martin et demanda à se faire moine. Par la grâce de Dieu, contre la volonté de ses parents, il obtint ce qu'il demandait. Il reçut l'ordre de travailler la vigne, de bêcher la terre, et de faire tout le service qui est d'usage. A peu près à la même époque il reçut l'ordre d'aller avec le frère Victorien à *Lemoialo* (Limmeuil) et il se mit en route. Il aperçut une chevrette *(capreolam)* qui courait à toute vitesse. Elle se hâtait d'aller allaiter ses petits qu'elle avait laissés. Le saint forma en lui-même le

(1) Dans l'acte d'affranchissement attribué à saint Cybard *(Cartulaire de l'Eglise d'Angoulême,* p. 115), ce monastère est rappelé : « Qui vero intro terminum Petrogorico civitatis consistere aut manere noscuntur Seaciense monasterio, ubi spiritaliter me Christo tota mente intentione tradidi atque devovi, obsequium studui representare. » Comme le remarque l'éditeur du cartulaire cela écarte l'hypothèse émise par Mabillon et par les auteurs de la *Gallia Christiana* d'après laquelle ce monastère serait Saint-Martin de Sarcey. M. J. Mallat *(op. cit.,* p. 6) hésite entre Issigeac (canton de l'arrondissement de Bergerac), et Seyssac, près de Saint-Aigulin, sur la lisière de la Dordogne.

Digitized by Google

vœu qu'elle l'attendît, et non seulement la bêlante *(querula)* se fit un devoir de l'attendre, mais encore, baissant la tête, elle courut l'adorer et lui lécha les mains ; et lui la caressa de la main, l'arma du signe de la croix, et la laissa aller en paix. Une fois, à Senocelle, il se hâtait avec le frère Menderic pour la prière, allant du côté de saint Aigulin *(Aquilinus)*. Il trouva un oiseau qui couvait ses petits et qui, sur sa prière, resta immobile; il passa sa main sur lui et sur ses petits en les bénissant et les laissa en paix sans leur faire aucun mal (1). »

Voilà des miracles bien frais et bien champêtres ; c'est sûrement un produit de l'esprit populaire et non l'invention d'un scribe ignorant. Des prodiges de cette nature sont fréquents d'ailleurs dans les vies de saints mérovingiens.

Voici maintenant l'établissement à Angoulême :

« Après avoir parcouru chaque lieu, par l'ordre du Seigneur, il arriva à Angoulême, qu'il voulut traverser en secret. Mais il fut reconnu par des citoyens et le fait rapporté à *Aphtonius*, évêque de la ville. Celui-ci le reconnaissant plus à plein — sa renommée le précédant avait déjà chanté ses louanges — se réjouit grandement et le reçut avec une grande exultation. Lorsqu'il comprit, après s'en être enquis, la cause de sa dévotion, il ne lui permit pas d'aller plus loin ; mais il se l'attacha avec tout l'amour de son cœur et il lui montra le lieu qu'il désirait, qui était inhabité comme la solitude du désert. Lorsqu'il l'eut vu, le saint homme se réjouit dans son cœur plus qu'il ne l'exprimait par des paroles, parce que c'était un lieu écarté, loin de la cité ; une fontaine y coulait sur le flanc de la montagne et de l'autre côté le fleuve de Charente le fermait (2). »

(1) C. 2, 3, 4.

(2) C. 6 Voici la fin du texte dans l'original : « *Gaudebat ex corde eo quod esset locus remotus et civitas procul et desuper latere montis fons aquæ fluens manaret et Carantonis fluvius ab alio excluderet latere* ».

Digitized by Google

Retenons ces derniers mots, cette description si précise ; ils nous serviront dans la suite.

Voici encore un épisode capital de la légende.

Saint Cybard attend pour entrer en réclusion à Angoulême le résultat de la mission, dont il a été parlé plus haut :

« Comme il demeurait dans la ville, un logement convenable lui fut préparé. Alors que tous ceux qui habitaient la maison étaient endormis, il quitta son lit et seul, à l'insu de tous, il marcha dans la nuit pour aller au lieu qui devait être celui de sa réclusion. Là, lorsqu'il eut fini le chant de l'office et ses oraisons, soulevant une pierre, il la mit sous sa tête ; et lorsque, sur le lieu même, il se fut abandonné au sommeil, la voix du Christ lui parla d'en haut, disant : « Cybard, reste ici *(Eparchi, hic remane)* ; « ne va pas chercher plus loin ». C'est lui qui rapportait ces paroles de sa propre bouche » (1).

Voici enfin la mort du Saint :

« Pour en venir à la fin, après avoir passé trente neuf ans dans sa réclusion (2), n'étant atteint d'aucune maladie, le jour des calendes de juillet, il rendit l'âme. L'on vit alors cet étonnant spectacle. A trente milles et plus de là, dans le bourg de Vigius *(in vico Vigio ?)* une jeune fille qui était tourmentée par les démons annonça à haute voix son trépas et, laissant tout et d'une course précipitée, elle prit le chemin qu'elle n'avait jamais suivi auparavant. Le même jour elle était prête pour la veillée dans sa basilique (3) ; le lendemain elle fut purifiée du malin esprit ».

(1) C. 8.

(2) Grégoire de Tours, on l'a vu, en compte quarante quatre.

(3) C. 22. On voit comment je traduis ce membre de phrase *« ut eo die vesperam in ejus basilicam expectaret »*. On serait tenté de songer aux *vêpres*. Mais en latin celles-ci sont toujours désignées par un pluriel, *horæ vesperæ*, ou *horæ vespertinæ*. Le singulier *vespera* a donné en vieux français *vespree*, qui souvent signifie *veillée :* du Cange, v° *vespera*.

Digitized by Google

II.

Nous avons vu que la *Vie* comprend une seconde partie, consacrée aux miracles opérés par le saint après sa mort. L'auteur la donne comme la suite (1) immédiate de la première, c'est-à-dire comme un document contemporain.

« L'heureux trépas du très saint Eparchius s'étant accompli en ce temps, je pense que votre charité n'a point oublié comment tout ce qui concerne la vie, les mœurs, les vertus et les œuvres de ce personnage, jusqu'au moment où Dieu daigna l'appeler au repos, a été mis par écrit par moi et vous a été connu par la voix du lecteur (2). Maintenant, autant que Dieu le permettra, je porterai à vos oreilles combien de grands miracles le Seigneur a voulu révéler par son serviteur au lieu de son tombeau, après que son corps a été enterré, et dans beaucoup d'autres lieux, où sont déposés les reliques de ses membres, et par la révélation de tous je dirai ce qui s'est accompli (3). »

Mais, plus nettement encore que pour la première partie, la supercherie est évidente. Voici le jugement de M. Krusch sur ce point :

« Les miracles accomplis après la sépulture du saint, qui se présentent comme ajoutés par le biographe contemporain lui-même, ne peuvent être plus anciens que le IX^e^ siècle, à cause de la prose rythmique. On y trouve un grand nombre de fautes grammaticales, comme *baselicam*, *maris* (nomin. sing.), *asfictus* pour *adfixus ;* les prépositions *a, de, pro* (constamment) avec l'accusatif, des anacoluthes, etc. » (4).

(1) P. 560 : « *De opere et virtutibus sancti Eparchii* ».

(2) Il semble que le personnage à qui s'adresse cette dédicace ne savait pas lire.

(3) C. 1, p. 560.

(4) P. 551.

Digitized by Google

On peut ajouter qu'on y trouve aussi des mots qui appartiennent sûrement à une basse époque, tels que *carcana* (1).

Mais ce qui surtout à mes yeux date l'écrit, et lui assigne une époque bien postérieure à celle où vivait saint Cybard ce sont des faits matériels constatés dans le récit.

Je ne sais point au juste à quelle époque fut construit le premier pont de Saint-Cybard. Mais manifestement il n'existait pas encore, d'après l'auteur même de la *Vie*, lorsque le saint accepta le lieu que l'évêque Aphtone lui offrait pour sa réclusion. Ce lieu en effet était de ce côté *fermé par la Charente*, (2) et celle-ci n'eût point été une barrière, si elle eût été traversée par un pont. Tout ce côté était encore sauvage, tel que l'avait fait la nature, non touché par la main de l'homme.

Or, dans la seconde partie, le pont de Saint-Cybard existe ; c'est la voie qu'on prend pour aller au tombeau du saint. Il y a même deux ponts se faisant suite, et séparés par un terre-plein, un passage *(pervium)*, où sans doute existait un péage, et fourni par l'île qui existe encore et qui traverse une des arches du pont actuel. Voici en effet le miracle qui nous est raconté :

« Comme c'est aux calendes de Juillet que l'homme de Dieu fut appelé de ce siècle aux célestes festins, on célébrait ce jour là sa fête, comme tous les ans. Un aveugle, espérant recouvrer la lumière, se hâtait vers sa basilique, avec l'assistance d'un enfant qui lui prêtait son aide pour cheminer. Mais quand, au milieu d'une grande foule de peuple, il fut arrivé au terre-plein *(pervium)* du pont sur le

(1) C. 17, p. 564 : « *Nonnulli a cathenarum vinculis et a catasti* (pour *catastæ) nedum ferreis vel* carcanis *ligneis soluti sunt* ». Voyez Du Cange, v° *carcanum*.

(2) Ci-dessus, p. 22.

Digitized by Google

fleuve de Charente, l'enfant, qui avait un méchant esprit, le quitta là, entre les deux ponts, au milieu du fleuve. L'aveugle criait, tant qu'il avait de voix : « Saint Cybard, prête-moi ton secours, pour que j'aie le mérite d'approcher de ton tombeau ». Alors jaillit du ciel le jour levant *(oriens)*, caressant en quelque sorte ses paupières ; après une effusion de sang, il recouvra pleinement la vue. Aussitôt il prit son chemin et s'en vint au tombeau de l'homme de Dieu » (1).

La scène est pittoresque ; mais elle suppose, depuis la mort de saint Cybard, bien des progrès accomplis et bien du temps écoulé.

Voici un autre trait non moins frappant. Il montre le système du serment purgatoire dans son plein développement, tel qu'il ne pouvait exister au VI^e^ siècle dans ce milieu fortement romanisé !

« Deux femmes étaient unies par les liens du baptême. L'antique ennemi, par envie, sema entre elles la discorde. Comme l'une était, par soupçon, chargée d'un méfait envers l'autre, elle promit de se disculper au tombeau de saint Cybard (2). Mais, par suite de l'encombrement de la foule, elle ne put arriver au lieu désigné. Ayant la foi, celle qui avait porté l'accusation, proposa à l'autre d'affirmer seulement comme vraie la formule du serment sur le lieu même où elle se trouvait. Mais celle-ci, consciente de son fait, voulut lever les mains vers le tombeau du saint ; elle ne put accomplir l'acte (*adimplere*) et, tombant à terre, elle fit devant tous l'aveu du méfait qu'elle avait commis » (3).

C'est une scène de droit populaire qui convient très bien au IX^e^ siècle. M. Krusch croit que l'auteur a voulu antidater son écrit d'une façon précise en le plaçant sous le pontificat de Nicasius évêque d'An-

(1) C. 8, p. 562.
(2) « *Cum una de causa reputata alteri esset obnoxia* ».
(3) C. 8, p. 562.

Digitized by Google

goulême à la fin du VI[e] siècle (1). Mais le passage auquel il se réfère me paraît avoir un autre sens. Il s'agit de marins se rendant à Bordeaux et pris par la tempête : ils invoquent saint Cybard, en l'honneur de qui Nicasius a fait élever une église à Bordeaux, et sont sauvés : « *Negasius quidam* nunc tempore Engolismensis episcopus *in civitate Burdegala ecclesiam in honore sancti Eparchii sacro ordine devotus constituit* » (2). Les mots sur lesquels se fonde M. Krusch sont ceux imprimés en lettres romaines. Il les traduit ainsi : « Nicasius *actuellement* évêque d'Angoulême. » Je crois que *nunc* est pris pour *tunc*, et qu'il faut lire *tunc tempore* (pour *temporis*) expression bien connue « Nicaise, *alors* évêque d'Angoulême ». S'il s'agissait d'un contemporain, l'auteur n'aurait pas dit « *Nicasius quidam* » « un certain Nicasius » (3). L'écrivain avoue par là, au contraire et par mégarde, qu'il est postérieur à Nicasius.

La seconde partie n'est donc pas — il s'en faut de beaucoup — des premiers temps qui suivirent la mort de saint Cybard. Je crois pourtant que dès cette époque se formait déjà ce second cycle de la légende, celui qui a trait aux miracles d'outre-tombe. J'en ai, pour ainsi dire, la preuve.

Grégoire de Tours, dans son *De gloria Confessorum*, nous fournit en effet un doublet du miracle relatif au voleur pendu et dépendu (4) ; mais cette fois il s'accomplit après la mort du saint :

(1) C. 562 : « *Nicasius, quo sedente falsarius degisse vult, actis concilii Matisconensis subscripsit* ». Nicaise a assisté au concile de Mâcon en 585.

(2) C. 4, p. 562.

(3) L'expression *tunc temporis* se trouve plusieurs fois dans Flodoard, *Historia ecclesiæ Remensis;* on la trouve dans la formule CV de do Rozière. Je ne connais pas d'exemple de *nunc temporis*.

(4) Ci-dessus, p. 15.

Digitized by Google

« Souvent aussi des infirmes sont guéris au tombeau de Cybard d'Angoulême. Les fièvres des fiévreux et les autres maladies cèdent devant ses mérites. Un aveugle, venu du territoire de Périgueux pour se jeter sur son tombeau en prières obtint de recouvrer la vue (1). Un voleur ayant été découvert et mis à la torture, le comte de ladite ville le condamna et ordonna de le pendre. Mais celui-ci, comme on le conduisait à la mort, se mit à invoquer le nom du saint et, amené au poteau, après qu'il se fut prosterné en prières, fut pendu au gibet et laissé là. Les moines, voyant cela, se jetèrent ensemble sur le tombeau du saint et se mirent à prier disant : « O saint « confesseur, si tu étais encore en vie dans ce siècle, tu « aurais pu arracher ce pauvre de la main de la mort, « comme bien souvent tu as délivré ceux qui étaient con- « damnés à un tel supplice. Maintenant encore nous avons « confiance en ta prière, nous croyons que ce que tu as « fait vivant en ce siècle, tu peux le renouveler, mainte- « nant que tu es monté au Ciel. » Et, la nuit venue, l'abbé envoya quelqu'un au lieu où était le gibet. Comme le moine approchait, aussitôt, le pendu, ses liens rompus, glissa à terre, et ainsi, soutenu par le moine, il est amené vivant au monastère ; après avoir bu un peu de vin il revint à lui ; et, sa grâce ayant été obtenue du juge, il s'en fut en liberté (2). »

C'est, simplement transposé, le même miracle que Grégoire a raconté dans l'*Htstoria Francorum*. Comment expliquer cette répétition ? M. Longuon, qui le premier s'est posé la question, y voit simplement une inadvertance, un oubli du père de notre histoire : *Aliquando bonus dormitat Homerus.*

« Il rapporte, dit-il, dans l'*Historia Francorum*, la délivrance miraculeuse d'un supplicié en l'attribuant aux prières du saint abbé (Cybard). Il déclare avoir appris cet événement de la bouche même du comte *(comes)* qui

(1) Voyez ci-dessus, p. 25, le miracle de l'aveugle amplifié.
(2) C. 99, édit. Krusch, p. 811.

Digitized by Google

prononça la condamnation. Le même fait est également rapporté dans le *De gloria Confessorum ;* mais, d'après le second récit, le condamné aurait dû son salut aux prières que les religieux auraient prononcées sur le tombeau du bienheureux Eparche. Ce rapprochement, qu'aucun des commentateurs de l'*Historia* ne paraît avoir fait jusqu'ici, démontre que la mémoire de l'évêque de Tours n'est pas aussi sûre qu'on paraît le croire (1). »

Une pareille bévue nous paraît improbable, car Grégoire a revu ses ouvrages jusqu'à la fin de sa vie. Le doublet s'explique au contraire très bien par la formation précoce, quoique successive, des deux couches de la légende. D'abord on recueille les actes du saint pendant sa vie, et à cela répond le récit contenu dans l'*Historia Francorum.* Bientôt après on commence à relater les miracles opérés par le saint après sa mort ; et cela se reflète dans le *De gloria Confessorum.* Que les miracles d'outre-tombe répètent ceux de la *Vie,* cela n'a rien d'étonnant ; c'est une preuve, au contraire, comme le dit la prière des moines, que le saint peut renouveler après sa mort ce qu'il a fait pendant sa vie ; la reproduction, aussi exacte que possible, des miracles antérieurs, est un signe excellent ; c'est, en quelque sorte, la loi du genre.

§ 4.

Le Cartulaire du chapitre d'Angoulême et l'epistola manumissionis.

Le Cartulaire du chapitre de Saint-Pierre d'Angoulême reproduit un document qui se présente comme émanant de saint Cybard lui-même. Il est daté : *« Sub die II kalendarum aprilis anno XLVII domini*

(1) Longnon, Géographie de la Gaule au XI[e] siècle, p. 353.

Digitized by Google

nostri Childeberti (1) *gloriosissimi regis* », ce qui répond au 31 mars 558. C'est une *epistola* par laquelle le saint affranchit un grand nombre de captifs rachetés par lui. Il y est qualifié *diacre (diaconus)* et *reclus (reclusus)*, alors que d'autres sources nous indiquent qu'il avait reçu la prêtrise. Il faudrait en conclure, semble-t-il, que la prêtrise lui aurait été conférée postérieurement à sa réclusion et après l'année 558. Cependant la *Vie* paraît impliquer le contraire : « Cum gradu presbyterii, tradente Aphtonio, accepit et reclusione fuit positus, *referam pauca de pluribus* (2). » Mais je n'insiste pas sur cette difficulté.

La pièce a été publiée d'abord en 1877 par le docteur Claude Gigon, que nous avons perdu cette année là même (3). Elle figure à sa place dans le cartulaire de l'église d'Angoulême, édité en 1900 par M. l'abbé Nanglard (4). Ni l'un ni l'autre des deux premiers éditeurs ne paraît avoir douté de l'authenticité et de la sincérité de cet acte. M. Mallat, qui l'avait reproduit dans son étude, l'accepte également comme tel. M l'abbé Nanglard a reproduit aussi une note intéressante de M. de La Martinière, tendant aux mêmes conclusions et dont voici la partie essentielle :

« Nous nous bornerons à proposer quelques remarques susceptibles d'établir son authenticité. Ce nous est un devoir de dire qu'elles nous ont été obligeamment suggérées par M. Levillain, professeur au lycée de Caen,

(1) Il ne peut s'agir que de Childebert Ier, dans la dernière année de son règne, 511-558.

(2) C. 10.

(3) A la suite de la réimpression de la *Recherche de l'antiquité d'Engoulesme*, par Elie Vinet, p. 68 s.

(4) *Le Cartulaire de l'église d'Angoulême*, par M. l'abbé Nanglard, 1899, p. 11.

Digitized by Google

dont on connaît la compétence spéciale. — L'affranchissement était soumis aux mêmes formalités que le testament (?). Au commencement et à la fin de ces deux actes se trouvaient deux dates rédigées de la même sorte. La date initiale manque dans la copie que donne notre Cartulaire. L'original la possédait comme le prouve cette référence dans la teneur du document *« eadem die quam dixi »*. La date finale est repoussée après deux souscriptions de témoins, disposition que l'on retrouve dans un testament authentique. Les témoins voulaient attester par là que, conformément à la loi romaine, l'acte d'affranchissement leur avait été soumis le jour même où il avait été écrit et souscrit par saint Cybard. Tout le passage commençant par ces mots *« Simulque injungo »* renferme des dispositions dont on retrouve les similaires dans le testament authentique d'Ermentrude (Pardessus, *Diplomata*, t. 2, p. 257) (1). La forme de lettre, qui est rare, n'est pas cependant sans exemple, témoin le testament de Césaire d'Arles. — Le style est bien Mérovingien ; on y trouve des fins de phrases rythmiques ; tout au plus le scribe qui nous a transmis ce texte a-t il pu corriger la forme barbare des mots. Il avait sous les yeux un texte qu'il ne comprenait pas toujours, comme le prouve la phrase *« ideoque hac epistola »*. — Enfin pour fabriquer un faux le faussaire doit trouver un intérêt. Or quel pouvait être son intérêt dans la circonstance ? (2). »

Je crois, au contraire, et j'ai déjà eu l'occasion d'exprimer mon opinion sans la justifier (3), que la pièce a été fabriquée à peu près à la même époque que la *Vie* plus haut étudiée, bien qu'après celle-ci. Elle a été copiée, pour les parties techniques, sur des actes réels ou fictifs, *carta* ou formule (sauf à déterminer l'âge du modèle). Il s'agit là d'ailleurs, non

(1) On peut remarquer que le testament *d'Erminethrudis* est de l'année 700 (Pardessus, loc. cit., p. 255), ce qui nous met loin de 558.

(2) *Le Cartulaire d'Angoulême*, p. 294.

(3) Notes sur le cartulaire de Saint-Pierre d'Angoulême, p. 1.

Digitized by Google

d'un affranchissement par testament, mais d'une *carta ingenuitatis*, plus précisément d'une *manumissio per epistolam*.

La pièce se compose de trois parties : d'abord un préambule, comme on en trouve tant, contenant une sorte d'exposé des motifs ; puis la liste des hommes et des femmes affranchis ; enfin les conditions et charges de l'affranchissement. Dans chacune de ces parties je crois trouver des traces de la fabrication.

I

Le préambule est ainsi conçu :

« Venerabile in Christo, beatissimo sacerdote, Aphtonio episcopo ac venerandis presbyteris ac diaconibus Equolismensis aecclesiæ *Eparchius* (1), etsi indignus, diaconus et *reclusus*. Humanum genus cultus divinæ religionis admonuit cœlestia colere et terestria negligere. Recti etenim, calcata terrena sive caduca, ad meliora festinant, quos Domini repromissio ad ætermitatem inmortalitatis incitat, quo fit ut apud Dominum impensa servorum quem merentur ad partem obsequii gratiam dignam libertatis conditione percipiant (2). *Ideoque hac epistola quos quas per manum meam de collatavorum hominum redemi* et michi per ab ipsis paret dato, *liberas* (3) *facio his nominibus* (4) ».

C'est cette dernière phrase qui retiendra d'abord notre attention. La fin, (depuis *et michi*), est évidemment altérée et le docteur Gigon en donne une transcription un peu différente de celle adoptée par

(1) Pour un affranchissement *per epistolam* l'epistola devrait être adressée aux affranchis, non à des tiers.

(2) Bien que le docteur Gigon l'ait traduit, ce passage, depuis *quo fit*, est inintelligible.

(3) Il faudrait *liberos*, liberas facio.

(4) *Cartulaire de l'Eglise d'Angoulême*, p. 113, 114.

Digitized by Google

l'abbé Nanglard. Il lit : « *Et michi per ab ipsis* partem *dato liberas facio his nominibus* ». Je proposerai la restitution suivante qui conserve la plus grande partie des mots lus par les deux éditeurs et qui fournit un sens satisfaisant : « *Et mihi* nec *ab ipsis* quolibet *dato liberas facio* ». Le *manu missor* veut dire qu'il n'a rien reçu des captifs pour leur donner la liberté ; d'ordinaire celui qui les avait rachetés se faisait rembourser le prix du rachat (1). Mais la première partie de la phrase : « *per manum meam de collatavorum hominum redemi* », n'en reste pas moins une énigme. Le docteur Gigon (p. 69, note 1) suppose : « qu'il y a là un mot omis : *impensis*. Il faut lire je crois *de impensis collatavorum hominum* ». C'est fort bien ; mais que signifie ce terme *collatavi homines ?* Le docteur Gigon traduit : « A l'aide des deniers *colligés* par des *hommes de bien* » mais c'est évidemment par pure divination. Je crois pouvoir trouver l'origine même de cette expression.

Voici en effet ce qu'on lit dans la *Vie*, à la fin du c. 20 : « *In quantum per cartarum volumina, facta ratione, subtraximus, duo millia populi de* conlatis muneribus *noscitur redemisse* ». Voilà une phrase claire et correcte. C'est elle sans doute qu'a voulu imiter le rédacteur de l'acte d'ffranchissement ; les *conlata munera* sont devenus des *collativorum hominum dona* ou quelque chose de semblable. En même temps nous trouvons l'intérêt qui animait l'innocent faussaire. L'auteur de la *Vie* affirmait qu'il avait vu de nombreuses *Cartæ* d'affranchissement émanées de saint Cybard ; tellement qu'il avait relevé deux mille affranchis. Or il est bien probable qu'à cette époque aucun de ces titres n'existait. Pour l'honneur du

(1) De Rozière, *Recueil général des formules usitées dans l'empire des Francs du V^e^ au X^e^ siècle*, n° C. *Redemptionali.*

Digitized by Google

saint (et quel intérêt plus puissant pouvait animer un moine de saint Cybard) l'auteur de notre *epistola* a voulu en reconstituer au moins un.

Dans cette première partie signalons aussi une invraisemblance qui se reproduit vers la fin. Au début le saint s'intitule *« Eparchius, etsi indignus, diaconus et reclusus ; »* et dans sa *subscriptio* il répète encore : *« Ego Eparchius, propitio Christo diachonus et reclusus »* (p. 116). Or il nous paraît impossible que Cybard ait pris lui-même le titre de *reclusus*. Ce n'était point, à cette époque, une dignité reconnue dans l'Eglise ; c'était un état de fait, presque un mal contre lequel, nous le savons, on prenait des précautions, surtout à raison de l'orgueil pieux qu'il pouvait exciter chez le reclus. Dans ces conditions il est impossible que saint Cybard se soit paré de ce titre et l'atténuation qu'apportent dans le premier passage les mots *etsi indignus*, n'y fait rien ; c'est là une clause de style qui accompagne l'énonciation de toutes les dignités ecclésiastiques. C'est à peu près comme si saint Cybard avait pris dans un acte la qualification que le peuple paraît aussi lui avoir donné, en commençant ainsi : « Moi Cybard, l'*homme de Dieu* ». Si, dans un acte, saint Cybard a pris un autre titre que celui de *diaconus* ou *presbyter*, cela n'a pu être que le titre d'*abbas* que lui donne Grégoire de Tours. Dans la suite des temps, saint Cybard étant surtout connu comme reclus, l'auteur de l'acte d'affranchissement a cru nécessaire de lui donner, et par deux fois, cette qualité.

II

La phrase que j'ai restituée et commentée plus haut doit en définitive se lire ainsi :

« Ideoque hac epistola quos quas per manum meam

Digitized by Google

de collatavorum hominum (muneribus) redemi, et mihi nec ab ipsis quolibet dato (liberos) liberas facio, his nominibus. »

Cela montre clairement que le modèle juridique ici copié était une *epistola*. C'était une *manumissio per epistolam* dont nous avons beaucoup de formules (1). Or l'*epistola* dont il s'agit, l'*epistola inter præsentes*, qui a joué un rôle important dans l'histoire des titres en droit romain (2) et qui se conserve dans les formulaires de l'époque franque a ses formes particulières et bien connues. C'est un acte en forme de lettre missive adressée par le disposant à celui qui doit bénéficier de l'acte. Il commence par l'adresse et le disposant parle au bénéficiaire à la seconde personne (3).

Ici il en est tout autrement. Le titre commence bien par une adresse; mais c'est à l'évêque Aptonius et au clergé d'Angoulème qu'il est adressé, non à un ou plusieurs esclaves affranchis : « *Venerabile in Christo beatissimo sacerdote Aptonio episcopo et venerandis presbyteris ac diaconibus Equolismensis ecclesiæ Eparchius.* » Dans le corps de l'acte le disposant ne parle des esclaves qu'à la troisième per-

(1) Le Dr Gigon croyait, à tort, qu'il s'agissait là d'un affranchissement *in sacrosanctis ecclesiis; op. cit.* p. 76 : « Dès l'an 76 de notre ère le grand Constantin rendait des édits qui favorisaient et facilitaient l'affranchissement des esclaves, en permettant qu'il fût fait dans les églises, en présence des évêques, sans l'intervention du magistrat civil. C'est ce mode d'affranchissement qui fût suivi dans ce cas. »

(2) Brunner, *Zur Rechtsgeschichte der römanischeu und germanischen Urkuede*, p. 52, 61, 122, 146, 217, 249.

(3) De Rozière, *Recueil général des formules;* actes d'affranchissement, nos LXXX, LXXXIII, LXXXIV, LXXXVII, XCIII, XCVII, XCVIII, XCIX, C, LXVIII, LXXI ; cette dernière formule est datée du règne de Louis le Débonnaire. Parfois l'adresse manque et la disposition est d'abord conçue à la troisième personne ; mais dans la suite le style épistolaire reparaît, par exemple no LXXXVII.

Digitized by Google

sonne. Il y a là une confusion et une perversion des formes qui atteste une époque où l'on n'en a plus le sens ; et cette époque ne peut être le VI[e] siècle ; car nous avons des formules de l'*epistola manumissionis* certainement bien postérieures et où la forme est correcte (1).

Il est vrai que nous avons aussi de nombreuses formules d'affranchissement, où le *manumissor* dispose sans adresser la parole aux affranchis ; mais, dans les recueils anciens, ils ne portent point le titre d'*épistola*. Ce sont des *cartæ ingenuitatis* (2), et ils n'ont jamais d'adresse initiale.

Ces fautes de forme ne sont pas, au point de vue technique, les seuls signes qui décèlent la fabrication. La clause par laquelle le disposant défend à ses héritiers et à quiconque d'attaquer l'affranchissement est conçue en termes singuliers. Sa rédaction ordinaire est bien connue ; elle consiste à édicter contre les contrevenants une amende au profit du *fisc*, dont les *judices* poursuivront le paiement (3). Ici voici, en quels termes vagues, l'appel est fait au *bras séculier* : « *Quod si quis fortasse, repletus insania, facere conaverit*, deprecor vos, judices, sæculares ut eum legibus dominicis feriatis. »

III.

La seconde partie du texte contient les noms des captifs affranchis. Elle en comprend 175, dont 92 hommes et 83 femmes. Là encore, à nos yeux, éclate la plus naïve fabrication. Nous avons constaté plus

(1) Voyez la note précédente.

(2) De Rozière, *Recueil général*, n[os] LXXIX à C, les a confondues avec les *epistolæ* proprement dites, sous la rubrique *manumissiones per epitolam* ; mais la distinction est facile à faire.

(3) Voyez les formules citées à la note précédente.

Digitized by Google

haut (1) — et c'est un fait bien connu de tous ceux qui ont largement dépouillé les textes historiques et diplomatiques de cette époque — les mêmes noms reviennent constamment portés par des personnages différents dans un même milieu. Ici, au contraire, le rédacteur s'est manifestement efforcé de trouver des noms diflérents pour tous les affranchis, de peur sans doute qu'on l'accusât de compter, en l'honneur du saint, deux fois les mêmes. Il n'est pas complétement arrivé à son but, malgré ces efforts ; mais il y a seulement six noms qui reviennent six fois identiques, cinq noms d'hommes *(Baudemerem, Enelianum, Gratum, Maurum)* et un nom de femme *(Elediam)*. Les noms d'hommes et les noms de femmes sont aussi presque entièrement différents ; ón ne trouve comme se répondant que *Lupus* et *Lupa, Innocentius* et *Innocentia, Romolus* et *Romola*. Enfin la recherche de la variété onomastique se traduit par l'introduction de *doublets* de formes différenciées parfois seulement par le changement de quelques lettres. C'est ainsi que nous trouvons pour les hommes *Gennulfum* et *Geriulfum, Suindemodum* et *Suinthïbodum ;* pour les femmes *Dessegontiam* et *Diciguntem, Rumula* et *Romola, Willeguntem* et *Willigenguntem*.

Il semble enfin que la plupart de ces noms soient pris parmi ceux que l'on donnait habituellement aux esclaves. Or il ne faut pas oublier qu'il s'agit ici de *captifs*, parmi lesquels pouvaient sans doute se trouver d'anciens esclaves, mais au nombre desquels devaient aussi figurer des hommes libres tombés dans l'esclavage par la captivité. Un de ces

(1) Ci-dessus, p. 20. Il s'agissait là de trois Arthemius. Nous avons vu également deux évêques du nom d'Eparchius, p. 8. Nous trouverons plus loin deux ou trois Aptonius et trois Chronopius.

Digitized by Google

noms *Aventium Latinum* n'a guère l'aspect d'un nom réel du VI[e] siècle.

IV.

Restent les clauses et conditions de l'affranchissement. Il est assez difficilr de déterminer d'après elles l'âge de l'acte. Les principaux points de comparaison nous sont fournis en effet par les formules de l'époque franque et très rarement ces formules peuvent être datées d'une façon certaine; pour la plupart on ne peut même affirmer qu'elles soient ou Mérovingiennes ou Carolingiennes. Cependant ici deux clauses nous paraisseni plus que suspectes.

En premier lieu le saint distingue, d'après leur pays d'origine, les captifs qu'il affranchit. Il détermine en conséquence l'établissement ecclésiastique qui exercera sur eux la protection, la *mundeburdis*, et c'est à cette occasion qu'il délégua au monastère de Seyssac ceux qui étaient domiciliés dans les limites de la cité de Périgueux :

« Illud tamen humile prece deposco ut quecunque de memoratis libertis ad popria remeare voluerit, vestras commendaticias accipere mereatur. Nam qui in loco residerent et in seculo [se] obligare, *nullatenus absque vestra voluntate vel consilio licentiam non debeant* [habeant] *copulandi* (1). »

La première disposition, relative aux lettres de recommandation que l'évêque devra donner aux affranchis qui voudront regagner leur pays d'origine, est parfaitement correcte. Mais celle qui suit établit

(1) Traduction « Je vous demande humblement, et par prière, que ceux des susdits affranchis qui voudraient retourner en leur pays reçoivent de vous des lettres de recommandation. Pour ceux qui resteraient en ces lieux et voudraient se lier au siècle, qu'ils n'aient en aucune façon le droit de se marier sans votre autorité et consentement ».

Digitized by Google

sur ceux qui resteront dans la cité d'Angoulême plus qu'un droit de formariage. Ils ne pourront se marier sans le consentement de l'évêque (1) ce qui était alors la condition des esclaves. Il me paraît certain qu'au VI[e] siècle, et longtemps encore après, un affranchissement ne pouvait être ainsi conçu et limité, surtout une *manumissio* qui donnait la *libertas romana*, la liberté du citoyen romain conformément à une clause traditionnelle qui se trouve encore dans l'acte de saint Cybard (2). L'affranchi avait le droit de disposer entièrement de sa personne (3) et les formules parlent des enfants qu'il pourra avoir, sans qu'aucune restriction soit apportée à son mariage (4). Ce n'est qu'en pleine période féodale qu'on trouve seulement dans certains cas l'affranchi déchu de sa liberté s'il se marie (5).

(1) *« Absque voluntate vestra vel consilio »* Le terme *comsilium* me paraît ici signifier le consentement nécessaire et non le simple conseil ; comme dans un autre texte (ci-dessus, p. 18, note 1) le mot *notitia* équivaut à autorisation. *Vel* dans le latin de la monarchie franque signifie le plus souvent *et* et non pas *ou*.

(2) Cartulaire d'Angoulême, p. 115 : *« Jugo ipsorun conditionis excusso, beneficium eis* romani libertas *imparcior »*.

(3) De Roziere, *Recueil général*, n° LXXXV : *Faciat de semetipso quicquid voluerit »*.

(4) De Rozière, *Recueil général*, n° LXV : *« Et si aliqua procreatio filiorum vel filiarum ex ipso ota fuerrit similiter vivat ingenua »*. N° XCVIII : *« Peculiare vero, si habueris aut deinceps elaborare potueris, tibi habeas, teneas, atque possideas tuisque posteris, Christo propitio, possidanum relinquas »*.

(5) *Livre des serfs de Marmoutiers*, édit. de Grandmaison. Il s'agit de serfs affranchis par le couvent en vue qu'ils deviennent clers ou moines, n° LXXI (entre 1018 et 1062) *« libertatem dedise, ut, si clericus factus, quaudoque, quod absit, conjugem duxerit et ipse in pristinam redeat conditionem »*. App. n° LXV : *ita tamen quod si contrahet matrimonium, vel alias clericatum demitteret, quod ad statum servitutis prestinæ revertatur »*. of. n[os] CXIV ; app. n[os] LXIII LXIV, LXVI. — Mais l'affranchissement, en principe, donne encore la liberté du mariage, n° LXXVI : *« rogavit dominum abbatem ut ei filiam suam liberam faceret ut eam posset nuptum dare homini libero »*.

Digitized by Google

Une autre clause de l'acte atiribué à saint Cybard soulève une très forte objection. Elle est ainsi conçue :

« Simulque injungo per singulos annos suprascripti liberti mei singulos cereos libralis *in solempnitate cathedræ domni Petri*, qui tuitionem Equlinensi aecclesiæ delegati sunt, in cadem die qua dixi, inferre penitus non graventur, dum se per hanc observationem in templo Dei cuncto populo innotescunt, hii qui insidiare conantur dupliciter teneantur (1) ».

Ici la prestation imposée est bien connue et revient souvent dans les formules ; mais les conditions dans lesquelles elle doit se produire sont à relever.

Les affranchis devront tous les ans offrir un cierge d'une livre le jour de la fête de la chaire *(cathedra)* de saint Pierre. Cela suppose que la cathédrale d'Angoulême est déjà dédiée à saint Pierre. Or on peut tenir pour certain qu'elle n'a été dédiée à saint Pierre que sous le règne du roi Caribert, c'est-à-dire entre 561 et 570. En l'année 558, date donnée à l'acte d'affranchissement, la cathédrale de Saint-Pierre n'existait pas encore. L'acte a donc été rédigé postérieurement à la date qu'il porte, probablement longtemps après, par une personne qui, habituée à l'antiquité de la cathrédrale de Saint-Pierre, croyait qu'elle avait toujours existé, ou du moins ignorait qu'elle n'existait pas en 558.

Deux textes nous rapportent la dédicace de cette église. C'est d'abord un passage du livre I de la

(1) *Cartulaire, p. 116.* Traduction : « J'enjoins en même temps que tous les ans nos susdits affranchis apportent chacun un cierge d'une livre à la solennité de la chaire de saint Pierre, ceux qui sont mis sous la protection de l'Eglise d'Angoulême, le jour que j'ai dit, et qu'ils ne considèrent point cela comme une charge, vu que par cette observance ils apparaissent aux yeux du peuple entier dans le temple de Dieu, et ceux qui voudraient leur dresser des embuches sont ainsi doublement effrayés ».

Digitized by Google

Chronique d'Adémar de Chabannes, faisant suite à celui rapporté plus haut (p. 5), où après avoir raconté que saint Germain, évêque de Paris, envoyé à Angoulême par le roi Caribert, consacra avec saint Grégoire, archevêque de Tours, la basilique de Saint-Cybard, l'auteur continue :

« Item in honore sancti Petri consecraverunt ecclesiam sedis episcopalis, quam Clodoveus rex supradictus a novo incoari jusserat, destructa priori sede quam Goti ariana maculatione fedaverant, in honore sancti Saturnini. Ordinaveruntque in ipsa civitate episcopum nomine Mererium qui in Francia capellanus regis fuerat. Aptonius enim nuperrime obierat in Christo (1). »

L'autre texte, presque pareil, se trouve dans l'*Historia pontificum et comitum Engolismensium*. Il est ainsi conçu :

« Post obitum vero Aptonii, Gregorius archiepiscopus Turonensis et Germanus Altiodorensis, a Chariberto rege missi, consecraverunt cathedralem ecclesiam in honore apostolorum Petri et Pauli, quam de novo construxerat, destructa priori sede quam Gothi Arriana maculatione fedaverant, quæ fuerat ante in honore S. Saturnini ; consecraruntque assensu regis episcopum Engolismensem Mererium qui capellanus ipsius regis erat (2). »

(1) *Chronique*, l. 1, c. 29, p. 32 : « De plus ils consacrèrent en l'honneur de saint Pierre l'église du siège épiscopal que le roi Clovis susnommé avait ordonné de rebâtir, après avoir fait détruire la cathédrale ancienne que les Goths avaient souillée par la tache de l'arianisme et qui était dédiée à saint Saturnin. Et ils ordonnèrent un évêque dans ladite ville, du nom de *Mererius*, qui avait été en France chapelain du roi. En effet, tout récemment, *Aptonius* était mort en Jésus-Christ. »

(2) C. 4, édit. Castaigne, p. 14. Traduction : « Après la mort d'*Aptonius*, Grégoire, archevêque de Tours, et Germain, d'Auxerre, envoyés par le roi Caribert, consacrèrent en l'honneur des apôtres Pierre et Paul l'église cathédrale d'Angoulême, que le roi avait fait rebâtir, après avoir fait détruire le siège ancien que les Goths avaient souillé

Digitized by Google

Les deux textes procèdent l'un de l'autre ou, ce qui est plus vraisemblable, d'une source commune. Ils sont indépendants, car le second non seulement substitue saint Germain d'Auxerre à saint Germain deParis, mais encore joint saint Paul à saint Pierre dans la dédicace de la cathédrale d'Angoulême ; il mentionne expressément l'*assensus regis* pour l'élection de Mererius. Ils soulèvent d'ailleurs tous les deux une même objection.

Si la dédicace eut lieu sous le règne de Caribert et par l'ordre de celui-ci (et sur ce point les deux textes concordent) Grégoire de Tours n'a pu y prendre part, car Caribert est mort en 570 et Grégoire n'est devenu évêque qu'en 573 (1). La solution est facile et il faut lire, au lieu du nom de Grégoire, celui de son prédécesseur *Euphronius* comme l'a bien vu M. Eusèbe Castaigne (2). Je remarque en effet que, dans la texte d'Adémar de Chabannes, — le meilleur puisqu'il est le plus simple — saint Germain joue le principal rôle. C'est lui seul qui est envoyé par le roi Caribert *(missus a rege Chariberto)* ; c'est lui qui consacre la basilique de Saint-Cybard *(consecravit)*. Grégoire de Tours est simplement un assistant bénévole (*adfuit cum eo venerabilis Gregorius*). Il est probable que l'original portait que l'évêque de Tours (*episcopus Turonensis*) assistait, sans le nommer. Les rédacteurs de nos deux textes (ou le premier d'entre eux) ont voulu donner le nom de cet archevêque de Tours, et celui de Grégoire, le grand évêque de Tours de la seconde moitié du VI^e^ siècle, s'est naturelle-

par la tache de l'arianisme, et qui était consacré auparavant à saint Saturnin. Et ils consacrèrent évêque d'Angoulême, avec l'assentiment du roi, *Mererius* qui était le chapelain du roi lui-même. »

(1) Grégoire de Tours ne parle nulle part dans ses œuvres de la consécration de la cathédrale d'Angoulême.

(2) *Scriptores rerum Engolismensium*, fasc. 1, p. 66.

Digitized by Google

ment présenté à leur esprit, peu soucieux de chronologie précise (1). Quant au fond du récit, la consécration de la cathédrale d'Angoulême sous le règne de Caribert, il n'y a pas lieu d'en douter. Mais en quelle année au juste le fait s'est-il accompli ? Le texte d'Adémar de Chabannes le place entre deux autres faits qui se sont accomplis en 570, la mort de *Marcovefa*, l'épouse incestueuse de Caribert, et la mort même de ce dernier (2). La présence du roi à cette époque dans la région (il mourut à Blaye) (3) ajoute à la vraisemblance. Mais, nous l'avons vu, l'ordination de *Mererius* est strictement contemporaine, et M. Castaigne montre que le poéte Fortunat signale *Mercrius* parmi les prélats qui assistaient à la dédicace de l'Eglise de Nantes, et il ajoute qu'on place généralement celle-ci en l'année 567 (4). S'il en est ainsi la consécration de l'église Saint-Pierre et l'élection de *Mererius* auraient eu lieu vers 566. Il n'en est pas moins vrai qu'en 558 la cathédrale de Saint-Pierre n'existait pas encore.

CHAPITRE II.

LA RÉCLUSION ET LA MORT DE S^{t} CYBARD

Nous connaissons maintenant tous les documents historiques que nous possédons sur saint Cybard et nous avons été amené à en extraire ce qu'ils peuvent contenir de réel. Deux points cependant doi-

(1) L'original portait peut-être aussi *sanctus Germanus*, tout court, sans l'indication du siège épiscopal. Cela expliquerait comment l'une des versions porte saint Germain de Paris et l'autre saint Germain d'Auxerre.

(2) *Chronique*, l. I, c. 29, p. 32.

(3) Adrien de Valois, *Res Franciæ*, t. 2, p. 13.

(4) *Op. cit.* p. 67.

Digitized by Google

vent être repris, comme on l'a dit plus haut : la réclusion de saint Cybard et la date de sa mort.

§ I.

La réclusion.

Saint Cybard a été un *reclus*, c'est son principal titre de gloire avec celui de rédempteur des captifs. Mais dans quelles conditions se fit sa réclusion : c'est un petit problème d'histoire. Nous trouvons en effet devant nous une tradition locale, qui veut que le saint ait vécu dans une grotte qui s'ouvre au nord sur le flanc de la petite montagne qui porte Angoulême, beaucoup plus rapprochée du rempart actuel que de la Charente. Mgr Cousseau a repris cette tradition et l'a, pour ainsi dire, consacrée :

« On s'occupa, dit-il, de préparer la demeure où le saint homme devait se renfermer. C'était une grotte, creusée dans le roc du côté nord, la même qu'on voit encore aujourd'hui et qui n'a cessé, pendant 1,200 ans, d'être un objet de vénération pour les fidèles, depuis qu'elle a été sanctifiée par la longue pénitence du serviteur de Dieu. Seulement elle était un peu plus profonde, le bord du rocher s'étant écroulé, il y a une dizaine d'années, sur une largeur de trois à quatre pieds. D'autre part le fond de la grotte a été reculé d'un espace à peu près égal de chaque côté de l'autel par des travaux qu'y fit exécuter l'abbé Henri de Reffuge en 1673 ; on peut dire qu'elle a aujourd'hui à peu près la même grandeur que du temps du saint, c'est-à-dire, environ vingt pieds au carré. Un anneau en pierre, taillé dans le roc vif, à droite de l'autel, à la hauteur du cou d'une personne assise, donnerait lieu de penser que cette grotte aurait pu servir autrefois aux horribles expiations de la religion druidique. Peut-être cet anneau servait-il à attacher la chaine dont le saint solitaire se serait ceint lui-même, à la manière des

Digitized by Google

reclus, en signe de son engagement de réclusion perpétuelle (1). »

On voit, par le dernier passage, que le pieux évêque se laissait facilement entraîner par l'imagination. La même brochure a d'ailleurs donné l'histoire moderne de la grotte en question :

« Le faubourg d'Angoulême qui porte encore son nom (de Saint-Cybard) doit son origine à un célèbre monastère qui a subsisté jusqu'à la fin du siècle dernier. Cette abbaye, incendiée au IXe siècle par les Normands, dévastée au XIVe par les Anglais, fut entièrement ruinée par les protestants, qui violèrent le tombeau du saint et brûlèrent ses reliques. Quand, au siècle suivant, le monastère sortit de ses ruines, la dévotion des fidèles, qui avait perdu ce tombeau, vénéré depuis plus de mille ans, s'attacha surtout à la cellule où le saint avait passé 39 ans de sa vie. Cette grotte avait toujours été distinguée par la piété des religieux et par une tradition fidèle *d'avec les autres grottes, creusées également dans le roc, qui avaient servi de demeure à ses premiers disciples.* De nombreux visiteurs obtenaient, surtout à certains jours, la faveur de pénétrer dans l'enclos du monastère, pour aller prier dans cette cellule, sanctifiée par la pénitence et par les miracles du saint reclus.

« Enfin, en 1673, par les soins de l'abbé commendataire de Saint-Cybard, Henri de Reffuge, cette grotte fut un peu agrandie vers le fond, de manière à laisser en saillie le lieu où se tenait habituellement le saint. Ce fut là qu'on éleva un autel que François de Péricaud, un des plus grands évêques d'Angoulême, consacra le 21 août de la même année. Au-dessus de cet autel fut alors sculpté dans le roc vif le bas-relief qu'on voit encore aujourd'hui : il représente le saint endormi dans la forêt qui recouvrait autrefois ce coteau et un ange lui disant, de la part de Dieu, ces mots qu'il entendit en effet dans une vision céleste : « *Eparchi, hic permane ;* Cybard demeure

(1) *Op. cit.* p. 20.

Digitized by Google

ici. » Au milieu du siècle dernier un chemin, qui montait du pont de Saint-Cybard à la place du Palet, ayant séparé de l'enclos de l'abbaye le haut du coteau. la grotte fut trop négligée par les religieux ; on finit par ne plus célébrer la fête, qui jusque là y avait attiré un grand concours, le 13 mars de chaque année. Puis vint la Révolution, qui fit disparaître l'abbaye elle-même, avec tant d'autres monuments. Le terrain où se trouvait comprise la sainte grotte fut enfin vendu à un particulier qui, pour conserver des instruments de jardinage, eut le soin de la clore solidement et la sauva ainsi de nouvelles mutilations. Bien que fermée au public, elle n'a jamais cessé d'être visitée, non seulement par des curieux qu'attirait son ancienne célébrité, mais encore par des âmes pieuses. Le nouvel évêque d'Angoulême ayant eu la bonne inspiration d'acquérir cette grotte, avec le terrain qui l'entoure, et de la rendre au culte, le 1er juillet de cette année 1851, 1270e anniversaire de la mort du saint, nous avons pensé remplir un vœu des âmes pieuses en écrivant pour elles une vie trop peu connue aujourd'hui et cependant très digne de l'être (1). »

Mgr Cousseau avait pour cette grotte une vénération particulière. C'est ainsi que tous les ans il y disait la messe pour les élèves du lycée qui avaient fait la veille leur première communion et reçu de lui la confirmation. C'est ainsi que j'y suis venu à mon tour et j'ai le souvenir très présent des lieux et de l'impression poétique qu'ils m'avaient faite à cette époque (2).

Mais, en laissant de côté la poèsie, il faut constater que l'histoire proteste contre cette légende. Il

(1) *Op. cit.* p., 7-9. Introduction, qui probablement n'est pas de Mgr Cousseau.

(2) La grotte et le terrain voisin ont dépendu jusqu'à ces dernières années de la mense épiscopale. Ils ont été aliénés par l'administration pendant que cette mense était en régale, durant une vacance du siège épiscopal.

Digitized by Google

suffit de nous reporter aux documents plus haut étudiés. Aucun d'eux, pas même la *Vie*, ne mentionne la grotte, et la réclusion qu'y aurait subie le saint. La dévotion des fidèles ne connaissait que le tombeau du saint, comme le montre la seconde partie de la *Vie* ; et Mgr Cousseau lui-même constate que le culte de la grotte, à laquelle les moines de Saint-Cybard ne tenaient pas beaucoup, ne s'est établi, par substitution, qu'à la fin du XVIe siècle. Mais nos documents ne sont pas seulement muets sur la légende (ce qui suffirait pour la repousser) ; ils lui sont contraires.

1° Grégoire de Tours, la source la meilleure, dit positivement que la demeure du saint était une *bâtisse : cellulam* sibi ædificavit (1). Les termes *cella, cellula,* dont se servent constamment les textes mérovingiens pour indiquer les résidences des reclus, désignent simplement la maison la plus simple, celle du paysan (2) ; aux XIIIe et XIVe siècles le mot *celle* ou *cèle* a encore cette signification (3). Le diminutif *cellula* n'a le plus souvent aucune importance ; car, à cette époque, passe dans la langue écrite l'habitude d'employer les diminutifs de préférence aux simples, comme le faisait la langue vulgaire (4). Il est

(1) Ci-dessus p. 3, note 4.

(2) Ci-dessus p. 20, note 2 et les nombreux textes tirés des œuvres hagiographiques de Grégoire de Tours et cités plus loin.

(3) *Livre de Justice et de Plet* (XIIIe siècle), l. XII, t. 21, § 5 : « Cil qui remaint en *sèle* aura tout ce que père et mère aura. » — Jean des Marès (XIVe), décision 236 : « Des enfans sont mariés de biens communs de père et de mère, et autres enfans demeurent en *celle;* teux enfans ne peuvent rien demander au préjudice des autres demeurant en *celle.* »

(4) C'est ce phénomène qui explique la formation de beaucoup de mots français : *oreille* de *auricula, abeille* de *apicula, ouaille* de *ovicula, soleil* de *soliculus*, etc.

Digitized by Google

rare que *cellula* désigne une *cellule*, au sens moderne du mot (1) ou une grotte (2).

Il y a plus. Dans ce passage de l'*Historia Francorum* Grégoire de Tours indique que Cybard appela près de lui (et dès le début semble-t-il) un petit nombre de moines ; nous verrons plus loin que le fait n'est point rare parmi les reclus. Mais cela rend impossible le séjour dans la grotte (3). D'ailleurs Grégoire de Tours, dans le passage où il raconte l'histoire du pendu, appelle formellement *monasterium* le lieu où saint Cybard réside avec ses moines (4) et lui donne à lui-même le titre d'*abbas* (5). Ajoutons que le mot *cella*, à cette époque, désigne fréquemment un monastère (6). Il résulte de tout

(1) Grégoire de Tours, *H. F.* VIII, 34 : « *Fuit enim cripta ab antiquis transvolutum elegante que opere exposita, in cujus angulo erat* cellula parva *de quadratis lapidibus clausa, qua vix unus homo recipere posuit. In hac* cellola *puer ingreditur, in hac per octo aut amplius annos commoratus.* »

(2) Grégoire de Tours, *De Vita patrum*, XI, 1 *(sanctus Calupanis)* : « *In hujus ergo lapidis scissuram... sanctus heremita includilur et, exuso lapide, habitacula statuit...* § 2. *In ipso* cellulæ suæ *habitacula.* » — XX, 2 *(Sanctus Leobardus)* : « *Acceptoque sarculo* cellulam *in qua ingressus fuerat, incidens lapidem, ampliavit.* »

(3) Mgr Cousseau, *op. cit.* p. 38 : « Mais on se demande peut-être comment il pouvait gouverner ses moines sans paraître jamais au milieu d'eux et restant toujours enfermé dans sa cellule. La chose paraît étrange en effet. Mais pour qui veut réfléchir à l'autorité d'un saint sur la conscience de ceux qui le vénèrent ; elle ne paraîtra pas impossible... Il gouvernait d'abord un certain nombre de moines, qui vivaient dans les quatre ou cinq grottes voisines de la sienne, et qui ont laissé dans le rocher des traces nombreuses de leur habitation, puis un plus grand nombre, qu'il réunit dans un monastère, au bas de la colline. »

(4) Ci-dessus p. 16. *De gloria confessorum.*

(5) *Ibidem* ; la rubrique du ch. 99 porte : *De Eparchio Equolismense* abbate.

(6) *H. F.* II, 37 : « *Erat autem his diebus Maxentius abbas, reclausus in monasterio suo infra termimum Pictavensem. Cujus monasterii nomen lectioni non insinuamus, quia locus ille usque*

Digitized by Google

cela que saint Cybard à fondé le monastère qui porte son nom et c'est là que sa réclusion s'est accomplie.

2° L'auteur de la *Vie* a décrit avec soin le lieu que l'évêque Aphtone offrit à Cybard et où celui-ci devait se renfermer. « C'était un lieu retiré et la ville était loin ; sur le flanc de la montagne une source d'eau vive y coulait et de l'autre côté le fleuve de Charente formait l'arrière (1). Cela ne convient point du tout au lieu où est située la grotte, presque en haut de la montagne, à peu de distance du rempart actuel ; cela convient très bien au contraire à la place qu'occupait le monastère de Saint-Cybard, dont « la Charente léchait les murs » (2).

Les détails que fournit la *Vie* nous montrent aussi le saint vivant en commun avec ses moines dans un milieu assez spacieux, et ce milieu est la *cellula* même, ou si l'on veut le monastère, les deux ne font qu'un. Lorsque Grégoire de Tours dit que du vivant du saint, il n'y fut jamais cuit de pain, et que les dévots en apportaient, lorsque cela était nécessaire ; il indique bien qu'on aurait pu y faire la fournée (3) ; et les plaintes des moines, dans la *Vita*, montrent bien qu'il s'agissait du régime d'une vie commune :

« Il ne permit jamais de rien cuire, mais seulement de se livrer à la prière. Les moines voyant qu'ils ne pouvaient avoir non seulement des vivres, mais même du pain pour se nourrir, poussaient des plaintes, le visage

hodie Cellula S^ti^ Maxentii *vocatur.* » — *H. F.*, II, 12: « *Transiit post hoc Brachio*, abbas cellulæ Manatensis. »

(1) Ci-dessus, p. 21.

(2) Duchesne, *Les antiquités des villes, châteaux et places.* Paris, 1668, t. 2, p. 19.

(3) H. F., VI, 8 : « *Panis*, in cellula illa, *eo vivente, coctus nunquam fuit, sed a devotis, cum necessitas exegisset, inferebatur.* »

Digitized by Google

attristé, lui disant qu'ils couraient risque de mourir de faim. Mais lui, l'air joyeux, les avertissait par des prédications assidues, leur disant : « La foi ne craint pas la faim », et il leur racontait les histoires des ermites (1). »

Un autre passage nous montre que le saint avait un cheval, qu'il avait, il est vrai, confié pendant l'hiver à un de ses serviteurs et qui fut volé (2). Une autre anecdote, très vivante par les traits précis et brutaux qu'elle rapporte, nous montre un fou furieux, persuadé qu'il est un grand saint, et amené à Eparchius :

« Ceux qui vivaient avec lui mirent la main sur lui et s'emparèrent de sa personne. Ils le mirent sur un cheval, les mains liées et les pieds attachés sous le ventre du cheval et le conduisirent malgré lui à Eparchius. On le fit entrer *(quo intromisso)*, et lui de secouer ses cheveux et de crier qu'il n'avait pas son pareil pour la sainteté. Comme il agissait ainsi et qu'il proférait des injures atroces on lui attacha très durement les doigts aux paumes des mains. Alors Eparchius s'approcha de la fenêtre et étendit les mains pour faire le signe de la croix (3). »

Sans doute, dans ce passage, le saint paraît seulement à la fenêtre ; mais on a déjà *fait entrer* la caravane, le cheval et ceux qui l'accompagnent ; il s'agit évidemment là d'une cour un peu spacieuse.

3° Enfin toutes les traditions anciennes et modernes s'accordent a admettre que le saint vécut et passa sa réclusion dans le lieu où il avait eu sa vision et entendu la voix qui lui disait de rester là.

« Saint Cybard, dit Mgr Cousseau, ne pouvait habiter cette grotte sans qu'elle fût close du côté du nord. En

(1) Ch. 20, p. 559.

(2) Ch. 17, p. 558 : *« Salomon unus ex suis nomine* aballum cipsius *tempore hiemali diligendum acceperat. »*

(3) Ch. 15 et 16, p. 557.

Digitized by Google

attendant il demeurait dans la ville, sans doute auprès de saint Aphtone. Il lui tardait de voir venir le jour, où, tout étant disposé, il serait enfin enfermé dans sa prison par le saint évêque, avec les cérémonies usitées en pareil cas. La nuit qui précédait ce jour tant désiré (1), il se sentit poussé à la visiter. Il quitta secrètement sa couche à l'heure de minuit et alla y réciter son office. Quand il l'eût achevé, il prit une pierre pour oreiller, comme le patriarche Jacob, et eut aussi, comme lui, dans son sommeil, une vision céleste. Notre Seigneur lui apparut et lui dit : *Cybard demeure ici et ne cherche pas d'autre solitude ;* ordre divin qu'il rappela souvent depuis à ses frères (2). »

La *Vie* admet le même thème. Or il résulte de celle-ci que le lieu où il avait eu la vision était celui où il fut enterré, dans sa propre basilique, qui était évidemment l'un des bâtiments du couvent :

« Les citoyens accoururent aux funérailles du très saint homme ; ils menaient le deuil et les plaintes (*ejus planctum lugerent*) et délibéraient sur le choix du lieu où il serait enterré ; beaucoup firent des propositions différentes, choisissant telle ou telle basilique. Mais un d'entre eux nommé Alexandre, *vir clarissimus*, entra dans sa basilique et montra le lieu où il fut enterré (*quo jacuit*). Or, autant que nous avons pu découvrir la vérité du fait, *c'est en ce lieu qu'il avait dormi lorsqu'il avait entendu la voix du Christ* (3). »

Voilà ce que portait la tradition ancienne, qui ne connaissait pas l'histoire de la grotte. Cette basilique

(1) Mgr Cousseau admet que la fugue nocturne de saint Cybard et la vision, qui l'accompagna, eurent lieu la nuit qui précéda la réclusion. La *Vie* (ci-dessus p. 22) ne dit rien de tel. Les faits se passent le premier jour que saint Cybard couche à Angoulême.

(2) *Op. cit.*, p. 21.

(3) C. 23, p. 560 : *« A ceteris vir clarissimus, Alexander nomine, ingressus basilicam, locum in quo jacuit ostendit ; sed in quantum ad rei veritatem perveniremus, eo loco dormierat, quando Christi audierat vocem. »*

Digitized by Google

qui avait bien été construite pendant sa vie et sans doute par lui, faisait partie du couvent : « L'église qu'on y avait bâtie de son vivant, dit Mgr Cousseau, était assez grande pour mériter dès lors le nom de basilique. (1). » Nous avons vu déjà, d'après la *Vie*, une jeune fille arrivant à cette basilique le jour même de la mort du saint. La *Vie* ajoute un miracle qui se rapporte à sa construction, et qui ne fait point partie des miracles d'outre-tombe : « Je ne passerai pas sous silence ce fait qu'un tonneau de vin, qui était à la disposition des ouvriers occupés à construire la basilique, et qui était presque à fond, se remplit de lui-même pendant la nuit (2). » Mais, comme on le verra plus loin, cette église n'était pas encore consacrée.

II.

Cet aspect historique sous lequel nous apparaît le *reclus* d'Angoulême ne doit point nous étonner.

Nous avons en effet des détails abondants sur les *reclus* du VIe siècle dans les œuvres de Grégoire de Tours, qui avait même composé un traité sur les devoirs des reclus (3). Parmi ceux qu'il décrit, il y en est de tout à fait farouches, comme ce reclus de Nice qui, attaché aux murs par des chaînes, vivait dans une tour qui n'avait point de porte, si bien que pour pénétrer jusqu'à lui il fallut démolir le toit (4). Un autre vivait au fond d'une ancienne

(1) *Op. cit.* p. 39.

(2) C. 23. M. Krusch n'admet pas cela. Il considère le fait que le lieu où saint Cybard aurait eu sa vision était compris, au dire de l'auteur, dans sa basilique, prouve qu'un long intervalle s'était alors écoulé depuis la mort du saint.

(3) *De vita patrum*, C XX, n° 3 (edit. Krusch. p. 742). « *Librosque de vita patrum ac de institutione monachorum*, el quales qui reclu duntur esse debeant *abscedens ab eo direxi.* »

(4) H. F., VI, 6.

Digitized by Google

crypte, dans un réduit muré, où un homme debout pouvait à peine tenir (1). Sur les confins de l'Auvergne le moine *Calupanis* (Chaloupin), dont la vie semble avoir servi de modèle pour la légende de saint Cybard, se retire dans une grotte sauvage, dans une montagne au pied de laquelle coule une rivière :

« L'ermite entra dans une fente du rocher qui avait servi de refuge aux anciens, lors du passage des ennemis, et c'est là que, travaillant la pierre, il fit sa demeure ; on y monte aujourd'hui par un escalier (*scala*) très difficile. Le lieu est tellement difficile à gravir que c'est un travail même pour les bêtes fauves d'y arriver. Il fit dans ce lieu un petit oratoire. Il était assidu au service de Dieu et ne faisait que lire ou prier... Il ne sortit de sa *cellula* pour se faire voir à personne et, sortant seulement sa main par une petite fenêtre (*fenestella*), il traçait le signe du salut, et si quelqu'un lui faisait visite, il s'approchait de cet observatoire *(specula)*, il offrait ses prières et sa conversation. » (2)

Il a, comme saint Cybard, une source près de lui, mais c'est un miracle de Dieu qui l'a fait jaillir dans sa grotte, car auparavant il fallait lui apporter son eau de trop loin. Le reclus Leobardus, que connaissait Grégoire lui-même, paraît avoir eu aussi pour demeure une grotte, car il l'agrandissait constamment en taillant la pierre et creusant la montagne (3) ; mais comme elle était proche de Marmoutiers, on peut croire qu'il s'agit là simplement d'une de ces maisons, taillées dans le roc, dont se servent

(1) H. F., VIII, 34. Il est vrai qu'il devint fou.

(2) *De vita patrum*, C. XI, n°• 1, 2, 3, p. 709. s.

(3) *De vita patrum*, C. XX., n° 2, p. 742 : « *Transito anno, ad cellulam Majori monasterio propinquam, de qua Alaricus quidem decesserat, devotus accessit..... accepto que sarculo cellulam, in qua ingressus fuerat, incidens lapidem ampliavit...* N° 4. *Denique de lapidis submontani, quam assiduæ cædebat, confractis.* »

Digitized by Google

les paysans de Tourraine et qu'Alfred de Vigny a décrites au premier chapitre de Cinq Mars.

Mais, même ces réclusions étroites laissaient au reclus sa liberté individuelle.

Mgr Cousseau, sans s'appuyer sur aucun document, termine ainsi sa description de l'acte de réclusion de saint Cybard :

« Cette bénédiction achevée, saint Aptone sortit de la grotte et introduisit saint Cybard au chant du psaume *Exaudiat* et de l'antienne *O Clavis David.* Pendant que le saint solitaire, au comble de ses vœux, arrosait le rocher de ses larmes de joie et de reconnaissance, *le pontife faisait sceller de son sceau la porte de la cellule pour ne la faire ouvrir que dans de rares occcasions et pour quelque grave nécessité.* » (1)

Il est clair, au contraire, que le *reclusus* du VIe siècle n'était point *muré* ; que la porte de sa *cellula*, (quand il y en avait une), n'était point scellée. Il pouvait sortir, aller et venir, même changer de demeure ; seules le rivaient à la *cella* qu'il avait choisie sa volonté et une obligation morale.

Cela résulte clairement des détails fournis par Grégoire de Tours.

Le reclus Calupanis, qui se cachait si soigneusement quand il y avait du monde, allait parfois à la pêche pour varier son ordinaire (2) et sans doute il ne pêchait pas à la ligne du haut de sa grotte dans le cours d'eau qui coulait au pied de la montagne. Leobardus, par suite de quelques difficultés avec le voisinage, eut l'idée de quitter sa *cella* pour aller en chercher une autre. Grégoire de Tours, qui le visitait

(1) *Op. cit.* p. 24.

(2) *De vita patrum*, p. 710 : « *sumebat interdum piscem de flumine, rare quidem, sed cum voluisset, opitulante Domino, confestim aderat.* »

Digitized by Google

habituellement, apprit de lui ce dessein. Il y vit aussitôt un piège du démon, et supplia Leobardus de n'en rien faire. C'est à cette occasion, qu'après l'avoir quitté, il lui envoya ses œuvres hagiographiques et particulièrement son traité sur sa conduite des reclus (1). Les ayant lues, Leobardus abandonna son projet. Cela prouve jusqu'à l'évidence qu'il était libre de partir (2).

Saint Friard était reclus dans une île de la Loire, avec le diacre Secundellus (3) :

« Sanctus Friardus cum diacono Secundello in supradicta insola stetit immobilis. Habebat autem uterque propriam cellullam, sed procul a se positam. »

Mais Secundellus, tenté par le diable, voulut quitter sa retraite pour aller prêcher les peuples et faire des miracles :

« Séduit par ces tentations il quitta l'île sans en rien dire à son compagnon (*satelliti*). Cependant, comme c'était au nom du Christ qu'il imposait les mains aux malades, ceux-ci étaient guéris. Étant retourné dans l'île longtemps après, il s'en vint trouver son compagnon avec une vaine gloire, disant : « Je suis sorti de l'île et j'ai fait de nombreux miracles parmi les populations. Comme celui-ci, stupéfait, lui demandait ce qu'il lui voulait, il lui raconta, tout simplement, tout ce qu'il avait fait. Alors le maître (*senior*), étonné, soupirant et pleurant, dit : « Malheur à nous ! A ce que j'entends tu as été trompé

(1) Ci-dessus p. 52, note 3.

(2) *De vita patrum*, C. XX, n° 3 p. 742 : « *Templator... misit ei cogitationem ut relicta cellula illa, ad aliam transmigraret; cumque ibi ad orationem soliti advenissemus, dolum nobis veneni crassantis aperuit. Ego vero suspirans, non minimo dolore, increpare hominem cœpi, asserens diaboli (hæc) esse calliditatem... Quibus relictis... cogitationem pravam a se discessit.* »

(3) *De vita patrum*, C. X. *de sancto Friardo redanso.*

Digitized by Google

par le tentateur. Va et fais pénitence, pour que ses ruses ne prévallent plus contre toi. » (1)

Il est impossible de montrer plus clairement la liberté d'allures qui restait aux *reclus*.

Je ne trouve dans Grégoire de Tours qu'un reclus qui soit retenu de force, enchaîné même dans sa *Cellula* ; mais les circonstances sont tout à fait exceptionnelles. On va en juger :

« Comme le Prince des ténèbres a mille moyens de nuire, je ferai connaître ce qui est arrivé dernièrement aux reclus voués à Dieu. Vennocus, breton honoré du grade de la prêtrise, dont nous avons parlé dans un autre livre, s'était adonné à une telle abstinence qu'il n'avait pour vêtement que des peaux ; il se nourissait d'herbes sauvages non cuites, et, pour ce qui est du vin, il portait seulement le vase à sa bouche, si bien qu'il paraissait plutôt l'effleurer d'un baiser que de boire. Mais, comme la largesse des dévôts lui offrait souvent des vases pleins de cette liqueur, il apprit à en boire, et, qui pis est, outre mesure ; il se laissa tellement aller à la boisson que le plus souvent on le voyait ivre. Il arriva que, ses excès croissant au cours du temps, il fut pris du démon, si bien que, tourmenté par son oisiveté, il saisissait un couteau ou une autre arme, une pierre ou un bâton, ce qu'il pouvait trouver, et, fou furieux, courait après les gens. Par suite, la nécessité exigea qu'il fût gardé enchaîné dans sa *cellula* (2). »

Celui qu'on enchaîne, ce n'est plus un reclus, mais un fou.

Certains reclus, qu'on ne distingue pas nettement des ermites, ont la liberté et les allures de ceux-ci. Voici ce que Grégoire raconte du reclus Marianus (3) :

(1) *Ibidem*, p. 706.
(2) H. F. 34.
(3) *De gloria confessorum*, c. 96.

Digitized by Google

« Dans ce canton vivait un ermite nommé Marien, qui n'avait pour nourriture que des fruits sauvages ; et si quelquefois des gens lui apportaient du miel ou qu'il en trouvât lui-même dans les bois, c'était encore sa nourriture. Beaucoup de gens la plupart du temps venaient le voir ; un jour ceux qui le désiraient ne le trouvèrent pas. Les hommes qui étaient venus et qui le cherchaient ayant enfin trouvé les traces de ses pas arrivèrent à un lieu où il s'était agenouillé pour puiser de l'eau à la rivière. Allant plus loin, il le trouvèrent mort sous un pommier » (1).

Un autre ermite, qui avait une marmite en bois, où l'eau bouillait sur le feu sans que le vase fût brûlé, avait un jardin potager et donnait l'hospitalité aux visiteurs :

« Je me rappelle avoir entendu raconter, il y a nombre d'années, qu'il y avait dans une solitude (*heremo*) d'un pays un homme, qu'un frère du voisinage, par dévotion, vint visiter, et qui fut reçu par lui avec une pleine charité d'âme. Ils entrèrent dans une sorte de toit (*tugurium*) et, ayant fait la prière, s'assirent. Comme ils échangeaient des observations sur la parole de Dieu, le vieillard se lève de son escabeau (*sellula*) entre dans son jardin, cueille des légumes pour le repas. S'approchant du foyer, il met sur le feu un chaudron de bois, le remplit, avec les légumes, d'une eau qui sous l'action de la flamme se met à bouillir si fortement qu'on aurait cru que le vase était d'airain. » (2)

Les reclus, d'ailleurs, ne cherchaient point toujours la véritable solitude, l'éloignement des lieux habités. Nous en voyons plusieurs qui établissent leur *cellula* dans des bâtiments abandonnés, *intra anti-*

(1) Edition Krusch. p. 798.
(2) *De gloria confessorum*, c. 96, p. 809.

Digitized by Google

quos parietes (1). Un autre, le reclus Jean, auquel s'adressait sainte Radegonde,

« Pour l'amour de Dieu, se soustrayant aux yeux des hommes, avait pour *cellula* un petit oratoire en face de l'église du bourg de Chinon. Là, dans un verger qu'il cultivait de sa main, il avait planté des lauriers qui maintenant ont de larges troncs et un agréable feuillage. Sous leur ombrage le saint homme s'asseyait pour lire ou pour écrire (2). »

Lorsqu'il s'agissait d'un moine qui se faisait *reclus*, le lieu de réclusion pouvait être le couvent même, et c'était alors plus exactement qu'on pouvait parler d'une *cellule*. Au commencement du livre VII de l'*Historia Francorum*, Grégoire raconte l'histoire d'un moine extraordinaire qui était mort, puis rendu à la vie lorsqu'on le portait au tombeau, et qui raconta ce qu'il avait vu dans l'autre monde. Il avait été élu abbé malgré lui. Mais il multiplie alors ses austérités, et bientôt voulant vivre caché parmi ces moines plutôt que de jouer le rôle extérieur qu'avait alors l'abbé dans la société, il se fait reclus au sein même du couvent (3). Nous avons vu également bien auparavant saint Maixent également reclus dans son monastère (4).

(1) *De vita patrum*, c. XIII, n° 1, p. 715 : « *Lupicinus ad extremum mediam jam habens ætatem... parietes antiquos repperit, ibique reclusus, ab omnium se hominum aspectibus inibelat, ac per modicam fenestellam parumper panis vel aquæ recipiens* ». H. F., v., 7 : « *Senoch... in Turonico clericus factus, in cellulam quam ipse inter parietes antiquos composuerat, se removit* ».

(2) *De gloria confessorum*, c. 23, p. 762.

(3) *H. F.* VII : « *Secreciorem cellolam requirit... denique, accepto honore... revolvebat melius sibi fieri, si esset inter monachos occultus quam nomen acciperet abbatis in populus. Quid plura ?* Recluditur, *valedicens fratribus sibique ipsi valedicentibus. In qua inclusione in omni abstinencia, magis quam prius egerat, commoratur* ».

(4) Ci-dessus, p. 48, note 6, le texte continue : « *Cujus monachi, cum*

Digitized by Google

Pas plus que la solitude du désert et l'éloignement absolu des hommes vivant selon le siècle, la réclusion n'exigeait l'isolement intérieur. Nous avons vu saint Friard et le diacre Secundellus installés en commun — bien qu'à distance — dans une île de la Loire (1). Surtout ce qui était fréquent, c'est que le moine qui choisissait la vie de réclusion en réunît d'autres autour de lui et vécût en commun avec eux. C'est le cas de saint Cybard ; mais il n'est point isolé. C'est, on peut le dire, l'hypothèse que vise le *Concilium Epaonense* de 517 : « *Cellas novas et* congregatiunculas *monachorum.* » (2) Grégoire de Tours en fournit plusieurs exemples. Le prêtre Senoch, qui, on l'a vu, ayant bâti sa *celulla,* forma un groupe de ce genre *inter parietes antiquos, « collectis que monachis oratorium, quod multo tempore dirutum fuecrat, reparavit »* (3) Leobardus paraît aussi avoir des moines autour de lui (4).

Le reclus Eusticius a près de lui des *clerici* qui possèdent deux ruches d'abeilles. (5)

unum hostium cuneum ad monasterium cernerent propinquare, abbatem exorant ut de cellula sua egrederetur ad consolendum eos ».

(1) Ci-dessus p. 55.

(2) Ci-dessus p. 19, note 2.

(3) *H. F.* V, 7.

(4) *De vita patrum*, c. XX, n° 3, p. 742. Il s'agit du désagrément qui donna au *reclusus* l'idée de changer de demeure. M. Krusch donne ainsi le membre de phrase : « *Cum aliquid de illius monachioli litem quandam cum vicinis habuisset* ». Mais les variantes de certains manuscrits que donne l'éditeur sous les lettres *c* et *f*, permettent de lire : « *Cum* aliquis *de illius* monachis *litem quandam cum vicinis habuisset.* » Un de ses moines aurait eu une querelle avec les voisins.

(5) *De gloria confessorum*, c. 81, p. 810. *De Eusticio reclauso : « Habebant clerici ejus duo vasa apium ».* — Lupicinus, qui se cache à tous les yeux et ne communique que par une fenêtre a un *minister; De vita patrum* p. 716. *« Cum senio jam inclinatus esset, vocavit ministrum suum » ;* de même Leobardus, *De vita patrum*, p. 743.

Digitized by Google

Cela ne doit point surprendre ; il n'y avait point là contradiction. Le moine qui se faisait reclus voulait simplement substituer la vie contemplative, avec ses privations, ses prières constantes et ses exercices pieux, au labeur manuel qui était alors la règle des couvents. Cela se voit nettement dans certains de nos textes (1). Mais pour cela, autant valait pour bien des hommes faire partie d'un groupe choisi, que le chef tenait toujours en haleine, comme saint Cybard faisait de ses moines, plutôt que d'être livré à lui-même dans la solitude complète.

Le moine *reclusus* n'était point considéré comme étranger au couvent dont il était sorti ; il était en quelque sorte *détaché* dans une situation exceptionnelle. Le lien subsistant se marque par certains traits. On dit de *Calupanis* que « jamais il ne prenait de pain que celui qui lui était envoyé du monastère » (2). Lorsque le reclus meurt, souvent les *autres frères,* ses frères, viennent auprès de lui pour assister à ses derniers moments (3).

Ainsi replacée dans le milieu contemporain, l'histoire vraie de saint Cybard n'a rien que de très naturel.

(1) *De vita patrum*, c. XI, n° 1, p. 709); (*Calupanis*) : « *Erat enim summæ abstinentiæ ita ut ab inœdia nimium adhitus cotidianam cum reliquis fratribus operam explere nequiret. Unde, ut mos est monachorum, magnum ei improprium inferebant, dicente sibi præsertim præposito : Qui non deliberat laborare indigne postulat manducare* ».

(2) *De vita patrum*, C. XI, n° 2, p. 710.

(3) *De vita patrum*, c. XXIII, n° 4, p. 744 : « *Hunc (Leobardum) cernens minister ille vocem elevavit in fletu ; sicque concurrentibus* reliquis fratribus » ; c. XIII, n° 2, p. 716, *Lupicinus* à son lit de mort : « *Inlusciscente autem die tertia* fluentibus fratribus *ostium quod clausus erat aperuit.* »

Digitized by Google

§ 2

La mort de saint Cybard.

La date de 581 est communément admise comme celle de la mort de saint Cybard ; elle n'est cependant donnée directement par aucun texte. On la tire de ce que Grégoire de Tours place cette mort au milieu d'évènements qui sont arrivés en 581. Le chapitre I du livre VI de l'*Historia francorum* indique, en effet, que l'auteur se place en la sixième année du règne de Childebert II, qui est l'an 581. Le chapitre VIII, qui contient la vie et la mort de saint Cybard, fait partie de cette série. Les faits que rapporte le chapitre XII (1) appartiennent encore à l'année 581.

Le raisonnement serait presque irréfutable si le chapitre VIII faisait partie du texte primitif, écrit en 581. Mais il n'en est pas ainsi. C'est une addition que Grégoire a faite vers la fin de sa vie, à une époque où sa mémoire, en ce qui concerne la mort de saint Cybard, semble ne pas avoir été bien sûre (1).

Cependant on fait en quelque sorte la preuve indirecte de cette date de 581. On tient pour certain, d'après les sources plus haut étudiés, que la réclusion du saint à Angoulême a eu lieu sous le pontificat de l'évêque *Aptonius*. Or, nous trouvons un évêque de ce nom qui siège en 549 au V^e^ concile d'Orléans, comme évêque d'Angoulême, et qui ne peut pas avoir été élu avant 542, car en 541 c'est un autre évêque, Lupicinus, qui représente la cité d'Angou-

(1) Voyez Adrien de Valois, *Res Francicee*, t. II, p. 137-8. Au chapitre VII, on lit : *« Eotempore Ferreolus, Ucecenis episcopus, magnæ vir sanctitatis, obiit »* ; et le ch. VIII débute ainsi : *« Obiit et Eparchius reclausus Engolismensis »*.

(2) Ci-dessus p. 27 et les observations de M. Longnon.

Digitized by Google

lême (1); or, en prenant cette date de 542, comme la première du pontificat d'Aptonius, et aussi celle de la réclusion, et en donnant à cette dernière, comme le fait la *Vie*, une durée de trente-neuf ans, on arrive encore à la date de 581. Il faut remarquer cependant qu'on place arbitrairement la réclusion dans la première année du pontificat d'*Aptonius*. D'autre part, si la *Vie* compte trente-neuf ans de réclusion, Grégoire de Tours, notre meilleure source, en compte quarante-quatre (2) ; et alors cette soi-disant preuve rend impossible la date de 581.

Une objection bien plus forte peut lui être opposée. Elle résulte du passage plus haut cité d'Adémar de Chabannes (3), d'après lequel saint Germain et l'évêque de Tours auraient, en même temps que la cathédrale d'Angoulême, consacré la basilique de Saint-Cybard, où celui-ci était déjà enterré depuis un certain temps. Nous avons vu que cette consécration eut lieu entre 561 et 570, probablement en 566. Le saint était donc mort bien avant 581.

Il est vrai qu'Adémar de Chabannes (ou le moine qu'il copiait) est le seul qui parle de cette consécration de la basilique de Saint-Cybard. L'*Historia pontificum et comitum Engolismensium* mentionne seulement celle de la cathédrale, qui était la plus importante pour la cité. Mais il n'y a point lieu de repousser le témoignage si précis du moine de Saint-Cybard, qui a dû relever avec soin un fait si impor-

(1) Maassen, *Concilia*, p. 110 (*Concilium rel.* 549 : « *Apthonius episcopus ecclesie Ecolismissis subscripsi* ». P. 98 (*Concil. Aur.* 541) : « *Kierius, presbyter, directus a domno meo Lupicino episcopo civitatis Eculinensis, subscripsi.* »

(2) H. F., VI, 8 : « *Post quadraginta quatuor vero annos reclusionis sue* ».

(3) Ci-dessus p. 5.

Digitized by Google

tant pour son couvent. Il faudrait, sans cela, admettre qu'il l'a inventé. Un seul point de son récit est peu croyable : c'est que saint Germain ait été envoyé par Caribert spécialement pour consacrer la basilique de Saint-Cybard, et, *qu'en même temps*, les évêques consacrèrent la cathédrale. Il faut évidemment renverser les choses.

Une autre objection peut aussi être produite. On se rappelle le ch. 99 du *De gloria confessorum* où Grégoire de Tours raconte, à l'honneur de saint Cybard un miracle d'outre-tombe, qui est le pendant d'un autre accompli de son vivant. Or le *De gloria confessorum* a été composé et achevé en l'année 587 (1) et nous avons considéré que le fait qu'il relate au ch. 99 était emprunté à un second cycle de la légende qui s'était formé après la mort du saint. Pour qu'il se forme ainsi une tradition déjà arrêtée il faut un temps assez long et les six années qui s'étaient écoulées de 581 à 587 ne sauraient être considérées comme suffisantes.

Devant ces difficultés, on est naturellement amené à se retourner vers les indications chronologiques fournies par la chronique d'Adémar de Chabannes et les sources apparentées. Nous avons relevé plus haut les contradictions qu'elles contiennent ; cependant il est un point sur lequel elles s'accordent : c'est que saint Cybard est mort sous le règne de Childebert Ier (511-558). On peut même croire que ceux qui ont rédigé l'acte d'affranchissement contenu au *Cartulaire* d'Angoulême partaient de la même donnée lorsqu'il lui ont attribué la date de 558. Celle-ci est la dernière du règne de Childebert Ier ; ils la considéraient peut-être aussi comme la der-

(1) Edition Krusch, p. 455 : « *Nemo dubitat quin liber de Gloria confessorum ipso anno 587 perfectus sit.* »

Digitized by Google

nière de la vie de saint Cybard. On peut se demander, en effet, si, en réalité, dans cette pièce, ils n'ont pas voulu faire le testament du saint rédigé peu avant sa mort. Le testament, d'après les formulaires de la monarchie franque, se faisait souvent *per epistolam*, sous la forme d'une lettre missive, ce qui était un souvenir du fideicommis romain (1). L'acte attribué à saint Cybard serait alors non plus une *manumissio per epistolam*, mais un affranchissement par testament. Il rappelle les testaments anciens des ecclésiastiques par son style assez prolixe.

Quoi qu'il en soit, nous pouvons tenir pour certain qu'au monastère de Saint-Cybard et à Angoulême la tradition ancienne voulait qu'il fût mort sous le règne de Childebert Ier. S'il en était ainsi, s'il était mort en 558 ou quelques années auparavant, on conçoit très bien qu'on pût écrire vers 566, lors de la consécration de sa basilique, que sa mort n'était pas ancienne. Tout alors semble concorder.

Il y a pourtant ici encore une grosse difficulté. La tradition place également sous le pontificat de l'évêque *Aptonius* le début de sa réclusion, qui dura trente-neuf ans, selon les uns, quarante-quatre ans, selon les autres. C'est un trait qui est fourni par la *Vie*, par Adémar de Chabannes, par l'*Historia pontificum*; l'acte d'affranchissement lui est adressé (2). Or nous savons qu'*Aptonius* n'a pas pu monter sur le siège pontifical avant 542; en prenant cette date et en mettant la mort du saint dans la dernière année du règne de Childebert Ier (558), nous trou-

(1) Voyez de Rozière, *Recueil général des formules*, nos CXXXI, CXXXII, CXXIX, CXXXIV, CCLXII.

(2) Mais l'acte d'affranchissement ne dit point que la réclusion ait commencé sous *Aptonius*, c'est plutôt la mort du saint qu'il placerait sous ce pontificat.

Digitized by Google

vons seulement vingt et une années de réclusion et, par suite, nous sommes loin de compte.

Mais l'*Aptonius* qui siégeait au Concile d'Orléans de 549 n'est pas le seul que mentionnent nos textes. L'*Historia pontificum Engolismensium* en signale un autre plus ancien, chapelain de Clovis et nommé par lui évêque d'Angoulême (1).

Le récit est précis. Il porte clairement que cet *Aptonius* fut le premier évêque catholique après l'occupation Arienne. Il n'y a pas lieu d'en suspecter la sincérité ou le caractère historique. Or, c'est sous le pontificat de cet *Aptonius*, chapelain de Clovis, que l'*Historia pontificum* place l'entrée de saint Cybard en réclusion ; c'est lui aussi qui aurait donné au saint l'ordre du diaconat ou de la prêtrise (2). M. l'abbé Michon a accepté les deux faits comme certains (3).

Nous avons encore une autre indication sur l'*Aptonius* qui fournit à saint Cybard sa retraite. Nous avons vu dans la *Vie*, qu'avant d'autoriser sa réclu-

(1) C. II, p. 14 : « *Aptonius qui capellanus Clodovœi fuerat, assensu quoque ipsius regis, episcopus Engolismensis consecratur, ...captaque civitate, interfectisque Gothis, et expulso Arriano Gothorum episcopo, venerabilem capellanum suum Aptonium consecrare fecit, et in prædicta civitate constituit episcopum.* »

(2) Ci-dessus p. 11.

(3) *Statistique monumentale de la Charente*, Angoulême 1844, p. 87 : « Ce fut lui que Clovis fit élire évêque d'Angoulême, après en avoir chassé les Ariens. Quelques hagiographes le mettent au nombre des saints. Il avait été chapelain de Clovis et c'est de là que dérivait sans doute le privilège des évêques d'Angoulême d'être chapelains nés des rois de France, dès que ces derniers entraient en Aquitaine. Selon l'historien des évêques et des comtes d'Angoulême, il retint près de lui le solitaire saint Cybard *(Eparchius)* et lui donna pour retraite des grottes naturelles, formées dans les rochers au nord de la ville. » Ces derniers mots ne sont pas, bien entendu, dans le vieil historien ; ils sont de l'abbé Michon. — La tradition locale mentionne encore un troisième Aptonius, plus ancien, qui aurait été le frère de saint Ausone. Selon M. E. Castaigne, *op. cit.*, p. 68 : « C'est ce premier Aptone seulement qu'on peut qualifier de saint et dont l'église d'Angoutême doit célébrer la mémoire le 29 octobre. »

Digitized by Google

sion, il fit demander l'autorisation de l'évêque *Sebaudis*. A quelle époque vivait cet évêque de Périgueux ? Si on le sait nous saurons en même temps à quelle époque vivait l'Aptone en question. La *Gallia Christiana* met bien *Sebeudes* sur la liste des évêques de Périgueux, mais il est clair qu'on n'en connaît l'existence que par la *Vie* de saint Cybard. Selon les auteurs de la *Gallia Christiana* il serait le huitième évêque de Périgueux, et ils estiment que le septième évêque, son prédécesseur, *Cronopius*, deuxième du nom, a dû mourir un peu avant le milieu du cinquième siècle (1). Si l'on accepte cette donnée, il en résulterait qu'après *Cronopius II* se placerait une longue interruption de l'épiscopat catholique par suite de la domination Arienne (2) ; car il est impossible que *Sebaudis*, le correspondant d'*Aptonius*, dans l'affaire de saint Cybard, ait immédiatement succédé à *Chronopius II*, mort avant le milieu du cinquième siècle. *Sebaudis* étant cependant le premier évêque que l'on rencontre ensuite, serait nécessairement, comme *Aptonius* pour Angoulême, le premier évêque catholique établi sur le siège de Périgueux après la victoire de Clovis sur les Ariens. Les deux prélats, nommés dans les mêmes conditions, seraient strictement contemporains.

Tout cela conduit à reculer notablement dans le passé la naissance de saint Cybard, et ici encore, on se trouve d'accord avec les textes recueillis par Adhémar de Chabannes et qui placent cet événement, soit dans la première partie du règne de Clovis, soit sous Childéric ou Mérovée.

(1) Tome II, col. 1452 (1720) : *Quo anno functus fuerit Chronopius; incertum, probabile tamen est vitam ejus finiri ad medium vergente sæculo quinto.* »

(2) D'après M. Longnon, *Géographie de la Gaule au VI^e siècle*, p. 44, dès l'année 472 Périgueux était sous la domination d'Euric.

Digitized by Google

Mais, ainsi placé dans le temps, l'épiscopat d'*Aptonius II* aurait été nécessairement très court. En effet, il n'a guère pu commencer qu'en 507 ou même 508, et, au mois de juillet 511, il était terminé : à cette dernière date, ce n'est pas *Aptonius*, mais Lupicinus qui figure, comme évêque d'Angoulême, au premier concile d'Orléans (1). Il faudrait donc placer le commencement de la réclusion de saint Cybard entre les années 508 et 511. En prenant, par exemple, la date de 510, et en y ajoutant les quarante quatre années que la réclusion a duré, d'après Grégoire de Tours, on arrive à l'année 554, c'est-à-dire à la fin du règne de Childebert I, qui mourut en 558. C'est à cette fin de règne que nous ramène le gros des informations fournies par les textes sur la mort du saint.

A. Esmein,

Membre de l'Institut.

(1) Maassen, *Concilia*, p. 9 *(Conc. Aurel. 511)* : *« Lupicinus, episcopus de Equilesima subscripsi ».* — Chose curieuse, en ce point encore, le sort de *Sébaudis* (s'il a jamais existé), aurait été semblable à celui d'*Aptonius II*. A ce concile d'Orléans de 511, ce n'est pas lui, mais un nouveau *Chronopius*, qui figure comme évêque de Périgueux ; Maassen, *op. cit.* p. 9. *: « Cronopius, episcopus de Petrocoricus, subscripsi ».* C'est là un *Cronopius III*, car celui signalé plus haut, qui vivait vers le milieu du V^e^ siècle (bien que la date de sa mort soit incertaine) ne peut être le même que celui qui figure au concile de 511 et encore au second concile d'Orléans de 535.

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉTUDE

SUR LE TERRIER

DE

LA BARONNIE DE VERTEUIL

Par M. l'abbé Fl. CHEVALIER.

Un des membres de notre société, M. de Massougnes, émettait dernièrement le vœu (séance du 11 novembre 1903), qu'on publiât un dictionnaire topographique des fiefs de l'Angoumois. J'apporte à la réalisation de ce vœu ma modeste collaboration par l'étude d'un important document, le volume des *« Cartes relatives au Terrier »* (XVIII[e] s.) conservé à la bibliothèque du château de Verteuil et que M. le comte A. de La Rochefoucauld a bien voulu mettre obligeamment à ma disposition.

Cette étude portera sur les points suivants : 1° titre et division de l'ouvrage; 2° date de sa composition, son auteur ; 3° description de la baronnie de Verteuil au XV[e] siècle (d'après des documents de cette époque), au XVIII[e] (d'après les cartes du terrier) ; 4° limites et étendue de la baronnie ; fiefs divers ; 5° remarques sur le texte accompagnant les cartes du terrier.

Digitized by Google

TITRE ET DIVISION DE L'OUVRAGE.

Cet ouvrage, in-folio, de 234 pages, a pour titre : *Cartes de la ville et château de Verteuil* (1).

Il se divise en deux parties, comme l'indique la note suivante placée en tête de la première page : « Cet ouvrage se divise en deux volumes relatifs au terrier ; la table du premier se trouve à la page 125, celle du second à la page 223 ».

Le premier volume comprend :

1° *Le plan de la ville et château de Verteuil.* En tout six cartes occupant six feuillets.

Le premier feuillet, (plan du centre de la ville, des halles, du moulin, du four banal et du château) manque ; — les deuxième et troisième feuillets donnent le plan du quartier de l'Aumônerie, situé sur la rive gauche de la Charente ; les quatrième, cinquième et sixième feuillets donnent le plan des trois autres quartiers, savoir, les quartiers de Saint-Médard, de Sainte-Agathe et de la rue du Baril.

2° *Le plan de la paroisse de Verteuil.* Carte générale de cette paroisse. Cette carte fractionnée en quarante-quatre parties numérotées donne naissance à quarante-quatre cartes, dont les neuf premières sont dressées à l'échelle de 1/4 de ligne par toise, soit 1/3744, et les trente-trois autres à l'échelle d'une ligne par toise, soit 1/936. (2)

(1) Ce titre est loin d'être exact ; celui placé au dos du volume : *Cartes de Verteuil*, est plus général sans être toutefois plus précis.

(2) L'auteur a pris soin de nous avertir, page 32 et 35 du terrier, qu'il se sert de la toise de Guyenne comme étant en usage dans le pays. Or la toise de Guyenne était de 6 pieds 6 pouces ; le pied était

Digitized by Google

3° *Le plan de la paroisse d'Aizecq.* Trois cartes, trois feuillets.

4° *Le plan de la paroisse de Barro.* Carte générale de cette paroisse fractionnée en quatre parties formant quatre cartes dressées à l'échelle de 1/4 de ligne par toise. En tout cinq cartes cinq feuillets.

Le second volume comprend :

1° *Le plan de la paroisse de Fonclaireau.* Carte générale de cette paroisse fractionnée en quatre parties agrandies à l'échelle de 1/4 de ligne par toise. En tout cinq cartes, cinq feuillets. — 2° *Le plan de la paroisse de Poursac.* Huit cartes, huit feuillets. La carte générale manque, elle n'a pas été faite. — 3° *Le plan de la paroisse de Saint-Georges.* Carte générale de cétte paroisse fractionnée en deux parties agrandie à l'échelle de 1/4 de ligne par toise. En tout trois cartes, trois feuillets. — 4° *Le plan des paroisscs de Saint-Gourson et de Biarge.* Dix cartes, dix feuillets. La carte générale n'a pas été faite. — 5° *Le plan de la paroisse de Saint-Sulpice.* Trois cartes, trois feuillets. La carte générale n'a pas été faite. — 6° *Le plan des paroisses de Valence et de Ventouse.* Une carte générale fractionnée en dix parties agrandies. En tout onze cartes, onze feuillets.

Soit 58 cartes pour le premier volume, et 40 pour le second ; ce qui fait au total, 98 cartes.

Toutes les cartes occupent le recto du feuillet, et les explications se rapportant à chacune d'elles occupent le verso du feuillet précédent ; de telle sorte que le volume ouvert donne, sur le feuillet de droite, la carte, et en regard, sur le feuillet de gauche, le texte explicatif.

de 12 pouces, et le pouce de 12 lignes. La toise dite *pied de roy*, avait juste 6 pieds ; chaque pied se divisait également en 12 pouces, et chaque pouce en 12 lignes.

Digitized by Google

Ce texte est réparti dans sept colonnes : la première indique les noms des tenues ; la deuxième les numéros d'ordre, correspondant à la carte ; la troisième la nature du fond ; la quatrième la mesure des tenues ; la cinquième la qualité du terrain ; la sixième la mouvance, et la septième le terrier.

DATE DE LA COMPOSITION DU TERRIER ; SON AUTEUR.

Certaines données permettent de fixer approximativement l'époque de la composition de cet ouvrage.

On voit, par exemple, p. 8 du premier volume, que les terres mouvant du marquisat de Ruffec, sont dites appartenir tantôt à M. de Saint-Simon et tantôt à M. de Broglie. Or on sait que le comte de Broglie acheta la terre de Ruffec de Marie-Christine, fille du duc de Saint-Simon, le 6 décembre 1763.

De même les fiefs de Barro et de L'Abrégement sont dits, d'après le terrier, appartenir à M. d'Hémery. Or ces fiefs vinrent aux d'Hémery, en 1750, par le mariage de Mathurin-Olivier d'Hémery, chevalier, seigneur de Cernay, avec Marie-Anne de Massacré de L'Abrégement.

De même encore le fief de La Petillerie est dit appartenir à Mme de La Petillerie. Or Marie de Gandillaud, épouse de Louis-Antoine Terasson, seigneur de La Petillerie, devint dame dudit lieu par la mort de son mari qui arriva en 1735. (1)

En outre, l'auteur du Terrier, à plusieurs reprises

(1) D'après les registres paroissiaux de Verteuil, et d'après une pierre tombale du couvent des Cordeliers de cette ville.

Digitized by Google

différentes, notamment page 10 du premier volume, au sujet de certaines terres mouvant du prieuré de Saint-Médard de Verteuil, renvoie à une déclaration de 1774.

De ces différentes observations il résulte que les cartes du terrier de Verteuil, telles qu'elles s'offrent à nous aujourd'hui, datent de la seconde moitié du XVIII[e] siècle. (1) Maintenant, que l'auteur se soit servi pour sa rédaction de documents anciens antérieurs à cette époque, c'est possible, c'est même fort probable, car les seigneurs de Verteuil n'avaient point dû attendre cette époque pour fixer par écrit l'état terrien de leur baronnie. A défaut de plans, ils avaient tout au moins des *Reconnaissances*. Disons dès maintenant que nous n'avons ici que les cartes ou plans *relatifs au terrier* et non pas le terrier lui-même, lequel comprenait deux volumes correspondant aux deux volumes de cartes et renfermait toutes les déclarations.

Ce terrier fut évidemment l'œuvre de plusieurs années de travail. Il ne fut même jamais terminé. Certaines pages, en effet, portent encore leur calque, et les cartes générales de plusieurs paroisses, notamment de celles d'Aizecq, de Poursac, de Saint-Gourson, de Saint-Sulpice, n'ont jamais été faites ; les pages qui leur étaient réservées sont restées en blanc. On trouve encore jointes au volume sur feuilles détachées des notes comme celle-ci, qui montrent bien que l'ouvrage est resté inachevé :

(1) Il est encore une foule d'autres indications qui viennent corroborer cette assertion, telle que la mention faite dans les plans du terrier des habitations et appartenances de M[e] Charles Dubois, notaire et procureur de Verteuil ; de Samuel Quennin, maître apothicaire, de Charles Preveraud, sieur de Pouzon, qui tous vivaient au XVIII[e] siècle. (Registres paroissiaux de Verteuil).

Digitized by Google

« Il faudra savoir, de MM. de Saint-Georges, quels noms ont leurs fiefs afin de les établir dans les tables ; pour cela il faudra voir leur dénombrement fourni à MM. les abbés de Nanteuil et au siège de Ruffec, aussitôt leur arrivée ».

Cet ouvrage est un des rares documents des archives du château de Verteuil qui ait échappé au vandalisme révolutionnaire. La tradition, en effet, rapporte que, lors de la Révolution, les archives de Verteuil furent détruites ; et voici comment les faits nous ont été racontés par plusieurs personnes dignes de foi. (1)

En 1793 la Convention dépêcha à Verteuil un représentant du peuple envoyé en mission, le fameux Romme, avec ordre de déterrer les corps des La Rochefoucauld ensevelis au couvent des Cordeliers, et de prendre le plomb des cercueils ; de détruire la galerie de tableaux des La Rochefoucauld, et de brûler les archives du château.

Le représentant en mission s'acquitta de sa tâche avec un zèle farouche : plus de quarante cercueils furent ouverts et les cendres qu'ils contenaient jetées à la Charente ; un seul échappa à la profanation, celui de Pauline de Gand de Mérode de Montmorency, princesse d'Isenghien, duchesse de La Rochefoucauld, décédée une vingtaine d'années auparavant.

Des tableaux, on fit un bûcher sous la halle publique, mais comme ils tenaient mal en place,

(1) Je ne sache pas que ces faits aient jamais été consignés par écrit quelque part. Un seul document aurait pu nous éclairer sur ce point, le *Registre des délibérations municipales de Verteuil, à partir de 1790.* Malheureusement ce registre, que signalait en 1878 M. l'archiviste dans son rapport au préfet de la Charente, a aujourd'hui disparu des archives communales.

Digitized by Google

quelques-uns dégringolèrent à terre et furent sauvés des flammes. Quant aux archives, on les prit dans une des salles du donjon où elles étaient conservées sous triple clef, et on les apporta sur la place publique où elles furent brûlées. (1)

Quand survinrent ces événements le terrier de Verteuil, en voie d'exécution, était sans doute encore chez son auteur qui le garda jalousement, et c'est cet alibi qui lui valut la vie sauve.

Un rapide examen suffit pour se rendre compte que le terrier de Verteuil fut l'œuvre d'un seul et même auteur : l'uniformité d'écriture depuis la première jusqu'à la dernière page l'indique suffisamment.

Mais quel est cet auteur ? On dirait vraiment que, par une excessive modestie, il a pris soin de se laisser ignorer, tellement son œuvre respire l'anonymat. Trois feuillets cependant portent un nom : on lit en effet en haut des pages 195, 197, 199, ces mots : « Feuille relevée par M. Favre », et ailleurs, page

(1) Les archives étaient, comme nous venons de le dire, conservées sous triple clef dans une salle du donjon. Le duc de La Rochefoucauld, son intendant et l'archiviste étaient les détenteurs de ces trois clefs.

Au nombre des intendants de la terre de Verteuil, on trouve, fin du XVIII[e] siècle : *Jacques Le Breton*, avocat en Parlement, intendant du duc de La Rochefoucauld, mort à Verteuil, âgé de soixante ans, et enterré dans l'église en 1757 ; *Pierre Picquais* avocat en Parlement, intendant du duc de La Rochefoucauld, mort à trente-cinq ans, en 1763, et enterré dans l'église de Verteuil en présence de monsieur le Sénéchal et autres officiers de justice dudit lieu ; *Louis Fercocq*, avocat en Parlement, intendant de Madame la duchesse d'Anville, mort à l'âge de soixante-huit ans, en 1771; *François Caillé*, intendant de Madame la duchesse d'Anville, lequel paraît en 1774 et se voit encore en 1777 ; *Nicolas-Augustin Thouvert*, intendant de Madame la duchesse d'Anville, paraît en 1784.

Ce dernier était probablement encore l'intendant du château et de la terre de Verteuil quand arriva la Révolution. (Registres paroissiaux de Verteuil).

Digitized by Google

232, « M. Favre n'a pas inserré les numéros de la carte dans le Terrier ».

Or nous savons par ailleurs que, vers cette époque, fin du XVIII[e] siècle, c'était justement un M. Favre qui était archiviste de Verteuil. En effet, dans le *Compte que rend à la nation J. B. Thorel,* de la recette et de la dépense qu'il a faite des revenus de la terre de Ruffec, depuis le 1[er] janvier 1783 jusqu'au 10 octobre 1792 (1), on lit ceci : « Plus la somme de 4 livres 2 sols par moy payée au S[r] Favre, *archiviste de Vertheuil,* suivant quittance du 8 juillet 1778, pour droits de contrôle, papier et enrôlement de trois déclarations passées au terrier de Vertheuil. »

Et c'est tout ce que nous savons sur ce modeste bibliothécaire (2).

DESCRIPTION DE LA BARONNIE DE VERTEUIL

1° au XV[e] siècle d'après des documents de cette époque ; 2° au XVIII[e] siècle d'après les cartes du terrier.

La baronnie de Verteuil était tenue du comte d'Angoulême, à hommage lige, par la maison de La Rochefoucauld (3).

(1) Manuscrit communiqué à l'auteur par M[e] Frère, avocat à Ruffec.

(2) Peut-être fut-il aidé dans sa tâche par quelques auxiliaires. On trouve dans les registres de Verteuil, fin du XVIII[e] siècle, Charles Barauld, géomètre et feudiste, qui épouse Jeanne Dubois, fille d'un notaire de Verteuil, et Pierre Rollet des Combes, aussi feudiste.

(3) Dupont-Ferrier, *Quæ fuerint tam a regibus quam a comitibus in Engolismensi « apanato » comitatu instituta* (1445-1515) p. 220.

Cet auteur donne à Verteuil le titre de *châtellenie ;* on trouve

Digitized by Google

Au XV^e^ siècle, elle comprenait : « La parr. de Saint-Méart dudit lieu, Chenon, Barro, Lichières, Fontclaras, Montpaple et leurs enclaves, Fontenilhes, Poursac, Moutonneau, Saint-Jeurre (Saint-Georges), Aunac, Saint-Suplice (Saint-Sulpice), Valances, Saint-Front, Coulstures, Chenommet, la terre du Vivier-Jussault, Bayec (Bayers), Chasteau-Regnault (Château-Renaud) (1). »

***

Les principales chatellenies ressortissant au siège de la baronnie de Verteuil étaient *Aunac* et *Bayers*.

Aunac fut érigé en chatellenie en 1477 par lettres patentes de Charles d'Angoulême (2), en faveur de Guillaume de La Rochefoucauld, fils de Guy, seigneur de Barbezieux, et de Marie d'Usaiges.

Le dit Guillaume tenait cette châtellenie du baron de Verteuil « soulz un hommage lige et au devoir à faire et poier audict lieu de Verteuil ». En effet, dans une transaction qui eut lieu cette même année 1477, entre ledit Guillaume et Marguerite de La Rochefoucauld, dame de Barbezieux et de Verteuil, et femme de Hardouin de Maillé, on lit ceci :

cependant dans les chartes publiées par M. Ch. Dangibeaud le titre de *baronnie* donné à Verteuil dès 1461, du vivant de Marguerite de La Rochefoucauld, mère de François, premier du nom. (*Bulletin de la Soc. arch. et histor. de la Charente*, t. VIII, année 1898).

Il semble que c'est surtout à dater du jour où le roi François I^er^ éleva, en faveur de son parrain François de La Rochefoucauld, la baronnie de La Rochefoucauld en comté (1515), que les seigneurs de Verteuil ajoutèrent à leur titre de comte de La Rochefoucauld, celui de baron de Verteuil. Cette opinion est conforme à la généalogie du P. Anselme, et à celle de Duchesne (1622), elle l'est moins à celle de Moréri. Dans Moréri en effet François VI est le premier que l'on voit porter le titre de baron de Verteuil.

(1) Dupont-Ferrier, *loc. cit.*, p. 234.

(2) Lièvre, *Bulletin de la Soc. arch. et hist. de la Charente, 1881, p. 33.*

Digitized by Google

«.... La seigneurie d'Aunac appartient audict Guillaume de La Rochefoucauld et à ses enfants, o (avec), tout le droict de justice et juridiction haulte, moienne et basse, et tout droit de chastel et chastellane, droict, prérogatives, prééminences appartenanctes à chastel et chastellanyes pour le tout des dictes paroisses et enclaves de Mouton et choses dessus confrontées, et seigneurie d'Aunac, estre tenu soubz ung hommage lige et au devoir à faire et poier audict lieu de Verteuil, toutes et quantes foys que le cas luy adviendra, scelon les us et coutume du pais où lesdicts lieulx sont scitués et assis. Et dès à présent ledict Guillaume de La Rochefoucauld est entré ondict foy et homage envers ledict seigneur de Maillé, ondict nom, qui à ce l'a recu, et sans aucune chose reserver ne retenir par lesdicts de Maillé et sa femme ondict lieu d'Aunac et paroisse et enclave desus délairé, fors seulement ledict hommage devoir et droict de ressort en juridiction, comme mouvant et estant tenu dudict Verteuil. » (1)

Marguerite de La Rochefoucauld et son mari abandonnèrent aussi cette même année audit Guillaume seigneur d'Aunac :

« Le chastel et chastellanye, terre et seigneurie du Vivier Jussaud, assis en la paroisse de Chèves, et ses appartenances, appendances et deppendances quelzconques, assises ès paroisses de Sainct-Fraigne, Souvigné, Longré, Coustures d'Argenson, et tout ce que ès chastellanyes de la paroisse de Mouton, Sainct-Front, Chenon et aussi en la paroisse de Lichères, tant que ladite paroisse de Lichères s'estant de la rivière de Charente du cousté dudict lieu d'Aulnac et ès village de La Salle, de Puychenin, les appartenances, et ès lieux et choses cy amprès confrontées. » (2)

Une dizaine d'années plus tard, en 1491, Margue-

(1) Dangibeaud, *Verteuil et Bayers, documents inédits. Bulletin de la Soc. arch. et histor. de la Charente*, t. VIII, 1898, p. 184.
(2) Dangibeaud, *loc. cit.*

Digitized by Google

rite de La Rochefoucauld, fille de Philippe, et petite fille de Guillaume, par son mariage, portait Aunac à Charles de Volluyre.

En 1461, Jean, seigneur de La Rochefoucauld et de Verteuil, et premier mari de Marguerite de La Rochefoucauld, dame de Barbezieux, vendait et transportait à sa femme le château, terre et seigneurie de Bayers, tout en réservant cependant à Verteuil le ressort et souveraineté avec la façon de l'hommage, et le devoir d'un épervier à mutation de seigneur ; cette vente faite en compensation de la terre de La Roche-Cluny qui appartenait en propre à Marguerite de La Rochefoucauld et avait été cédée par Jean de La Rochefoucauld à Jean d'Estampes, écuyer. (1)

Quelques années plus tard (1488) une long procès eut lieu entre Guillaume de La Rochefoucauld, fils de feu Guillaume, seigneur d'Aunac, et sa belle-sœur Renée de Beauvau, Guillaume réussit à avoir :

« L'oustel, terre et seigneurie de Bayers avec toutes et chascunes ses appartenances quelque part qu'elles soient et assises, tenues noblement et par hommage de très noble et puissant monseigneur de La Rochefoucauld, à cause de la seigneurie de La Roche, ainsi que le soulait tenir et exploiter feu Colin, bastard de La Roche, de ce que si le dit Guillaume allait de vie à trépas sans hoirs procréés de luy et de mariage, ledit hostel terre et seigneurie de Bayer deviendra de plain droict ès dits enfants dudit Phélippe de Beauveau ». (2)

Mais Guillaume épousa en légitime mariage Françoise de La Haye, dame de La Forêt-Sainte-Vierge,

(1) Dangibeaud, *loc. cit.*, p. 210.
(2) Dangibeaud, *loc. cit.*, p. 201.

Digitized by Google

de laquelle il eut un fils, René, et forma ainsi la branche des La Rochefoucauld-Bayers (1).

En 1529 François II de La Rochefoucauld ajoutait à la seigneurie de Bayers la paroisse de Moutonneau sous les mêmes loy, hommage et devoir que la seigneurie de Bayers elle-même, sous certaines réserves et en échange de terrains isolés situés dans la paroisse de Verteuil et environ dépendant de Bayers :

« ... C'est assavoir que mondit seigneur le comte, voulant et désirant le bien et honneur dudict seigneur de Bayer, son cousin, et l'augmentation de sa maison et seigneurie dudict lieu de Bayet, a ceddé, délaissé et transporté audict seigneur de Bayet, tout le droict de chastellenie, justice et juridiction haute, moyenne et basse, appartenant à mondit seigneur le conte, à cause de sa baronnie et chastellenie dudict Verteuil, en et par toute la paroisse de Moutonneau, contigue à la chastellenie, justice et seigneurie dudict Bayet, ensemble tous et chascuns les cens, agriers, terrages, et tous et chascuns

(1) Ce Guillaume de La Rochefoucauld était fils de Guillaume, seigneur de Nouans, Melleran, Aunac, etc..., et de Marguerite de Torsay. Il testa le 17 septembre 1510 et ordonna sa sépulture dans la chapelle Saint-Gilles de Verteuil, près de celle de son père. (Dangibeaud, *loc. cit.*)

En même temps que le vassal Guillaume de La Rochefoucauld soutenait ses droits sur Bayers contre les prétentions de sa belle-sœur, François de La Rochefoucauld, suzerain, était obligé de soutenir aussi les siens sur cette même terre contre Jean d'Estouteville, seigneur de Torcy, et Jean du Fou, seigneur de Nonastie. Une transaction intervint en 1489. Dans cet accord on stipule que « ledit chastel, chastellenie, terre et seigneurie de Bayer, ses appartenances quelconques, sont et demeurent, seront et demeureront perpétuellement audit seigneur de La Rochefoucauld ou à ceulx qui de lui ont cause ; pour en jouir perpétuellement, moiennant que ledit seigneur de La Rochefoucauld a promis, promect et sera tenu rendre et payer esdits seigneurs de Torcy et Nonastie et èsdittes dames, leurs femmes, cent livres tournois, monnoie courant, d'annuelle et perpétuelle rente ». (Dangibeaud, *loc. cit*, p. 206).

Digitized by Google

les droicts deppendans et qui peuvent dépendre des chastellenie, justice et juridiction susdictes et autres devoirs seigneuriaulx fonciers que mondit seigneur le conte a et peut avoir et qui luy compectent et appartiennent, et dont il a coutume joyr, prandre et lever en ladite paroisse, le tout avec les réservations qui s'ensuyvent.

« A scavoir est que mondict seigneur le conte a réservé et réserve, pour luy et ses successeurs, seigneur dudict Verteuil, tous et chascuns les hommaiges et droictz d'iceulx à luy deux pour raison des hostel noble, fief et seigneurie dudict lieu de Moustonneau et autres fiefs de ladite paroisse, et ces choses tenues de luy noblement en fief et par hommaige, à cause de son chastel dudict Verteuil, avecques tous et chascuns les devoirs, droictz et prouffitz des fiefs provenens et qui peuvent provenir desdicts hommaiges, ensemble la faculté et puissance de pouvoir, et en cas de droits et de coustumes, saisir et faire saisir par ses officiers dudict Verteuil et par autorité de sa juridiction dudict lieu, les dits hotel noble, fiefz et choses tenues noblement, et y mectre et faire mectre commissaires, et faire convenir ses vassaulx et tenenciers des dittes choses, pour les droictz feodaulx et seigneuriaulx, pardevant ses officiers dudict Verteuil, toutes foys et quante que bon semblera à luy et à ses successeurs sans sur ce demander ni requérir aucune permission et congé audict seigneur de Bayet ne à ses successeurs, et officiers, et sans ce que ledict seigneur de Bayet ou ses successeurs ou officiers puissent avoir, requérir ne demander aucun renvoy ne obéyssance.

« Et laquelle paroisse de Moustonneau, droits et choses susdites ainsi que dessus céddées et transportées par mondit seigneur le comte audict seigneur de Bayet, en la qualité et avec la réservation susdicte, mondict seigneur le conte a volu, veult estre unies et incorporés à perpétuité à la dicte seigneurie et chastellenie de Bayet, et qu'il puisse exercer la juridiction de la dicte paroisse de Moustonneau, tout par ung moyen, avecques sa juridiction dudict Bayet, et par mesmes officiers et par mesme court et assise, et que d'ores en avant ledict seigneur de Bayet

Digitized by Google

et ses successeurs tiennent ladicte paroisse de Moustonneau soubz les mesme foy et hommaige et devoir que ledict seigneur de Bayet tient de mondict seigneur le conte, à cause de son chastel et comté de La Rochefoucauld, son chastel et chastellenie dudict lieu de Bayet, sans aucun autre devoir. Et lequel hommaige, avec le baiser et serment de féaulté, ledict seigneur de Bayers sera tenu faire à mondict seigneur le conte et luy en bailler et rendre adveu et dénombrement par escript, dedans la feste de Saint-Michel prochain venent, jusques auquel jour il l'a mis et mect en respect et surevy. Et en oultre est accordé entre les parties que toute la dicte chastellenie, justice et jurisdiction de Bayet, sera et demeurera à perpétuité subjecte, en cas de ressort et supériorité, au conte de La Rochefoucauld, et que toutes les appellations qui seront interjectées dudict seigneur de Bayers et de son senneschal, ressortiront par appel et sans moyen, pardevant le senneschal, du dict conte ou son lieutenant, à ses assises »... (1)

***

D'après le terrier, la baronnie de Verteuil comprenait, au XVIII[e] siècle, trois parties ou portions de territoire d'inégale grandeur et placées comme on dit vulgairement, en pied de pot.

La première portion, et la plus considérable s'étendait sur les paroisses de Verteuil, Barro, Poursac, Saint-Gourson, Saint-Georges, Saint-Sulpice, et sur une partie des paroisses de Biarge, Couture, Saint-Gervais, Boisaujay.

La seconde portion, et la plus petite, s'étendait sur les paroisses de Fonclaireau et sur une partie des paroisses de Fontenille et Lichère.

Enfin la troisième partie s'étendait sur la paroisse de Valence et sur une partie des paroisses de Ventouse, Cellefrouin et Saint-Front.

(1) **Dangibeaud**, *loc. cit.*

Digitized by Google

Elle enserrait dans son pourtour les paroisses de Chenon et Chenommet, Bayers et Aunac, Mouton et Moutonneau, qui, avec leurs enclaves, faisaient partie des seigneuries de Bayers et Aunac.

Elle était bornée au nord par le marquisat de Ruffec, la seigneurie d'Aizecq et la terre de Nanteuil ; à l'est, par la terre de Sansac ; au sud, par le duché de La Rochefoucauld et la baronnie de Mansle ; à l'ouest, par la route de Paris-Bordeaux : elle longeait, en effet, cette route depuis Villegats jusqu'aux Maisons-Rouges, et de la Haute-Sangle jusqu'à Mansle. (1)

Ainsi délimitée, la baronnie de Verteuil s'étendait sur seize paroisses ou parties de paroisse et couvrait une superficie de 17.571 journaux 46 carreaux, ou 5.859 hectares.

Elle comprenait les fiefs suivants : (2)

1° *Abrégement (L')* ; 72 j. 145 c. ; à M. d'Hémery, écuyer, seigneur dudit lieu (3). — 2° *Aizecq et Bitas* ; 125 j. 104 c. ; à M. de Saluces, écuyer, seigneur dudit lieu (4). — 3° *Aunac* ; 139 j. 29 c. ; à M. de

(1) A gauche de la route de Ruffec, à Mansle, entre la Garenne de Bayers et la Haute-Sangle se trouvait une enclave d'une vingtaine de journaux, appelée la *Combe Saint-Marceau*, qui appartenait à Mgr d'Aubeterre. Un relevé de cette prise et de ses environs fait en 1744 sur feuille détachée a été joint au terrier.

(2) Nous donnnons ici la liste des fiefs avec leur étendue et le nom de leurs seigneurs au XVIIIe siècle. La superficie de chaque fief a été obtenue en additionnant ensemble les nombreuses parcelles de terre ou tenues d'un chacun. Et le nom du seigneur du fief est indiqué, ou d'après le terrier, ou d'après d'autres sources quand ce nom manque au terrier.

(3) D'après le terrier. — Cette terre vint à messire Olivier-Mathurin d'Hémery par son mariage avec Anne de Massacré de l'Abrégement (20 novembre 1750).

(4) D'après le terrier.

Charles de Saluces, officier, capitaine de la ville et château de Verteuil, écuyer, seigneur d'Aizecq, épouse, en 1665, Claire de Damon-

Digitized by Google

Villedon, puis au comte de Saint-Pern (1), seigneur. — 4° *Aunac*, 90 j. 117 c. ; à l'abbé. — 5° *Avril*, 85 j. 7 c. ; à M. Avril (2). — 6° *Barro*, 497 j. 157 c. ; à M. d'Hémery (3), écuyer, seigneur. — 7° *Barro*, 16 j. 47 c. ; à M. le curé. — 8° *Bayers*, 133 j. 54 c. ; à Mathieu-François de La Rochefoucauld, chevalier,

cour de La Tour, dont : 1° André, 1665, qui suit ; 2° Charles, 1666 ; 3° Pierre, 1670.

André de Saluces, écuyer, seigneur d'Aizecq, épouse en 1701 Louise Preveraud de Saint-Georges, dont : 1° Marie-Anne, 1702, mariée en 1728 à Joseph-Ignace de Massacré, seigneur de L'Abrégement ; 2° Claire, 1703 ; 3° André, qui fut abbé de Saint-Amant-de-Boixe et prieur de N.-D.-des-Sales, au diocèse de Limoges, mort en 1783 ; 4° Pierre, 1706, qui suit ; 5° François, 1708 ; 6° Jeanne, 1709.

Pierre de Saluces (1706-1783), écuyer, seigneur d'Aizecq, épouse Marie du Soulier de Laborie, dont : 1° Jean-François, 1737, qui suit ; 2° Louis, 1738.

François de Saluces, écuyer, seigneur d'Aizecq, épouse Madeleine-Julie de Fleury, veuve de Charles-Cézar Desmier, dont : 1° Charles-François, 1766, marié le 13 frimaire, an V, à Jeanne-Pauline Desmier ; 2° André, 1768 ; 3° Gabriel, 1770, mort à six mois.

(Sources : Registres paroissiaux de Saint-Gourson, Aizecq, Poursac et Verteuil).

Les Preveraud possédèrent Aizecq jusqu'à la fin du XVII[e] siècle. On trouve, en effet : Pierre Preveraud, écuyer, seigneur d'Aizecq (1560-1635), enterré dans l'église de ce lieu au-dessous du grand autel Saint-Pierre, et après lui, Jean Preveraud, son fils, également seigneur d'Aizecq.

Bitas appartenait aussi aux Preveraud. On trouve Jean Preveraud, sieur de Bitas, époux d'Anne-Marie des Ribiers, mort en 1740 et enterré dans l'église des Cordeliers de Verteuil. Il eut douze enfants : Catherine, 1692 ; Jean, 1691 ; Isaac, 1693 ; Louis, 1694 ; François, 1695 ; Pierre, 1698 ; Jean, 1699 ; Louise, 1701 ; Catherine, 1705 ; Suzannne, 1702 ; Marie, 1706 ; Charles, 1709.

(Registres paroissiaux d'Aizecq et de Verteuil).

(1) Erigée en châtelenie par lettres patentes de 1477, et comprenant, Aunac, Saint-Front, Lichère et Chenommet, la terre d'Aunac appartenait primitivement aux La Rochefoucauld. Marguerite de La Rochefoucauld, fille de Philippe, s[r] de Melleran la porta à Charles de Volluyre par son mariage (1491). Des Volluyre elle passa aux Villedon (1710-1760), puis au comte de Saint-Pern (1760-1790).

(2) D'après le terrier. Famille Avril de Grégueuil, très probablement.

(3) D'après le terrier.

Digitized by Google

seigneur, marquis (1). — 9° *Bourdelais*, 2 j. 60 c. ; à M. Henry Jay, écuyer, seigneur (2). — 10° *Bourgon*, 567 j. 166 c. ; à M. Jean de Lacroix, écuyer, seigneur (3). — 11° *Brigonnets (Les)*, 10 j. 187 c. ; à M. de La Rochefoucauld, seigneur (4). — 12° *Cellefrouin*, 57 j. 20 c. ; à l'abbé de Cellefrouin, de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin (5). — 13° *Chalouzière (La)*, 58 j. 169 c. ; à M. Pierre Prévéraud, écuyer, sieur (6). — 14° *Charroux*, 45 j. ; à l'abbé de Charroux, de l'ordre des Bénédictins (7). — 15° *Chenon et Coutures*, 981 j. 107 c. ; à M. Charles-César Desmier, écuyer, seigneur (8). — 16° *Chercon-*

(1) Mathieu de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur marquis de Bayers, époux de Marie-Anne de Turményes, dont : Jean-François, seigneur de Bayers après son père. (Registres paroissiaux de Bayers).

(2) Registres paroissiaux de Moutonneau. — En 1612 Hercule Jay, écuyer, seigneur de la Sauvagère et de Bourdelais, paroisse de Saint-Front, alors âgé de soixante-seize ans, est témoin dans l'enquête faite pour la réception de René de La Rochefoucauld dans l'ordre de Malte (Dangibeaud, *loc. cit.*).

(3) Jean-Guillaume de Lacroix de Bourgon, général (1778-1815).

(4) Fief réuni à Verteuil, d'après le terrier.

(5) Voy. *Pouillé historique du diocèse d'Angoulême*, par M. l'abbé Nanglard, t. I, p. 411.

(6) Registres paroissiaux de Poursac.

(7) D'après le terrier.

(8) *Charles-César Desmier* (1736-1761), écuyer, seigneur de Chenon, Couture, Domezac et autres lieux, demeurant au logis noble de Domezac, paroisse de Saint-Gourson, épouse Julie-Madeleine de Fleury, dont : 1° Anne-Charlotte, 1756, mariée en 1774 à Charles-Léonard du Soulier, capitaine de royal cavalerie ; 2° Charles-Louis, 1759, qui suit ; 3° Marie-Madeleine, 1760, morte à quatre ans.

Charles-Louis Desmier, écuyer, seigneur de Chenon, Couture, Domezac et autres lieux, épouse, en 1778, Anne-Gabrielle Perry de Nieul, dont : 1° François, 1779, marié à Marie-Anne de Malevaud, et mort à trente-sept ans ; 2° Léon-Armand, 1782 ; 3° Jeanne-Pauline, 1783 ; 4° Catherine, 1784. (Registres paroissiaux de Saint-Gourson).

Etat du logis de Domezac en 1757 : « Le logis dudit lieu, préclôture, basse-cour, pré, jardin, fruitière, orangerie, réservoir, allées ; ledit logis composé de six chambres basses et hautes, antichambres, cabinets, une salle, une cuisine, quatre petites tours, un pavillon, une orangerie, granges, écuries, un four-boulangerie, toit, buschier,

Digitized by Google

nais, 15 j. 30 c. ; à M. Jean Brumauld, écuyer, sieur (1). — 17° *Civray*, 5 j. 29 c. ; à ... — 18° *Cluzeau (Le)*, 693 j. 56 c. ; à M. de Ribérolle, écuyer, sieur (2). — 19° *Courade (La)*, 18 j. 16 c. ; à ... — 20° *Couture*, 18 j. 16 c. ; au prieur. — 21° *Dupuits (Les)*, 12 j. 75 c. ; aux Dupuits-Mallet, seigneurs (3). — 22° *Fonclaireau*, 403 j. 165 c. ; à M. Joseph Coyteux, seigneur (4). — 23° *Fonclaireau*, 15 j. 44 c. ;

gallerie, glacière, terrasse ; le tout bien fermé de murs ; touchant d'un côté au même propriétaire, le mur susdit faisant l'entre deux, d'autre côté au sentier du village de Domezac ; d'autre part à la mestérie de La Coste et au chemin du bourg de Poursac à Beaulieu ; appartenant à Messire Charles Desmier, écuyer, seigneur de Chenon, jouis par lui-même, y tenant 2 chevaux de carosse, 6 de selle, 1 vache et sa suite, 1 cochon. Contenance : le corps du logis, 207 carreaux ; en jardin, 634 ; en fruiterie, 135 ; en pré, 1603 ; en réservoir, 27 ; en allée, 82. (Archives communales de Saint-Sulpice).

(1) Jean Brumauld, sieur de Cherconnais, conseiller du roi et maire perpétuel de Ruffec, épouse Renée Pasquet, dont : 1° David, 1702 ; 2° Marthe-Renée, 1703 ; 3° Marthe, 1704 ; 4° André, 1705 ; 5° Pierre, 1706 ; 6° Charles, 1707 ; 7° Charles, 1709 ; 8° Catherine, 1710 ; 9° Jean, 1712. (Registres paroissiaux de Poursac).

(2) Le fief du Cluzeau, qui s'étendait au XV° siècle sur les paroisses de Saint-Amant-de-Bonnieur, Saint-Angeau, Saint-Mary, Sainte-Colombe, appartenait à cette époque à Guillaume de La Rochefoucauld, seigneur de Bayers, qui le tenait de François I de La Rochefoucauld, « à hommage lige et au devoir ou achaptement d'ungs esperons blans à paier et rendre à mondit seigneur à muance de seigneur tant seulement ». (Dangibeaud, *loc. cit*).

Au XVIII° siècle, ce fief appartenait à M. de Ribérolle, d'après le terrier.

(3) D'après le terrier.

(4) Joseph Coyteux, seigneur de Fonclaireau (1700-1741), épouse Antoinette Giraud, dont : 1° Anne, mariée en 1744 à Pierre Prévost du Las, licencié, juge à Verteuil, fils de Antoine Prévost Du Las de Moulidars, avocat au présidial de Poitiers ; 2° Marie ; 3° Marguerite, mariée en 1750 à Gabriel Honoré de Juif, écuyer, sieur de Sureau en Saintonge.

La terre de Fonclaireau avait appartenu auparavant et pendant longtemps aux Preveraud. On trouve encore au XVII siècle : Jean Preveraud, seigneur de Fonclaireau, juge sénéchal de Verteuil, épouse Françoise Lasnier, dont : 1° Charles, 1612 ; 2° François, 1614 ; 3° Antoinette, 1615 ; 4° Jeanne, 1615 ; 5° Jean, 1616, étudiant à

Digitized by Google

à M. le curé. — 24° *Gagnardrie (La)*, 6 j. 70 c., à M. Preveraud (1), écuyer, seigneur. — 25° *Goué*, 9 j. 159 c., à M. Briand (2), écuyer, seigneur. — 26° *Lagobert*, 8 j. 175 c.; à M. Bordet de Belair (3), seigneur. — 27° *Langlade*, 12 j. 188 c., à M. de Langlade (4), seigneur. — 28° *Lapetillerie*, 92 j. 41 c ; à Madame de Gandillaud, veuve de Antoine de Terrasson (5), dame. — 29° *Lassée*, 58 j. 195 c. ; à M. de Lassée (6), seigneur. — 30° *Lichère*, 270 j. 138 c. ; au prieur. — 31° *Limoges*, 12 j. 125 c. ; au chapitre Saint-Martial de Limoges (7). — 32° *Mansle*, 66 j. 143 c. ; au chapitre Saint-Pierre d'Angoulême, seigneur (8). — 33° *Marillac-Le-Cerf*, 20 j. 61 c. — 34° *Maumont*, 46 j. 110 c. — 35° *Montiffaud*, 2 j.

Angoulême en 1617 ; 6e Marguerite, 1616, mariée à Estienne Gourdin, écuyer, sieur de La Barrière ; 7e François, 1618 ; 8e André, 1620 ; 9e Marie. (Registres paroissiaux de Fonclaireau et Verteuil).

(1) Registres paroissiaux de Mansle.

(2) *Notes rétrospectives sur Ruffec*, par M. Favraud.

(3) D'après le terrier.

(4) D'après le terrier.

(5) D'après le terrier, Louis-Antoine Terrasson, écuyer, seigneur de Lapetillerie, né en 1676, fils de Jean, écuyer, seigneur de La Faye, et d'Eléonore de Fayard, avait épousé Marie de Gandillaud, mourut en 1775, et fut enterré dans l'église des Cordeliers de Verteuil. Il laissait neuf enfants : 1e Charlotte, 1700 ; 2e Julie, 1701 ; 3e Louis-François 1703 ; 4e Marie-Antoinette, 1705 ; 5e Louis-Antoine, 1706 ; 6e Louis-René, 1708 ; 7e Marie-Gabrielle, 1711 ; 8e Marie-Anne, 1712 ; 9e Marie-Geneviève, 1715. — Marie de Gandillaud, dame de la Petillerie, mourut en 1755, à quatre-vingt trois ans, et fut enterrée aux Cordeliers. (Registres paroissiaux de Verteuil).

La Petillerie, terre noble située dans la paroisse de Roullet. Ce fief passa aux Terrasson par le mariage de Jehan Terrasson, écuyer, seigneur de La Faye, avec Eléonore de Fayard, veuve de Pierre de Nesmond, écuyer, seigneur de La Petillerie (1667). Les terres situées en Verteuil et appartenant au même seigneur prirent le nom de ce fief.

(6) D'après le terrier.

(7) D'après le terrier.

(8) D'après le terrier.

Digitized by Google

145 c., à M. de Villedon, écuyer, seigneur (1). — 36° *Moulinars*, 10 j. 178 c. ; à M. François Brumauld, écuyer, seigneur (2). — 37° *Nanteuil*, 137 j. 195 c. ; à l'abbé de Nanteuil, de l'ordre des Bénédictins, seigneur. — 38° *Nitrat*, 58 j. 194 c. ; à M. Jean Preveraud, écuyer, sieur (3). — 39° *Poursac*, 41 j. 158 c. ; à M. le curé. — 40° *Puypatrop*, 25 j. 130 c. ; à M. Joseph Jay, écuyer, seigneur de Moutonneau et dudit (4) lieu. — 41° *Quenouillère (La)*, 144 j. 18 c. ;

(1) D'après le terrier.

(2) François Brumauld, écuyer, sieur de Moulinars et du Maine-Guillot, épouse Françoise Dupont, dont : 1° Jean, chirurgien ; 2° Mathieu, qui suit, 1722 ; 3° Suzanne, 1723 ; 4° Geneviève, 1724, mariée à Louis Chancelier, sieur du nom.

Mathieu Brumauld, sieur de Moulinars, épouse Marie Chancelier, dont Roc, 1750. (Registres paroissiaux de Verteuil).

(3) Jean Preveraud, écuyer, sieur de Nitrat, fils de Jean, sieur du Breuil, et juge de Montignac en 1660, épouse Marie Birot, dont : plusieurs enfants morts au service, le sieur de La Mirande, capitaine, et le chevalier de Nitrat. Ce dernier laissa un fils et une fille. *(Hist. de l'Angoumois)*. Anoblie par l'échevinage d'Angoulême et très répandue dans la région de Verteuil et environs, aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, la famille Preveraud comprend de nombreuses branches difficiles à relier entre elles.

On trouve en effet à cette époque des Preveraud, seigneurs des Défends, de Fonclaireau, d'Aizecq, des Ménardières, de La Chaumétrie, de Quérard, de Chatelut, de Chante-Perdrix, de Bitas, de La Chalouzière, de Boissec, de la Boissière, du Pouzou, du Palais, d'Ambelle, etc.

Beaucoup de membres de cette famille sont juges sénéchaux, et procureurs de Verteuil et ont leur sépulture au couvent des Cordeliers de cette ville. (Registres paroissiaux de Verteuil, Aizecq, Poursac, Fonclaireau).

Les Preveraud portent : *D'azur au chevron d'or, accompagné de trois grenades à fruit couronnées de même posées deux et une.* (D'après une pierre tombale de l'église d'Aizecq).

(4) Registres paroissiaux de Moutonneau. — En 1487, Guyot Jay, fils de Jehan, rend aveu et dénombrement à Hardouin de Maillé et à Marguerite de La Rochefoucauld, sa femme, des terres qu'il tient de Verteuil à hommage lige et au devoir de quinze sols à muance de seigneur et vassal. (Dangibeaud, *loc. cit.*). En 1612, Louis Jay, écuyer, sieur de Moutonneau et de Puypatrop, demeurant en son logis de Moutonneau, époux de Marie de Volluyre, fille de Louis, seigneur

Digitized by Google

à M. Pierre Brumauld, écuyer, seigneur (1). — 42° *Rochefoucauld (La)*, 596 j. 5 c. ; à M. de La Rochefoucauld, seigneur, duc. — 43° *Roule (Le)*, 3 j. 82 c. ; à M. de Lastic, écuyer, sieur (2). — 44° *Ruffec*, 225 j. 198 c. ; à M. le duc de Saint-Simon, puis à M. le comte de Broglie, à partir de 1763 (3). — 45° *Sainte-Colombe et Le Chastelard*, 173 j. 124 c.; à M. de Saint-Germain, seigneur (4). — 46° *Saint-Georges*, 140 j. 53 c. (5) ; au prieur. — 47° *Saint-Gervais*, 217 j. 122 c. ; à M. Alexandre de Paris, écuyer, seigneur de (6). — 48° *Saint-Sulpice*, 132 j. ; au prieur. — 49° *Salle (La)*, 8 j. 54 c. ; à M. Pierre Angély, écuyer, seigneur de Lonne et dudit (7) lieu. — 50° *Salomon*, 14 j. 71 c. ; à M. Jacques de Salomon, écuyer,

d'Aunac, est témoin dans l'enquête pour la réception de René de La Rochefoucauld dans l'ordre de Malte. Il est dit avoir alors quarante-cinq ans. — Son fils, René, écuyer, sieur de Puypatrop, est admis à servir au lieu de son père, et fait partie du ban de 1635.

(1) Pierre Brumauld, écuyer, sieur de La Quenouillère, épouse Marie-Françoise de Pindray, dont : 1° Anne, 1715 ; 2° David, 1717 ; 3° Marie-Jeanne, 1718 ; 4° Pierre, 1719 ; 5° Marie-Marthe, 1720. (Registres paroissiaux de Poursac).

A la Révolution, Charles Brumauld de Saint-Georges, seigneur de La Quenouillère, émigre ; ses terres sont nationalisées et vendues, 1793. (Archives départementales, liasse de Verteuil).

(2) En 1612 « Jean de Lastic, écuyer, sieur du Roule, et y demeurant, paroisse de Saint-Sulpice, baronnie de Verteuil, âgé de quarante-huit ans », est témoin dans une enquête pour la réception de René de La Rochefoucauld, fils de Louis, seigneur de Bayers, dans l'ordre de Malte. (Dangibeaud, *loc. cit.*).

(3) D'après le terrier.

(4) D'après le terrier.

(5) Y compris 3 j., 114 c. à M. le curé dudit lieu.

(6) D'après le terrier. — En 1752 « Mr de Paris est seigneur foncier et justicier de la paroisse de Saint-Gervais, et les causes portées par appel au siège de Ruffec ». (*Notes rétrospectives sur Ruffec*, par M. Favraud).

(7) Le 1er septembre 1656, Pierre Angély, écuyer, seigneur de La Salle et de Lonnes, rend aveu à haut et puissant seigneur messire Jean de Volluyre, chevalier, seigneur d'Aunac, et à cause de seigneurie, de son fief de La Salle.

Digitized by Google

seigneur de Saint-Ciers, Le Châtenet (1), etc. — 51° *Sansac,* 25 j. 89 c. ; à M. Prévost de Sansac. — 52° *Touchimbert,* 65 j. 176 c. ; à M. Terrasson, écuyer, sieur de Verneuil et dudit (2) lieu. — 53° *Tusson,* 221 j. 45 c. ; à l'abbesse de Tusson, de l'ordre des Bénédictines (3). — 54° *Valence,* 48 j. (4) 46 c. ; à M. le curé. — 55. *Veronnie (La),* 31 j. 16 c. ; à Madame de La Véronnie, dame (5). — 56° *Verteuil,* 9,742 j. 62 c. ; à M. de La Rochefoucauld, seigneur, baron. — 57° *Verteuil,* 57 j. 12 c. ; à M. le curé. — 58° *Verteuil,* 281 j. 134 c. ; au prieur de Saint-Médard

(1) *Jacques de Salomon* (1729-1766), écuyer, seigneur de Saint-Ciers, du Châtenet et autres lieux, épouse Françoise de La Cour, dont : 1° Jean-Jacques, 1755 ; 2° Paul-Joseph, 1756, qui suit ; 3° François, 1757 ; 4° Madeleine, 1760, mariée en 1780 à Guillaume Normand, sieur de La Tranchade, garde du corps du roi ; 5° Jean-Jacques, 1763, mort à un an ; 6° Marie-Henriette, 1764 ; 7° Marie, 1765.

Jean-Jacques de Salomon (1755-1790), lieutenant de cavalerie, chevalier, seigneur de Saint-Ciers, Châtenet et autres lieux, épouse Elisabeth Constantin de Villars, dont : Jean-Jacques, 1783. (Registres paroissiaux de Saint-Ciers).

(2) Après avoir longtemps appartenu aux Prévost, ce fief était passé, au XVIII[e] siècle, aux mains de la famille Terrasson :

Jehan Terrasson, écuyer, seigneur de La Faye et de Touchimbert, conseiller du roi, épouse Louise Ferret, dont : 1° François-Andrée, 1637 ; 2° Jehan, 1641, qui suit ; 3° Marguerite, 1644.

Jehan Terrasson (1641-1701), écuyer, seigneur de La Faye et de Touchimbert, et y demeurant, épouse en 1667 Eléonore de Fayard, dont : 1° Achille, 1669, écuyer, sieur de Verneuil, lequel rend hommage le 17 juin 1706 au seigneur de Verteuil pour son fief de Touchimbert ; 2° Léonor-Sylvie, 1670 ; 3° François, 1672 ; 4° Jean-Louis, qui épouse Rose Mehé, dont : Jean, sieur de Menteau, marié à sa cousine Françoise Terrasson, fille de Charles, seigneur de Verneuil ; 5° Henry, 1674 ; 6° Louis-Antoine, 1676, sieur de La Petillerie ; 7° Jean, 1676 ; 8° Pierre, 1678. (Registres paroissiaux de Verteuil).

Pour la généalogie complète de cette famille, voir « *Château d'Ardennes et la seigneurie de Moulidars en Angoumois* », par M. l'abbé Tricoire.

(3) D'après le terrier. (V. *Pouillé historique*).

(4) Y compris 1 j. 31 c., à M. le curé de Ventouse.

(5) D'après le terrier.

Digitized by Google

dudit lieu. — 59° *Verteuil,* 47 j. 126 c. ; aux RR. PP. Cordeliers dudit lieu (plus l'agrier de 24 j. 165 c. de terrain dont la seigneurie directe est réservée à Verteuil). — 60° *Villars,* 301 j. 136 c. ; à Madame de Polléon (1), dame. — 61° *Villegats,* 24 j. 99 c.; au commandeur des Templiers dudit lieu. — 62° *Villeneuve,* 218 j. 136 c. ; à M. David Brumauld (2), écuyer, seigneur.

(1) D'après le terrier. — *Jean Pascaud* (1649-1722), fils de Charles, chevalier, seigneur marquis de Polléon, Cran, Chaban, Villars et autres lieux, épouse Françoise Potard, dont : 1° Jean, sieur des Peux, qui épouse Catherine Bonnet ; 2° Marie-Françoise ; 3° Louis-Auguste. (Registres paroissiaux de Poursac).

On trouve aussi, fin du XVIII[e] siècle : *Jean Mellerand*, sieur de Villars, lequel épouse Jeanne Chaineau, dont : 1° Marie, mariée en 1773 à Pierre Mallat, procureur au comté de Mathas ; 2° Jeanne, mariée en 1777 à Jacques-Etienne Gaudignon, receveur des aides à Verteuil ; 3° Henriette, mariée en 1770 à Jean Mollier, archer-garde de la connétablie des maréchaux de France ; 4° Elizabeth, mariée en 1781 à Pierre Collin, maître ès arts, fils de Pierre Collin, licencié en droit. (Registres paroissiaux de Poursac et Verteuil).

(2) *David Brumauld*, écuyer, seigneur de Villeneuve, conseiller du roi et lieutenant criminel de l'élection d'Angoulême, épouse Anne Girardin, dont : 1° François, 1681 ; 2° Anne, 1693, mariée à Pierre Boisnier, sieur de La Richardière ; 3° François, 1695 ; 4° Anne, 1697 ; 5° Renée, 1702; 6° Pierre et André. (Registres paroissiaux de Poursac).

On trouve encore, dans les registres paroissiaux de Poursac, au XVII[e] siècle : *Pierre Jay*, écuyer, seigneur de Villeneuve et du Châtelard, époux de Florence de Malvaud, dont : 1° Françoise, 1609 ; 2° Louise, 1611 ; 3° Antoine, 1612 ; 4° Geneviève, 1613 ; 5° François, 1615 ; 6° Isabeau, 1617 ; 7° Florence, 1618 ; 8° Nicolas, 1619.

N. B. — Deux petits fiefs : Les Fourniers, 8 j., 124 c. ; et Les Resniers, 10 j. 113 c., ont été oubliés ; ils se trouvent confondus dans la carte avec Verteuil.

Digitized by Google

REMARQUE SUR LE TEXTE ACCOMPAGNANT LES CARTES DU TERRIER.

Ce texte, avons-nous dit, est réparti en six colonnes indiquant : la première, les noms des tenues ; la 2e, les numéros d'ordre ; la 3e, la nature du fonds ; la 4e, la mesure des tenues ; la 5e, la qualité du terrain ; la 6e, la mouvance ; et la 7e, le terrier. C'est sur ces divers points que vont porter les observations qui suivent.

1° *Noms des tenues.* — Ces noms anciens sont encore ceux sous lesquels les cultivateurs de nos jours désignent les mêmes terrains. Ils tirent leur origine le plus souvent du nom même des *tenanciers primitifs,* telles, les prises des Faugeroux, des Cailler, des Chebroux, des Viviens, etc. ; — quelquefois du nom de *l'établissement qui en percevait* les revenus : prises du Couvent, près de la Fabrique, Champ-de-l'Eglise, etc. ; — souvent du *site ou de la forme du terrain :* Champ-de-Beauregard, Prés-Ronds, Prés-Longs, les Plaines, les Renclos, les Renfermés ; — souvent encore de la *nature du terrain :* les Sablons, les Sablières, les Pierrières, les Groyes, les Chaumes, les Bruyères ; — ou bien du *plus ou moins de fertilité du sol :* prises du Temps-Perdu, du Pain-Perdu, du Pain-Bénit, du Bon-Vouloir, — ou encore, de certaines *particularités locales :* prises du Gros-Noyer, du Cormier, du Cerisier-au-Loup, du Champ-du-Lac, du Champ-du-Pont, du Champ-de-la-Fontaine, etc.

En comparant les plans du terrier à ceux du cadastre, on constate que les noms actuels sous

Digitized by Google

lesquels les terrains sont aujourd'hui désignés sont les mêmes que ceux des anciennes tenues.

Ainsi, sur le plan cadastral de la commune de Verteuil, les terrains de la section G sont indiqués sous les dénominations suivantes : les Murailles, Champ de Signac, les Chataignerasses, l'Ardillon, les Joubertries.

Dans le terrier, ces mêmes terrains portent les noms de : Plantier des Murailles, prise du Champ-de-Signac, prise des Châtaignerasses, prise de l'Ardaillon, prise de La Jobertrie.

Même constatation pour la section D. Le plan cadastral de cette section porte les noms suivants : Les Essards, Champs de la Montre, Champ du Loup, Champ Ferré, La Gibournière ; et sur les plans du Terrier on lit : prise des Essards, Champ de la Montre, Champ du Cerisier au Loup, Champ de Fer, prise de la Gibornière.

Cette dernière appellation de lieu justifie bien l'assertion émise plus haut, à savoir que les tenues, voire même les villages, portaient souvent le nom des tenanciers primitifs. La Gibournière, petit village à cheval sur les communes de Verteuil et Barro, était en effet en 1497 la tenue d'un certain Perrin Jobiron, comme le prouve un aveu rendu à cette époque au seigneur de Verteuil par Guyot Jay, écuyer : « ... *Item herbergamentum de La Jabironnière quod tenere solebat Perrinus Jobiron, et decem jornalia terræ, parum plus parum minus, contigua dicto arbergamento, et sunt sita inter terram Gaufridi de Barro, ex una parte, et viam per quam itur de Vertholio apud Barro, ex altera.* (Dangibeaud, *loc. cit.*).

On pourrait faire la même remarque pour Les Raffoux, village de la commune de Saint-Sulpice.

2° *Numéros d'ordre.* — Il n'est pas jusqu'aux

Digitized by Google

numéros d'ordre qui n'aient ici leur importance et leur éloquence, car il nous font connaître l'origine du morcellement de la propriété dans notre pays d'Angoumois, pays de petites tenues. On ne peut se défendre en effet d'un certain étonnement en constatant que la baronnie de Verteuil, qui comprenait primitivement 1.100 tenues environ (1), se trouvait, sur la fin du XVIII° siècle, morcellée en plus de 9.000 petites tenues. Ce qui donne une moyenne de 90 ares par tenue, déduction faite du parc de La Tremblaie et du parc du château qui n'étaient pas mis en tenues.

Sous l'ancien régime les tenanciers payaient les vingtièmes de leurs tenues, et pouvaient les transmettre à leurs héritiers ; ils étaient donc propriétaires en fait de la terre, s'ils ne l'étaient pas en thèse ; le domaine directe étant toujours réservé aux seigneurs. Après la suppression des dîmes, des rentes et autres droits féodaux (loi du 4 août 1789), les tenanciers devinrent les propriétaires réels des terres qu'ils avaient en tenue, l'Etat se réservant seulement un certain haut domaine. C'est ce qui explique comment la propriété en Angoumois est restée dans l'état de morcellement où elle était avant la Révolution.

En comparant certaines sections du cadastre de la commune de Verteuil avec les cartes du terrier, on est frappé de la similitude qui existe entre l'un et l'autre plan, relativement au morcellement de la petite propriété.

3° *Mesure des tenues.* — La contenance des tenues est indiquée en journaux et carreaux. Encore aujourd'hui les gens des environs de Verteuil,

(1) D'après les tables du terrier.

Digitized by Google

Mansle, Ruffec, rebelles au système métrique et fidèles aux vielles habitudes, emploient dans leurs ventes et achats de terrain ces anciennes mesures de surface. On sait qu'il faut 200 carreaux pour faire un journal, et trois journaux ou 600 carreaux pour faire un hectare.

L'examen attentif de cette quatrième colonne conduit aux observations suivantes : une même tenue divisée, par exemple, en trois parties d'égale contenance indique, croyons-nous, un partage récent entre trois héritiers parents au même degré. Une tenue divisée en dix, quinze, vingt parties d'inégale contenance indique, qu'au cours des âges, par suite de partages, d'achats, d'échanges ou de donations, la tenue, qui, primitivement, appartenait à un seul tenancier, a été morcellée entre plusieurs. Dans l'un et l'autre cas tous les tenanciers sont tenus de payer solidairement entre eux et proportionnellement à la contenance de leurs tenues le *devoir* attaché à la tenue primitive entière.

4° *Nature du fonds.* — La nature du fonds est indiquée par la culture qui lui est propre, par sa production, par ses constructions, ou par sa destination : terres labourables, prés, bois, vignes, chaumes, bruyères, maison, cour, jardin.

On remarque beaucoup de châtaigneraies dans la région de Saint-Gourson, peu de vignes dans la région de Verteuil, davantage du côté de Mansle.

Etant donné qu'on a peu défriché en ce siècle dans cette contrée, et que les produits agricoles sont à peu près les mêmes, nous avons jugé inutile d'établir une comparaison entre l'état de culture du sol à cette époque et son état actuel : ce qui d'ailleurs eut demandé une somme de travail considérable.

Signalons cependant une différence d'exploitation

Digitized by Google

des châtaigneraies dans la région de Saint-Gourson et environs. Autrefois il se faisait à Verteuil un commerce de châtaigne considérable, et les halles de cette ville, qui ne mesuraient pas moins de 27 toises de long, sur 8 toises 3 pieds de large (pied de roi), avaient leur « minage aux châtagnes », lequel avait 12 toises de long sur 2 de large (1). Depuis quelque temps déjà ce commerce n'existe plus. Les châtaigniers ont été coupés et poussent en futaies, de sorte qu'aujourd'hui les châtaigneraies sont exploitées, non plus à cause de leur fruit, mais à cause du bois lui-même, lequel sert à faire des lattes, des piquets de vigne et des clôtures. (2)

5° *Qualité du terrain*. — La qualité des terrains est indiquée sous les dénominations suivantes : bonne, seconde, mauvaise qualité et groyes.

C'est la groye — mélange de terre légère et de petites pierres calcaires — qui domine dans toute la région de Mansle, Verteuil, Ruffec. Terre peu profonde, propice à la culture du blé et du maïs.

La région de Saint-Gourson et Biarge est généralement froide et sablonneuse.

(1) Plan des halles de Verteuil joint au terrier, p. 124.

(2) « Les foires de Verteuil, dit un auteur de cette époque, des 6 et et 29 septembre de chaque année, sont les plus considérables; elles forment le principal entrepôt du lin et du chanvre qui se récoltent dans les cantons d'Aigre et de Fouqueure. Ces paroisses et celles qui les avoisinent fournissent une quantité considérable de graine de lin qu'on a commencé à exporter, depuis quelque temps ; les envois ont monté quelquefois environ cinq cents boisseaux. Les Hollandais qui viennent chercher cette graine et qui en tirent une quantité beaucoup plus considérable de la Guyenne, en font de l'huile qui est meilleure que celle de noix et qui a une odeur moins forte... On a envoyé aussi quelquefois en Hollande des noix, du maïs et des châtaignes ; il serait à désirer que ce commerce prit une certaine faveur ». *Essai d'une méthode générale propre à étendre les connaissances des voyageurs ou recueil d'observations*, par M. Munier, t. II, édition de MDCCLXXIX.

Digitized by Google

6° ***Mouvance.*** — Après avoir donné les noms, l'étendue et la qualité des terres, le terrier en indique la mouvance. On compte 62 mouvances ou fiefs. Il s'agit bien ici pour chaque fief d'une mouvance directe foncière, ou état d'un domaine relevant directement d'un fief.

En examinant attentivement cette sixième colonne, on remarque qu'une même tenue pouvait à la fois relever de deux seigneurs : l'un en avait le domaine direct, l'autre le domaine utile. Chaque fois que cela a lieu, ce qui est rare, mention en est faite au terrier.

Ainsi, pour le *Mas des Matas*, de 24 journaux 165 carreaux, situé à gauche du chemin de Verteuil à Aizecq, le seigneur de Verteuil a le domaine direct de ce mas, et les Cordeliers ont le droit d'en percevoir l'agrier.

De même, dans la paroisse de Valence, trois tenues de la contenance de 27 journaux 194 carreaux relèvent de Verteuil, qui en a le domaine direct, tandis que M. de Riberolle en a le gariment (1).

A signaler aussi, dans la paroisse de Fonclaireau, certaines tenues, telles : la *prise des Lambert*, de 12 j. 37 c., dont l'agrier appartient à Verteuil, et la rente au prieur de Lichère ; — la *prise de la Piterne*, de 35 j. 158 c., dont le droit d'agrier appartient au prieur de Lichère et la rente au sieur de Nitrac.

On voit donc figurer au terrier des terres mouvant d'une soixantaine de fiefs différents, est-ce à dire que tous ces fiefs étaient eux-mêmes mouvant de Verteuil ? Assurément.

(1) Gariment. — Sorte de tenure féodale dans laquelle un vassal, ayant aliéné une partie du fief à un étranger, rendait hommage tant pour lui que pour l'acquéreur au suzerain vis-à-vis duquel il était *garant*.

Digitized by Google

Quelques fiefs, il est vrai, tels que le marquisat de Ruffec, par exemple, ne relevaient point de Verteuil en tant que fiefs, mais certaines terres, faisant partie de ces fiefs, en relevaient.

Un peu désorienté tout d'abord, en voyant figurer dans la carte de la baronnie de Verteuil, des terres du duché de La Rochefoucauld, du marquisat de Ruffec, etc., on serait tenté de croire que les tenues des divers fiefs ne sont indiquées dans la carte que pour marquer les limites et confrontation du fief de Verteuil. Mais cela semble inadmissible.

Comment se fait-il alors, dira-t-on, que les chatellenies de Bayers et d'Aunac, sur lesquelles Verteuil avait cependant réservé ses droits de ressort et souveraineté, ainsi que nous l'avons vu dans les chartes citées plus haut, ne soient pas comprises dans la carte de la baronnie ? A ceci on peut répondre que la carte de la baronnie de Verteuil, telle que nous la donnons, est basée sur des plans *relatifs au terrier* et non pas à la juridiction.

Comme bien l'on pense, l'auteur de ces pages n'a pas eu en vue d'écrire l'histoire de la baronnie de Verteuil, il s'est borné à l'étude d'un document précieux qui pourra servir de base à l'histoire de cette baronnie.

Digitized by Google

LE MÉMORIAL

DE

MARCILLAC-LANVILLE

NOTES HISTORIQUES ET FAITS-DIVERS

Consignés au registre V^e^ (1611-1642) des archives communales de Marcillac-Lanville par le Frère HUGUES JOUBERT, religieux du prieuré de Notre-Dame de Lanville.

AVANT-PROPOS.

L'ancienneté des registres paroissiaux de Marcillac-Lanville, qui remontent en série à peu près ininterrompue d'actes à l'année 1586, en fait un des dépôts d'archives communales les plus intéressants du département de la Charente. L'édit de Villers-Cotterets, en effet, qui, en 1539, établit le principe de l'« état-civil » en France, ne fut guère observé strictement que dans les villes ; et encore constate-t-on, même dans les grands centres urbains, de fréquentes lacunes dans la tenue des actes, au début du régime. Pour des causes infiniment diverses et qu'il est aisé d'imaginer, l'ancienneté des registres

Digitized by Google

des paroisses rurales ne dépasse guère, en moyenne, le milieu du XVII[e] siècle ; beaucoup ne datent que du cours du XVIII[e] ; quelques-uns, même, ont presque totalement disparu.

Parmi les nombreuses liasses qui constituent la collection des registres paroissiaux de Marcillac-Lanville, il en est une — la 5[e] — qui offre un intérêt tout particulier. C'est un petit cahier de papier, de 182 pages, d'un format carré se rapprochant de l'in-8°, cousu dans une couverture de parchemin curieuse par elle-même et où je crois reconnaître une feuille entière d'un missel latin du XIV[e] siècle. Les deux faces de la feuille sont recouvertes, sur deux colonnes, de musique et de texte, en deux encres, rouge et noire, la première réservée pour les portées, les lettres énumératives des versets et certains versets eux-mêmes, la seconde pour les notes — de forme carrée — et les lettres servant à composer le corps de la rédaction ; enfin les majuscules sont généralement exécutées à l'aide des deux encres. Le travail est soigné et, malgré l'usage, la poussière, un acte de baptême de 1612 (?) rédigé en travers et des lambeaux informes d'une écriture de la même époque, ce parchemin est encore dans un bon état de conservation.

Mais la véritable valeur documentaire du registre consiste dans son contenu. Le prêtre qui en a tenu la plus grande partie — de l'année 1619 à la fin, 1642, — y a consigné, en effet, la plupart des évènements de quelque importance, comme aussi les faits-divers de la chronique locale, qui l'ont particulièrement frappé au cours de ces vingt-trois années. Même, dans ce cahier exclusivement réservé aux mariages et enterrements, il ne s'est pas contenté d'enregistrer, de manière fort succinte, d'ailleurs, les actes

Digitized by Google

de ces deux catégories relatifs à la seule paroisse de Lanville, mais encore il a noté les naissances, les mariages et les décès concernant tant des hommes illustres que les personnages étrangers à sa paroisse et auxquels il portait un intérêt quelconque. On peut donc dire qu'il a considéré son registre comme une sorte de Mémorial ; et d'autre part, l'insuffisance de toutes ses rubriques, au point de vue de la filiation précise, si indispensable en matière d'état-civil, permet peut-être de ne voir dans ce cahier qu'un répertoire sommaire d'actes dont les « minutes », plus détaillées, auraient été, suivant les ordonnances royales, remises régulièrement au greffe.

J'ai relevé soixante-treize mentions particulièrement saillantes, dans ce registre ; plusieurs sont constituées par des détails curieux et inaccoutumés sur les conditions dans lesquelles certaines personnes ont trouvé la mort, et rentrent, par conséquent, dans la catégorie des actes mortuaires. Pour ne pas surcharger cette communication, j'en ai laissé de côté un certain nombre qui m'ont paru trouver mieux leur place, toutes typiques qu'elles fussent, dans l'inventaire sommaire qui sera publié un jour, il faut l'espérer, des archives communales de tout le département. On pensera peut-être qu'il était bon de ne pas attendre une date aussi incertaine pour mettre au jour des documents d'une source modeste et d'une autorité contestable, sans doute, mais d'une indiscutable authenticité et de nature à corroborer des usages et des épisodes, parfois mal connus, de notre histoire locale de la première partie du XVII^{e} siècle. Je me suis efforcé d'identifier, dans la mesure de mes moyens, le plus grand nombre possible de ces mentions ; je compte sur l'indulgence de nos collègues pour les lacunes de mon

Digitized by Google

petit travail et sur leur obligeante érudition pour y suppléer.

***

Il semble que le registre V^e^ de l'ancien état-civil de Marcillac-Lanville ait été primitivement destiné à ne recevoir que des actes d'enterrement par son premier rédacteur, frère Jacques Le Blond, religieux et curé de Lanville, qui mourut le 15 novembre 1611, ayant à peine le temps d'inscrire deux décès sur la première page. Son successeur, frère Pierre Leroux, également religieux de Lanville, nous apprend lui-même, en tête des « enterrages » de l'année 1612, qu'il est « licentié en théologie de l'Ordre de Saint-Augustin » et a été « receu curé le 19 de febvrier à la requeste des habitans de Notre-Dame de Lanville en l'an 1612 ». C'est lui qui commença à rédiger ce cahier en partie double, en faisant de la dernière page dudit cahier la première de sa rubrique des mariages.

Cet ordre a été suivi, sauf erreurs aussitôt raturées et rectifiées, par le rédacteur principal du registre, après la mort du curé Leroux, survenue le 28 mars 1619. Ce nouveau rédacteur, qui signe seulement quelques mariages, et qui est l'auteur des mentions historiques qui sont publiées aujourd'hui, n'est pas le nouveau curé, Arnaud de Serres. Celui-ci, — un « gascon », nous apprend notre auteur, — prend possession de sa cure le 14 octobre suivant et semble être un prêtre séculier. Il ne rédige, au cours de ce registre, qu'un seul acte, et deux *mementos* pour la remise d' « extraits » au synode d'Angoulême. Je ne sais pour quelle cause le curé avait abandonné à un religieux du prieuré, que rien ne prouve être son vicaire, la rédaction exclusive des actes de *mariage* et d'*enterrement*, alors qu'il signait généralement et

Digitized by Google

ne dédaignait quelquefois pas de transcrire, lui-même, les actes de *baptême*, dans un autre registre.

Quoiqu'il en soit, le religieux qui supplée ainsi le curé dans la tenue des actes de mariage et d'enterrement, depuis l'année 1619 jusqu'en 1642, est le frère Hugues Joubert, d'une famille bourgeoise de Lanville qui avait déjà donné plusieurs religieux au prieuré. Nous le trouvons mentionné lui-même, pour la première fois, dans un précédent registre, comme « religieux de Lanville », le 13 février 1594. Il reparaît de nouveau sous cette dénomination en 1597, et depuis cette époque sa signature alterne avec celle des différents curés et un grand nombre d'actes sont rédigés de sa main. Dans des baptêmes de 1598 et 1603, où il est parrain, il est encore simplement qualifié de religieux ; mais le 10 juin 1607, il est dit « prieur du couvent de Lanville », — terme pris évidemment au sens large car, le 19 août 1612, un acte de baptême nous fixe sur son office de « prieur clostral ».

Dans son *Pouillé Historique du Diocèse d'Angoulême*, M. l'abbé Nanglard ne nomme pas le frère Hugues Joubert parmi les titulaires de cet office ; mais il le place au nombre des aumôniers et nous apprend qu'il fut transféré d'Agudelle, dépendant de l'abbaye de La Couronne. Le frère Joubert est muet sur ce détail de sa vie religieuse, peut-être parce qu'il était antérieur à la tenue de son registre. Il y consigne cependant soigneusement la résignation qu'il fit, le 3 février 1634, du prieuré claustral de l'abbaye de Celles, dont il avait été pourvu le 10 avril 1633, et sa prise de possession de l'aumônerie de Lanville, le 19 septembre de la même année 1634. Ces dates sont en contradiction avec celles fournies par M. l'abbé

Digitized by Google

Nanglard, qui limite ses fonctions d'aumônier de décembre 1626 au 6 mars 1636.

L'approche de la mort fit tomber la plume des mains du bon religieux qui fut un humble chroniqueur, naïf et impartial. « Le 3 janvier 1643 », nous apprend le curé de Serres, qui rédige l'acte lui-même dans un registre suivant, « a esté enterré Mr Joubert, Aumosnier de Lanville, dans la chapelle de Nre-Dame de l'Aumosnerie. » Il y avait donc au moins quarante-neuf ans qu'il était dans les ordres.

DOCUMENTS.

Nota : Les lettres E et M, placées en regard de chaque extrait, renvoient à l'une des deux rubriques du registre, *enterrements* et *mariages ;* les chiffres romains correspondent au numérotage spécial qui a été adopté dans le relevé des mentions indépendantes des actes, et les chiffres arabes ont trait aux actes proprement dits.

31 juillet 1619.

E.- III, p. 21. « Le dernier jour du mois de juillet 1619 a esté tué monsieur de La Couronne (1), dans le logis de Boys-

(1) *Jean de Volvire,* quatrième fils de Philippe, chev., sgr de Ruffec, lieutenant-général de Saintonge et d'Angoumois, et d'Anne de Daillon (Beauchet-Filleau, *Dictionnaire des Familles du Poitou,* 1re édition, t. II), fut abbé de La Couronne de 1584, ou 1585, à 1619. — M. l'abbé Blanchet (Hist. de l'Abbaye de La Couronne) fait mention de ce crime dont, d'après Tallemant des Réaux, le Roi Louis XIII aurait été l'instigateur et Henri de Volvire, qui avait à laver l'honneur de sa mère d'un soupçon injurieux, mais peu vraisemblable en ce qui concernait l'abbé, l'auteur responsable, sinon l'exécuteur.

Digitized by Google

Seguin (1), en la présence de monsieur de Ruffec (2), son nepveux, et sa mère (3), à coupz de pougnard. »

***

10 décembre 1619.

E. - V, p. 24. « Le mardy, dix[ie] jour du moys de décembre 1619, a esté fondue la grosse cloche, sur les deux heures du soir (4). »

***

10 janvier 1620.

E. VI, p. 25. « Le dixiesme jour du moys de jehanvier 1620 (5), a esté fondue la petite cloche, sur hune heure après midy. »

***

11 janvier 1620.

E. - VII, p. 25. « Le sabmedy, onze dudict moys, monsieur le baron

(1) *Bois-Seguin*, c[ne] de Lisant, c[on] de Civray (Vienne).

(2) M. l'abbé Blanchet, sans doute d'après Tallemant, dit que le neveu coupable était *Henri de Volvire*, fils aîné de Philippe, marquis de Ruffec (frère de l'abbé), et de Aymerie de Rochechouart. D'autre part, le *Dict. des Fam. du Poitou* arrête audit Philippe, fils du lieutenant-général, la filiation de cette branche, ce personnage n'ayant eu, d'après les auteurs, qu'une fille, Léonore, qui porta par mariage, en 1631, le marquisat de Ruffec à François de L'Aubespine, marquis de Châteauneuf. Le même ouvrage mentionne un *Henri*, fils aîné du second fils du lieutenant-général, Jacques de Volvire, frère de l'Abbé, baron de Saint-Brice, qui avait épousé Jeanne d'Erbrée. — *Henri*, d'après Tallemant, serait mort en 1620. Il était probablement le seul frère de Léonore, ce qui explique son nom de « Monsieur de Ruffec ».

(3) *Aymerie de Rochechouart*, ou *Jeanne d'Erbrée ?* Tallemant passe sous silence ce rôle de la mère.

(4) Cette mention, ainsi que la suivante, a été utilisée par M. l'abbé Nanglard dans son « *Pouillé Historique de l'ancien diocèse d'Angoulême.* »

(5) Petit erratum au « *Pouillé* » de M. l'abbé Nanglard, qui a imprimé *février* au lieu de *janvier*.

Digitized by Google

d'Estissac, estant avec luy mosieur l'abé de Laréau (1) et plusieurs aultres gantisommes, viendrent dîner à Lanville, et apprés le dîner furent à Marcillac, à Sainct Lazare (2), pour y entrer. On leur refusa la clef, et fuerent contrint de limer la sairure ; et en antrant chantèrent ung *Veni Creator* et firent faire la prédication par ung nommé monsieur Teste (3) ; et à la sortie, *Te Deum.* »

***

21 janvier 1620.

E. - VIII, p. 26. « Le mardy, vingt et ung dudict moys, monsieur de La Tardière, religieux de l'abeie de Moléon, en Poitou, et grant vicaire de monsieur l'abé de Laréau, prieur de Lanville, est venu en ce lieu de Lanville pour prendre possession de son dict vicariat (4) et a tenu chappistre avec les religieux. »

(1) Sans doute *François de La Rochefoucauld*, prieur de Lanville, mentionné à la note suivante (E. - VIII), et dont une autre note (E. - XLVI) nous apprend la mort, qui survint le 31 octobre 1635. Il était aussi abbé de Celles, en Poitou. M. l'abbé Nanglard ne l'a inscrit dans son « *Pouillé* » qu'à dater de 1630.

(2) C'était, d'après le « *Pouillé* » de M. l'abbé Nanglard, une « chapelle de dévotion ». On verra plus bas (E. - XI) qu'elle fut solennellement rendue au culte, après cinquante ans d'abandon, le 19 juillet suivant. Elle était située, comme il appert de cette note et de beaucoup d'actes des registres, non pas à Lanville, comme l'a écrit M. Nanglard, mais à Marcillac, — deux bourgs très distincts réunis en une seule paroisse, il est vrai, sans doute en raison de la ruine de l'église Saint-Michel de Marcillac.

(3) Peut-être *Jean Testu*, docteur en théologie, prieur de Saint-Grégoire-Lesquillon, qui fut archiprêtre d'Ambérac de 1636 à sa mort, en 1663, et collabora à la réforme du prieuré de Lanville comme délégué de Louis de La Rochefoucauld. (Nanglard, « *Pouillé* », — Ambérac.)

(4) Ce vicariat constituait sans doute une fonction personnelle et non un office claustral. — M. Paul de Fleury, dans son « *Rapport de l'Archiviste au Préfet* », de 1893, a signalé cette note.

Digitized by Google

***

23 avril 1620.

E. - IX, p. 29. « Le jour de Saint-Georges, vingt et trois du mois d'apruil 1620, baptaille à Marcillac facte par monsieur le barron (1) envers le procureur Le Cluseau (2), Pounareau (?) et aultres de Marcillac. »

***

26 mai 1620.

E. - 151 et X, p. 30. « Le mardy, vingt et six du moys de may 1620, est décédé monsieur d'Anbérac (3). »

***

19 juillet 1620.

E. - XI, p. 31. « Le dimanche dix et neuf du muas de juillet 1620, nous avons faict la procession à Sainct-Lazare, là où la messe a esté dicte, et y avoict sinquante et ung an que l'on ne l'y avoict dicte (4). »

***

2 août 1620.

E. - XII, p. 31. « Le deuxiesme jour du moys d'aoust, jour de diman-

(1) Sans doute le *baron d'Estissac*, déjà mentionné le 11 janvier (E. — VIII).

(2) Il y avait à Marcillac, à la même époque, une famille de juges sénéchaux et hommes de loi, du nom de *Briand*, dont quelques membres s'intitulaient « sieurs du Cluseau » — (Registres).

(3) S'agit-il d'un archiprêtre d'Ambérac, comme plus loin (E. — XXXV), — ou de *Gabriel Raymond*, éc., sg[r] d'Ambérac, époux de Suzanne d'Alloue, dont la fille, Madeleine, porta en secondes noces, le 17 mai 1640, la terre d'Ambérac à François de La Faye, éc., veuf de Jeanne Adhémar ? (Beauchet-Filleau, *op. cit.*, 2[e] éd., t. III).

(4) Peut-on inférer de cette note, avec M. l'abbé Nanglard, que cette chapelle fut *restaurée* le 19 juillet 1620 ?

Digitized by Google

che, 1620, rancontre (1) faicte à Briou par monsieur le conte de La Rochefoucost (2) et six conpagnies de mess. de Roan et de Soubize. Le premier cappitaine des dictes conpagnies estoict monsieur de Vos, autremant des Essards (3), qui a esté blecé de deux cous de moussequet,

(1) Une assemblée protestante, réunie à Loudun au mois de septembre 1619, renouvela les plaintes de la dernière assemblée de religionnaires clôturée à La Rochelle, en avril précédent, et « annonça la résolution de ne pas se dissoudre avant d'avoir reçu contentement ». Le Roi, qui avait refusé de recevoir ses députés, lui ordonna alors de se séparer et l'assura qu'il lui donnerait satisfaction ; à défaut de quoi, et après un délai de six mois, elle serait autorisée à se réunir de nouveau. C'est alors que le duc de Rohan, s'efforçant d'entraîner les protestants du Poitou dans le parti des mécontents de toute espèce, groupés autour de la Reine-mère, Marie de Médicis, exilée à Blois, entra en campagne. « Le Roi envoya contre lui le duc *(sic)* de La Rochefoucauld qui défit, à Briou, le régiment de Soubise. La plupart des huguenots étaient restés dans leurs foyers. Ceux de Luçon s'unirent même aux catholiques « pour se maintenir et conserver ensemble » (D. Fonteneau, XIV, 213, acte du 21 juillet 1620), et firent la garde simultanément avec eux. Un conseil de quinze membres, dont trois chanoines et six protestants, veillait à la sûreté de la ville. » (A.-F. Lièvre, *« Histoire des Protestants du Poitou »*, T. I, p. 288 et suiv. — Toute la page 289, où a été relevé le passage entre guillemets qui précède, est marquée, en tête, de la date 1620.)

Ce passage de l'*Histoire des Protestants du Poitou* est, jusqu'ici, la seule mention que j'aie trouvée pour corroborer l'information du frère Hugues Joubert.

(2) *François V*, comte, puis duc de *La Rochefoucauld*, fait gouverneur du Poitou par Louis XIII en 1622, à la place du duc de Rohan, fut reçu en la Chambre de la Sénéchaussée et du Présidial de Poitiers, le 6 septembre de la même année (Thibaudeau, *« Histoire du Poitou »*).

(3) *Jean*, comte de *Montalembert*, éc., sgr de Vaux, Gensay et des Essarts, était fils de Jean, comte de Montalembert, tué en 1587 à la bataille de Coutras, et de sa seconde femme, Anne de Lestang de Rulles. Successivement aide de camp des armées du Roi, capitaine au régiment de Vaubecourt (1615), gentilhomme de la Chambre du Roi (1618), aide de maréchal-de-camp (1622), dont il remplit les fonctions au siège de La Rochelle, puis capitaine d'une compagnie de 100 hommes de guerre, il reçut du maréchal de Bassompierre, le 14 janvier 1628, l'ordre de rejoindre l'armée pour marcher contre l'ennemi. Il épousa en premières noces, le 16 juin 1609, sa cousine Marie de Montalembert, fille d'André, sgr des Essarts, et de Jeanne de Montberon, morte sans enfants ; et en deuxièmes noces, le 25 décembre 1626, Marie de Joubert, dont postérité. (Beauchet-Filleau, *op. cit.*, 1re éd., t. II).

Digitized by Google

l'un dedans les reins et l'autre dans une espolle, et s'est randu à mon dict sieur le conte. Et est demeuré sur la plasse, suivant le commun dire de ceux qui y estoist, soisante ou quatre-vingt hommes de ceux de messieurs de Roan et Soubize, et deux cens prisonniers qui ont estés menés prisonniers à Poitiers. »

***

28 janvier 1621.

E. - XIII, p. 34. « Le xxviij de janvier 1621 (1) est mort le pape Pol 5e ».

***

6 janvier 1622.

E.-174 et XV, p. 37. « Le jour des Rois, sixiesme dudict moys, a esté anterré au grand cemetière de Lanville André Tatenache, qui cest réduict catollique à la fin de ces jours. »

***

29 janvier 1623.

E. - 191 et XVI, p. 42. « Le dimanche, vingt et neuf dudict mois de janvier 1623, a esté enterré en l'église de Lanville frère François Bode, vicaire du prieuré d'Ardenne, (2) normant de nation. »

***

19 août 1623.

E. - XVIII, p. 44. « Le dix et neuf du mois d'aoust, jour de la dédicace de l'église, ont estés pandus et étranglés et brûlés, leur procês brûlé avec eux, les cendres jetées au vand, François Calleteau et Anthoinette Calleteau, père et fille, pour

(1) C'est bien la date donnée par les chronologistes.

(2) Il y a un prieuré d'Ardenne, très remarquable au point de vue archéologique, dans le département du Calvados. (Voir A. de Caumont, *Abécédaire d'Archéologie.*)

Digitized by Google

avoir estés atins et connivans (1) que le dict Calleteau, père, entreten [oit] la dicte Toinette, sa fille. »

***

12 mars 1625.

E. - XIX, p. 49. « Le douze du mois de Mars, jour de Sainct Grégoire, est tombé la voûte de l'église de paroisse, (2) savoir celle du mitan. »

***

28 septembre 1625.

M. - I, p. 28. « Le vingt et huict du mois de septembre a esté apportée l'image de Nostre-Dame, (3) laquelle estoit on navire

(1) Si anti-grammaticale que soit la tournure de cette phrase, il ne me paraît pas possible de lire ces deux mots autrement.

(2) Ces mots : « l'église de paroisse », pourraient bien désigner l'ancienne église paroissiale de *Marcillac*, Saint-Michel, que M. l'Abbé Nanglard dit avoir été fort endommagée par les Anglais, rendue au culte de 1440 à 1560, puis abandonnée de nouveau, après cette date, sauf un service intermittent. — Si cette note du frère Hugues Joubert, qu'a utilisée le savant auteur du *« Pouillé »*, désignait la partie de l'église priorale de *Lanville* affectée au service paroissial, elle serait, en effet, incompréhensible. Il n'est pas admissible que l'église priorale tout entière fut employée pour ce service ; c'était contraire à l'usage, sinon à la règle canonique, et d'ailleurs ces mots « l'église de paroisse » établissent d'eux-mêmes la distinction. — M. l'abbé Nanglard dit que le « latéral Nord » de l'église du prieuré fut « affecté à la paroisse depuis la chûte de la voûte de la nef principale, le 12 mars 1625. » — Mais, 1° il n'y a pas de « nef principale » à Lanville, qui est une « croix latine » de structure romane -angoumoisine, à nef unique, avec coupole sur la croisée ; 2° la voûte « du mitant » ne saurait donc être, à Lanville, que cette coupole centrale ; or, elle existe encore de nos jours, ainsi que le cul-de-four de l'abside, les berceaux romans du transsept et les croisées de nervures qui remplacèrent au XV[e] siecle, sur la nef, le berceau primitif ; 3° le service paroissial se faisait fort probablement, à Lanville, comme dans tous les endroits où il n'y avait qu'un seul édifice pour les deux besoins, dans le bras du transsept non juxtaposé aux bâtiments claustraux, c'est-à-dire, en l'espèce, dans le bras *sud* ; celui-ci, en effet, laisse encore voir les traces de la porte, aujourd'hui murée, qui y donnait accès, du bourg.

(3) Cette « image » existe-t'elle encore ?

Digitized by Google

appellé la Vierge, le quel fut brûlé à la bataille navalle qui ce commença le quinze du mois de septembre 1625. » (1)

(1) On trouve à la Bibliothèque Nationale, sous la cote 2368, L^b 36, une petite plaquette in-8°, de 8 pp., incomplète, intitulée : « Sommaire et vray discours de ce qui s'est passé en l'Isle-de-Ré et aux combats donnés tant par Mer que par Terre, les 15, 16, 17 et 18 iours de Septembre, 1625. — Ensemble de la reddition de l'Isle et Chasteau d'Oleron. » — A Fontenay, chez Pierre Petit-Ian, Imprimeur et Libraire, MDC.XXV.

Ce petit ouvrage, extrêmement rare, nous fournit des détails très précis sur cet épisode des guerres de Richelieu contre les protestants alliés aux Anglais et qui, commencées en 1623, se terminèrent en 1628 par la prise de La Rochelle. L'amiral du Roi était le duc de Montmorency, pair et Grand-Amiral de France, assisté du sieur Hotein, amiral de Hollande *(sic)*. — Sur terre, les forces royales étaient commandées par le duc de La Rochefoucauld, gouverneur du Poitou, lieutenant-général des armées de Sa Majesté ès provinces de Poitou et d'Aunis ; M. de Saint-Luc, aussi lieutenant-général des dites armées en Saintonge et en son gouvernement de Brouage et iles adjacentes, et M. de Toyras, — mestre de camp du régiment de Champagne et maréchal de camp.

p. 5 : «..... Et de fait, l'endemain 16, sur les trois heures du soir, après avoir sceu la deffaicte de leur Armée de Terre, ils [les ennemis] virent le vent changé et favorable à leur dessein, et s'appareillent et sortent : mais le vent cessant de leur estre bon, ils furent rebattus et repoussés dans la fosse [de l'Oye]. Ce fut lors qu'ils désespérèrent du tout de leur affaire, et leur Admiral, Guiton, la nuict se sauva dans la Rochelle, abandonnant la *Vierge*, où il estoit ; son pilote la fit eschoüer pour aider [?] la plupart des siens se sauver à Saint-Martin, afin d'avoir composition avec ceux qui s'y estoient retirez de leur deffaicte en terre : les autres Navires l'imitant s'eschoüerent aussi, excepté quelques uns qui eschappèrent par les ténèbres.

« L'endemain, 17, le *Lion d'Or*, le *Saint-Loüys*, le *Centurion* et le Navire de la Foucaudière se rendirent à M. l'Admiral : le *Saint-Michel*, que commandoit Jacques Foran, se rendit aussi par composition à M. de Bouteville et à M. le Chevalier de Saint-Julian ; de quoy M. le Comte de Vauvert, neveu de M. l'Admiral, conceut quelque émulation, et persuada à M. de Launay de Rasilly, avec lequel il estoit, d'aller aborder la *Vierge* : M. le Chevallier de la Villeneufve, commandant le *Har*[*le*]*m(?)* Hollandois, et M. le Chevallier de Jussé, qui commandoit le *Saint-François*, et le Capitaine Veil..n, dans un Ollonois, piquez de mesme jalousie, y allèrent avec tant d'ardeur qu'ils ne virent, ou n'obéyrent au signal de s'en revenir que l'Admiral leur donnoit, prévoyant leur malheur. Ceux qui estoient dans la *Vierge*, les atten-

Digitized by Google

***

6 janvier 1626.

E. - 245 et XXI, p. 54. « Le sixiesme jour du mois de janvier, jour des Roys, est décédé Jehan Constant ; et est mort à Issoudun, (1) d'une mort subite, distant de neuf grant lieues de Marcillac. »

***

17 avril 1627.

E. - XXIII, p. 62. « Le sabmedy, dix et sept dudict mois, mestre Baptiste Joubert, de Marcillac, a esté reçu Juge de Lanville. »

dant [de ou : à] la longueur d'une pique, et ne voyant point de mercy pour eux, deschargent toute leur Artillerie, et quelque soixante mousquetades, avec grand effect, puis une partie se sauve en terre. L'autre, désespérée, attend que le Navire fust remply des assaillans ; lors un endiablé mit le feu aux poudres, d'où suivit un espouvantable embrasement [des] débris. Ainsi sont péris ces cinq Navires, et [peu] d'hommes en eschapèrent. M. le Comte de Vauvert y fut tué, et M. le Chevallier de la Villeneufve, et un très brave et sage Gentilhomme d'Angoumois, nommé M. de l'Oisellerie, lequel et son neveu M. de Beauregard estoient venus avec M. de Rulles, (homme de qualité et fort généreux) pour combattre avec M. le Duc de la Rochefoucauld ; et n'y ayant peu estre à temps, ils prirent cette occasion pour n'estre veus inutiles. Ces deux derniers se sont sauvez, et quelques chefs, entre lesquels M. de Launay est grandement loüé qui, pour sauver des hommes, fit faire plusieurs voyages à ses chalupes, et ne s'en servit pour sa personne qu'à l'extrémité. Ceste perte est d'autant plus regrettable quelle a esté faicte sans nécessité, et qu'elle a en quelque sorte terny la splendeur et diminué la joye d'une très belle victoire. Les autres Navires des ennemis venus en la puissance du Roy sont de moindre considération, et la plupart tant brisez qu'ils ne servent que de spectacle hideux sur le rivage.

« Des huict Navires qui, avant le combat, estoient allez à la petite guerre, un Flaman rapporte en avoir recogneu sept, qui sont deux grands Flamans, deux Anglois, le *Saint-Jean*, *(sic)* que commandoit Jean *(sic)* Foran, le vaisseau de Papein, et celui de Besiers....»

(1) Il faut sans doute comprendre : « Exoudun », c^ne^, c^on^ de La Mothe-S^te^-Héraye (Deux-Sèvres).

Digitized by Google

***

9 juillet 1627.

E. - 284 et XXIV, p. 63. « Le neufiesme du mois de juillet est décédé, sur la minuit, Pierre Briand, Juge de Marcillac, et n'a demeuré Juge que sainq mois ; et a esté enterré le dimanche, onze dudict moys. »

***

8 novembre 1627.

E. - XXV, p. 64. « Le lundy, huict du mois de novam, les Englois ont estés chacés de l'ile de Ré, et en a esté tué et prins prisonniers deux milles, entre autres le nepveur de Bouquinquant, qui a esté prins prisonnier ; et luy a esté blecé d'un coup de musquet. » (1)

***

19 décembre 1627.

E. - XXVI, p. 65. « Le sabmedy, dix et neuf du mois de décembre 1627, a esté receu Juge de Marcillac Samuel Briand, filz de monsieur de La Chosée ; et avons veu trois juges à Marcilla en ung an qui portoist tous le nom de Briand. »

(1) Cf. Emile Biais : *Relation de la défaite des Anglais dans l'Ile de Ré, en 1627*, dans le Bull. de la Soc. arch. et hist. de la Ch., 1887. — Il résulte de cette *Relation* que le duc de « Bouquinguam » fut « blaissé d'une mousquetade ». — Comment se nommait son neveu ? Il n'en est pas question dans la *Relation* qui cite seulement, parmi les prisonniers, le colonel***, grand maître de l'artilerie ; le « milord Monjoye », général de la cavalerie ; le chevalier de La Chèse et le chevalier Riche, colonel, frère du comte de Hotlan. L'un de ceux-ci était-il neveu de Buckingham ?

A signaler que le sieur « de Bellniguant » qui, d'après la *Relation*, porta la nouvelle au Roi, était très probablement un « Bellinguant », corruption pour Beringhem.

Digitized by Google

***

19 septembre 1628.

E. - 305 et XXVII, p. 67. « Le mardy, dix et neuf du mois de septembre 1628, est décédé sur les sainq heures du soir monsieur le prieur de Saint-Fleurant (1) en ce lieu de Lanville, et son corps a esté ouvert le mesme jour ; et a-t-on trouvé une apostume on côté destre, près le roignon. Et ces entragles enterrées devant le grand autel, et çon corps porté en terre à Sainct Fleurant de La Roche Foucost. »

***

28 septembre 1628.

M. - II, p. 36. « La vigille de Sainct Michel, monsieur de Larochefoucost (2) a receu ung chevalier, en l'église de Lanville, de l'ordre de Sainct-Michel, nommé monsieur Dubreul de Chanier. » (3)

***

29 octobre — novembre 1628.

M. - III, p. 36. « La Rochelle c'est randue à l'obéissance du Roy le

(1) Etait-ce encore un La Rochefoucauld, comme le 3e des prieurs commendataires de Lanville nommés par M. l'Abbé Nanglard, lequel était, en effet, prieur de Saint-Florent sept ans plus tard ? L'auteur du *« Pouillé »* est muet à l'égard de celui-ci, à l'article du prieuré de Lanville. Mais c'est peut-être le *Nicolas du Tramblet* dont il parle à l'article Saint-Florent-de-La Rochefoucauld, et qui testa en 1628.

(2) Il s'agit sans doute ici de *François V, duc de La Rochefoucauld*, pair de France, gouverneur du Poitou, et non de *François de La Rochefoucauld*, abbé de La Réau et de Celles, prieur de Lanville, nommé plus haut.

(3) Le Breuil, château seigneurial de Champniers, fut acheté au XVIIIe siècle par le président Arnauld. (V. Vigier de La Pile). — Auparavant, ce fief appartenait à la famille *Guy*. On trouve Godefroy Guy, écuyer, en 1576, et François Guy, en 1632, tous deux seigneurs du Breuil de Champniers. (Arch. dép. de la Charente. — Vachier, not. à Angoulême.)

Digitized by Google

ving et neufiesme jour du mois d'octobre 1628 (1). Les régimans des Gardes ont entré le trante du dict mois pour enterrer ceux qui estet mors de fin, et le Roy a entré le jour de la Tousaint, et y a demeuré six ou sept jornés, et puis a pris chemin pour aller à Paris. »

***

20 janvier 1629.

E. - 313 et XXVIII, p. 69. « Le vingtiesme jour du mois de Janvier 1629, est décédé monsieur de Bilognon, (2) capitaine du chatel de Marcillac et mestre des eos et foure (3) de la principoté de Marcillac. »

***

3 mars 1629.

E. - XXIX, p. 69. « Le sabmedy, troisiesme jour du mois de mars 1629, est décédé monsieur de Rufaictf ; (4) et est mort d'une mort subitte et n'a maladé (5) que vingtz et quatre heur, et a esté enterré le douziesme dudict mois au lieu de Rufaic. »

(1) Le frère Joubert fait ici une légère erreur de date : c'est le 28, et non le 29 octobre, qu'eut lieu la reddition de La Rochelle.

(2) Ce devait être un *Regnaud*, et sans doute *Philippe Regnaud*, écuyer, seigneur de Villognon et de Massignac, archer dans la c^ie^ de M. de La Vauguyon en 1574, marié en 1564 à Anne de Barbarin, et dont le fils, Isaac, vendit sa maison et seigneurie de Villognon, le 26 février 1629, au sieur de La Simonie (Beauchet-Filleau, *op. cit.*, 1^re^ éd., t. II.) — Le sieur de La Simonie était lui-même Charles Flament, écuyer, qui devint ainsi seigneur de Villognon, et fit partie du ban de 1635.

(3) Sic.

(4) Probablement *Philippe de Volvire*, seigneur marquis de Ruffec, cité plus haut (E. — III), dont la femme, Aymerie de Rochechouart, est dite sa veuve en 1638. (Beauchet-Filleau, *op. cit.*, 1^re^ éd., t. II.)

(5) Expression encore couramment usitée parmi les paysans d'Angoumois.

Digitized by Google

***

18 juillet 1629.

M. - IV, p. 39. « Le mercredy, dix huict du moys de Juillet 1629, batrie à Aigres, sur les huict heures du matin, à cauze des impozeurs de Gabelle, où il y en a esté tué ung et trois de blecés. »

***

13 août 1629.

E. - XXX, p. 70. « Le lundy, treziesme jour du mois d'aoust, surprinze au château de Rufec par monsieur de Montandre. » (1)

***

10 octobre 1629.

E. - XXXI, p. 71. « Le mercredy, dixiesme dudict mois d'octobre, nous avons esté à la quaranten de defunte Marie de Tailleborc, au lieu de Mons, où le curé dudict lieu nous a demendé sy nous estions a l'enterremant de Pierre Vallintin, (2)

(1) *Charles de La Rochefoucauld de Fonsèque*, marquis de Montendre, substitué aux noms et armes de Fonsèque, en raison du mariage de son père Isaac, baron de Montendre et seigneur de Montguyon, avec l'héritière de Fonsèque, Hélène, fille de Charles de Fonsèque, seigneur de Surgères, et d'Esther Chabot de Sainte-Foix, dame d'Agurré. — *Charles de La Rochefoucauld*, qui avait épousé, le 27 septembre 1633, Renée Thevin, fille de François, seigneur de La Darblière, et de Marie Le Franc, mena une c^ie^ de 100 gentilshommes, ses voisins et ses vassaux, au secours de l'île de Ré, attaquée par l'armée anglaise, commandée par le duc de Buckingham. (P. Anselme, *Officiers de la Couronne*, t. IV.)

(2) *Vallantin*, seigneurs de Germeville, Villeneuve, Montbrun, Boisauroux, etc.. Famille d'ancienne noblesse d'Angoumois, qui semble aujourd'hui éteinte. Portait : *d'argent, à une croix d'azur chargée d'un croissant d'or sur le milieu, et de 4 étoiles à 6 rais du même, posées à chaque extrémité de la croix.* Ce *Pierre Vallantin* ne figure pas dans la généalogie de cette famille qu'a publiée d'Hozier.

Une mention de *Marie de Taillebourg*, sa femme, est faite dans nos registres, à une date antérieure.

Digitized by Google

escui sieur de La Court. Nous avons respondu que ouye, et nous a faict signer un act comme il avoict esté enterré le onze du mois de décembre 1628. »

***

22 avril 1630.

E. - XXXII, p. 72. « Depuis le dernier Avril 1629 jusques à ce jordhuy, 22 apvril 1630, extraict a esté faict et donné au Synode par moy, — A. Deserres, † curé. » (1)

***

22 avril 1630.

M. - V, p. 41. « Extrait a esté donné au Synode, depuis le 10 novembre 1629 jusques au 22 Apvril 1630, par moy, — A. Deserres, curé. »

***

14 mai 1631.

E. - XXXIV, p. 77. « Le quatorziesme jour du mois de may 1631, est décédé misire Jehan de Labrousse, en son vivant curé de Villeiésus et Foucœure (2), et a esté enterré en l'église de Villeiésus. »

***

Mai 1631.

M. - VI, p. 44. « tamps cher » « Au mois de may 1631, le boisseau de frommant c'est vendeu onze livres, et la méture sept livres dix solz. » (3)

(1) Faut-il conclure de cette note et de la suivante que les curés étaient tenus, à cette époque, de fournir au synode diocésain des copies des actes dont ils devaient remettre les doubles au greffe du Présidial ?

(2) Ce renseignement confirme celui donné par M. l'abbé Nanglard, à l'article Villejésus. Néanmoins, l'auteur du « *Pouillé* » ne mentionne pas la double qualité de ce personnage, dont il n'est pas question à l'article Fouqueure.

(3) Cf. A.-F. Liévre, *La misère et les épidémies à Angoulême, aux XVII^e^ et XVIII^e^ S. S.*

Digitized by Google

***

4 août 1631.

E. - 368 et XXXV, p. 79. « Le quatre iesme du moys d'aoust 1631, est décédé Charle de Chambes, escuier, sieur de La Michenie et archiprestre d'Enbérac ; et a esté enterré au dict Enbérac, le sainquiesme dudict mois. » (1)

***

2 septembre 1631.

E. - XXXVI, p. 79. « Le segont jour du mois de septembre 1631, monsieur Voisin a print possession de l'archipréveré d'Enbérac. »

***

4 septembre 1631.

M. - VII, p. 44. « Le quatre iesme jour du mois de septembre 1631, monsieur de La Rochefoucost (2) a esté receu duc et père de France. »

***

18 août 1632.

E.-387 et XXXVIII, p. 82. « peste ». « Le mercredy, dix huict du mois d'aoust, est mort de peste Thoinette Bouier ; et comme on la vouloit mener à une loge, elle est morte en chemin, près les Justices, et a esté enterrée en ung champ de mestre Arrenau [Aubineau], sirugien. » (3)

(1) Cette note et la suivante confirment les renseignements de M. l'abbé Nanglard, qui écrit : « Chambres ». Mais c'est bien *Chambes* qu'il faut lire.

(2) *François V*, dont le comté fut érigé en duché-pairie par lettres-patentes données par Louis XIII à Niort, en avril 1622. — Moréri (éd. 1732, t. V) dit qu'il fut reçu au Parlement de Paris le 24 juillet 1637. Faut-il voir ici un troisième cérémonial intermédiaire ?

(3) Cet acte est le premier de toute une série de décès, dus à la peste qui régna plus de six mois à Marcillac-Lanville, faisant 55

Digitized by Google

***

4 septembre 1632.

M. - VIII, p. 47. « Le sabmedy, quatre iesme du mois de septembre, a esté receu procureur de Marcillac, Jehan Joubert, filz de mestre Baptiste Joubert. »

victimes. Il semble qu'il fût de règle d'enterrer les pestiférés hors du cimetière, à en juger d'après notre registre, qui ne fait d'ailleurs que trois mentions de sépultures de ce genre. — *1er septembre*, enterrement de Jane Veillerand, d'Aiset, « en ung jardin près sa porte » ; — *5 septembre*, enterrement de Jehan Bouier, de La Grange « qui est mort de la peste et a esté enterré en une pierrière près son jardrin ». — A la suite de ces trois premiers cas mortels, les « morts de peste » ou « de contagion » se multiplient à tel point que le frère Joubert néglige sans doute de mentionner les conditions de la sépulture.

Voici la liste de ces décès : *25 septembre*, la fille de défunt Jehan Bouier ; — *27 septembre*, « la fame dudict Bouier, sis deceus nommé » ; — *du 27 au 30 septembre*, « le filz de la fille de Guillaume Clémanceau » ; — *8 octobre*, « monsieur de Bayer » ; — *14 octobre*, la fille de Guillaume Clémenceau ; — *15 octobre*, le fils de Michelle Loigle ; — *17 octobre*, le fils du chapelier de Marcillac ; — *1er novembre*, la fille de Pierre Biard, l'aîné ; — la fille de La Sablonne ; — le fils de Sudre ; — le fils de Mesniou (Lambert Faure, dit Mesniou ; *Registre*) ; — la sœur de Foucaut ; — le fils de Pierre Benoist ; — *4 novembre*, la femme de Pierre Benoist ; — la fille de défunt Lien (?) ; — le « servitteur » de Biard, l'aîné ; — *5 novembre*, Jehan Birot, dit Le Chagne ; — la femme de Guillaume Clémenceau, dite La Chatte ; — *6 novembre*, Pierre Moreau, dit Pierre de Move (?) ; — la « fille du Chat » ; — le serviteur de Jacques Nadauld, mort « en ung tet de porceau » ; — 7 *novembre*, le « cappelier » de Marcillac ; — « l'otre de ces enfans dudict chapelier » ; — *8 novembre*, le fils de La Sablonne ; — la fille de Jehan Matart ; — *10 novembre*, la femme du chapelier ; — le fils de Pierre Biard ; — *11 novembre*, Pierre Biard, « nommé sy deceus » ; — la femme de défunt Topin ; — « l'autre filz de Pierre Benoist, dict Frape Loup » ; — la belle-mère de Jehan Renou ; — *13 novembre*, François Aubineau, de Chanterane, âgé de 27 ans, « qui est mort pulmonique » ; — Pierre Buerne, dit La Cave (?) ; — *14 novembre*, le fils de Jehan Plantevigne, « dict Le Mesnion » ; — *16 novembre*, la femme de Pierre Buerne, dit La Cave ; — *18 novembre*, la femme de défunt Drin, Bernard ; — *22 novembre*, la nièce de défunt Pierre Moreau ; — *25 novembre*, la fille de défunt Topin ; — le fils dudit Topin ; — *30 novembre*, Jehan Mailier, d'Aupaneau ; — *1er décembre*, la fille de défunt Lien Godineau, de La Grange ; — *3 décembre*, Jehan

Digitized by Google

***

Entre le 4 et le 12 janvier 1633.

E. - XXXIX, p. 89. « Il est mort, en la maison de défunt Bufferongle, quatre enfans en trois jours, de contagion. »

***

10 avril 1633.

M. - IX, p. 48. « Le dixiesme jour du mois d'apruil 1633, j'ay prins possession du prieuré clostral de Celle. »

***

13 mai 1633.

M. - X, p. 49. « Le Vendredy, treze iesme du mois de may 1633, est né, sur les dix heures troys cars du matin, ung filz de monr de La Rochefoucost, qu'on appelle Mr le baron de Montignac (1). »

***

28 août 1633.

M. - XI, p. 49. « Le vingtz et huict du mois d'aoust 1633, a esté receu pour porter l'abit François Jay, nepveur du prieur de Bigignay (2). »

Matart, de Marcillac ; — *11 décembre*, Jehan Barré, dit « Bufe Rongle » ; — *19 décembre*, le gendre de Lambert Faure ; — *23 Décembre*, la fille de Lambert Faure, « femme dudict gendre subznommé » ; — *29 décembre*, la mère de défunt « Buffarongle » ; — *31 décembre*, la fille de Buffarongle ; — *1er janvier 1633*, Raimond Benoist, de Germeville ; — *4 janvier*, « mestre Jehan Bernard, pratitien de Marcillac » ; — *12 janvier*, la femme de défunt Lambert Faure ; — *31 janvier*, la fille de défunt Jehan Matard ; — *1er février*, Marguerite Aubineau, de Chanterane, femme de Jehan Caillau.

(1) Le P. Anselme, *Grands Officiers de la Couronne*, t. IV, enregistre cette naissance à la date donnée par notre auteur, mais ne fait pas mention du titre. C'était *Aimery de La Rochefoucauld*, 4e fils de François V. Il ne vécut que cinq ou six ans.

(2) Bignay.

Digitized by Google

***

3 février 1634.

E. - XL, p. 91. « Le troysiesme jour du moys de febvrier 1634, j'ay faict ressination du prieuré clostral de Celle entre les mains de Nostre Saint Père le Pappe. »

***

10 février 1634.

E. - XLI, p. 92. « Le Vandredy, dixiesme jour du mois de febvrier 1634, monsieur le Doin de La Rochefoucost a prins possession du prieuré de Lanville pour monsieur de Verteuil (1). »

***

29 mai 1634.

E. - II, p. 2. « Le vingtz et neuf du mois de may 1634, ma quevalle a heu ung poulin. »

***

26 juillet 1634.

M. - XII, p. 51. « Le mercredy, vingtz et six du mois de juillet 1634, est né ung filz de monsieur de La Rochefoucost, sur les trois heures du matin, qu'on a nommé..... (2) » *(sic)*.

(1) Cette note semble difficile à concilier avec les données de M. l'abbé Nanglard, et celles même de notre registre, *suprà* (E. — VII, VIII ; M. — II) et *infrà* (E. — 474 et XLVII).

(2) *Henry de La Rochefoucauld*, 5e fils de François V, naquit, suivant le P. Anselme *(op. et loc. cit.)*, le 27 juillet 1634, et fut abbé de St-Colombe et de N.-D. de Celle, puis nommé aux abbayes de La Chaise-Dieu et de Fontfroide, le 15 août 1698, après la mort d'Henry-Achille de La Rochefoucauld, son neveu. Louis XIV le nomma au prieuré de Lanville, le 16 août 1689. Il mourut le 16 décembre 1708, âgé de 74 ans. *(Gall. Christ.)*

Digitized by Google

***

19 septembre 1634.

E. - XLII, p. 93. « J'ay prins possession de l'omonerie de Lanville le dix et neuf du mois de septembre 1634. »

***

1er novembre 1634.

M. - XIII, p. 52. « Le premier jour de novembre, jour de Tousaint, a esté receu pour avoir l'abit le filz du lieutenant (1). »

***

24 décembre 1634.

E. - XLIII, p. 94. « Le vingtz et quatre du mois de décembre, vigille de Nouel 1634, est décédé Antoine de Larochefoucost, évesque d'Angoulesme (3), et a esté enterré le vingtz et six dudict mois. »

***

24 avril 1635.

M. - XIV, p. 53. « Le vingtz et quatre du mois d'apruil 1635, le filz de monsieur de Beaucroissant (3) a pris l'abit de religieux. »

(1) *Jehan Briand*, lieutenant du sénéchal de Marcillac, mort le 22 juillet 1641. *(Registre.)*

(2) Frère de François, prieur de Lanville et abbé de La Réau, — d'après M. l'abbé Nanglard, dont le *Pouillé* confirme les deux dates données par cette note.

(3) M. de Beaucroissant était un *Arnauld*, écuyer (?), de la famille *Arnauld*, sr[s] de *Langlée* (en Marcillac), qu'on trouve établie dans cette région, où elle contracta de bonnes alliances, dès la fin du XVIe siècle, et qui semble n'avoir aucun rapport de parenté ni d'origine avec celle des Arnauld de Bouex, dont la fortune s'édifia si rapidement à la fin du XVIIe siècle. — Une particularité curieuse des registres de Marcillac-Lanville concerne cette famille : à part deux ou trois oublis isolés, chaque fois que le nom de l'un de ses membres se présente, suivi du qualificatif d' « écuyer », ce dernier mot a été raturé à une époque inconnue, à l'aide d'une encre très noire, toujours la même, ce qui

Digitized by Google

***

2 juin 1635.

E. - 471 et XLIV, p. 95. « Le deuxiesme jour du mois de juing 1635, a esté pandu à Marcillac une fille nomée Loyze, qui avoict tué son fruict et l'avoit porté en une pierrère. »

***

31 août 1635.

E. - 472 et XLV, p. 95. « Le dernier jour du mois d'oust, environ jour couché, a esté tué Jehan Charon, près le Pré Bataillier, par le sergent cens pitié (1). »

***

15 septembre 1635.

M. - XV, p. 53. « 18 livres pour la cloche » « Le quinze du mois de septembre a esté fondu la petite cloche, sur les six heures du soir, et avons donné au fondeur pour sa vacation, pour le tout, dix huict livres. » (2)

***

28 septembre 1635.

M. - XVI, p. 53. « Le vandredy, vingt et huict du mois de septembre 1635, est né ung fils de monsieur de Marcillac. » (3)

donne à penser que toutes ces « rectifications » étranges ont été faites à la même date. — Faut-il y voir la trace d'un procès en usurpation de noblesse, intenté aux *Arnauld de Langlée* par la paroisse de Marcillac, et gagné par elle ? — On sait, en effet, que plus le nombre des gentilshommes d'une même paroisse était considérable, plus la taille, fixée globalement, pesait lourdement sur les habitants roturiers, qui avaient tout intérêt à surveiller les supercheries de ce genre.

(1) En dépit de cette orthographe étrange, je ne vois pas d'autre lecture possible.

(2) Cette note ne paraît pas avoir été connue de M. l'abbé Nanglard qui n'a fait état, dans son *Pouillé*, que des deux premières du même genre, de 1619 et 1620 (E. — V et VI).

(3) *Charles de La Rochefoucauld*, chev. de Malte, né le 29 septembre 1635, 2e fils de François VI, prince de Marcillac, puis duc de

Digitized by Google

***

31 octobre 1635.

E. - 474 et XLVI, p. 96. « Le dernier jour du mois d'octobre, vigille de la Tousaintz, est décédé François de La Rochefoucost, en son vivant abé des Abéïes La Réau, Selle, en Poitou, et prieur de Lanville, qui est décédé sur les neuf heures du matin, et a esté enterré le mesme jour sur les quatres heures du soir. » (1)

***

12 novembre 1635.

E. - XLVII, p. 96. « Le douze du mois de novembre 1635, a esté receu juge de Lanville Lois Lote, procureur de Villeiésus. »

***

19 février 1636.

E. - 479 et XLVIII, p. 97. « Le dix et neuf du mois de febvrier 1636, a esté enterré Sallomon Fermi, qui est mort à l'omonerie, et a maladé trois semene, lequel il m'a fallu norir durant le tamps. »

***

7 juin 1636.

E. - XLIX, p. 98. « Le septiesme jour du mois de juing 1636, a esté pandu à Marᵉᶜ Simon Musard, du lieu d'Aigres, pour avoir tué sa fame d'un coup d'épée. »

***

20 octobre 1636

E. - L, p. 98. « Le lundy, vingt dudict mois, le novisse, filz de

La Rochefoucauld, et de Andrée de Vivonne, dame de La Châtaigneraye. Il reçut l'abbaye de Molesme, sur la démission du prince de Conti, et s'en démit en faveur de son frère Alexandre. Il mourut le 19 novembre 1692. (P. Anselme, *op. et loc. cit.*)

(1) Renseignement conforme au *Pouillé* de M. l'Abbé Nanglard. (Cf. E. — VII, VIII ; M. — II et E. — XLI.)

Digitized by Google

mesieur de Beaucroissant (1), a esté estudier à Cheboutonne. »

***

14 mai 1638.

E. - LII, p. 103. « Le quatorze (2) du mois de may, monsieur d'Engoulesme a faict son entrée Engoulesme, et stoit le lendeman de la Santion, et ce nome Jacques du Pairon. »

***

5 septembre 1638.

M. - XVIII, p. 58. « Le sainquiesme de septembre 1638 est né le Dofin de France (3). »

***

5 mars 1639.

« Le sabmedy, sainquiesme du mois de mars, a esté trouvé à la chapelle de l'omonerie une petite fille, et a esté nommée Janne de La Chapelle. »

***

21 décembre 1639.

E. - LIII, p. 108. « Le jour de sainct Toumas, vingt et hung du mois de décembre 1639, a esté donné l'abit à Izac Itier, de Tuson. »

***

9 juillet 1640.

E. - 546 et LIV, p. 110. « Le neuf du mois de juillet 1640, sur les six heures du matin, a esté apporté sous le grand portal de l'omonerie

(1) Voir M. — XIV, note. Il s'agit évidemment des mêmes personnages.

(2) *Alias :* 15 mai. (Nanglard, *Pouillé.*)

(3) Le roi *Louis XIV* est né, en effet, à la date consignée par le frère Joubert.

Digitized by Google

ung homme, porté par deux autres hommes, envelopé en ung bau lin, avec ung grant pan, qui ce nomme Antoine Langreuil, d'Overgne ; et a demeuré dedans la dicte omonerie jusque au quatorze dudict mois, durant lequel tamps il a receu le Sainct Sacremant, enfin est mort. »

Vicomte DE MASSOUGNES DES FONTAINES.

Digitized by Google

UNE SÉPULTURE

DU

PREMIER AGE DU FER

Aux Planes, commune de Saint-Yrieix (Charente)

HISTORIQUE.

A quelques kilomètres, à l'ouest d'Angoulême, sur la rive droite de la Charente, en face de la Poudrerie, existait une sorte d'échancrure, limitée à l'ouest par la côte de Sainte-Barbe et au nord par de légers coteaux.

A l'époque où le lit de la Charente emplissait toute la vallée, il se produisit là un remous considérable, dont le résultat fut de combler peu à peu de sables et de graviers toute la surface de cette anse et d'y laisser, avec les autres objets charriés par le courant, des haches chelléennes, des défenses et des dents d'éléphants, des os de cheval, de bœuf, etc., que l'on y rencontre aujourd'hui fréquemment.

Depuis de longues années le sol de cette plaine est exploité pour l'extraction des sables et graviers, et une grande partie de sa surface a été bouleversée.

Depuis longtemps M. Jean Carmagnac, propriétaire dans ce hameau, avait remarqué, à la surface du sol de sa carrière de sable, un espace carré, de dix mètres de côté, circonscrit par des fossés de $1^{m}50$ de large sur $0^{m}80$ de profondeur, dont les matériaux avaient été soigneusement enlevés. Au mois de décembre dernier, il attaqua ce carré et ne tarda pas

Digitized by Google

à découvrir, à 1m30 de profondeur, une sépulture renfermant un squelette étendu, de 1m80 de long, la tête au nord. La fosse creusée dans le sable, avait deux mètres de long et était plus large aux pieds qu'à la tête. Le corps reposait sur le fond de la fosse ; de chaque côté de la terre prise à la surface avait été fortement tassée et le tout avait été recouvert d'une mince couche de terre. La fosse avait été comblée avec du sable.

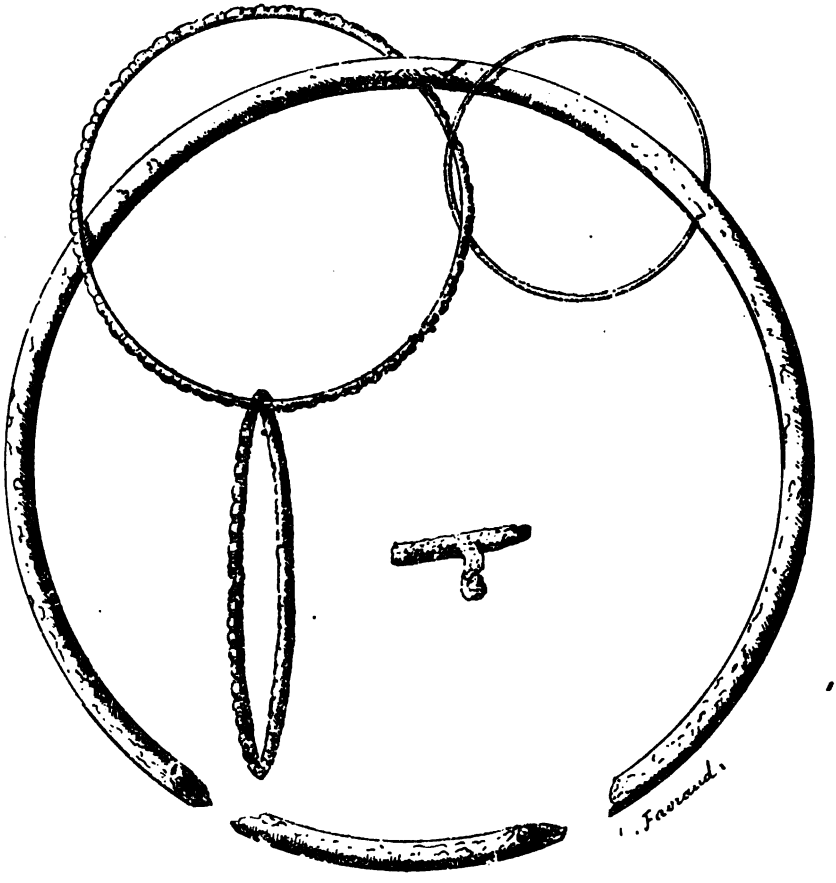

Mobilier de la sépulture.

Digitized by Google

Un mobilier curieux accompagnait cette sépulture. Les os, très friables, et très décomposés, n'ont pu être conservés; la plupart, du reste, n'existaient déjà plus. Une partie du crâne était encore visible, mais elle a été, pendant près de deux mois, abandonnée sur le sol et a disparu. Les os des bras et des jambes n'étaient conservés que dans les parties recouvertes d'oxyde de cuivre; les dents, fort usées et recueillies au nombre de seize, portent aussi de fortes traces d'oxydation.

MOBILIER.

Le squelette enterré aux Planes portait au cou un torques en bronze, creux, uni et fermé, à tige cylindrique, mesurant 0m215 de diamètre et 0m011 d'épaisseur.

La partie qui se trouvait sous le menton est fortement oxydée et le bijou a même subi de ce chef deux solutions de continuité peu considérables.

A chaque jambe, se trouvait un bracelet en bronze plein, ouvert, mais dont les deux extrémités se touchent. La tige est formée d'anneaux ovales alternativement larges et étroits. Ils ont un diamètre de 0m106 et l'épaisseur de la tige est de 0m0045. Les deux extrémités de la tige sont terminées par un petit ornement formé d'un bourrelet peu proéminent, une petite dépression et un bouton. Beaucoup de bracelets trouvés à Vénat portent ce genre de décoration.

L'un des bracelets a été brisé en le détachant de l'os auquel il adhérait fortement.

Le bras gauche était orné d'un petit bracelet à tige arrondie, fermé et uni, sans aucune ornementation, d'un diamètre de 0m069. La tige n'a que 0m003 de diamètre.

Digitized by Google

Avec ces quatre ornements de bronze se trouvait un reste d'objet de fer, ayant assez la forme d'un verrou muni de son manche. Il se trouvait sur le haut de la poitrine, presque en contact avec le torques, et pouvait appartenir à une bande de manteau.

Un autre objet en fer, trouvé dans la sépulture, n'a pu être conservé.

Enfin une longue traînée de rouille a été observée à peu de distance, mais aucun objet n'a pu être dégagé.

Tous ces objets font aujourd'hui partie de ma collection.

Le mobilier d'une sépulture analogue de la Marne, décrit par M. de Baye (1), est bien plus riche que le nôtre. Il comprend : 1° deux torques de bronze ; 2° deux bracelets de bronze ; 3° deux bracelets de verre ; 4° deux bracelets de bronze formés d'un fil tordu ; 5° deux bagues de bronze ; 6° deux fibules réunies par une chaîne de bronze ; 7° trois autres fibules de bronze ; 8° une agrafe de ceinture en bronze ; 9° un étui en bronze contenant une pointe de bronze ; 10° deux vases de terre ; 11° des fragments frustes d'autres vases.

Il est assez difficile d'attribuer un sexe à l'individu dont nous possédons le mobilier funéraire. Il ne s'y trouve aucun objet spécial à une femme ou à un guerrier. M. Carmagnac aurait désiré trouver une arme quelconque ; il a vainement fouillé les terres qu'il venait d'extraire. S'il y avait quelque objet de cette nature, il a été détruit ou a passé inaperçu.

(1) Alexandre Bertrand, compte-rendu sur *Une sépulture de femme à l'époque gauloise dans la Marne*, par M. de Baye. *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1885, p. 7.

Digitized by Google

Faut-il voir une épée dans la traînée de rouille, longue de 0m40 à 0m50 centimètres, qui a été observée ? Il faut des données plus sûres pour asseoir une opinion.

M. le baron de Baye, dans l'*Usage du torques chez les Gaulois* (1), nous dit que si cet ornement était porté par les femmes, c'était surtout l'attribut des chefs, et il cite à ce sujet Manlius Torquatus, ainsi nommé pour s'être paré d'un torques enlevé à un chef gaulois ; la monnaie des Senons portait la tête d'un chef ornée du torques ; d'autres médailles gauloises sont également ornées de torques ; le guerrier mourant du Capitole, qui est gaulois, porte le torques ; le buste de la collection Danicourt représente un chef gaulois orné du torques, peut-être Vercingétorix ; des sarcophages, des bas-reliefs, des statues portent le même ornement.

D'un autre côté nous voyons le torques fréquemment porté par des femmes.

Nous sommes donc réduits à rester dans l'incertitude relativement à la sépulture des Planes. Les petites dimensions du bracelet porté au bras nous porterait à pencher pour un squelette de femme.

Il y a une quinzaine d'années, M. Carmagnac avait découvert, à 250 mètres de là, une autre sépulture dont le squelette était orné de deux bracelets en schiste. Ces objets furent donnés à M. Perrier du Carne, alors notaire à Angoulême.

Enfin, il y a cinq ans, je découvrais, à peu de distance, un creuset en terre noire portant de fortes traces de fonte de bronze.

Un carrier voisin m'a dit avoir trouvé, à peu de distance, un vase de terre renfermant des haches. Il

(1) *Bull. de Com. arch. des travaux hist. et scient.*, 1885, p. 208.

Digitized by Google

y fit, dans le temps, si peu attention, qu'il ne se rappelle plus si les haches étaient en bronze ou en pierre. Le tout fut rejeté dans les déblais.

CONCLUSIONS.

Les sépultures du premier âge du fer sont rares en Charente, même dans les dolmens ; les sépultures isolées en plaine sont plus rares encore et il n'en existait pas jusque-là dans notre département.

Il est peu probable que la fosse des Planes ait été recouverte d'un dolmen ou d'un tumulus ; dans tous les cas, il n'en reste plus nulle trace. Le sol est parfaitement nivelé, sauf à l'endroit des fossés. Si les besoins de l'agriculture avaient conduit le propriétaire du terrain à enlever un monument quelconque recouvrant la sépulture et gênant son travail, il n'aurait pas manqué de combler aussi le fossé extérieur qui était un bien autre obstacle aux travaux agricoles.

Il est bon d'observer que, si jusqu'ici on n'a pas découvert d'inhumations isolées, sans monument apparent à la surface du sol, dans notre région, c'est sans doute que les circonstances n'ont pas été favorables. Il est bien certain que celle que nous décrivons serait restée longtemps ignorée si les nécessités de l'extraction du sable ne l'avaient pas fait découvrir.

Il y a lieu d'adresser des félicitations à M. Carmagnac pour le soin qu'il a pris de nous conserver le mobilier de la sépulture des Planes ; ce sera peut-être, en outre, un moyen de stimuler le zèle des ouvriers qui seraient amenés à faire de nouvelles découvertes.

A. FAVRAUD.

4 février 1906.

Digitized by Google

EXCURSION

A RUFFEC ET A VERTEUIL

(20 JUIN 1906).

M. Chauvet et M. Touzaud variaient d'opinion sur la question de savoir si l'homme des premiers âges, en Charente, était ou non un sauvage. M. Chauvet proposa « à ceux de ses collègues qui s'intéressaient à ces questions de leur faire un exposé de ses recherches, à Ruffec, dans sa bibliothèque, où il disposerait sur des cartons les objets mêmes servant de bases aux quelques conclusions qui lui paraissaient possibles à l'heure actuelle » (1).

La visite de la riche collection de notre ancien président, sous la direction de celui qui l'a formée avec tant de patience et de savante méthode, pouvait, à elle seule, remplir le programme d'une excursion, de façon utile et agréable pour tous. Pour plus de variété il fut décidé, cependant, qu'on joindrait à l'étude de la préhistoire celle de l'archéologie monumentale, de l'histoire locale et de l'histoire de l'art, qu'on visiterait aussi l'église de Ruffec et, avec

(1) Séance du 11 avril 1906; *Bulletin*, p. LXXIV.

Digitized by Google

l'autorisation de M. le comte de La Rochefoucauld, qui fut très gracieusement accordée, les collections du château de Verteuil.

Les nombreux sociétaires fidèles au rendez-vous du 20 juin étaient, à l'arrivée du train de huit heures et demie, cordialement accueillis par leurs confrères de Ruffec. Le regret de ne voir que bien rarement la plupart d'entre eux aux séances ordinaires du chef-lieu, s'atténuait ou s'augmentait à les retrouver presque tous à l'occasion de cette séance extraordinaire qui bientôt s'ouvrait dans le musée-bibliothèque de M. Chauvet.

Salle d'aspect étrange, en vérité, car, pour la circonstance, les livres disparaissent sous des cartons couverts de pierres entremêlées d'ossements, d'objets de bronze, de poteries. Il y en a de toutes les dimensions, de toutes les formes.

Ce sont là, nous dit M. Chauvet, les manuscrits les plus précieux extraits des archives préhistoriques que forment les riches terrains d'alluvion de la région. Les manuscrits de la faune complètent et contrôlent ceux des instruments de pierre et d'os. Dans leur ensemble ils nous racontent l'histoire du pays de Charente, depuis le temps où les plateaux sur lesquels sont construits les châteaux d'Angoulême et de Ruffec émergeaient à peine, pour ainsi dire, au dessus d'une immense étendue d'eau ; où l'éléphant de Jarnac pointait ses défenses longues de plus de deux mètres ; où l'homme se servait du silex pour percer, sans songer encore à le tailler et à le polir pour en faire des tranchoirs, des haches et des flèches ; jusqu'au jour où un riche fondeur de bronze enfouissait son trésor d'armes et de bijoux dans les plaines de Vénat, n'ayant plus besoin, comme ses ancêtres, d'employer les bois et les os des rennes pour faire

Digitized by Google

ses aiguilles, ses couteaux, ses fibules et ses flèches, sans craindre, comme eux, les rhinocéros, les ours, les renards bleus, les hyènes des cavernes.

Le Charentais de la préhistoire pouvait être à l'occasion industriel et commerçant, comme le prouve les restes d'ateliers tout voisins ; il était artiste, comme le montrait M. Brouillet dès 1834, en publiant un os de renne gravé trouvé au Placard ; il exprimait sa pensée dans des inscriptions gnomiques puis graphiques dont le sens ne nous est pas encore révélé.

Voici quelle fut la conclusion de M. Chauvet :

« La Charente n'a pas fourni, jusqu'à ce jour, les » traces de l'homme tertiaire que plusieurs savants » (Quatrefages, G. de Mortillet, Rutot, etc.) ont » signalées sur divers points de l'Europe.

» Mais les couches les plus anciennes de nos » alluvions quaternaires, entre Angoulême et » Cognac, contiennent de nombreux témoins de » l'industrie humaine, mêlés à une faune éteinte, » comprenant le grand éléphant antique, le rhino- » céros de Merch, l'hippopotame, et de grands car- » nassiers d'espèces éteintes. Pendant cette antique » période, dont la chronologie précise ne peut être » établie, mais qui remonte à des dizaines de mille » ans, l'homme devait mener une vie analogue à » celle des *sauvages actuels*. De simples cailloux » taillés en pointe lui servaient à la fois d'armes et » d'outils.

» Par une lente évolution dont nous constatons » les phases successives dans les alluvions de la » Charente, et dans les couches superposées des » grottes habitées, nous pouvons suivre la progres- » sion de son industrie, jusqu'à la période néolithi- » que, pendant laquelle les hommes constructeurs

Digitized by Google

» de dolmens apportèrent dans nos régions la » poterie, l'agriculture, et les belles haches en pierres » polies.

» Les chasseurs primitifs des bords de la Charente » ont eu une industrie en progrès constant depuis » leur première apparition à l'époque chelléenne » jusqu'à la période néolithique ».

M. Chauvet ne lisait pas seulement ses manuscrits de la préhistoire ; ce qu'il exposait, il le mettait en action. Devant nos yeux, les lames s'affinaient sous les coups du marteau de pierre, les haches passaient au polissoir, le cuivre et l'étain se mélangaient en proportions diverses, l'artiste burinait sur les parois des grottes des figures pleines d'un vigoureux réalisme. Nous eussions cru voir le Charentais de la préhistoire dans sa caverne si la lumière n'avait partout pénétré à grands flots.

Il fallut cependant quitter l'hospitalière bibliothèque pour aller jeter un coup d'œil sur la belle façade de l'église, malheureusement bien abimée. Chacun s'efforça de trouver une nouvelle interprétation du bas-relief du portail nord publié par M. Chauvet dans nos *Bulletins* en 1904. Celui-ci nous communiqua l'opinion de M. Dangibeaud, conservateur du musée de Saintes.

« Il croit qu'un thème tiré de la vie des saints » pourrait peut-être amener la véritable explication, » par exemple non plus un homme mourant, mais » un homme plein de santé sollicité par une femme » de s'abandonner à elle. Les *acta sanctorum* four- » nissent des exemples nombreux de cette lutte de » la chasteté des hommes pieux contre le vice sous » forme d'une femme *(meretrix)*, que celle-ci agisse » *proprio motu* ou à l'instigation d'un prince ennemi » du saint homme.

Digitized by Google

» Le sujet est extrêmement rare au XII[e] siècle... » mais il est fréquent dans les vitraux du XIII[e]. »

Une constatation précise fut faite, de nouveau : le personnage debout, derrière le lit, porte la coiffe charentaise, doit donc représenter une femme.

Cependant notre Président crut apercevoir une inscription autour de l'arcature, et se précipita sur son appareil. Certains distinguaient déjà plusieurs lettres ; d'autres, plus sceptiques, attendaient patiemment la lecture complète. Notre Président photographiait, bien que l'heure du déjeuner commençât à sonner, au risque de ternir sa réputation de Président exact.

A table, l'homme de la préhistoire fit une courte réapparition. On se demanda pourquoi, à côté des os des mammouths et des hyènes, on retrouvait si rarement les siens. Mais des sujets de conversation aussi macabres furent vite abandonnés et M. Chauvet nous entretint de généalogies faisant remonter leurs auteurs jusqu'aux druides. Transition élégante pour le toast qu'il porta bientôt à l'alliance des préhistoriens et des historiens. Notre Président ne souleva aucune objection quand il proclama que les historiens, subjugués par la séance du matin, étaient acquis à l'alliance : elle fut scellée avec une fine-champagne appartenant, par son âge, à l'histoire ancienne.

C'était au tour de l'histoire et de l'art de faire la conquête de la préhistoire. Aussi prit-on la route du château de Verteuil.

Une longue avenue bordée d'arbres magnifiques, la masse imposante des tours du château, l'admirable situation de sa terrasse surplomblant à pic la Charente et d'où se découvre la pittoresque petite ville, forment un cadre approprié aux souvenirs que

Digitized by Google

nous rappellent en foule les noms inséparablement unis, depuis tant de siècles, de Verteuil et de La Rochefoucauld. L'accueil de haute courtoisie qui nous est fait prolonge d'ailleurs l'harmonie de ces souvenirs avec la réalité du moment. M. de La Rochefoucauld, retenu loin de Verteuil, veut bien exprimer ses regrets de ne pouvoir recevoir ses confrères dans une lettre remise à notre Président, aussitôt la herse levée, pour ainsi dire, et lue immédiatement à haute voix.

20 juin 1906.

Monsieur le Président,

A son entrée dans le château de Verteuil, je désire que la Société archéologique de la Charente reçoive une nouvelle expression de mon regret de ne pas l'y voir, et de le lui faire montrer à son désavantage. Cette visite incomplète appelle un dédommagement, et j'espère qu'elle voudra bien me le donner. Au mois de septembre, Madame de La Rochefoucauld et moi serons ici, et nous demandons au Président et à mes collègues de nous faire le plaisir de choisir une journée pour venir la passer avec nous, et me permettre de terminer en détail la revue des nombreux souvenirs historiques et artistiques de cette antique demeure de ma maison.

Je les prie, en attendant, de vouloir bien accepter l'hospitalité d'une modeste collation, et de me laisser unir mon souvenir au leur, pour souhaiter le meilleur avenir à l'intéressante et érudite Société archéologique de la Charente.

Le comte de La Rochefoucauld.

Que dire de la visite des collections de tapisseries, de peintures, de gravures, de meubles, de reliures, etc. Nous passions en les admirant, sans essayer de les étudier. Les œuvres d'art se présentaient trop nombreuses. Toutes sont d'ailleurs relatives à une

Digitized by Google

même famille qui s'illustra aussi bien par la plume et par la crosse que par l'épée. Pour les comprendre absolument il faut donc non seulement être au courant de l'histoire, mais, nous le savions tous, puiser aux traditions de la famille, et nul ne peut si bien les faire revivre, ni n'en a le droit, comme le châtelain de Verteuil.

Aussi ne ferai-je pas de citations, même des pièces qui nous parurent les plus remarquables. D'autant que plusieurs sont déjà décrites par un de nos confrères après lequel on ne saurait mieux dire. Je répéterai seulement ce qu'écrivait notre président sur le registre des visiteurs : Verteuil nous laissa à tous une profonde impression de jouissance intellectuelle et artistique.

Après la collation, si aimablement offerte, une *Notice sur Verteuil,* ornée de gravure, était distribuée, en souvenir, à chacun de nous, au nom de M. de La Rochefoucauld.

Au sortir du château, notre confrère, M. l'abbé Chevalier, nous entraînait vers son église joliment située sur la hauteur, en face du château, et de l'autre côté de la ville. De fort belles statues en terre cuite, malheureusement couvertes de peinture blanche, y sont conservées. Elles proviennent d'une mise au tombeau et paraissent assez difficiles à dater, de façon précise, à première vue. Un travail sera prochainement publié, à leur sujet, dans la *Gazette des Beaux-Arts.* M. l'abbé Chevalier veut bien nous promettre de nous en donner un compte-rendu.

Le temps manquait pour aller jusqu'aux Cordeliers qui méritent cependant une visite. On la remit

Digitized by Google

à une prochaine excursion, pour reprendre, en hâte, le chemin de Ruffec. Et l'on se séparait bientôt, emportant le souvenir d'une bonne journée.

J. M.

Digitized by Google

LA MAISON DE LA ROCHEFOUCAULD

AU XVI^e^ SIÈCLE

D'APRÈS LES MÉMOIRES DE JEAN DE MERGEY

PAR

M. D. TOUZAUD.

La *Notice sur Verteuil* qui a été remise, de la part de M. le comte Aymeri de La Rochefoucauld, aux membres de la Société, lors de notre excursion du mois de juillet dernier à Verteuil, relate un trait saisissant des guerres civiles du XVI^e^ siècle d'après « le chroniqueur » Mergey : c'est, en effet, au château de Verteuil, dans une scène émouvante, que François III de La Rochefoucauld, qui jusqu'alors s'était battu pour le roi, se décide, après de longues hésitations, à suivre le prince de Condé, devenu son beau-frère, dans le parti de la Réforme.

Le « chroniqueur » Jean de Mergey a aussi sa place dans les annales de l'Angoumois.

Bien que d'origine champenoise, il nous appartient à divers titres : c'est à Verteuil qu'il a passé la majeure partie de sa vie, attaché à François III de La Rochefoucauld, puis à son fils le prince de Marcillac ; c'est à Saint-Amant-de-Boixe qu'il a écrit ses mémoires ; c'est sans doute aussi à l'ombre de la grande abbaye bénédictine, qu'il est mort. (1)

Les *Mémoires* de Mergey ne sont pas très étendus, n'occupant que les pages 252 a 275, à deux colonnes

(1) Cf. *Revue des Charentes*, p. 686 et suiv. (1904). Art. de M. Marcel Navarre.

Digitized by Google

toutefois, de la Collection Buchon (XVIe siècle). La langue en est simple et sans apprêts, et le fond n'en apparaît que plus sincère et plus digne de foi.

Ce soldat de fortune se donne pour ce qu'il est, et représente avec une amusante précision la vie au jour le jour d'un « pauvre gentilhomme » gravitant dans l'orbite de l'un des premiers barons du temps.

I

Jean, sieur de Mergey, naquit en 1536 à Harans-Mesnil, diocèse de Troyes. Sa mère, Catherine de Dinteville, était sans nul doute proche parente de ce François II du même nom, évêque d'Auxerre, et ambassadeur à Rome de 1531 à 1534; il était aussi abbé de Monstier-en-Der (1). Il était le plus jeune de quatorze enfants, dont Anne qui fut mariée avec « le sieur de La Pouge, angoulmoysin, oncle du sieur de La Voulte ». A l'âge de huit ans, il fut mis au collège où il resta deux ans ; puis, en l'abbaye de Monstier-en-Der, « en laquelle il arresta peu de temps, ne voulant estre moyne ». Après avoir été « mis » avec son parent le bailli de Troyes, il fut, à quatorze ou quinze ans, « mené » à un capitaine de cinquante hommes, et fit son premier exploit militaire au combat de Renty. En 1555, il était mis hors de page, et « donné » au comte de La Rochefoucauld, qui était alors « lieutenant de la compagnie de M. de Lorraine » (2) ; il alla le rejoindre « avec un bon cheval et trente escus ».

(1) *Soc. arch. et hist.*, 1862, p. 399.

(2) Charles III le Grand, duc de Lorraine (1543-1608) ; petit-neveu de Charles-Quint, il fut enlevé par Henri II et retenu à la Cour de France. Le baron de Ruble, confondant « M. de Lorraine » avec François de Lorraine, deuxième duc de Guise, *le Balafré*, fait le comte de La Rochefoucauld « ancien lieutenant du duc de Guise. » (*Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. IV, p. 153).

Digitized by Google

C'est peu de temps après (1556) que François III « sceut les nouvelles de la mort de madame la comtesse sa femme, qui lui causa un extresme deuil en son âme », et s'alla même « enfermer en l'abbaye de Saint-Victor pour évaporer ses soupirs et regrets » ; un an plus tard, il se remariait avec « madame Charlotte de Roye, belle-sœur de M. le prince de Condé ».

A la bataille de Saint-Quentin (1557), Mergey fut fut fait prisonnier avec son maître : « dequoy moy estois fort triste, écrit-il, d'estre réduit à l'eau contre mon naturel » (1) ; mais, il eut bientôt « grand chère au... (2) de la barrique » : il demeura, notamment, onze mois près d'Utrecht où il fut pris en affection, « pour ce, dit-il, que je sçavois bien boire. » Enfin, après dix-huit mois écoulés, La Rochefoucauld acquitta sa rançon, en même temps que la sienne propre.

Mergey alla pour trois mois en Champagne visiter ses parents et amis, au bout desquels il s'achemina en Angoumois, à Verteuil. Il y « devint amoureux » de Anne de Courcelle, qu'il épousa quatre ans plus tard, et dont il eut plusieurs filles et un garçon ; l'aînée des filles « fut mariée avec Jean Horiq, sieur de La Barre ; Jean de Mergey avec Catherine Raimond fille du sieur du Repaire » : il suffit de citer ces noms, bien « angoumoisins », pour montrer que Mergey s'était tout entier donné à sa nouvelle province.

On retrouve des Mergey en Angoumois jusqu'au commencement du XIX[e] siècle. (1)

(1) *Voy.* A. Mondon, *La Baronnie de Marthon*, dans *Bullet. de la Soc. arch. et hist. de la Charente*, 1895, pp. 405-6, et 1896, pp. 159-160).

(2) Le mot est dans le texte.

Digitized by Google

II.

La funeste échauffourée du 1er mars 1562, que les historiens continuent d'appeler par habitude « le massacre de Vassy » (1), mais que Mergey désigne avec son ordinaire droiture, par l'expression très juste d' « accident de Vassy », fit éclater la guerre civile, qui couvait entre le parti de Guise et celui de Condé.

« Les armes se prirent de tous costés, écrit Mergey. Tous les seigneurs, chevaliers de l'ordre et autres les plus grands devoient venir à la cour rendre raison de leur foy, afin de recognoistre ceux qui estoient huguenots... On conseilla à M. le comte (qui lors estoit à Troyes en Champagne) de ne point venir à la cour, auquel avis il se résolut, et estions préparés luy et moi et un valet de chambre de nous en aller en Allemagne en guyse de marchands, chascun la petite mallète en croupe, et là attendre que l'orage fust passé. Mais, le roy (François II) mourut, la mort duquel apporta un estrange changement. Peu après, le roy Charles IX, la royne-mère et messieurs, estant à Fontainebleau, furent conduicts à Melun par le duc de Guyse, ce qui *estonna* (2) la royne, laquelle lors rechercha M. le prince, lui escripvant qu'il eust pitié de la mère et

(1) Lavisse et Rambaud, t. V. p. 127 : « 1er mars 1562. *Massacre de Vassy.* Le duc de Guise, avec 300 cavaliers, appelé par Catherine, passe par Vassy. 6 ou 700 protestants armés célébraient leur culte dans une grange. On se provoqua de part et d'autre, une *rixe* éclata et le sang coula. Il y eut une soixantaine de tués et près de 200 blessés... Des scènes semblables eurent lieu à Sens, à Auxerre, à Tours, à Troyes, à Cahors. »

(2) *Etonner :* Ebranler comme par un coup de tonnerre. (*Voy.* Littré.)

Digitized by Google

des enfans pour les tirer de la captivité où ils estoient.

« M. le comte de La Rochefoucault, qui estoit lors à Verteuil, entendant ces nouvelles, me dépescha incontinent en poste, pour aller vers elle pour recevoir ses commandemens, avec lettres de créance seulement : elle luy manda qu'il ne fist point de difficulté de se joindre avec M. le prince, et que ce qui estoit bon à prendre estoit bon à rendre.

« Voylà les propres mots qu'elle luy manda par moy, lequel, toutefois, cognoissant l'humeur de la dame, ne voulut promptement ajouster foy à ce qu'elle luy mandoit par moy et me redespescha incontinent pour aller trouver M. le prince, et savoir de luy la vérité, et en quelles dispositions estoient les affaires (1) ».

On conçoit bien la surprise et les doutes du comte François : comme le dit Mergey avec son bon sens, « le roy ne pouvait aymer ceux de la religion (2). » Mais, le prince montra à Mergey la lettre qu'il avait reçue de Catherine de Médicis, et lui en confia une copie pour le comte, qui n'avait encore pris aucune résolution.

On voit, suivant la juste remarque de M. de Ruble, que François de La Rochefoucauld « n'était pas un ambitieux vulgaire » (3) ; ses hésitations, en face d'un si grave parti à prendre, en sont la preuve, et il faut reconnaître que les habiletés de Catherine emportent avec elles une lourde part de la responsabilité de La Rochefoucauld.

Ici se place la scène qui figure dans la *Notice sur Verteuil*, et qui présente bien le caractère de cette

(1) P. 269.
(2) P. 261-2.
(3) *Antoine de Bourbon, loc. cit.*, p. 152.

Digitized by Google

époque, ou la grâce mondaine se mêle au tragique des situations. On y voit aussi revivre le château de Verteuil dans tout son éclat seigneurial, qu'anime une véritable cour en notre Angoumois :

« Estant arrivé à Verteil, je trouve M. le comte en la salle, avec compagnie de dames, et se levant me fit signe que je le suivisse, ce que je fis. Il entra en la gallerie qui regarde sur la rivière (la Charente), ferma la porte par derrière, où je lui rendis compte de tout mon voyage ; lequel, ayant entendu le tout, s'appuya sur l'une des fenêtres qui regardoient sur la rivière, où il demeura un gros quart d'heure sans dire un seul mot, puis se tournant vers moy, me demanda ce qu'il debvoit faire, auquel je fis response que je n'avois pas l'esprit capable ni l'expérience suffisante pour le conseiller en affaire de telle importance, et qu'il falloit qu'il prist conseil de luy-mesme. Lequel me respliqua qu'il estoit bien résolu de ce qu'il debvoit faire, mais qu'il vouloit que je luy en dise mon advis ; alors je luy dis, puisqu'il me le commandoit, qu'il debvoit faire ce que la royne et M. le Prince lui mandoient, puisqu'il y alloit du service de Leurs Majestés et de leur liberté : il me dist alors que telle estoit aussi sa volonté et sa résolution ; et quand et quand retourna en la salle retrouver la compagnie avec un visage riant. » (1)

III

Mergey accompagna François III à la bataille de Dreux, perdue par les réformés (19 décembre 1562).

Mais, à Moncontour (3 octobre 1569), il n'était plus avec son ancien maître, « ayant laissé M. le comte de présence, non d'affection ny de volonté, à cause que

(1) P. 263.

Digitized by Google

madame sa femme s'éstoit emparée des terres de Beaulieu et le Chastelar (1) qui, dit-il, m'appartenoient, la tenois en procès, encore qu'il fut au nom de M. le comte, lequel elle possédoit fort, et n'osoit, par la crainte d'elle, me faire démonstration de l'affection qu'il me portoit. » On voit qu'elle influence exerçait sur François de La Rochefoucauld sa seconde femme, la belle-sœur de Louis Ier de Condé. « Voilà, ajoute notre auteur, pourquoy en ce voyage je me mis avec M. de Bonneval ; et quand ledict sieur comte me rencontroit, il ne laissoit de me faire bon accueil, me disant toujours : « Mergey, encores que vous ne soyez pas avec moy, vous estes toutesfois toujours à moy. »

Aussi, en 1572, au jour fatal de la Saint-Barthélemy, Mergey avait-il, à Paris, repris sa place auprès du comte ; il y demeura même, pour l'assister, bien qu'Anne de Courcelle, sa femme, l'eût averti par une lettre chiffrée, écrite de Verteuil, « qu'il se brassoit une entreprise à Paris contre ceux de la religion » : le comte ne voulut rien entendre, retenu à la cour, semble-t-il, par une amoureuse intrigue avec la princesse de Condé. C'est même pour ne pas manquer un rendez-vous, que La Rochefoucauld courut à sa perte :

« Le samedy, vigile de Saint-Barthélemy, M. le comte, selon sa coustume, estant demeuré le dernier en la chambre du roy, et se voulant retirer, ...entendis que le roy dict au dict sieur Comte : « Foucault

(1) Mergey gagna sans doute son procès, car on retrouve des Mergey seigneurs du Chatelard et de Beaulieu, aux XVIIe et XVIIIe siècles. (V. A. Mondon, *op. cit.*). Il s'agit apparemment d'un autre Chatelard, lorsque on trouve en 1672, « Inventaire et Partage de mobilier faits au Chatelard après le décès d'Eléonore de La Rochefoucauld, seigneur de Roissac et du *Chatelard* » par « le juge ordinaire de la juridiction *des Chastelars de Passirac.* (*Soc. arch. et hist.*, 1880, pp. 135-154).

Digitized by Google

(car il l'appeloit ainsi) ne t'en vas pas, il est des-jà tard, nous balivernerons le reste de la nuit. » Le comte se dégagea par une plaisanterie, et quitta son « petit maistre » qui voulait le sauver.

De son côté, Mergey était averti à mots couverts par M. de Rambouillet, capitaine de la porte : « Comme je sortois, luy, qui m'aimoit et qui me cognoissoit, ayant esté compagnons prisonniers en Flandres, me tendit la main, me prist la mienne, me la serrant et me disant d'une voix pitoyable : « A Dieu, monsieur de Mergey, mon amy », ne m'osant lors me dire ce qu'il m'a bien dict depuis, car il sçavoit bien l'exécution qui se delvoit faire, mais il n'y alloit que de sa vie s'il en eust rien décélé. »

Mergey ne dût d'échapper au sort funeste de son maître qu'à cette circonstance qu'il occupait un logis plus modeste, devant lequel « M. de Guyse, avec sa cavallerie, » après le meurtre de l'amiral, qui avait été le signal du massacre, dit en passant outre : « Ce n'est pas là où nous en voulons. »

Le prince de Marcillac avait échappé à la mort, et Mergey put le rejoindre, « lequel me voyant me saulta au collet, me tenant embrassé un long espace de temps, sans me pouvoir dire un seul mot, avec larmes et soupirs, et moy de mesme. »

Le jeune roi reporta sur le fils l'affection qu'il avait pour le père ; et c'est un des traits les plus curieux de cette étrange époque, que de voir, comme ici, le fils vivre dans l'intimité du meurtrier de son père. « Le roy faisoit toutes les caresses du monde à mon dict sieur le comte, le faisait causer familièrement avec luy ; mais il fut advisé par par le conseil qu'il luy falloit oster tous ses serviteurs qui estoient de la religion. A ceste cause, M. de La Coste et moy, avec un bon passeport du roy et une sauvegarde

Digitized by Google

pour nos maisons, nous en retournasmes en Angoumois, remenants avec nous tout le train de feu mon dict sieur le comte. »

A Verteuil, le frère de François III, M. de Marmoustier, s'étant « fait conter tout ce qui se passa le jour de l'exécution et comment son frère avoit esté tué », s'écria : « O thraistre, ce n'est pas ce que tu m'avois promis ! » parlant à mon advis de... (1) (sans doute un des princes de la maison de Guise) qui luy pouvoit bien avoir décélé la conclusion de l'exécution, et promis que le comte son frère en seroit exempt : voilà l'exposition que je donne à ces paroles. »

IV

Mergey assista le nouveau comte dans les guerres qui se rallumèrent « soubs le vieux prétexte de la religion », comme il dit si bien. Il voyait sous leur vrai jour les querelles des grands qui, en réalité, ne luttaient que pour le pouvoir : aussi ne parle-t-il jamais des querelles religieuses, et la Saint-Barthélemy elle-même, où il fut si près de trouver la mort, ne lui inspire aucune réflexion : c'est évidemment à ses yeux, un accident de guerre, comme tant d'autres où chaque jour il risquait sa vie.

C'est en 1589 qu'il cessa de guerroyer : « La vieillesse, écrit-il, ayant pris possession de moy (il avait cinquante trois ans), avec les incommodités dont elle a accoustumé de servir ses vassaux, me contraignit de garder la maison ; et, pour comble de malheur, je perdis mon second maistre à cette malheureuse journée de Saint-Yrex : Cela m'accabla du tout. »

Il ne se plaint pas de ses « maistres » ; il souhaite

(1) Le nom est en blanc dans le texte.

Digitized by Google

toutefois à ses enfants d'être « plus heureux que luy en la récompense de leurs services ». Et, à cette occasion, il raconte un entretien qui fut surpris entre les trois frères, MM. de La Rochefoucauld, de Marmoustier et de Randan, où ce dernier disait que « quand on avoit un bon serviteur, il ne luy fault jamais faire de bien, mais l'entretenir en bonne espérance et lui faire beaucoup de caresses ; car si vous lui faites du bien il vous quittera aussitost ; là où, le paissant d'espérance, vous le retenez toujours. »

Notre héros, d'une bonne humeur inaltérable et d'une philosophie que rien ne trouble, n'ajoute aucune récrimination.

Il termine comme il suit ses mémoires :

« Pour moy, j'ay ce contentement d'avoir fidellement servy mes maistres, et avec cela feray la closture de mon discours, suppliant ceux qui pourront le veoir, excuser le subject et le stile, car je ne suis ni historien ny réthoricien ; je suis un pauvre gentilhomme champenois qui n'ay jamais faict grande despense au collège, encore que j'aye toujours aymé la lecture des livres.

» Fait le 3 septembre 1613, et de mon aage soixante-dix-sept ans, à Sainct-Amand en Angoumois. »

Il est assez naturel que Mergey ait pris sa retraite à l'abri de l'abbaye de Saint-Amant-de-Boixe. L'histoire de cette grande abbaye s'est souvent mêlée à celle de la maison de La Rochefoucauld : en 1170, Guy IV assistait à la dédicace de l'église abbatiale, que venait d'achever magnifiquement la trop fameuse Aliénor d'Aquitaine, fille de Guillaume X et d'une La Rochefoucauld-Chatellerault (1) ; Jean IV en fut

(1) *Notice sur Verteuil*, p. 4; et *Pouillé hist.*, par M. l'abbé Nanglard, t. I. p. 197, (*Soc. arch.*, 1893).

Digitized by Google

abbé de 1514 à 1538, et Jean V, son neveu, qui lui succéda, conserva cette dignité jusqu'en 1566 et peut-être même jusqu'en 1572 (1). On voit encore l'écusson de La Rochefoucauld à la voûte de l'abbatiale (2).

Un sage comme Mergey, le loyal serviteur, ne pouvait dans une paix plus parfaite recueillir ses souvenirs et « réciter ce qu'il avoit veu à ses enfans ».

Sans rancune, quoique sans « récompense », il rappelle avec une sereine justice le témoignage, devenu célèbre, de l'empereur Charles-Quint (3) « desjà retiré en son monastère, lequel voyant la liste des seigneurs prisonniers (à la bataille de Saint-Quentin) et y trouvant ledict sieur comte de La Rochefoucault, luy donna ceste louange, que c'estoit la maison de France où il avoit esté le mieux et le plus honorablement receu, quand, par la permission du Roy, il la traversa pour aller en ses Pays-Bas. »

(1) *Pouillé hist.*, p. 207.
(2) Michon, *Statistiq. monum.*, p. 311.
(3) Cf. *Notice sur Verteuil*, p. 9.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTE

SUR

UN SCEAU EN BRONZE

AUX ARMES

D'ANTOINE III DE LA ROCHEFOUCAULD

ÉVÊQUE D'ANGOULÊME

1608-1634

PAR

M. P. MOURIER.

Ce sceau fait partie de la collection de M. Chauvet, notaire à Ruffec (1). Il fut trouvé par un cultivateur dans les anfractuosités d'une vieille souche d'arbre, sur les bords de la Charente, aux environs de Verteuil.

De forme légèrement ovale, il reproduit gravés en creux les signes nobiliaires et épiscopaux d'Antoine de La Rochefoucauld. Le blason de l'antique maison, qui porte trois chevrons de gueules sur l'écu burelé d'argent et d'azur, soutient la couronne comtale surmontée de la mitre et de la crosse dont la volute est tournée en dedans (2) le chapeau d'évêque avec

(1) Je renouvelle mes remerciements à M. Chauvet, pour sa parfaite obligeance.

(2) Cette particularité n'est explicable que par une faute du graveur car cet insigne de la dignité épiscopale et abbatiale doit être représenté la volute tournée en dehors s'il s'agit d'un évêque, afin d'indiquer que son pouvoir s'étend sur tous les fidèles. Au contraire s'agit-il d'un abbé ou d'une abbesse, la volute doit être tournée en dedans afin d'indiquer par là que leur juridiction était limitée à l'intérieur de leur monastère.

Digitized by Google

cordons houppes et glands, timbre le tout. Partant de la pointe de l'écu à dextre, une branche de laurier, à senestre une palme.

Antoine III de La Rochefoucauld, fils d'Antoine, seigneur de Chaumont et de Cécile de Montmirail, est né à Paris en 1574. Nommé évêque d'Angoulême, il prit possession de son siège le 1er février 1608 et reçut la consécration épiscopale des mains de son oncle François de La Rochefoucauld, évêque de Clermont. (3)

Son arrivée dans notre ville fut marquée par les difficultés qu'il eut avec le chapitre qui lui réclame le droit de « bienvenue » fixé à 1.200 livres et payé par ses prédécesseurs de temps immémorial.

Antoine de La Rochefoucauld refuse d'acquitter ce droit qu'il regarde comme abusif, et aux demandes réitérées du chapitre, il fait la sourde oreille.

Après sa mort ses héritiers, menacés d'un procès

(3) François de La Rochefoucauld Randan, né en 1558, mort en 1645, grand aumônier de France, parrain de l'auteur des *Maximes*.

Digitized by Google

par les intéressés, transigent, pour une somme qui nous est inconnue.

Quelques années plus tard, en 1622, un conflit qui eut pour cause l'établissement des Jésuites (1) dans les bâtiments du Collège, mit en lutte l'hôtel de ville et l'évêché : elle fut soutenue par le maire, personnage des plus estimé d'Angoulême, Jacques Le Musnier, chevalier, seigneur de Rouffiac, qui tout préoccupé qu'il était des intérêts de ville, engageait les religieux à résister à leur évêque. Antoine de La Rochefoucauld lança contre eux une sentence d'excommunication et défendit à ses diocésains de fréquenter leur collège. Les habitants de la ville prirent parti pour le Maire et de graves désordres se produisirent ; des bandes d'exaltés parcoururent les rues, et la paroisse Saint-Antonin, qui était la plus proche du Collège, eût fort à souffrir de leurs exploits.

Le conflit ainsi engagé prit des proportions telles que son retentissement fut très grand en France. Il ne fallut rien moins que la venue du cardinal de Sourdis, alors archevêque de Bordeaux (6 décembre 1622), pour mettre fin aux querelles qui divisaient la cité. L'évêque, le maire, les échevins et les Jésuites furent réunis plusieurs fois en sa présence, il sut par son tact et sa modération amener les esprits aux idées de concorde, secondé par la magistrature.

Il prononça un jugement auquel les Jésuites durent se soumettre ; ils firent amende honorable, et les échevins, conseillers et pairs de la ville, le maire en tête, allèrent trouver l'évêque et le prièrent d'oublier le passé.

(1) *Les Jésuites à Angoulême, leur expulsion et ses conséquences*, par Albert de Massougnes (1880).

Digitized by Google

« Antoine de La Rochefoucauld ayant reconnu qu'on » rendait l'obéissance qui était due à sa dignité » épiscopale, il les chérissait tous comme père » commun, et que la satisfaction qu'il avait demandée » n'étant pas en imagination, mais en volonté, » laquelle lui avait été connue par les soumissions » qu'on lui faisait, il n'en demandait pas davan- » tage. » (1)

Ainsi se termina cette grosse querelle dont le récit est emprunté à la lettre originale adressée par Antoine Gandillaud, lieutenant général criminel d'Angoumois, au procureur général du roi à Paris. (2)

Ce ne fut pourtant pas la dernière que l'évêque devait avoir avec les Jésuites. Ces derniers trouvant la chapelle du Collège encaissée et trop obscure, décidèrent d'en construire une autre sur certaine place alors en chaume en face de l'entrée du Collège. Antoine de La Rochefoucauld, trouvant que cette construction ne se faisait pas dans un lieu convenable, leur enjoignit sous peine d'excommunication de cesser leur entreprise. Les Jésuites rédigèrent une « remontrance » à l'évêque, qui n'en tint pas compte et lança une ordonnance à laquelle les religieux se soumirent.

Sous son épiscopat vinrent s'établir à Angoulême les Capucins en 1611, les Minimes en 1619, les Jésuites en 1622 et les Ursulines en 1628. (3)

En homme de goût et suivant la mode alors usitée par les personnes de qualité, il fit timbrer de ses

(1) A. Gandillaud, lettre manuscrite.

(2) Cette lettre se trouve dans la collection manuscrite de Dupuy, à la Bibliothèque nationale. Vol. 74, p. 190. — Michon, *Statistique monumentale*..

(3) J. Nanglard. *Pouillé historique du diocèse d'Angoulême.*

Digitized by Google

armes les plats de ses livres généralement reliés en veau. Quelques épaves de sa collection, après avoir fait partie de la bibliothèque des Minimes, se trouvent réunies à notre fond municipal.

En 1633, il fut publié par son autorité chez Claude Rézé, libraire imprimeur, le Propre des Saints de l'église et du diocèse d'Angoulême ; volume in-8° de 40 pages, imprimé en rouge et noir (1). Sur la première feuille portant le titre, où généralement l'imprimeur place sa marque, figure dans un cercle l'écu burelé d'argent et d'azur aux trois chevrons de gueules surmonté de la mitre et de la crosse.

Antoine de La Rochefoucauld mourut le 24 Décembre 1634 et fut inhumé dans sa cathédrale au milieu du chœur ; son oraison funèbre fut prononcée par Nicolas Lené, théologal de Saintes.

(1) Ce livre fait partie de la bibliothèque de M. J. Nanglard, supérieur du Grand Séminaire.

Digitized by Google

Digitized by Google

UN MARIAGE

AU CHATEAU DE VERTEUIL

15 JANVIER 1543

PAR

M. J. DE LA MARTINIÈRE

ARCHIVISTE DE LA CHARENTE.

Le 15 janvier 1543, Louis Du Plessis, seigneur de Richelieu, et Françoise de Rochechouart « se promectaient eulx prendre à mary et femme espoux ». Leur promesse était enregistrée dans le contrat que nous publions ci-après, reçu au château de Verteuil, par Etienne Maquelilan, notaire royal en Angoumois.

Françoise de Rochechouart descendait par son père, le baron de Faudoas, sénéchal de Toulouse, d'une des plus anciennes familles de la noblesse française, et par sa mère, Catherine de Barbazan, du « chevalier sans reproche » ; Louis du Plessis ne possédait encore, semble-t-il, aucune charge, et ne devint, qu'après son mariage, lieutenant de la compagnie d'ordonnance de son beau-père. Le second fils né de cette union devait être père de celui qui devint le grand Cardinal.

On peut présumer que *Françoise* de Rochechouart avait été nommée au baptême par *François* II de La Rochefoucauld, seigneur de Verteuil. Cela explique-

Digitized by Google

rait comment le mariage eut lieu au château de Verteuil, et pourquoi la demoiselle de Rochechouart eut l'heur d'être patronnée, en cette circonstance, par la haute et puissante dame dudit lieu, Anne de Polignac, célébrée entre toutes les dames « honnestes » de son temps.

Le notaire signataire du contrat, Etienne Maquelilan, prenait, en 1573, les titres de « procureur ès cours ordinaire et présidialle d'Angoumois, et le plus ancien pair du corps et collège » d'Angoulême. Il compte au nombre des historiens de notre province, ayant fait imprimer, entre autres, deux discours sur les entrées solennelles de Charles IX et de Philippe de Volvire à Angoulême, et un *Discours des seconds troubles et guerres civiles advenus et commencez en France, au moys de septembre 1567*, précédé d'un *Traicté des réparations et fortifications de la ville d'Angoulesme, faictes par ceux de la prétendue religion réformée, ès années 1568 et 1569* (1).

Une particularité intéressante du contrat est qu'il semble rédigé par paroles de présent. On distinguait les contrats par paroles de présent, où l'engagement pris par les contractants de se prendre pour mari et femme ne souffrait pas de restriction, des contrats par paroles de futur où cet engagement était seulement prévu pour l'avenir. Avant le concile de Trente, les liens du mariage étaient formés par le seul fait d'un échange de consentement à ce mariage entre le jeune homme et la jeune fille. Si donc l'engagement mentionné dans les contrats par paroles de présent était réellement pris, au point de vue canonique, le mariage était fait.

(1) Eusèbe Castaigne, *Entrées solennelles dans la ville d'Angoulême*, dans le *Bullet. de la Soc. arch. et hist. de la Charente*, 1855, p. 317-319.

Digitized by Google

Or Louis Du Plessis et Françoise de Rochechouart, dit leur contrat de mariage, « se sont promis eulx prendre à mary et femme espoux en face de sainte mère Eglise ». S'ils avaient réellement échangé cette promesse, ils étaient, dès ce moment, aux yeux de l'Eglise, mari et femme. Il semble bien que Maquelilan a voulu qu'on le comprît dans ce sens. C'est, en effet, le seul des contrats signés par lui où je n'ai pas trouvé cette formule restrictive « toutefois et quantes que l'un par l'autre en seront respectivement sommez et requis. »

D'ailleurs la cérémonie religieuse eut lieu le jour même. Et le lendemain le notaire enregistrait la promesse, faite pour la seconde fois par les parties, de remplir les clauses du contrat. Il voulait leur donner par là une force nouvelle, Françoise de Rochechouart étant tombée sous l'autorité maritale, et ayant, comme on dira plus tard, « gagné son douaire ».

Sachent tous présens et advenir que, par devant Estienne Maquelilan, notaire pour le Roy en Engolmois, et en la présence des tesmoings cy de bas nommés, ont esté présens et personnellement establictz hault et puissant seigneur messire Anthoine de Rochechouart (1), chevalier, baron de Fauldouars, Montagut, seigneur de Saint-Amant et seneschal de Tholoze, tant pour luy que soy faisant fort pour dame Catherine de Barbazan (2), sa compaigne, à laquelle il a promis fere ratifier et agréer le contenu au présent contraict dedans six moys, à peyne

(1) Second fils de François, seigneur de Champdeniers, et de Blanche d'Aumont, baron de Faudoas, Montagut et Saint-Amand-en-Puisaye, sénéchal de Toulouse et d'Albigeois, défendit Marseille contre Charles-Quint et mourut des blessures qu'il reçut à Cerizoles (1544).

(2) Catherine de Faudoas-Barbazan, fille unique de Béraud, baron de Barbazan, Faudoas, Montagut, etc., et de Jeanne de Cardaillac.

Digitized by Google

des domages et intérests, demourant led. seigneur aud. lieu de Fauldouars (1), d'une part ; et Loys Duplessis (2), escuyer, seigneur de Richelieu, de Chaillou et de La Vernolière, demourant aud. lieu de Richelieu (3), parroisse de Sainct Jehan-de-Brailhe, d'aultre ; aussi demoiselle Françoise de Rochechouart (4), fille naturelle et légitime desd. messire Anthoine de Rochechouart, chevalier, et de lad. dame Catherine de Barbazan, à présent demourant à Verteuil avecques haulte et puissante dame Anne de Polignac (5), dame dud. lieu, comtesse de La Rochefoucauld, dame de Montignac-Charente, de Unzain, et comtesse de Marcilhac, ladicte damoyselle Françoise de Rochechouart o l'auctorité, congié, et licence dudict de Rochechouart, son père, lequel, quant à fere et passer le présent [contract], l'a auctorisée et licenciée. Lesqueulx [Duplessis] et de Rochechouart, damoyselle, o ladicte auctorité, [et par le] conseil de leurs parents et amys, se sont [promis eulx prendre] à mary et femme espoux en face de [saincte mère] Eglise ; et pour le dot, part, porcion..... supplément de légitime appartenant..... pour le temps advenir appartenir de biens et successions de ses..... messire Anthoine de Rochechouart..... et au nom de lad. de Barbazan..... payer la somme de doze milles livres tournois ; de laquelle somme led. messire Anthoine de Rochechouart a baillé et payé réaulment et de faict, en dix-sept cens soixante dix-sept escutz et XXXV sols tournois en monnoie, la somme de quatre mil livres tournois audict Duplessis, laquelle

(1) Faudoas, c^ne, c^on de Beaumont-sur-Lomagne (Tarn-et-Garonne).

(2) Louis Du Plessis, seigneur de Richelieu, du Chillou et de La Vernolière, fils de François II et de Anne Le Roi, dame du Chillou, lieutenant de la compagnie d'ordonnance du sénéchal de Toulouse. Son second fils fut le père du cardinal.

(3) Richelieu, c^on, arr^t de Chinon (Indre-et-Loire).

(4) Sixième enfant d'Antoine et de Catherine de Barbazan qui en eurent au moins dix.

(5) Dame de Randan, veuve de Charles, comte de Sancerre, fille unique de Jean, seigneur de Randan et de Beaumont et de Jeanne de Chambes, avait épousé en 1518 François II, comte de La Rochefoucauld, prince de Marcillac. C'est elle qui reçut Charles-Quint à Verteuil en 1539.

Digitized by Google

il a prize, receue, et emportée, présens lesd. notere et tesmoings et s'en est contenté, et le reste qui est la somme de huit mille livres tournois, faisant fin et entier payement de lad. somme de doze mille livres tournois, icellui messire Anthoine a promis payer dedans huit ans prochain venant, et de jour en jour, ledict terme d'avant au choix et eslection desd. de Rochechouart et de Barbazan. Touteffois est dit et accordé entre lesd. parties, que si lesd. de Rochechouart et de Barbazan ne payent audict Duplessis lad. somme de huict mille livres tournois dedans led. temps de huict ans, dès à présent comme dès lors, et dès lors comme dès à présent, led. messire Anthoine de Rochechouart, tant pour luy que pour lad. de Barbazan, son épouse, a ceddé et transporté, baille, cedde et transporte audict Duplessis et à lad. de Rochechouart, à ce présens et acceptans, la place terre et seigneurie du Cause (1), avec ses terres, rentes et aultres droitz seigneuriaulx, appendances et deppendances quelxconques, de laquelle led. temps de huict années passé, lesd. Duplessis et sa femme se pourront emparer et ensaisiner, et tenir les fruictz leurs, comme de leurs [biens] domaine et héritage, paisiblement, et jusques à ce que lad. somme de huict mille livres tournois leur soit... payée, sans ce que les fruicts de ladicte [seigneurie], que lesd. Duplessis et de Rochechouart, sa [femme et] espouse pourroient avoir levez, leur soient..... et rebatuz en et sur lad. somme de huict [mille] livres tournois; laquelle dite terre et seigneurie, appartenant à lad. de Barbazan, led. de Rochechouart, en son nom, et soy faisant fort pour lad. de Barbazan, a promis et juré fere valoir la somme de quatre cens livres tournois par an de rente et revenu; et est dict et accordé que lad. somme de 4.000 livres tournois ce jourd'huy baillée manuellement et content, et lad. somme de 8.000 livres tournois restant à payer, payée qu'elle soit, est de présent comme dès lors convenancée estre le vrai patrimoine, domayne et héritage de lad. Rochechouart, damoyselle, à

(1) Le Cauze, c^ne, c^on de Beaumont-de-Lomagne (Tarn-et-Garonne).

Digitized by Google

ce présente et acceptant, sauf de la somme de deux mille livres tournois, laquelle somme de deux mille livres tournois est accordée estre censée et réputée meuble ; laquelle somme de quatre mille livres tournois, et la somme de six mille livres tournois faisant partie des huict mille livres restans à payer, montans à la somme de dix mille livres tournois, led. Duplessis a promis et sera tenu icelle mectre et employer à acquérir une terre et seigneurie de la valeur de cinq cens livres de rente en revenus, par chacun an, qui sera censée et réputée le vray patrimoine et héritage de lad. de Rochechouart, damoyselle ; et en cas que led. Duplessis ne mist [ou ne fist] mectre lad. somme de dix mille li[vres tournois en] acquestz..., dès à présent comme dès lors, et [dés lors comme] dès à présent, pour icelle, a transporté à [lad. de Rochechouart], sa future espouse, la terre et [seigneurie de] Chillou, (1) chastellenie de Faye, en Anjou, laquelle il dit [et promect] valoir par chacun an la somme de cinq cens livres de rente, ou revenu, de proche en proche. [Moyennant la] somme de quatre mille tournois présentement baillée et payée, et la promesse et assurance cy-dessus faicte de lad. somme de huict mille livres tournois restant à payer, ladicte de Rochechouart, du vouloir et consentement dudict Duplessis, son futur espoux, a dès à présent renuncé aux futurs sucessions desd. messire Anthoine de Rochechouart et de Barbazan, sesd. père et mère, et du vouloir et consentement exprès dud. messire Anthoine de Rochechouart, son père, à toute succession collatéralle, et à tout droit de légitime ou supplément, et sans ce qu'elle y puisse aulcune chose demander ou quereller, pour et au profict des hoirs masles desd. de Rochechouart et de Barbazan et des descendans d'iceulx, led. Anthoine, leur père, avec led. notaire pour eulx stippullant et acceptans, et lad. renunciacion et renunciacions sera tenu ledict Duplessis fere ratifier à lad. Françoise, damoyselle. ....En faveur duquel mariage lesd. parties ont voulu et

(1) Chillou, c^ne^, c^on^ de Saint-Loup (Deux-Sèvres).

Digitized by Google

consenty, et a led. Duplessis promis fere que le premier enfant masle et aultres enfans descendans dudict mariage succederont es biens dud. Duplessis suyvant la coustume ou coustumes des lieux et pays ou les biens dudict Duplessis sont situez et assis. Plus est dict et accordé entre lesd. parties, du vouloir et consentement expres dud. Duplessis, que si icellui Duplessis alloit de vie à trepas plustost que lad. de Rochechouart, sa future femme, elle aura et luy demourera, pour la restitucion de son dot, l'acquest que ledict Duplessis auroit faict de lad. somme de dix mille livres tournois, [au] lieu de son patrimoine, domayne et héritage, montant à la somme de cinq cens livres tournois de rente ou revenu, ou lad. seigneurie de Chillou, pour lad. somme de cinq cens livres tournois de rente ou revenu ; de laquelle seigneurie lad. de Rochechouart se pourra emparer, led. mariage solu, et d'icelle joyr jusques à ce que lad. somme de dix mille livres tournois luy soit rendue et restituée, sans aulcunement sur ce précompter les fruictz qu'elle auroit receuz dud. acquest ou seigneurie ; aussi sera rendue, led. cas advenant que ledict Duplessis précédédast lad. de Rochechouart, lad. somme de deux mille livres tournois faisant partie de lad. somme de doze mille livres tournois, si [advenait] que dudit mariage n'y eust aulcuns enfans ou filles ; pareillement ont lesd. contractans accordé, le cas advenant que lad. de Rochechouart survive sond. futur mary, qu'elle aura et prendra douaire en et sur tous et chascuns ses biens, selon ce que veulent et portent les coustumes des lieux, pays, et terres où led. Duplessis est demeurant et sesd. biens sont situez et assis, led. douaire logé et hébergé, utancille et meuble jusques à troys chambres; semblablement en faveur dud. mariage se sont lesd. Duplessis et de Rochechouart apparsonnez et associez en tous et chascuns leurs meubles et acquestz qu'ilz feront durant et constant leur mariage, fors oud. acquestz qui sera faict de lad. somme de dix mille livres tournois qui sera le dot et patrimoine de lad. Françoyse, demoyselle, comme dict est. En ce qu'il est dict que le survivant d'eulx deux pourra prendre tous les meubles

Digitized by Google

en payant tous les deltes mobilieres, et si lad. de Rochechouart survit, et qu'elle ne veulhe payer lesd. debtes, elle pourra prendre cependant ses acoustremens, bagues et aultres ornemens à elle propres, et si lad. damoyselle Françoise de Rochechouart alloit de vie à trespas auparavant led. Duplessis, sans enfans de leur mariage, led. Duplessis a promis et sera tenu rendre ce qu'il aura heu et receu de lad. somme de dix mille livres tournois, ou l'acquest, faute d'icelle somme, en lad. valeur, ou, à déffault de ce, lad. seigneurie de valeur et extimacion de cinq cens livres tournois de rente ou revenu rachaptable, comme dessus, et la moitié des meubles et acquests faictz durant led. mariage, en payant la moitié des debtes mobilières pour et à cause desd. meubles et acquestz pour l'héritier ou héritiers qui surviendront et pourront succéder à lad. de Rochechouart, damoyselle. Toutes et chascunes lesquelles choses cy-dessus lesd. parties respectivement ont promis et juré, par serment, tenir, garder et accomplir de poinct en poinct, et pour ce fere ont obligé et hypothecqué tous et chascuns leurs biens présens et advenir, renunceans généralement à toutes et chascunes les exceptions et défenses par lesquelles lesd. parties ou l'une d'elles vouldroient et pourroient contrevenir à cesd. présentes, dont, de leurs consentemens et volentés, lesd. parties ont esté jugées et condamnées par le jugement et condamnacion dudict seel royal de la jurisdiction et compulsion, auquel lesd. parties, o lesd. obligacions, se sont volentairement soubzmises et soubzmectent ; et nous, garde dud. seel, l'avons mys et apposé à ces présentes en tesmoing de vérité. Fait et passé au château dud. lieu de Verteuil, es présences de hault et puissant seigneur, messire Ferdéric de Foix (1), chevalier, captal de Buch, comte de Combes, de Candalle, de Bénaulges et d'Estrac, demourant on chastel de Cardilhac (2), en Bourdelois, noble et puissant seigneur, messire Hubert

(1) Fils de Gaston III et de Marthe d'Astarac, époux de Françoise de La Rochefoucauld, fille de François II.

(2) Cadillac, c^{on} (Gironde).

Digitized by Google

de La Rochefoucauld (1), chevalier, seigneur baron de Marthon, et noble homme Guillaume de Berbezières (2), escuyer, seigneur de Bourgond en Engolmois, le lundi quinziesme jour de janvier l'an mil cinq cens quarente deux.

Signé : E. MAQUELILAN.

Et advenant l'endemain mardi, XVI[e] jour desd. moys et an, et lesd. nobces parfaictes, et icellui mariage consommé, ont esté présens et personnellement establictz, par devant led. notaire, ladicte Françoise de Rochechouart et led. Duplessis, escuyer, son mary et espoux, pour eulx et les leurs, d'une part, et led. messire Anthoyne de Rochechouart, chevalier, en son nom et comme soy faisant fort comme toujours il a fait pour lad. de Barbazan, son espouse, aussi pour eulx, leurs hoirs et successeurs, et tous demourans ès lieux contenuz cy dessus darere, laquelled. Françoise de Rochechouart, damoyselle, o l'auctorité, congié et licence dud. Duplessis, escuyer, son mary et espoux, lequel, quant à ce, l'a auctorisé et auctorise, a, o lad. auctorité, ratiffié, agréé et approuvé... led. contract, ensemble lesd. Duplessis en son nom propre et privé, amprès que led. contraict leur a esté de rechief, et en présence des tesmoins à ce requis et cy bas nommez, leu et donné entendre, lequed. contraict et contenu en icellui lad. de Rochechouart a aussi approuvé et accepté pour luy, sad. femme et les leurs, lad. ratifficacion et approbation fete dud. contraict par lad. Françoise de Rochechouart o lad. auctorité, et par led. Duplessis, son mary. Promis et juré respectivement lesd. parties tenir et entretenir le contenu ond. contraict sans aller jamais ne venir au contraire, soubz l'obligacion et ypothèque de tous et chascuns leurs biens et lesd. renonciations ; dont

(1) Est appelé par Moréri, Humbert. Frère de François II, il fut gouverneur d'Angoulême et mourut en 1566 sans laisser de postérité.

(2) Guillaume de Barbezières, écuyer, seigneur de Saint-Mary et de Bourgon, fils de Jean et de Françoise de Montalembert (Beauchet-Filleau, *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*, 2[e] édit.).

Digitized by Google

ilz ont de rechief esté jugez et condamnez par le jugement et condamnacion de la cour dud. scel royal, à laquelle, comme dessus, lesd. parties se sont volentairement soubmizes o lesd. obligacions. Faict et passé audict chastel de Vertueil ès présences de ladicte dame Anne de Polignac, desd. messire Hubert de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur de Marthon, de Barbezières, seigneur de Bourgond, et maistre Jehan de Poumaret, seigneur de La Vallade (1), demourant en lad. ville d'Angoulesme, les jour et an susd.

E. MAQUELILAN.

Archives de la Charente, E. 1881.

(1) Jean Poumaret, sieur de La Vallade, fut maire d'Angoulême (1574-1577 et 1592). Il possédait le fief de La Vallade, paroisse d'Houmes. (Vigier de La Pille).

Digitized by Google

GUERRE DE SEPT ANS

LIVRE DES ROUTES
DU BARON DE PLAS

CAPITAINE AU RÉGIMENT D'INFANTERIE DU ROI

(1757-1759)

PUBLIÉ PAR

L'ABBÉ PAUL LEGRAND.

PRÉFACE.

Multos castra juvant...
Horace, ode Ire.

L'auteur de ces renseignements sur les débuts de la guerre dite de Sept ans, naquit, le 11 avril 1728, au château de Plas, paroisse du Curemonte en Bas-Limousin, diocèse de Limoges, aujourd'hui diocèse de Tulle, département de la Corrèze (1). Il était le frère puîné des cinq enfants de François de Plas, marquis du Thillay (2), baron de Marsillac (3), seigneur de Curemonte (4), Puy d'Arnac (5), Sennac (6),

(1) Il fut baptisé le même jour à Curemonte, ayant pour parrain François-Barthelemy de Fénelon, doyen de Cavennat (?) et grand-vicaire de Xaintes, représenté par Antoine Boizard; marr., dlle Marie de Nadaillac, etc., etc. Signé: Vicary, curé de Curemonte (Corrèze).
(2) Serait-ce Thillay ? (Seine-et-Oise).
(3-4) Canton de Meyssac (Corrèze).
(5) Canton de Beaulieu (Corrèze).
(6) Canton de Beaulieu, paroisse de Queyssac (Corrèze).

Digitized by Google

Lignères (1), Laugerie (1), Lestrade (2), La Chapelle-aux-Saints (3) et de Marie-Judith-Julie Poussard du Vigean de Lignères.

Par son père, il descendait de cette ancienne et valeureuse famille, qui des siècles durant, vit son nom grandir de jour en jour par les charges diverses qu'elle sût remplir dans l'armée, dans le clergé, etc., etc., et qui jouissait alors en ce rayon de la France d'une réputation illustre et bien méritée.

Du côté maternel il appartenait vraiment à l'Angoumois et à la Saintonge. Il vint jeune en cette province : il y termina sa vie. Tout l'attachait à ce coin de terre, moins âpre, d'un ciel plus clément et plus serein — aux relations si douces et si aimables.

. . . . . .

Il aimait son logis de Moulidars en la paroisse de Bors, près Baignes : il préférait par-dessus tout son château de Lignères. En ce dernier point, il tenait de son frère aîné, décédé chef d'escadre (4), mais il avait encore plus le sentiment de sa noble mère.

Suivant une tradition familiale, la descendante des Poussard, au bout de quelques années passées au château de Plas, ne put s'habituer au climat froid et monotone de Curemonte : elle ne savait oublier les heures charmantes et trop rapides écoulées au château de Lignères, en cette contrée de la fertile Champagne de Cognac.

Un jour elle s'en expliqua avec le haut et puissant seigneur, son mari ; elle termina de la sorte son plaidoyer : « — Monsieur, il m'est impossible de

(1) Commune de Lignères-Sonneville (Charente).

(2) Commune de Meymac (Corrèze).

(3) Canton de Beaulieu (Corrèze).

(4) 1792, 16 juillet, décès de François-Joseph de Plas, ancien chef d'escadre ; inhumé le 17. Signé : Boussiron, desservant de Lignères. (Reg. paroissiaux de Lignères.)

Digitized by Google

« rester plus longtemps en ce pays, je vous tire ma « révérence et je retourne en mon château de Lignè- « res. » C'était laconique — on en conviendra — mais que répondre à cette nostalgie de la terre natale ? (1).

Barthelemy de Plas, à peine âgé de dix ans, vit la mort le séparer de son père, et l'année 1747 le trouve lieutenant au régiment du Roi-Infanterie (2). Il comptait ses dix-neuf printemps..... L'armée désormais sera pour lui une autre famille : il consacrera au service de son pays — trente ans — les meilleurs de son existence, dans un poste relativement modeste, mais où il lui sera facile à certaines heures de se ressouvenir des campagnes de guerre auxquelles il assista et d'en noter sommairement les diverses phases.

Le 11 janvier 1761, en considération de ses mérites, une pension de 500# lui est attribuée sur le trésor royal (3). Puis le 11 mars 1762, il est gratifié à nouveau d'une seconde pension de 300#, eu égard au long temps qu'il passât dans le régiment du Roi (4).

Nommé capitaine de grenadiers au régiment du Roi-Infanterie (1765), il devient peu après (1767), chevalier de Saint-Louis..... Il va quitter l'armée : il obtient une retraite de 1.500# sur le trésor royal et

(1) Sans abandonner complètement la terre de Curemonte, Judith Poussard atteste par des actes multiples et fréquents passés chez les notaires des environs et de son domaine propre, sa présence et un séjour prolongé au château de Lignères. Presque aussilôt le décès de son époux, après un voyage à Paris, elle se fixe définitivement en la seigneurie de ses ancêtres paternels. (Minutes de Joubert, Matignon, Roy, etc., etc., not. roy. à Lignères.)

(2) Archives du château de Lignères.

(3) Barthelemy de Plas se plaint en 1780 que trois annuités lui sont encore dues. (Arch. du château de Lignères.)

(4) Arch. de famille.

Digitized by Google

reçoit en même temps le brevet de colonel d'infanterie.

Telle est brièvement narrée la carrière militaire du baron François-Barthelemy de Plas, d'après les documents retrouvés jusqu'à ce jour dans les archives de ses descendants.

Le récit, qu'on va lire, est évidemment une œuvre étudiée et transcrite d'après des indications spéciales. La situation personnelle de l'auteur comme officier ne pouvait lui permettre de se prononcer aussi efficacement qu'un général en chef sur les péripéties des combats entrepris alors (1).

Nous aimons à supposer qu'il fut attaché peut-être pendant quelque temps à l'état-major, où que plus tard il sût découvrir, à bonne source, les matériaux nécessaires pour établir fidèlement — d'une façon un peu trop sèche, si l'on veut — les différentes étapes de cette campagne.

D'ailleurs, selon nous, ce n'est qu'une sorte de « *Mémorial particulier* ». — Pour en apprécier les qualités et les défauts, il est indispensable de se remémorer le temps où vivait l'écrivain.

Cette relation, n'aurait-elle l'intérêt que de compléter quelques faits où de corroborer une fois de plus les opinions acquises, à juste titre, sur les résultats de cette guerre désastreuse pour la France

(1) En 1780, 13 septembre, dangereusement malade au château de Lignères, chez son frère aîné, il dresse ses dernières dispositions ; il lui donne « en raison des preuves de son amitié et de son *attachement* » tout ce qu'il peut lui laisser, selon la coutume de l'Angoumois (Matignon, not. à Lignères). Refait, mais non rajeuni, il épouse le 1er août 1786, Philippine Robinet de Plas (cette famille habitait le château de Puycheny, paroisse de Saint-Romain-d'Auberterre (arch. de Lignères). Il atteignait ses 38 ans (minutes de Gourjon, notaire royal, Ledoux, not. à Châteauneuf ; Richard, not.). Cette union lui donna 5 enfants, dont 4 filles et un garçon, mort jeune, sans postérité.

Digitized by Google

— elle aurait atteint son but. La direction royale dans le maniement des troupes avait sensiblement changé de mains : d'où, cette succession rapide, inattendue, inconcevable de chefs à la tête de soldats, déconcertés souvent par les ordres les plus irrésolus et les plus variés.

Dans ce récit, deux choses semblent de préférence attirer l'attention ; d'abord la constatation presque mathémathique des distances parcourues par le bataillon en ses divers campements (1). Si l'on compare cette marche avec celle usitée de nos jours — pour les cas ordinaires — la différence entre l'une et l'autre n'est pas des plus considérables.

Puis le genre de stratégie, adopté en cette circonstance, nous frappe singulièrement. Alors, c'était la guerre des positions : on attaquait et on défendait certains points. Il y a moins d'un demi-siècle, hélas ! en France, tel était encore le même système, à l'encontre de la théorie napoléonienne, qui cherchait l'ennemi, et l'assaillait partout où il le rencontrait (2).

Ainsi, la bataille d'Hastenbeck est surtout gagnée par l'audace des subalternes, de ces braves soldats de Chevert, par l'intrépidité de nos fantassins.

On y découvre aisément toutes les hésitations du maréchal d'Estrées (3), l'incapacité notoire de sa cavalerie ne sachant pas l'éclairer dans sa marche en avant, le laissant devant des bois en la plus anxieuse incertitude : elle saura même si peu le

(1) Il nous est très agréable d'exprimer ici toute notre gratitude à l'officier supérieur, qui nous a aidé de ses conseils et de ses lumières.

(2) Il serait intéressant de consulter « Les éclaircissements présentés au Roi par le maréchal d'Estrées au sujet de ce succès ». Paris, 1758, in-4° de 32 pages.

(3) Louis César, duc d'Estrées, maréchal de France. Nommé au commandement de l'armée d'Allemagne, forte de plus de cent mille hommes, par Louis XV, les courtisans l'accusaient de lenteur.... (Feller. — Biographie universelle, édition de 1834).

Digitized by Google

couvrir que 150 cavaliers ennemis pourront venir jeter l'alarme sur ses derrières et faire appréhender à ce pauvre maréchal d'être coupé.

Devant ces bois, personne, y compris le généralissime, n'a l'idée de manœuvrer ; on s'observe lentement — on ne songe qu'à l'occupation des hauteurs.

En vain le conseil se réunit pour prendre des décisions — il hésite et ne se résout à rien. — Qu'arrive-t-il ?... Chacun combat, surtout ce vaillant Chevert (1), pour son propre compte.

Mais, comme le duc de Cumberland (2) n'est point un ferme stratège, usant trop méchamment de son artillerie, néanmoins bien supérieure, on arrive à mettre en déroute l'armée ennemie. Là, c'est l'infanterie qui décide du succès... Il est regrettable que le haut commandement n'ait pas compris qu'il fallait acculer avec promptitude l'adversaire jusque dans ses retranchements.

Voyez-vous le duc d'Orléans (3), chef de la cavalerie, demandant et attendant longuement des ordres, qui sans doute arrivèrent trop tard, ou ne se donnèrent point, pour poursuivre l'ennemi ?

Survient la campagne de 1758.

Voici la journée de Crefeld (4), 20 juin 1758,

(1) François de Chevert, né à Verdun de parents pauvres, en 1695, mort en 1769. Simple soldat, il parvint au grade de général. On lui doit la prise de la ville de Prague. En 1741, sous les ordres du comte de Saxe, plus tard, il contribura puissamment au gain de la bataille de Hastenbeck.

(2) Guillaume-Auguste, duc de Cumberland, général anglais, fils du roi Georges II, le héros de Culloden, — il fut moins heureux contre les Français, — battu à Lawfeld, à Hastenbeck, il conclut la convention de Kloster-Seven (1757), — né en 1721, décédé en 1753.

(3) Louis-Philippe d'Orléans, né à Versailles en 1725, mort en 1785. Il prit part à la bataille d'Hastenbeck (1757), puis il ne reparut plus aux armées.

(4) Ville de Prusse rhenane, entre le Rhin et la Meuse.

Digitized by Google

autrement dit la bataille de Vichelaine, d'après notre manuscrit. Il est douloureux de constater l'incapacité du prince de Clermont (1) ; avec lui, c'est une série constante de reculades. Ses lignes de bataille s'étendent démesurément sur leurs fronts. Elles sont appuyées à des ravins, des bois.

Les résultats furent tellement lamentables que le prince de Clermont « fut appelé en Cour »..... Heureusement que selon l'observation du capitaine de Plas, les décharges de fusils, souvent, *ne tuaient pas grand monde.*

Le marquis de Contades lui succède (2). Il regarde, il considère, il réfléchit et ne s'agite pas beaucoup. Le duc de Broglie (3) (1759) semble vouloir se décider à quelque opération. Aussitôt son supérieur éprouve le besoin de le rejoindre et dès lors se révèle entre le chef et son lieutenant — ce dernier d'un autre tempérament et d'une certaine envergure —

(1) Louis de Bourbon-Condé, comte de Clermont, né en 1709, mort en 1770, de l'Académie française en 1754, sans aucun titre littéraire. Sa nomination donna lieu à une foule d'épigrammes et de plaisanteries. Il fut autorisé par le Pape, ayant reçu la tonsure à l'âge de 9 ans — et doté de plusieurs abbayes — à suivre la carrière des armes sans renoncer à ses bénéfices. En 1758, ayant remplacé le maréchal de Richelieu, à l'armée de Hanovre, il fit les plus grandes fautes et compromit le succès de la campagne. Il se retira dès lors dans ses domaines et ne reparut plus à la Cour (Bouillet, dict. d'hist.).

(2) Louis-Georges Erasme, marquis de Contades, maréchal de France, né en 1704, près de Beaufort, en Anjou, mort en 1795. La paix d'Aix la Chapelle rompue, il fut nommé général en chef de l'armée d'Allemagne. Il soumet la Hesse, une partie du Hanovre, mais le prince de Brunswick le battit à Minden. Il fut remplacé par le maréchal de Broglie.

(3) Victor-François, duc de Broglie, né en 1718, mort à Münster en 1804. Il se montra habile pendant la guerre de Sept ans comme général — en 1760 — il gagna la bataille de Corbach. Il serait curieux de lire de Bourcet, qui a publié en 1792 des Mémoires sur cette campagne, rédigés d'après les papiers du maréchal.

Digitized by Google

une sourde animosité. Tout va se retrouver compromis.

A Minden une bataille se livre. Notre cavalerie en sort bien atteinte, après une charge contre l'infanterie anglaise. Cette dernière était renforcée par toute son artillerie et assurait le débouché de ses colonnes ; elle parvint à enfoncer absolument toute « la ligne française ». De là un désordre complet. Aussitôt Contades ordonne la retraite... Un véritable désastre s'en suit pour nous : et les nôtres en grand nombre jonchent le sol.

..... Crudelis ubique
Luctus... et plurima mortis imago !

. . . . . .

Nous aurions voulu placer en tête de cette étude la physionomie de l'auteur : nous nous bornons à reproduire ici un certificat délivré en l'an VI de la République par la commune de Lignères (Charente) en faveur de François-Barthelemy de Plas, constatant la résidence de ce dernier au château dudit lieu « et âgé de soixante-treize ans, propriétaire, taille « cinq pieds trois pouces, cheveux et sourcils gris, « portant perruque, yeux bleus, bouche moyenne, « nez gros et bien fait, visage et menton ronds ». *Signé :* Jean Hérard, juge de paix de Lignères ; Texier, maire, etc. (Arch. du château de Lignères.)

Son frère aîné, à son décès, lui abandonne la seigneurie de Lignères, et c'est dans ce château qu'il s'éteignit lui-même presque octogénaire — an XII, 27 brumaire (19 novembre 1804).

Digitized by Google

LIVRE DES ROUTES.

ROUTE D'ABBEVILLE A VALENCIENNES.

Parti le 20 et 22 mars 1757. — Le 20, à Doncœur, 3 l. (1), vg ; — 21, à Dourland, 5 l., vl ; — 22 et 23, à Arras, 7 l., vl ; — 24, à Douai, 5 l., vl ; — 25, à Valenciennes, 7 l., vl. — Total, 27 l. — Le régiment resta dans cette ville jusqu'au 10 avril inclus.

ROUTE DE VALENCIENNES A CLÈVES.

Parti le 11 et 13 avril. — Le 11, à Quévrain, 3 l., vg ; — le 12, à Mons, 4 l., vl ; — 13 et 14, à Brême-le-Comte, 4 l., bg ; — 15, à N.-D.-de-Halles, 4 l., vl ; — 16, à Bruxelles, 3 l., vl ; — 17 et 18, à Louvain, 5 l., vl ; — 19, à Tirelemond, 4 l., bg ; — 20, à Cintron, 4 l., bg ; — 21, à Haures, 4 l., vg ; — 22 et 23, à Liéges, 4 l., vl ; — 24, à Thaimistère, 4 l., vg ; — 25, à Blamery, 4 l., vg ; —26, à Aix-la-Chapelle, 2 l., vl. ; — 27 et 28, à Pufindorff, 4 l., vg ; — 29, à Braquelin ; — 30 et 1er mai, à Maingratte, 4 l., vg ; — 2, à Razeilles, 5 l., vg ; — 3, à Breille, 3 l., vg ; — 4 et 5, à Diudaine, 6 l., vg ; — 6, à Goots, 3 l., vg ; — 7, à Clèves, 3 l., vl. — Total, 79 lieues. — Le régiment resta dans cette ville jusqu'au 16 inclus.

ROUTE DE CLÈVES A WEZELLE.

17 mai, logés à Xentin, 3 l., vl ; — 18, campé à Buriek, près Wezelle, 3 l., vl. — Total, 6 lieues.

(1) *Abréviations :* c, camps ; l., lieue ; vl, ville ; vg, village ; bg, bourg. Afin d'éviter une foule d'annotations, souvent fastidieuses, le lecteur peut consulter les ouvrages et les cartes de géographie si connues à l'heure actuelle. Pour l'Allemagne, il trouvera suffisamment ce qui doit l'intéresser dans la dernière édition des *Guides Bædeker*.

Digitized by Google

SUR LA DÉCLARATION DE GUERRE PUBLIÉE EN JUIN 1756.

Sa Majesté ayant été informée que quelques corps de troupes anglaises voulaient faire un débarquement sur les côtes de la province de Bretagne, pour éviter quelques inconvénients fâcheux, il (elle) ordonna en conséquence aux commandants des différents départements de la province, pour qu'ils eussent à faire mettre leurs troupes en marche pour approcher les ports de mer et y camper. Cette ordonnance s'exécuta avec promptitude et les troupes campèrent deux mois consécutifs à Calais, Dieppe, Dunkerque, Saint-Malo, Saint-Valery, Val-de-Grâce et plusieurs autres ports de mer, à commencer du 16 juillet jusqu'au 16 septembre inclus.

Le temps de campagne expiré, chaque brigade reprit son quartier d'hiver à proximité de son camp pour être prêt à recamper en cas de nécessité.

Les troupes restèrent fort tranquilles dans leurs garnisons jusqu'au mois de mars 1757 — qu'il en partit pour joindre l'armée qui se trouva complète à Wezelle le 18 may et y resta jusqu'au 25 dud. [mois].

WEZELLE (1), *alias* WESEL.

Cette ville est une des plus fortes qu'il y ait en France ; chacun fût dans l'étonnement de la voir seule sans aucune garnison pour en défendre les approches.

Cette ville fut pillée d'environ deux millions par nos troupes légères, attendu que la ville voulait faire résistance. Le 27, l'on fit une réjouissance d'une bataille gagnée par la reine de Hongrie contre le roi de Prusse. 12 c., le 5 juillet, à Verlimozelle, 5 l., vg; — 13 c., le 6, à Adelmort, 3 l., vg; — 14 c., le 7, à Vimd, 7 l., vg; — 15 c., le 8, à Brakuel, 5 l., vg ; — 16 c., le 10, à Auster, 4 l., vl.

Le Vezer (2) passe dans cette ville auprès de laquelle

(1) Place forte au confluent dn Rhin et de la Lippe.
(2) Fleuve de l'Allemagne, autrefois Visurgis.

Digitized by Google

il y a une abbaye superbe, nommée Corbay. M. le maréchal d'Estrées y a établi son domicile. 17 c., le 16, à Holzminden, 3 l., vl ; — 18 c., le 20, à Holindorff *(sic)*, 4 l., vl ; — 19 c., le 22, à Halles, 6 l., vg.

A notre arrivée dans ce camp, la générale battit pour marcher à l'ennemi ; ce qui s'exécuta sans aucune confusion et sur trois colonnes. Les ennemis se retirèrent et notre armée, après avoir fait une lieue, revint camper au même terrain. 20 c., le 24, à Surguine, 3 l., vg.

Ici on laissa le camp tendu, chariots et équipages, pour marcher plus commodément à l'ennemi. 21 c., le 25, à Hastinbeck, 3 l., vg. Cette journée passa en cannonades réciproques. L'armée coucha au bivac sur trois colonnes. 22 c., le 26, aussi à Hastinbeck, 1 lieue, v l. — Total : 7 l.

A ce camp les régiments du Roi-Infanterie firent une redoute près les ponts dud. Wezelle pour en défendre le passage en cas de besoin.

Partant de ce camp, l'armée prit la route d'Hastinbeck comme il est marqué ci-dessous.

Armée commandée par Monsieur le maréchal d'Estrées.

ROUTE DE WEZELLE A HASTINBECK.

2 c., le 26 may, à Serinbeck, 4 l., vl; — 3 c., le 27, à Harimberg, 5 l., vg; — 4 c., le 28, à Dulmène, 3 l., vg; — 5 c., le 30, à Munster, 4 l., vl.

Dans cette ville le régiment du Roy y laissa leurs épées, lesquelles sont venues à Casselles, le 6 février, où ce régiment alla en garnison. — 6 c., 3 juin, à..... 2 l., vl; — 7 c., le 4, à Varindorff, 4 l., v l. — Total: 22 l.

A ce camp, M. le marquis de Gudanes, officier-major au régiment d'infanterie du Roi, fut tué d'un coup d'épée, par monsieur le chevalier de ..... *(sic)*, officier au même régiment — il fut regretté de toutes les troupes. — 8 c., le 9, à Hesbrouk, 5 l., vl. — Cette journée, qui fut celle de Fête de Dieu, l'armée marcha 15 heures sans pain — très fatiguée par les chaleurs et par la nécessité. — 9 c., le 12,

Digitized by Google

à Redat, 3 l., vl ; — 10 c., le 19, à Gusterlog, 3 l., vl ; — 11 c., le 20, à Bilfele, 3 l., vl. — Total : 214 l.

Ce jour, il se donna une bataille, laquelle tire son nom de ce village et le détail est cy-à-côté.

De Wezelle à Hastimbeck par cette route l'on y trouve 80 lieues.

RELATION DE LA BATAILLE D'ASTINBECK, *alias* HASTIMBECK.

Du camp de Halles, ce 23 juillet 1757. — Monsieur de Contade, lieutenant-général, a été commandé, ce soir, 23, pour se mettre en marche tout de suite, avec cinquante compagnies de grenadiers, — tous les dragons — pour se porter en avant du corps que commande M. d'Armantière, sur les avis que ce général avoit donné à M. le maréchal, que les ennemis paroissoient en force vis à-vis de luy. Dix compagnies de grenadiers aux ordres d'un colonel furent commandés pour se joindre au régiment des grenadiers de Solard, aux ordres de M. de Vogüé, maréchal de camp, qui étoit une demy lieue en avant de la droitte de l'armée.

Le 24, l'armée partit de son camp sur six colonnes ; le corps de M. d'Armantières campé une demy-lieue en avant faisoit l'avant-garde. Ce corps arriva à six heures du matin au bas du coteau où les ennemis parurent la veille.

Monsieur le maréchal et tout son état-major y arriva en même temps. — M. de Contade y étoit depuis minuit avec son détachement; M. le maréchal à son arrivée fit marcher toutes les troupes légères en avant et suivi à la tête du corps de M. d'Armantière. Arrivé sur la hauteur, il fit mettre les troupes en bataille sur plusieurs colonnes. Là, il vit paroître les ennemis vis-à-vis de luy sur de pareille hauteur, mais remply de bois, montrant plusieurs têtes, et faisant différents mouvements pour persuader qu'ils étoient en grand nombre.

Ils occupaient en avant de leurs droites le village de Lalforte (?) ayant trois ou quatre troupes de cavalerie, en avant devant ce village.

Digitized by Google

M. le maréchal fut plus de deux heures à les examiner sans rien entreprendre. Pendant ce temps, toute l'armée arriva et resta en colonne, jusqu'à ce qu'on eût pris un party. Les ennemis pour lors commencèrent à se retirer, marchant par leurs droites et se mirent en bataille pour favoriser la retraite de ceux des leurs qui étoient dans ce village.

Monsieur le maréchal fit avancer du canon sur une petite hauteur, qui le dominoit. Il fit en même temps descendre de l'infanterie, tous les dragons avec les troupes légères, qui étoient déjà dans la plaine vis-à-vis ce village. A ce mouvement, les ennemis se retirèrent et se replièrent sur leurs troupes, qui étoient déjà en bataille, à la droite du bois : ils ne laissèrent dedans que leurs corps de chasseurs.

Nous entendîmes distinctement battre la générale à toutes leurs armées dans la crainte où ils étoient que nous marchions à eux. Ce corps nous a paru une arrière-garde d'environ quatre à cinq mil hommes, destinée à leur retraite. Ensuite, M. le maréchal fit avancer vingt-cinq compagnies de grenadiers des cinquante du détachement de M. de Contade aux ordres de M. de Mommark (?) maréchal de camp, et les vingt-cinq autres se mirent à portée de les soutenir pour fouiller ce bois : ce qu'ils firent avec la plus grande intelligence.

Il y eût quelques coups de fusils de tirés entre les troupes légères qu'ils y avoient laissé et nos grenadiers, lesquels les chassèrent avec peu de pertes, puis s'y sont maintenus et passé la nuit.

M. de Vogüé avec le régiment des grenadiers royaux de Solar et les dix compagnies de grenadiers qu'on luy avoit donnés, marchoit par notre droite et s'étoit emparé d'une hauteur d'où il découvroit les ennemis en bataille à la tête de leurs camps prêts à se mettre en marche pour se retirer. On les « *canona* » longtemps, et avec succès : on en est resté là.

L'armée a établi son camp sur la hauteur où le corps de M. d'Armantière s'étoit mis en bataille en arrivant, ayant à sa droite deux brigades d'infanterie pour la couvrir, et

Digitized by Google

à sa gauche, le corps de M. d'Armantière, deux autres brigades d'infanterie en avant du centre de l'armée pour couvrir le quartier des officiers généraux. Toute la cavalerie derrière sur plusieurs lignes ; les dragons et les grenadiers de France pour couvrir celuy des Princes.

Le 25, à quatre heures du matin, sur l'avis que M. le maréchal eût que les ennemis se retiroient, fit marcher la brigade de Picardie et vingt-cinq compagnies de grenadiers de ceux qui avoient passé la nuit dans le bois pour attaquer leurs arrières gardes, aux ordres de M. de Chevert, lieutenant général. La marche des corps fut précautionnée, mais audacieuse : peu à peu à coup de canon on fit reculer les ennemis. La brigade de Navarre, qui avoit reçu ordre de marcher, vint se former en bataille, conduite par M. de Vogüé, à la gauche de Picardie. M. de Chevert, convaincu par ses yeux, que toute l'armée Hanovrienne étoit là, envoya M. de Vallons des Bourg, aide-major général, chargé du détail du corps de M. de Chevert, rendre compte à M. le maréchal qui luy ordonna d'appuyer la gauche de Navarre à la brigade de Marine, qui tenoit une partie du corps de M. d'Armantières. M. le duc de Cumberland tint son armée en bataille toute la journée.

Sur l'avis de M. de Chevert, M. le Maréchal envoya ordre tout de suite à l'armée de marcher : elle arriva sur les quatre heures du soir. A son arrivée, on la mit en bataille sur plusieurs colonnes où elle passa la nuit. Cette journée se passa en canonnades réciproques, ayant notre droite à un bois et la gauche au Wezer : les ennemis leurs gauches à une montagne, en tenant toutes les batteries à demy-côtes ; leurs droites longeant dans la plaine, couverte par des ravins, un village et des marais.

M. le Maréchal, à l'aspect de cette montagne, que les ennemis occupaient, laquelle il examina longtemps ; il assembla un conseil où les Princes et MM. les officiers généraux assistèrent.

Il y fût décidé qu'il étoit moralement impossible d'en chasser les ennemis quand *(sic)* s'emparant des hauteurs : ce fut principalement l'avis de M. de Chevert, lequel se

Digitized by Google

chargea de la besogne. En conséquence, il partit à neuf heures du soir, avec les brigades de Picardie, Navarre, et la Marine, ayant à son avant garde 200 volontaires commandés par M. de Bussy, 400 autres volontaires de Flandre et Hainaut, à leurs têtes, M. de La Morlière et 200 chevaux de ces mêmes troupes.

Ce corps défila sur tous les bois des ennemis, toujours à la portée du fusil : de temps en temps, leurs corps de chasseurs tiroient quelque coups pour avertir de notre marche, qui se passa heureusement, malgré de grandes difficultés ; et tout étoit arrivé à deux heures du matin.

M. Desbourg, aide-major général, avoit mis toutes les troupes en bataille, sous les yeux de M. de Chevert, qui en arrivant, avoit pris toutes précautions nécessaires pour reconnaître le terrain et éviter toute surprise.

M. le Maréchal crût qu'une brigade de plus seroit nécessaire : il envoya dire qu'à six heures du matin, celle d'Eu joindroit : M. d'Armantière devoit avec les brigades de Belzunce, La Couronne et Abzac, longer les bois par le bas, marchant à même hauteur que M. de Chevert. — M. de Rendant, *(sic)* lieutenant général, avec la brigade de Redingue suisse, étoit resté derrière sur le chemin de Bisperod, et M. le comte de Lorge, avec la brigade d'Eu, devoit joindre M. de Chevert, à six heures du matin. Le 26, à trois heures du matin... Toute l'armée s'est mise en bataille et y resta jusqu'à huit heures du matin sans bouger, qu'elle reçut ordre de marcher.

M. de Chevert, n'ayant pu attaquer avant ce temps, par le retard de la brigade d'Eu, qui devoit le joindre à six (heures). M. de Chevert a formé son corps. M. de Bussy étoit à la tête de 200 volontaires, marchant à la droite dont il avoit l'avant-garde et qu'il devoit toujours éclairer ; à la gauche 400 volontaires de Flandre et Hainaut ; au centre 1 lieutenant et 30 grenadiers, pris sur plusieurs compagnies, faisant l'avant-garde, soutenu d'une et suivie de 12 autres en bataille. Le régiment de Picardie marchoit en bataille par bataillon, avec ordre à ce régiment et à ceux de la Marine, d'Eu, d'Enghien et de

Digitized by Google

Navarre, qui suivoient — de remplir toujours le terrain possible par sa gauche.

On a pas eu fait 300 pas dans les bois sans trouver les ennemis dans un poste unique ; leurs droites appuyées à un rocher coupé à pic de plus de 40 pieds de haut. Cette même coupure rentrant dans le bois assuroit leurs droites. Devant eux de gros chênes sur pieds ; de l'un à l'autre les abatis ; enfin un bois fourré à ne pouvoir être pénétré faisoit leur terrain. Tout celui que nous occupions étoit une clairière où on étoit vu jusqu'au tâtons. M. de Chevert à cheval, suivi de son état-major, étoit à la tête des grenadiers.

A la première décharge, M. du Châtelet, colonel de Navarre, commandant les grenadiers, a reçu un coup de fusil dans le bas-ventre ; M. de Gasconi, lieutenant-colonel de Picardie, un coup dont il est mort ; 4 capitaines de grenadiers tués, 5 de blessés ; M. de Bussy, lieutenant-colonel, commandant les volontaires a été tué. Malgré la vivacité du feu, notre infanterie n'a pas fait le moindre mouvement pour se porter en avant. Tout a suivi dans un terrain inconnu à tous et que la seule ardeur pouvoit pénétrer.

On a fait reculer les ennemis jusqu'à cette coupure impratiquable, que la tête de la colonne n'a jamais pu percer. Il a fallu se jeter sur la droite ; mais toutes les fois qu'on quittoit le fourré, on retomboit dans un bois clair où les ennemis écrasoient nos troupes. Malgré un feu si vif, les brigades de Picardie, Navarre et la Marine ont percé ; M. de Chevert, toujours à la tête, a trouvé le débouché de la plaine. Nous espérions que M. le Maréchal, à l'appui de nos succès ne laisseroit plus de secours aux ennemis et nous croyions les aller écraser dans la plaine avec des troupes fraîches ; mais malheureusement on luy est venu dire qu'il étoit coupé par un gros corps, qui avoit tourné la montagne. Cette fausse nouvelle l'a trop occupé. C'étoient seulement 150 cavaliers ennemis qui avoient effectivement pris les derrières et mis en fuite tous les valets de l'armée.

M. le comte de Bizemont, aide-major général, à portée

Digitized by Google

de voir cette fuite, proposa à M. le duc d'Orléans d'y remédier, voulant y envoyer quelques escadrons de cavalerie pour remettre l'ordre et savoir ce que c'étoit.

Il fit réponse qu'il ne vouloit rien prendre sur luy et demanda où étoit M. le Maréchal pour luy en donner avis lequel ne s'y trouva pas dans le moment. Cet intervalle a fait perdre nos avantages et sauvé l'armée ennemie, qui étoit sans ressource, fuyant de partout et percée dans ses deux flancs.

L'on ne peut trop louer la fermeté de l'infanterie commandée par M. de Chevert. Depuis le dernier soldat, tout y a montré la plus grande valeur au milieu d'un feu le plus vif. La perte que nous avons faite des 4 brigades, qui étoient dans le bois est de 10 officiers tués, 75 de blessés, 393 soldats tués, 600 blessés. Celle dedans la plaine, tués ou blessés, 800 hommes. Nous avons pris 600 prisonniers.

M. le Maréchal devoit le lendemain faire sommer la ville d'Hamelen (1) à se rendre. Il n'a pas été nécessaire : elle s'est rendue sans faire aucune résistance. L'on a trouvé dedans 68 pièces de canons : savoir : 57 de fonte et 11 de fer. Il y avoit 800 hommes en garnison dedans, lesquels en sont partis avec les honneurs de la guerre pour rejoindre leur armée, laquelle se retire à grands pas et à propos, car la nôtre a besoin de repos.

M. le maréchal d'Estrées fut demandé en Cour sitôt que ce détail y fut arrivé. Ce fut M. le duc de Richelieu, qui le remplaça, lequel arriva à l'armée, le 6 août à Olendorff.

Suite de cette campagne commandée par M. le duc de Richelieu.

ROUTE D'HASTINBECK A HALBERSTADT

Le 27 juillet, à Hozanne, 23e c., 1 l., vg ; — le 3 aoust, à Olendorff, 24e c., 4 l., v l ; — le 7, à Munder, 25e c., 5 l., vl ; — le 9, à Oldinzin, 26e c., 5 l., vg ; — le 10, à Hanovre, 27e c., 3 l., v l. — Total : 18 l.

(1) Alias Hameln sur le Weser.

Digitized by Google

A ce camp par ordre du général, l'armée fit des puits dans chaque brigade, mais après quatre jours de travail, l'on fit cesser, voyant l'impossibilité de réussir. Le quartier général étoit au faubourg ; aucun militaire n'entroit dans cette ville, sans être muni de permission solvable. L'on a estimé et calculé les contributions tirées de cette ville, lesquelles montent à 12 millions.

Le 21 août, à Astervol, 28e c., 5 l., vg; — le 23, à Marienset, 29e c., 3 l., vg ; — le 25, à Relaine, 30e c., 3 l., vl. — Total : 11 l.

De ce camp les ennemis en partirent le matin et brûlèrent en se retirant un pont superbe, qui donne entrée à cette ville.

Il survint ce jour à sept heures du soir un orage si cruel, qu'il brisa une partie des tentes et marquises à ce camp. M. le comte de Guerchy reçut le commandement d'un corps de troupes, formant un camp volant, qui rentra à Zelle, le 15 septembre. Le 28 aoust, on recampa à une portée de fusil du précédent, 31e c.; — le 30, à Vitellot; 32e c. 3 l., vg ; — le 31, à Valserode, 33e c., 5 l., vg ; — le 1er septembre, à Dorpmack, 34e c., 3 l., vg. — Total : 11 l.

SUSPENSION D'ARMES.

Le 6 septembre, la générale battit pour partir. Comme l'on se mettoit en mouvement pour ce, l'ordre arriva pour recamper, attendu que l'ennemi avoit demandé une cession d'armes, qui leur fut accordée, par ainsi l'on reprit à cinq heures du soir la même position.

Le 13, à Burquint, 36e c., 4 l., vg; — le 14, à Voltuzint, 37e c., 4 l., vg ; le 16, à Zelle, 38e c., 3 l., vl ; — le 18, à Vrzint, 39e c., 4 l., vg ; le 19, à Viphusin, 40e c., 4 l., vg ; — le 20, à Brunswick, 41e c., 3 l., vl. — Cette ville est très curieuse, étant ornée de plusieurs jolies places, avec des bâtiments égaux et quantité de rues très bien alignées.

Le 22, à Volefinbuttelle, 42 c., 3 l., vl. — Total, 25 l. — Cette ville est aussi fort curieuse, par son « pavé » qui

Digitized by Google

est presque partout de trois pieds de diamètre, embellie de très beau sexe : ce qui ne fait qu'augmenter la curiosité du Français.

Le 25, à Hornebourg, 43e c., 3 l., vg ; — De ce camp il partit le 26, les brigades de Picardie, Navarre, Le Roi et Veaubecourt pour renforcer un camp volant. Elles arrivèrent à Birvil, qui fut le rendez-vous à minuit. — 44e c. ; — elles couchèrent au bivaq, et leur nuit se passa en pluie continuelle. Elles firent trois l., vg ; — le 27, à Astervicq, 45e c., 3 l., vg ; — le 28, à Halbrestadt, 46e c., 4 l., vl. — Total, 13 l.

D'Hastinbeck à Halbrestadt, par cette route l'on y trouve 68 lieues.

Arrivant à ce camp, il partit cinquante hommes du Roy-Infanterie pour conserver une abbaye éloignée du camp de deux lieues. Ils ne rentrèrent que le 23 octobre, jour que ce régiment eût son département.

L'armée resta dans ce camp jusqu'à la fin d'octobre, ce qui ruina beaucoup ce pays par les fourrages et contributions tirées de ces environs, ainsi que quantités d'arbres à fruits, détruits pour le chauffage de la troupe.

PASSEPORTS ET DÉPARTEMENT DES TROUPES.

Messieurs les officiers reçurent leurs passeports dans le commencement d'octobre, et les troupes sur la fin. Ils prirent leurs quartiers dans le pays de Casselle. Le régiment du Roy-Infanterie alla à la Capitale. La route est ci-dessous.

D'Abbeville à Halbrestadt, par cette route, l'on y trouve 27 lieues.

ROUTE D'HALBRESTADT A CASSEL.

Le 23 et 24 octobre, à Derembourg ; 3 l., vg ; — le 25, à Apperode, 5 l., vg ; le 26, à Goslard, 4 l., vl. ; — le 27 et 28, à Locthaine, 3 l., vl ; le 29, à Digderode, 4 l., vl. ; — le 30, à Nordaine, 4 l., vl ; — Le 31 et le 1er novembre, à

Digitized by Google

Gotingue, 4 l., vl ; — le 2, à Minden, 4 l., vl ; — le 3, à Casselle, 4 l ; v l ; — Total, 35 l.

ORDRE POUR UN DÉTACHEMENT.

Le 9 novembre, il survint un ordre pour fournir vingt hommes par compagnie pour faire un détachement, attendu que les troupes ennemies faisoient quelques mouvement. — Ce détachement partit le 10, et alla au Grosalmerode. 5 l., bg ; le 11, à Francausse, 4 l., vg. Resté jusqu'au 19, inclus ; le 20, revenu au Grosalmerode; il y a 5 l. ; le 21, à Casselle, 4 l. — Total, 18 l.

SECOND DÉTACHEMENT.

Le 12 décembre vint un nouvel ordre pour faire un autre détachement du même nombre d'hommes, concernant le même objet, passant le 15, à Minden ; 4 l., vl. ; — le 16, à Holshaim, 5 l., vl ; le 17 et 18, à Holastet, 7 l.; vl ; — le 19, à Soterhit, 2 l., vl. ; le 20, à Erfeld, 5 l., vl ; — le 21, à Erfrain, 5 l., vg ; — le 22, à Hanovre, 6 l., vl, — le 30, à Languenogue, 2 l., vg ; — Cy, 36 l. Resté jusqu'au 23 janvier 1758, inclus.

Le 24 janvier 1758, l'on passa pour retourner aud. Cassel par Faietez, 6 l., vg ; — le 25, à Crauvaux, 4 l., vg ; — le 26 et 27, à Erfeld, 4 l., vl ; — le 28, à Holsheim, 7 l., vl ; le 29, à Northaine, 4 l., vl ; — le 30 et le 31, à Balterode, 4 l., vl ; — le 1er février, à Minden, 4 l., vl ; — le 2, à Cassel, 4 l. ; vl. — Total, 37 l. Le régiment resta dans cette ville jusqu'au 20 mars, qu'il fallut aller à Nusse, par retraite.

ROUTE DE CASSEL A NUSSE.

Le 21, à Vestoufelle, 4 l., vg ; — le 22, à Varbgour, 4 l., vl ; — le 23 et 24, à Verberg, 8 l., vl ; — le 25, à Auken, 5 l., vl ; — le 26 et 27, à Soest, 5 l., vl ; — le 28 et 29, à Vna, 7 l., v l. — Total, 33 l.

Digitized by Google

Dans cette ville, le régiment eût ordre de rester nuit et jour habillé pour être prêt à paraître au coup du rappel, qui seroit foit, si l'ennemi avoit paru, car l'on craignoit quelque détachement d'houssards, mais personne n'a paru, ni dans le cours de cette route, cy 33 lieues.

Le 30 et 31, à Aguen, 6 l. vl ; — le 1er avril, à Chevel, 4 l., vl ; — le 2, à Erbeefel, 3 l., vl ; — le 3, 4 et 5, à Kersain, 5 l., vg ; — le 6, à Nusse, 3 l., vl. — Total : 54 lieues

Le régiment resta dans cette ville jusqu'au 3 juin inclus. D'Abbeville à Nusse par cette route y compris les détachements, l'on y trouve 450 lieues. — Fin de la campagne de 1757.

Seconde campagne commandée par M. le prince de Clermont.

DÉTAIL DE LA CAMPAGNE DE 1758.

Les troupes étoient fort tranquilles dans leurs garnisons et ne pensant aucunement à en partir : les ordres vinrent tout-à-coup aux commandants des corps pour qu'ils eussent à faire mettre leurs troupes en marche. Cette ordonnance s'exécuta avec promptitude et les troupes se se trouvèrent toutes campées à Raimberk dans la quinzaine. Le régiment du Roi partit de Nusse, le 4 juin et alla loger à Moeurs, 8 l., v l.

CAMPS FAITS EN 1758.

Le 5, à Rainberg, 1er c., 3 l., vl. Le 6, toute l'armée se réunit à ce rendez-vous et y est très complète.

ROUTE DE RAINBERK A CREVELT.

Le 8, 2e c.; l'armée partit sur quatre colonnes ; après avoir fait deux lieues, l'on aperçut l'ennemi, ce qui fit que nous revinmes au même terrain, 4 l., vl. — Le 10, 3e c., aussi à Rainberk, pour changer de position. — Le

Digitized by Google

12, 4e c.; il y eut un choc à cette ville. Le feu commença à neuf heures du matin et dura jusqu'à sept heures du soir, que nous fûmes obligés d'aller bivaquer à Moeurs, où nous arrivâmes à trois heures du matin. Nous fîmes 3 l., vl. — Le 13, 5e c., l'on campa près ce bivac. — Le 16, 6e c., à Nusse, 10 l., vl : l'armée fut 18 heures en marche. — Le 18, 7e c., à Astiraque, 4 l., vg. — Le 19, 8e c., à Vichelaine, 2 l., vg. L'armée resta ici 6 heures en bataille avant que de camper, les piquets et grenadiers ont marché et rentré le lendemain sans aucun choc. — Le 22, 9e c., à une portée de fusil du précédent. — Le 23, 10e c., à Nusse, 5 l., v l. — Total: 24 l. — Ce jour il se donna une bataille, laquelle tire son nom de ce village de Rainberg, ici, il y a 28 lieues.

RELATION DE LA BATAILLE DE VICHELAINE DU 23 JUIN 1758.

Le 19, nous campâmes à Vichelaine sur deux lignes, notre droite appuyée à des marais et des bois, le centre bordant un ravin, qui est un fossé naturel, qui sépare des deux territoires le Prussien d'avec le Palatin ; la gauche dans une plaine marécageuse toute garnie de cavalerie couverte de bois très épais, que nous ne gardions pas, par conséquent rendait cette même cavalerie inutile, d'ailleurs notre front était de beaucoup trop étendu. Le 20 et 21 se passèrent en fusillades entre nos hussards et les chasseurs d'Hanovre. Le 22, les ennemis firent passer le Rhin à leurs équipages et porter toutes leurs forces au village de Kampan, ils avancèrent à la faveur des bois jusqu'à saint Antonis, et lâchèrent toujours leurs camps tendus à Hurle. Jusqu'à ce moment on n'avoit estimé cette partie de monde que d'environ 7 à 8,000 hommes, mais le reste était caché dedans les bois.

M. de Saint-Germain s'était retiré la nuit précédente de Crevelt et son corps avait été porté en *potence* sur notre gauche, toujours masqué par les bois, mais malheureusement soutenu de peu de monde. Il en a fait avertir dans le moment le prince de Clermont, et que la gauche était

Digitized by Google

menacée d'être attaquée. Il y fut décidé après plusieurs envoyés que l'on y ferait des redoutes dans quelques jours, ouvrages qui n'auraient pas dû être reculés.

Le 23 — jour de l'affaire — M. de Voyer rentra à deux heures du matin dans Crevelt avec des piquets d'infanterie, cavalerie et dragons ; il fit avertir le prince de Clermont qu'il serait attaqué dans peu de temps, attendu que la force de l'armée ennemie marchait tout sur notre gauche, et que le corps qu'ils envoyaient sur notre droite n'était qu'une amusette. Le prince de Clermont n'en croit rien.

Les ennemis employèrent la matinée entière à établir des batteries sur les hauteurs vis à-vis notre gauche, et, en avant de Crevelt, M. de Voyer fut contraint d'en sortir à onze heures.

L'on apprend qu'ils avaient dépassé notre gauche et débouché au-delà du ravin, qui était dans la plaine, derrière les bois, qui les couvrait. L'on ne battit la générale qu'à midy, l'on porta précipitamment les quatre brigades de la droite, qui sont : Picardie, — Auvergne, — Belzunce — et le Roy — sur le bord du ravin ; l'on a fait sur le moment charger nos équipages pour aller à Nusse : les brigades de Champagne et La Tour du Pin n'ont pas eu le temps de détendre leurs camps et se sont portées brusquement sur le champ en avant de leurs faisceaux, où elles ont été écrasées par le feu du canon qui les pressait en flanc et en front à tous les débouchés qu'on avait fait sur le ravin : nous avions du canon, une batterie soutenue par des piquets et des grenadiers, derrière nous quelque brigade de cavalerie pour nous soutenir. Leurs batteries de la gauche commencèrent à tirer à une heure après-midy et incommodaient quantité de brigades nos voisines. Nous voyons distinctement les ennemis en bataille auprès des murs de Crevelt et sur les hauteurs des bois vis-à-vis de nous. A deux heures, M. le comte de Saint-Germain avec les brigades de la marine, Touraine, Brancas, chargèrent la colonne des ennemis. dont la tête était composée de grenadiers Hessois et Brunswick, tout le reste était troupe hanovrienne cachée dedans les bois. La marine qui

Digitized by Google

n'était pas encore formée fut contrainte de se replier. M. de Saint-Germain ennuyé s'est mis à la tête des deux autres brigades et poussèrent avec impétuosité les ennemis, les bayonnettes au bout du fusil jusqu'au bois. Le feu, qui avait été très vif, se ralentit un peu : les carabiniers, ennuyés du mal qu'ils souffraient par le feu du canon, se portèrent de leur chef à leurs brigades et batteries, enfoncèrent leurs premières lignes d'infanterie, coupèrent les jarrets des chevaux d'artillerie ; mais auprès du bois ils essuyèrent, une fatale décharge de la part de leur seconde ligne d'infanterie qui les bordait. Ils perdirent prodigieusement du monde et furent contraints de se replier n'ayant personne pour les soutenir. Deux autres brigades de cavalerie enfoncèrent celles Hannovriennes *(sic)*, mais par malheur elles furent chargées par les dragons prussiens, qui les écharpèrent : [aus] sitôt le feu de l'infanterie recommença très vivement ; notre artillerie, quoique inférieure à la leur, tant en nombre qu'en calibre, se soutenait à tout ce qui sortait des bois, mais elle manqua de munitions, et elle était si proche de l'ennemi qu'elle perdait tous ses canonniers à coup de fusil.

Celle des ennemis était parfaitement bien serrée et ne pouvait être démontée parce qu'elle n'était pas vue. Sur la fin, les ennemis filèrent sur leur droite et restèrent maîtres des bois, qui leur avait si bien servi. On entendait la mousqueterie s'éloigner sur nos derrières et cesser par intervalle. L'on envoya chercher la brigade de Navarre, et celle des grenadiers de France à une petite lieue, qui arrivèrent trop tard pour détruire un corps de 4,000 hommes, qui prenait le chemin de Villée pour aller à Nusse. L'on rencontra en chemin la brigade de Veaubecourt, (aus) sitôt MM. de Ségur et Nicolay lui firent tirer environ 20 coups de canon, qui mit ce corps de 4,000 hommes en fuite et l'on n'entendit plus parler de cette troupe. Malgré les avantages que le prince Ferdinand avait sur nous, il ne laissa pas que de perdre quantité de monde à cette attaque. Il avait donné ordre, à des retraites, son artillerie manquait aussi de munitions, et

Digitized by Google

sa gauche, qui était vis-à-vis de nous, se repliait déjà dans son chemin. Notre artillerie de la droite et du centre l'incommodait si fort que ce fut au point de les faire défiler l'un après l'autre. Crévelt était barricadé, même abandonné et *6 mil hommes des nôtres* n'ont pas perdu un pouce de terrain *contre 20 mil des leurs*. Dans le même moment on donna des ordres pour changer de position et nous retirer par la droite, ce qui s'exécuta dans le plus grand ordre du monde et sur plusieurs colonnes. On ne voyait pas un seul fuyard ; à peine trouvait-on des soldats pendant l'affaire pour ramasser les blessés ; personne ne voulait quitter son rang : tout en général était *actionné* (*sic*) et attentif à son ouvrage.

La colonne dont le régiment du Roi faisait l'arrière-garde se trouva embarrassée par les équipages du quartier général et l'artillerie qui était restée derrière. Il n'y avait qu'un seul défilé pour le tout ; à l'égard des autres colonnes ils continuèrent leur route sans s'inquiéter de la brigade du Roi, qui par ordre de M. de Gueretry, alias de Guerchy ? lieutenant-général, sans être pourvu d'aucune autorité, arrêta le second et quatrième bataillon de son régiment avec les 6 compagnies de grenadiers de la brigade pour faciliter le passage de l'artillerie, les vivres et l'hôpital ambulant, qui était tout perdu sans réserve, s'il n'avait pris cette précaution méritoire. Les chasseurs ennemis, qui voyaient cette retraite, s'avancèrent de maison en maison et gagnèrent le village de Vichelaine où ils y pillèrent une partie des équipages, prirent ensuite les derrières de ce village et vinrent faire quelques décharges sur ces deux bataillons, puis ils avancèrent une petite pièce, laquelle fut démontée par un de nos canonniers. L'on fut quitte pour souffrir quelques décharges de fusillades, *qui ne nous tua heureusement personnes*. Enfin à onze heures du soir, le tout étant débarrassé, — blessés, vivres et artillerie, — ces deux bataillons allèrent rejoindre leurs colonnes, qui étaient à plus d'une lieue et les 6 compagnies de grenadiers restèrent embusqués dans les bois jusqu'à une heure du

Digitized by Google

matin, sans voir personne, ensuite on continua la route jusqu'à neuf heures du matin, où on arriva à Nusse.

Monsieur le prince de Clermont fut demandé en Cour, sitôt que ce détail y fut arrivé ; ce fut M. de Contades qui commanda le reste de cette campagne.

L'armée resta bivaquée à Nusse, depuis le 24, neuf heures du matin, jusqu'au 26, six heures, qu'elle en partit.

ROUTE DE NUSSE A HAMIN.

Le 26, à Raineberk, 11e c., 3 l., vg ; — le 27, 12e c., à Remerg-Surseim, 3 l., vg. — Ici, M. le comte de Guerchy reçut le commandement d'un camp volant, qui rentra à Auberoze le 13 juillet. — Le 28, 13e c., à Rêche, 3 l., vg. — L'ordre fut donné ici de faire des puits, mais il n'eût pas lieu à cause du départ. — Le 30, 14e c., à Konigdorff, 3 l., vg ; — le 13 juillet, 15e c., à Auberoze, 3 l., vg. — Arrivant à ce camp, il partit plusieurs officiers généraux pour aller à une abbaye éloignée du camp d'une petite lieue. Ils montèrent dans le clocher et ont découvert un camp volant ennemi, environ deux petites lieues ; leurs droites au bourg de Julie et la gauche dans une plaine splendide. — Le 14, 16e c., à Trovilaire, 3 l., vg. Arrivant à ce camp il se fit quelques coups de fusil entre nos hussards et les chasseurs d'Hanovre, ce qui fit que l'armée coucha au bivac et campa le lendemain. — Le 26, 17e c., à Creverbroeck, 3 l., vg. A ce camp par ordre du général, les équipages restèrent ici et ne vinrent que deux jours après. — Le 27, 18e c., à Dosvilaire, 2 l., vl. De ce camp il partit 23 soldats par brigade pour volontaires. — Le 28, 19e c., à Herelain, 1 l., vl. — Total : 11 l.

Arrivant à ce camp, il se fit quelques coups de fusil entre nos hussards et les chasseurs d'Hanovre, ce qui fit que l'on resta six heures en bataille avant que de camper. Le lendemain, il partit 30 compagnies de grenadiers et 4 pièces de canon, lesquelles rentrèrent à Clabak. Il en partit à midi 8 autres compagnies pour l'escorte des vivres, lesquelles rentrèrent au camp suivant.

Digitized by Google

Le 3, 20e c., à Dalinne, 2 l., vl ; — le 2 août, 21e c., aussi à Dalinne, 2 l., vl. L'armée partit le matin après avoir fait une lieue ; l'on a aperçu l'ennemi. Comme cette marche se faisoit dans des bois, l'on revint camper au même terrain. — Le 3, 22e c., aussi à Dalinne. La générale battit à midi, l'armée se mit en bataille devant ses faisceaux ; l'on fit combler les cuisines et arracher les piquets, croyant y donner bataille, mais aucun ennemi n'a paru. Nous recampâmes à cinq heures du soir. — Le 4, 23e c., à Claback, 2 l., vl ; — le 6, à Beaudegaine, 24e c., 4 l., vg ; — le 7, à Crevelt, 25e c., 5 l., vl ; — le 8, à Erledain, 26e c., 4 l., vg ; — le 9, à Issem, 27e c.. 4 l., vg ; — le 10, à Dolpen, 28e c., 3 l., vg. — Total, 22 l. — Le 12, à Vezelle, 29e c., 4 l., vg. Pour venir à ce camp, l'armée fut douze heures en marche, à cause du passage du Rhin ; il n'y avoit qu'un seul pont, lequel *cassait* continuellement : il y périt plusieurs personnes. A ce camp 50 soldats de plusieurs régiments s'attroupèrent ensemble et allèrent tous armés dans une ferme, où ils pillèrent ce qu'ils trouvèrent, détruisirent ce qu'ils ne purent emporter et revinrent chacun à leurs troupes sans être découvert.

Le 21, 3e c., à Serinbeck, 4 l., vl. A ce camp l'on nomma à l'ordre les gratifications que le Roi accorda aux Volontaires, savoir : à un lieutenant d'Aquitaine-Infanterie, 400# ; à un sergent de Champagne, 100# , à M. Romfort, sergent du Roi, 100# ; — Total : 600#. Cette récompense fut pour avoir égorgé *(sic)* plusieurs postes ennemis. — Le 23, 21e c., à Dorstaine, 2 l.,vl.— Total : 6 l. — L'on passa une rivière nommée Lippe. — Le 25, 32e c., à Rainclaincouzinne, 4 l., vl. — Le 27, M. le Maréchal reçut le bâton de maréchal de France. Il donna pour récompense au courrier, porteur de cette nouvelle, 100 louis d'or de 24# , faisant 2.400# et la délivrance de tous les prisonniers de l'armée.

Le 17 septembre, tous les grenadiers de l'armée ont marché, attendu qu'une partie de l'armée ennemie faisait quelques mouvements et voulait passer la Lippe à Dorstaine, le 18 au matin, mais sachant l'arrivée du déta-

Digitized by Google

chement, ils retournèrent à leurs camps et ce détachement rentra au sien le 18, à neuf heures du soir. Ce jour-là, on fit une réjouissance d'un combat gagné à Saint-Cast en Bretagne.

Le 30 septembre, M. de Saint Pern fut victorieux d'une glorieuse attaque. L'armée resta dans ce camp jusqu'au 3 octobre inclus.

DÉTAIL DE L'ATTAQUE DE M. DE SAINT-PERN, LIEUTENANT-GÉNÉRAL. — DU 30 SEPTEMBRE 1758.

M. de Contades, maréchal de France, ayant résolu de faire surprendre, le 29 septembre, le camp d'Herloreck, composé de 6 bataillons d'infanterie de 1.000 hommes chacun, de 2 régiments de dragons de 2.000 hommes et de 2 régiments de hussards commandés par le prince Hostingostrop. Ledit sieur de Contades a mandé à M. de Saint-Pern, commandant des brigades de grenadiers de France, royaux Navarre, secondé par les Palatins, carabiniers, Le Roy cavalerie et les cuirassiers de passer la Lippe, le 28 au soir le plus secrètement que faire se pourrait, ce qu'il a exaucé à merveille et est arrivé le 29, à une heure du matin dans les bois de Brock ; à la pointe du jour il a attaqué le poste avancé du camp ennemi. Quoique surpris ils [les ennemis] se sont défendus avec la plus grande valeur pendant une grosse demy-heure, et ont donné le temps à leurs camps de se sauver au village d'Alsene, distance d'environ 2 lieues, et ont laissé la moitié de leur camp tendu, presque toutes leurs marmites, chariots et équipages... Ce poste a été enfin enveloppé et presque tout pris. M. de Saint Pern a fait avancer ensuite avec la plus grande vitesse son avant-garde commandée par M. le comte de Broglie, et sans s'amuser, à fait passer leurs camps, et marcher droit au village d'Helefunt, où il les a trouvés, s'est mis en très bon ordre, vers le campos était leur grande armée, campée à Dulmêne, comme il n'en était qu'à une lieue, il n'a pas jugé à propos de les poursuivre plus loin. Il leur a pris environ

Digitized by Google

300 prisonniers, autant de tués ou blessés. En revenant, il a fait piller en règle leur camp où chaque soldat a fait un butin assez raisonnable.

Le même soir, il a rentré et repassé la Lippe pour reprendre sa même position. Nous avons perdu dans cette attaque 50 grenadiers, tués ou blessés. M. de Broglie a eu une contusion à la cuisse. M. de Blot, colonel au régiment d'Orléans, un coup de fusil dans le bas ventre. M. d'Haubœuf, capitaine de grenadiers au régiment de Navarre, a eu la jambe fracassée.

CONTINUATION : LES ROUTES DE CETTE CAMPAGNE.

Le 4 octobre, 33e c., l'armée campa à Luinaime, 5 l., vl; — le 5, 34e c., à Hanim, 6 l., vl. — Total, 11 l.

Le 17, il partit 18 compagnies de grenadiers et 4 pièces de canons ; ils allèrent à une ville nommée Hal, croyant que l'ennemi voulait y entrer ; mais aucun ennemi n'a paru. Ce détachement rentra le 19, à trois heures du matin, pour que l'armée alla camper à Zannedinne, 2 l., vg, 35e c.; — le 20, à neuf heures du soir, il se fit quelques coups de fusil entre les chasseurs de Hanovre et nos volontaires, lesquels tirèrent deux coups de canon qui mirent en fuite ces chasseurs ; — le 23, 36e c., à Hanim, 2 l. De Crevelt à Hanim, par cette route, l'on y trouve 81 l.

Le 25, il se fit une réjouissance d'une bataille gagnée par M. le prince de Soubize *(voir plus loin)*. Le 27, il s'en fit une autre d'une bataille gagnée par M. le maréchal d'Honn *(voir plus loin)*. L'armée resta dans ses camps jusqu'au 11 novembre inclus, ce qui a beaucoup fatigué ce pays.

PASSEPORTS ET DÉPARTEMENT DES TROUPES.

MM. les officiers reçurent leurs passeports dans la commencement de novembre ; les troupes dans la quinzaine. Ils prirent leurs quartiers dans le pays de Cologne et

Digitized by Google

furent fort tranquilles dans leurs garnisons. Le régiment d'infanterie du Roy alla à Aix-la-Chapelle.

ROUTE DE HANIM A AIX-LA-CHAPELLE.

Le 12 novembre 1758, à Asselaine, 5 l., vg ; — le 13, à Aguen, 5 l., vl ; — le 14 et 15, à Cheval, 4 l., vl ; — le 16, à Erbrefel, 3 l., vl ; — le 17, à Valde, 4 l., vg ; — le 18, à Asseldorf, 5 l., vg ; — le 19 et 20, à Cologne, 2 l., vl. Le Rhin flotte *(sic)* au pied de cette ville et est d'une grande rapidité. Le 21, à Argorvil, 5 l., vg ; — le 22, à Vandresy, 4 l., vg ; — le 23, à Chevik, 5 l., vg ; — le 24 novembre, à Aix-la-Chapelle, 3 l., vl. — Total, 45 lieues. Le régiment resta dans cette ville jusqu'au 3 may 1759 inclus.

De Nusse à Aix-la-Chapelle par cette route l'on y trouve 161 lieues. — Fin de la campagne de 1758.

RELATION D'UNE BATAILLE GAGNÉE PAR M. LE PRINCE DE SOUBIZE (1) LE 10 OCTOBRE 1758 A LUTTERSBERG.

La division de M. de Chevert composée de 25 bataillons, 18 escadrons, des hussards de Berchigny, de la Légion royale et des Volontaires de Flandres arrivait le 8 au camp sous Casselle ; le 9 arriva celle de M. le duc de Fitz-James, composée de 10 bataillons et de 12 escadrons et passa la Fulde à la suite de toute l'armée.

La division dudit sieur de Chevert ayant été destinée à attaquer la gauche des ennemis, M. le marquis de Voyer fut détaché avec 20 compagnies de grenadiers, 20 piquets, 450 carabiniers de cavalerie, la Légion royale, les Volon-

(1) Charles de Rohan, prince de Soubise, général et courtisan, d'abord aide de camp de Louis XV, commanda 24.000 hommes auxiliaires de l'Autriche au début de la guerre de Sept ans (1757) : il fut battu honteusement à Rosbach. Placé à la tête d'une nouvelle armée en 1758, il eût quelques avantages à Sondershausen, à Lutzellberg : il occupa le landgravat de Hesse, devint maréchal de France, etc., etc. Il fut le seul des courtisans qui ait accompagné le corps de Louis XV à Saint-Denis.

Digitized by Google

taires de Flandres et le corps de Fischer. Comme on se proposait de faire passer à toute l'armée le ruisseau de Lettenhagen, et de la faire camper au delà, M. de Voyer fit ses dispositions pour attaquer le village de Lurkenode, mais le projet de tourner la gauche des ennemis ayant prévalu, M. de Voyer se porta jusque sur les hauteurs qui plongent le village de d'Asem. Il fut renforcé pendant la nuit de 10 compagnies de grenadiers de la brigade des Palatins et de celle de Dauphin cavalerie. Le 10, à la pointe du jour, il parut un grand mouvement à l'armée des ennemis qui abandonnaient leur camp de Landvershagen pour occuper une position plus reculée sur des hauteurs et dans les bois qui couvroient également leur front et leur flanc gauche. A la pointe du jour l'avant garde de M. le marquis de Voyer posta le ravin de Dazem et gagna les hauteurs de Filshintin ; il fit attaquer par les troupes légères le hameau de Brack, et un bois de haute futaie en avant, dans l'objet de prendre une reconnaissance plus exacte de la nouvelle position des ennemis ; il y eût une fusillade assez vive ; M. de Chabot repoussa l'ennemy, il y eut environ 150 hommes tués ou blessés.

Comme on ne tarda pas à être assuré que l'armée ennemie étoit dans la résolution d'attendre le combat, M. le prince de Soubise fit ses dispositions et fit déboucher toutes ses troupes précédées d'une avant-garde aux ordres de M. le duc de Broglie. Les troupes qui, avant l'arrivée de MM. de Chevert et Fitz-James, composaient l'armée de M. le prince de Soubise, furent destinées à attaquer le front de l'ennemy, tandis que M. de Fitz-James attaqueroit la gauche, et M. de Chevert le flanc. Toutes les troupes étant arrivées au point du débouché, les avant gardes de MM. de Broglie et Voyer rentrèrent dans les colonnes à deux heures trois quarts après-midy.

M. de Chevert donna par 4 coups de canon le signal de l'attaque générale et déboucha en même temps pour se montrer à l'ennemy ; toutes les colonnes s'ébranlèrent ensemble, mais ayant ou plus de chemin à parcourir ou plus d'obstacles à surmonter, presque toute l'attaque s'est

Digitized by Google

passée à la division de M. de Chevert. Les ennemis le voyant entrer dans le bois, qui couvroit leur flanc et craignant avec raison pour leurs derrières, dégarnirent leurs droites et portèrent la plus grande partie de leurs troupes en avant de ce côté, ils se portèrent en face à la sortie des bois que M. de Chevert avait fait tourner à ses troupes sur 3 colonnes, dont 2 d'infanterie, sa cavalerie dans le centre. Les ennemis se voyant pressés par cette disposition, à laquelle on doit le succès de la journée, prirent le party de faire avancer une colonne nombreuse pour nous attaquer et nous empêcher de déboucher dans la plaine : M. de Chevert après l'avoir fait canoner par son artillerie qui a été servie pendant toute la journée avec la plus grande vivacité et le plus à propos, il donna ordre à MM. de Voyer et Betefort *(sic)*, qui étaient à la tête de la cavalerie, de charger cette colonne. Dans le même moment elle fut attaquée et culbutée et c'est à cette charge que M. le marquis de Voyer fut blessé. Il y avait à la tête de chacune des 2 colonnes d'infanterie un avant *(sic)* [garde] de 10 compagnies de grenadiers commandées, celle de la gauche par M. le comte de *Salusse* [*alias*, Saluce] et celle de la droite par M. le vicomte de Belzunce, lequel fut grièvement blessé, M. le chevalier Groslier prit sa place.

La cavalerie, après les premiers combats, déboucha dans la plaine pour faire face à la cavalerie ennemie, qui s'avanca en bon ordre, pour favoriser la retraite de la colonne d'infanterie et rétablir le combat. Cette cavalerie fut également pliée et tant que la bataille a duré, elle a toujours eu le même sort à plusieurs reprises différentes. Pendant ce temps les Saxons, qui formaient la colonne gauche commandée par le prince Xavier, attaquèrent une hauteur où les ennemis avaient placé plusieurs batteries et un gros corps d'infanterie d'où il dominait le chemin par lequel nos colonnes débouchaient, M. le prince Xavier chargea M. le comte de Nievene, général saxon, de prendre les hauteurs de revers pendant qu'il attaquerait l'ennemy en front. Après un combat très opiniâtre, Son Altesse se rendit maître de la hauteur et du canon

Digitized by Google

que les ennemis y avoient établi ; alors la victoire ne fut plus balancée quoique les ennemis firent plusieurs tentatives pour arrêter et favoriser leur retraite, ils prirent la fuite de Kensbergen et n'ont sauvé les débris de leur armée qu'à la faveur de la nuit. Au premier mouvement de notre attaque, toute l'armée ayant marché à la même hauteur elle s'est trouvée par la promptitude de ses mouvements à portée de faire un feu si vif et si suivi sur la partie gauche de l'armée ennemie qu'elle l'a contraint de se retirer en désordre dans les bois qui bordent La Verra. Le détachement tiré de la gauche de l'armée a suivi et canonné les ennemis jusqu'à trois heures du matin. Les troupes de la droite ont pris 11 pièces de canon : les hussards de Berchigny, qui étaient détaché sur la gauche des ennemis en ont pris 13 et beaucoup de bagages. Les ennemis ont perdu des drapeaux et étendards ; l'on ne peut en savoir le nombre, non plus que celui des morts et blessés de part et d'autre. Nous avons plus de 500 prisonniers ; il y a des officiers de tout grade. Notre perte n'est point considérable. Les bornes de ce détail ne me permettent pas de nommer tous les officiers qui se sont distingués à cette journée. On peut dire en général que les troupes ont montré une ardeur et une fermeté dignes des François, Saxons et Palatins, dont chaque commandant général et particulier a montré les exemples.

M. de Gueillon a été détaché avec 3 brigades d'infanterie pour suivre l'ennemy dans sa retraite. Il s'est porté jusqu'à Minden et n'a pu aller plus loin à cause de La Verra, rivière qui est précisément derrière.

COPIE D'UNE LETTRE DE GIESBECK DU 15 OCTOBRE 1758.

Hier, à onze heures du soir, arriva M. le baron de Rubzintien, général de M. le maréchal de Honn, avec l'importante et agréable nouvelle de la victoire remportée sur le roy de Prusse par les troupes de l'Impératrice-Reine.

L'affaire commença à cinq heures du matin ; les ennemis encore couchés dans leurs tentes au moment qu'on

Digitized by Google

formait l'attaque, les redoutes et retranchements qui couvraient le flanc de leurs ailes droites, et quoy qu'elle ne fut jamais venue générale, elle n'a pas été moins sanglante et décisive. Toutes les forces des deux armées s'étant successivement tirées du côté de l'attaque, d'abord la première ligne fit une décharge, bayonnette au bout du fusil, et les troupes légères, le sabre à la main, elles rencontrèrent malgré leur bravoure et la surprise de l'ennemy tant de résistance que plusieurs hauteurs furent tour-à-tour emportées et reprises, de sorte que la victoire fut balancée jusqu'à dix heures du matin ou les Prussiens commencèrent à se retirer de tous côtés.

Le Roi, pour remédier au désordre qui commençait à se mettre dans toute son armée, forma sur une hauteur une ligne d'infanterie soutenue par la droite de 4 escadrons, qui soutint pendant une grosse demy heure la vivacité extraordinaire du canon et donna ainsy le temps à l'armée de se replier derrière elle.

Le général de cavalerie l'a d'abord poursuivie avec toute sa cavalerie toujours dans une certaine distance afin de ne pas exposer des avantages si réels au moindre hazard.

Le général du Roy de Prusse était à Rotenük où les ennemis faisaient une résistance des plus opiniâtres, ce qui obligea M. le maréchal d'Honn à y mettre le feu avec des obus. Les ennemis ont perdu toutes leurs tentes : au départ du courrier on comptait 102 pièces de canons de pris, parmy lesquelles plusieurs pièces de 24 avec une quantité prodigieuse de munitions et nombre de trophées. [Ils] ont estimé alors leurs pertes à 5.000 hommes tués ou blessés, sans compter les prisonniers et déserteurs, desquels il y a un grand nombre.

Le maréchal Halt est tué, le prince héréditaire de Cassel dangereusement blessé. La perte de M. le maréchal d'Honn peut aller en tout à 4,000 hommes : il n'y a eu aucun officier général de tué. Voicy les blessés :

M. le maréchal Lemir, M. Brock, M. le comte de Montaze, maréchaux de camps, ont reçu plusieurs coups de sabre.

Digitized by Google

Le Roy de Prusse avoit un corps de 6.000 hommes aux ordres du grand Ressaw-Vissemberg, afin de tenir en chef le prince de Badindourlack, qui était à Rochambac avec un corps de 17,000 hommes ; il a été mis également en déroute, et toute son armée s'est retirée à Oltobrezen, à la droite de Botzen, et pour couvrir sa marche, il a mis le feu à trois villages, le général Leredon le poursuit ; mais M. le maréchal n'ayant pas trouvé le champ de bataille propre à être occupé par toute son armée et ne voulant pas s'éloigner de Gorlitz par où les ennemis pourroient tenter de percer en Silésie, il n'y laissa que le corps de carabiniers, — grenadiers — avec une brigade d'infanterie et rentra vers le soir dans son ancien camp. Pour couronner cette fête, M. le maréchal a fait chanter ce matin dans son armée le *Te Deum* qui fut suivi des réjouissances ordinaires.

Détail de la campagne de 1759 commandée par M. le maréchal de Contades

L'armée françoise jouissoit encore du doux sort de la garnison dans le commencement de may, lorsque tout à coup les ordres arrivèrent aux commandants des corps, pour qu'ils eussent à faire mettre leurs troupes en marche. Cette ordonnance fût exécutée exactement ; une partie de l'armée se trouva campée à Dusseldorft, le 6 may, d'où elle en partit le 20 pour joindre le corps de l'armée, laquelle se trouva complète à Viessieck.

ROUTE QUE LE RÉGIMENT DU ROY A TENUE POUR VENIR CAMPER A DUSSELDORFT

Le 4 may, logé à Turne, 4 l., vg. ; — le 5, à Elzaine, 7 l., vl ; — le 6, 1er c., campé à Dusseldorft, 4 l., vl. ; — Cy, 15 l. ; — le 9, M. le maréchal de Contades arriva à Dusseldorft pour commander l'armée en chef.

Le 12, il se fit une réjouissance d'une bataille gagnée par M. le duc de Broglie contre les Hanovriens et Hessois,

Digitized by Google

laquelle se donna à Berguem, près Francfort, le 13 avril, jour du Vendredy saint. Le 16, il partit 500 volontaires pris sur l'armée, qui furent absents toute la campagne.

ROUTE QUE LE QUARTIER GÉNÉRAL A TENUE PARTANT DE DUSSELDORFT POUR ALLER A VIESSIECK, ESCORTÉ DE HUIT COMPAGNIES DE GRENADIERS.

Le 20 may, à Mulheim, 9 l., vl ; — le 23, à Siboury, 6 l., vl ; — le 24, à Vequerod, 4 l., vg ; — le 25, à Agdebourg, 10 l., vl. — Total, 29 lieues. Le 27, à Linquerk, 8 l., vg ; — le 28, à Leinem, 5 l., bg ; — le 29, à Echelem, 5 l., vg ; — le 31, à Viessiek, 2 l., bg. — Total, 49 lieues. Les troupes cantonnèrent dans cette route ; l'armée se trouva ici complète et y resta jusqu'au 2 juin.

ROUTE DE VIESSIEK A MINDEN

Le 3 juin, 2e c., à Liquinvahem, 3 l., vg ; — le 6, à Vatre, 3e c., 3 l., vg ; — le 7, 4e c., à Frankemberg, 5 l., vg ; — le 8, 5e c., à Sasinberg, 2 l., vg. — Total, 13 lieues. Ces quatre journées, l'armée marcha dans des montagnes garnies de bois très touffus. Le 10, 6e c., à Corback, 5 l., vl. Il y a dans cette ville un puits d'une grandeur étonnante où *50 personnes ensemble peuvent y tirer de l'eau.* Le 13, 7e c., à Stadberg, 3 l., vl ; — le 14, 8e c., à Merhoff, 2 l., vg. L'armée marcha ce jour sur six colonnes, *ayant à la tête de chacune une demy-brigade d'artillerie*, croyant avoir quelque affaire, mais aucun ennemi n'a paru. Le 22, la nommée Lamorelle, vivandière, suivant le quartier général, fut pendue pour avoir volé plusieurs effets. Ce jour, l'on commença les grands exercices par brigade ensemble, ayant chacune son artillerie en tête.

Le 24, 9e c., à Paderborn, 6 l., vl. Cette journée se passa en pluye continuelle et universelle. Les troupes ont beaucoup souffert. Le canon de retraite de l'ennemy s'entendait distinctement à notre armée, de même du nôtre à la leur. Le 29, 10e c., à Ostschlanguen, 3 l., vg ; — le 2 juil-

Digitized by Google

let, 11e c., à Ratinberk, 5 l., vg. Ce quartier général étoit dispersé dans la plaine ; — le 14, à Bilfeld, 12e c., 6 l., vl. Total, 21 lieues.

Le 7, il partit, à 4 heures du matin, huit compagnies de grenadiers et des piquets de cavalerie, aux ordres de M. de Monteynard, maréchal général des logis ; ils allèrent à 4 lieues du camp, croyant y trouver quelques chasseurs ennemys ; mais personne n'a paru. Ce détachement rentra à 4 heures du soir. Ce jour-là les prisonniers de guerre du régiment du Roy arrivèrent à leurs troupes.

Le 8, 13e c., à Erfort, 4 l., vl. Ici, M. le Maréchal eut la nouvelle de la prise de Minden par M. le duc de Broglie. Le détail est ci-dessous.

AU CAMP D'HERFORT, CE 10 JUILLET 1759.

M. le maréchal de Contades, toujours occupé du dessein de joindre M. le prince Ferdinand, et, en même temps, de luy couper ses retraites sur le Vézer, ayant appris qu'une partie de l'armée ennemie avoit décampé le 6 de Dissem pour aller à Melle, fit partir le 7 la réserve de M. le duc de Broglie pour aller à Engeren et fit avancer, le même jour, à Herfort, M. le duc d'Havrée avec les brigades d'infanterie de Navarre, Anhalt, Lowandal, et celle de Bourgogne-cavalerie, pour soutenir M. le duc de Broglie et la renforcer, s'il en était besoin.

Les troupes légères de M. le duc de Broglie étaient depuis deux jours en avant d'Herfort, et cette ville était occupée par les grenadiers et carabiniers de la réserve aux ordres de M. le duc de Broglie dans l'objet de resserrer l'ennemy et de l'empêcher de prendre le chemin de Minden.

L'armée est partie le 8 de Bilfeld pour venir ici ; le même jour M. le prince Ferdinand s'est retiré vers Osnabruck. Le 8 au soir, M. le duc de Broglie est parti d'Engeren avec 16 compagnies de grenadiers, 1.400 hommes d'infanterie, les carabiniers, sa cavalerie, quelques pièces de canons, les régiments de Scomberg, Nassau avec le corps de Fischer pour s'approcher de Minden. Il a fait

Digitized by Google

sommer cette place, le 9 au matin. Le général Ewzastrow, qui y commandait, a refusé de se rendre. M. le duc de Broglie a fait investir la place et ayant aperçu sur le Bas Wezer un bac négligé que l'ennemy avoit attaché à la rive droite de la rivière, l'a envoyé prendre par des grenadiers à la nage ; il a fait passer sur ce bac le corps de Fischer, qui a attaqué la tête du pont. M. le duc de Broglie a fait en même temps tirer son canon pour favoriser cette attaque qui a réussie, et les Fischer sont entrés pêle-mêle dans la ville avec ceux qui défendaient le pont. Le général Ewzastrow et sa garnison composée d'environ 1.500 hommes ont été tous pris. C'est le même Ewastrow qui a reçu de si fâcheuse blessure au visage à la bataille de Lutersberg.

Un détachement de mil grenadiers, 700 hommes d'infanterie, 300 chevaux et 5 pièces de canon, partirent hier du camp aux ordres de M. le prince de Condé pour soutenir M. le duc de Broglie et assurer sa retraite si son entreprise n'eut pas réussi.

M. le duc de Chevreuse avec 3 régiments de dragons s'est porté le 7 de Delbruye à Risberg pour masquer mieux Lipstadt, en même temps pour soutenir le régiment de Turpin et les grenadiers de Palrasqui, qui sont allés le même jour sur le chemin de Varindorff pour réserver Munster dans cette partie et intercepter toute communication entre Munster et Lipstadt.

Un bataillon ennemi, qui était à Varindorff a abandonné ce poste, qui était très bon, et en a jeté les canons dans les fossés. M. de Turpin s'est emparé du poste et a poussé ses détachements sur les places de Munster. La garnison de Lipstadt est toujours également réservée par un corps, qui est aux ordres de M. d'Hauvet, qui fait partie de celui qui est aux ordres de M. le duc de Chevreuze. Le général Vangeheim, qui était campé à Dulmène, vis-à-vis M. d'Armantière, en est party, le 5, pour se retirer à Munster d'où il a pris le chemin d'Osnabruck.

M. d'Armantière est depuis hier devant Munster et

Digitized by Google

notre communication avec luy commence à s'ouvrir. Les ennemis ont laissé plus de deux mil hommes dans Munster suivant le rapport des déserteurs.

CONTINUATION DE ROUTES.

Le 14 juillet, 14e c., à Dingonzinne, 4 l., vg ; — le 15, 15e c., à Minden, 2 l., vl. — Total, 6 lieues.

DE VIESSIECK A MINDEN, 53 LIEUES.

Le 17, M. le maréchal ayant été informé qu'une partie de l'armée ennemie faisoit quelques mouvements, il se transporta en personne à deux heures du matin, une lieue en avant de l'armée, vit cette vérité réelle. Il revint avec promptitude faire battre la générale à toute son armée, laquelle se transporta en bataille sur deux colonnes, elle y coucha au bivaq. Il y eut une fusillade entre M. le duc de Broglie et un corps ennemi. Il y eût peu de blessés.

Le 18, 16e c., l'on recampa changeant seulement de position.

Le 20, à deux heures du matin, M. le comte de Guerchy fut commandé pour se mettre en marche tout de suite avec son régiment, des piquets de grenadiers, cavalerie et 14 pièces de canon. Ce détachement composé de 8.000 hommes alla à 3 lieues de son camp croyant y trouver quelques chasseurs ; mais ils n'y virent personne. Ce détachement rentra à huit heures du soir. A ce camp de Minden l'on y [fit] plusieurs fortes redoutes, entre autres celle qui était à la gauche de la première ligne. Le 25, Munster se rendit. La capitulation est cy-dessous.

Digitized by Google

ARTICLE PROPOSÉ PAR M. LE GÉNÉRAL EWZASTROW
A M. D'ARMENTIÈRE POUR LA CAPITULATION DE MUNSTER

M. Ewzastrow.	*Réponse de M. d'Armantières*
Article premier.	
Toutes les troupes indistinctement dont la garnison de la citadelle de Munster est composée sortiront avec leurs armes, tous les honneurs de la guerre, tambour battant, emmèneront deux canons de 4 avec les munitions nécessaires ; elles seront conduites par la route la plus courte et escortée à l'armée alliée.	Toutes les troupes seront prisonnières de guerre ; elles sortiront de la citadelle, tambour battant, et défileront par la porte Neuve où elles mettront bas les armes.
Article 2.	
Tous les officiers de la garnison, sans aucune exception, ainsy que les soldats auront leurs bagages, chevaux, chariots et voitures libres, sans qu'on puisse en arrêter ou prendre la moindre chose ; en cas qu'ils manqueroient de chevaux, soit de selle, soit de trait, il leur en sera fourni, ainsy que des voitures attelées pour transporter leurs équipages jusqu'au lieu de leur destination.	Accordé en considération de M. le général Ewzastrow sous sa parole d'honneur que les officiers ne mèneront que leurs propres équipages et chevaux lesquels ne seront point changés contre ceux des troupes : les chevaux et voitures dont ils pourront manquer leur seront fournis en payant.

Digitized by Google

Article 3.

Les malades et blessés suivront le sort de la garnison ; il leur en sera fourni tous les soulagements nécessaires, on pourra laisser auprès d'eux des chirurgiens et autres employés qui pourront continuer leurs fonctions, ainsy que l'aumônier et une garde, laquelle ainsy que les officiers de santé, malades et convalescents auront des passeports et seront escortés par le plus court chemin à l'armée de Sa Majesté Britannique.

Les officiers malades ainsy que les soldats seront très bien traités aux frais de Sa Majesté Britannique et on leur laissera les employés nécessaires auprès d'eux. Ils n'auront point de garde de leurs troupes, il leur en sera fourny de celle du Roy. Le départ des officiers et soldats dépendra des passeports qu'ils recevront de M. le maréchal de Contades.

Article 4.

Les commissaires et autres employés, aumônier, auditeur, chirurgien, domestiques et généralement ceux qui ne sont point censés militaires, suivront la garnison en toute sûreté, tant pour eux que pour leurs effets.

M. d'Armantières ne refusa point cet article.

Digitized by Google

Article 5.

Les chevaux des bas officiers et trompette de l'escadron de l'Eschcottes leur appartenant en propre leur seront laissés, de même comme aux officiers.	M. d'Amantières refusa cet article.

Article 6.

Il sera accordé une certaine quantité de chariots couverts à ma disposition.	J'accorde deux chariots couverts sous condition de parole d'honneur qu'il ne sera mis de déserteurs françois.

Item. — Tous les effets appartenant à S. A. S. E. de Cologne et à la ville de Munster seront remis entre les mains de M. le général Wangen et d'un commissaire nommé par la régence de Munster dans l'état où ils étaient lorsque les troupes de Sa Majesté Britannique s'en sont emparés, à l'exception des armes qui ont été envoyées hors la ville par ordre avant un mois, et de canon crevé, toutes les autres pièces restantes devant être mises sur des affûts réparés à neuf.

Item. — Toutes les dettes contractées par les troupes de Sa Majesté Britannique dans la ville de Münster seront acquittées, ou il sera donné caution valable et acceptée dans la journée d'aujourd'huy.

Item. — Il restera un officier 24 heures après le départ de la garnison, pour donner le temps d'avoir connoissance de toutes les dettes, et n'en partir que lorsqu'elles seront acquittées.

Item. — Tous les déserteurs des troupes du Roi seront fidèlement remis, il sera permis aux offi-

Digitized by Google

ciers françois d'arrêter ceux qui pourroient n'être point connus pour tels dans les corps où il servent.

Item. — Tous les effets militaires appartenant à Sa Majesté Britannique ou à ses alliés, seront exactement remis entre les mains des commissaires françois nommés à cet effet, qui, dès le moment de la capitulation signée, en dresseront un état.

Item. — La caisse militaire appartenant de droit au Roy, sera remise au Trésorier commis à l'effet de la recevoir.

Item. — Les troupes du Roy s'empareront de la porte de la citadelle sur le champ, où il sera mis 2 postes avancés sur les chemins couverts de la citadelle pour empêcher que personne ne sorte.

Clôture.

Les troupes partiront relativement à ce que j'en conviendrai avec M. le marquis d'Armantières qui donnera sur ce ses ordres. Les articles de la présente capitulation, convenus, arrêtés et signés pour être exactement exécutés dans toutes leurs formes et teneur, suivant les réponses faites par M. le marquis d'Armantières à mes propositions par moi lieutenant-général de l'armée de Sa Majesté Britannique et colonel d'un régiment.

A Munster, ce 25 juillet 1759.

Signé : Ewzastrouv (*sic*).

POSITION DES DEUX ARMÉES AU CAMP DE MINDEN, CE 27 JUILLET

L'armée ennemie est toujours campée à Petershagen, et l'armée françoise à Minden. La réserve de M. le duc de Broglie est campée à la rive droite du Wezer, appuyant sa gauche aux 3 ponts que nous avons sur cette rivière. Les postes avancés des deux armées sont en présence, et les sentinelles de part et d'autre ne sont qu'à la petite portée du fusil. L'armée ennemie se retranche : notre position est excellente et n'a pas besoin de retranchements. Nous couvrons les opérations de M. le marquis d'Armentières

Digitized by Google

qui s'avance avec toute la célérité possible. Il a ouvert la tranchée, devant la citadelle de Munster, la nuit du 19 au 20 et devant la citadelle, la nuit du 21 au 22. L'ennemy a abandonné la ville, le 23, pour se retirer dans la citadelle. Nos batteries, au nombre de 40 bouches à feu, ont été démasquées le 25 au point du jour, et 4 heures après la garnison de la citadelle a arboré le drapeau blanc. M. Ewzastrouv, lieutenant général, et 3.500 hommes se sont rendus prisonniers. On a trouvé dans la ville des magazins considérables.

M. d'Armantières fait ses dispositions pour investir Lipstadt, où commande M. d'Harnembourg, lieutenant général, avec une garnison d'environ 3.000 hommes.

Nous occupons depuis quelques jours, par un poste de 300 hommes, le château de Bukebourg, à une lieue de la droite de la réserve de M. le duc de Broglie : c'est une manière de forteresse que M. le comte de la Leppe a pris plaisir à bâtir, où il a rassemblé en partie tous les différents systèmes de fortifications connus : il a pris un morceau de chaque. Il en a résulté un tout assez bizarre, mais qui ne peut être pris sans gros canons.

Le 30, les équipages se retirèrent en arrière.

Le 31, l'armée partit de son camp à dix heures du soir, sur 8 colonnes, pour la bataille qui se donna le lendemain.

RELATION DE LA BATAILLE DE MINDEN, DU 1er AOUST 1759

M. le prince Ferdinand ayanl détaché de son armée M. le prince héréditaire de Brunswick, avac un corps de 12.000 hommes pour aller par Lubecké (*sic*), sur les derrières de l'armée, M. le maréchal a jugé ne pouvoir trouver un moment plus favorable pour l'attaquer ; le camp que M. le prince Ferdinand avoit près, en l'approchant de sa droite du marais qui de Lubecké vient à Minden, le détermina totalement à cette attaque, le flanc gauche ennemi paroissant étandu et affoibli.

La droite de l'armée ennemie étoit derrière le village d'Hill, sa gauche derrière celui d'Holhausen, et cette ar-

Digitized by Google

mée tenoit encore au Wezer par un corps particulier campé entre le village de Todinhausen et celui de Petershagen. C'est sur ce corps que M. le maréchal a jugé nécessaire de faire ses premiers efforts dans l'objet de le culbuter et d'embrasser ensuite le flanc gauche de l'ennemy.

M. le duc de Broglie, avec les troupes de sa réserve, a été chargé de cette attaque ; il a été renforcé de 8 bataillons de grenadiers de France royaux, et 6 pièces de canons de 12 et 4 obusiers. Il lui étoit prescrit dans la disposition générale d'attaquer l'ennemi vivement et rapidement, pour ne pas donner le temps à M. le prince Ferdinand d'arriver sur notre gauche qu'on avoit fait moins forte en nombre de troupes, parce qu'on vouloit faire le plus d'efforts par notre droite.

L'armée s'est formée en bataille au point du jour, appuyant sa gauche au marais, occupant le village d'Hallem et les haies qui l'environnent jusqu'à une grande bruyère, qui est entre le village d'Hallem et celui de Todinhausen. Elles étoient soutenues par 3 autres brigades de cavalerie en seconde ligne, aux ordres de M. Dumesnil. La gendarmerie et les carabiniers étoient en réserve, en troisième ligne, derrière le centre. La droite de la ligne étoit composée de 4 brigades d'infanterie aux ordres de M. de Nicolay ; elles estoient placées à la droite de la cavalerie et soutenues en seconde ligne par 2 brigades d'infanterie aux ordres de M. de S^{t} Germain.

La réserve de M. le duc de Broglie faisoit la droite de tout, renforcée du nombre de troupes qu'on a déjà dit ; M. de Nicolay avoit ordre de concerter ses mouvements avec ceux de M. le duc de Broglie, et même de le soutenir pour faire dans cette partie droite un effort plus décisif.

L'action a commencé à cette droite à 5 heures du matin par une canonnade fort vive entre les troupes de M. le duc de Broglie et le corps ennemi, qui s'était avancé au village de Todinhausen. Cette canonnade a duré près de 3 heures, M. le duc de Broglie ayant trouvé plus de troupes dans cette partie, que l'on ne l'avait imaginé, la veille, et en ayant rendu compte à M. le maréchal, ce qui

Digitized by Google

l'engagea à joindre à M. de Nicolay les brigades de seconde ligne. M. le duc de Broglie joignit M. le maréchal pour lui demander ses derniers ordres, dans le moment que l'action commencée à la gauche et au centre, M. le prince Ferdinand a eu le temps de rapprocher sur son centre les troupes de sa droite, il les a fait déboucher promptement.

Six bataillons anglois et 3 Hanovriens, formés sur 2 lignes, ont débouché sur la bruyère sans canons, vis-à-vis de notre cavalerie, tandis que d'autres troupes avec du canon ont attaqué la gauche, aux ordres de M. de Guerchy, qui a soutenu cette attaque avec beaucoup de fermeté, ainsi que sa colonne de la gauche, composée par 4 brigades d'infanterie.

M. le duc Fitz James, voyant déboucher cette infanterie angloise vis-à-vis de lui, a fait marcher une partie de sa cavalerie sur elle. Cette infanterie, sans s'étonner, a fait un feu de mousqueterie que notre cavalerie n'a pas soutenu.

M. le maréchal arriva alors au centre de la droite où il était, il ordonna à M. de Beaupréau d'occuper, avec les brigades d'infanterie de Touraine et Rouergue, et 8 pièces de canons de 8, quelques maisons entourées de haies, et qui étaient en avant de la droite de notre cavalerie pour la protéger et prendre à revers cette infanterie ennemie, qui soutint cette seconde charge avec la même fermeté : la gendarmerie et les carabiniers firent aussy peu de succès à une troisième charge, M. de Poyanne, qui les commandait, a été blessé d'un coup de feu et de quelques coups de sabre. La droite de la cavalerie, conduite par M. de Voguë, en fit une quatrième aussi infructueuse : M. le prince de Condé a chargé à la tête de la cavalerie à toutes ces différentes charges avec la plus grande valeur.

Toute cette cavalerie fut mise en déroute, le centre fut percé ; les brigades de Touraine et Rouergue, qui n'avoient pas encore achevé d'occuper les maisons dont on vient de parler, furent attaquées par leur flanc droit par plusieurs escadrons de cavalerie. Ils souffrirent prodigieusement; M. de Beaupréau, qui les commandait, y

Digitized by Google

fut blessé de plusieurs conps de sabre et M. Desttouty de deux coups de feu, et elles se replièrent sur les brigades d'Auvergne et d'Anhalt, que M. le maréchal plaça à la hâte dans les haies en arrière de la bruyère. L'ennemi se rendit maître de ces maisons, et il plaça du canon, qui tira avec beaucoup de vivacité.

Tandis que ces différentes attaques se faisoient au centre et à la droite, M. de Luzace soutint nos brigades de première ligne, et attaqua avec quelques bataillons saxons une tête de colonne d'infanterie ennemie, qui débouchait sur lui ; mais malgré tous les efforts qu'il a faits de sa personne et de ses troupes, les brigades d'Aquitaine et de Condé furent obligées de se replier avec beaucoup de perte ; M. de Maugiront, qui les commandait, fut blessé de deux coups de feu.

M. le maréchal arriva alors au centre de la droite et, d'où il était, voyant le désordre général, ordonna la retraite.

MM. de Guerchy et Luzace replacèrent dans les camps les brigades d'infanterie de la gauche, qui passèrent le ruisseau sur différents ponts.

Les troupes de M. le duc de Broglie firent leur retraite sur la ville de Minden et la cavalerie entra de même dans son camp. Ce fut dans le moment de cette retraite que M. le maréchal apprit que M. le duc de Brissac avoit été attaqué et battu près Covretz sur la Verra ; il apprit en même temps par le commandant de l'escorte des gros équipages, qui étaient à Rameh, que les ennemis marchaient à lui et que pour se garantir, il avait fait brûler le pont des salines de Rameh, ce pont de Covretz occupé par l'ennemi et celui des salines brûlé, qui devaient servir de retraite à l'armée, déterminèrent M. le maréchal à faire paser le Wezer aux équipages, aux troupes et au convoy de pain pour se retirer sur Imbeck. Il alla à Minden pour y faire les dispositions de cette retraite par un pays où rien n'était préparé à cet effet :

M. le prince de Chimay tué ; M. de Lutzelbourg pris ; 5 officiers généraux blessés ; 179 officiers de cavalerie tués ou pris ; 259 officiers d'infanterie pris ; 1.528 cava-

Digitized by Google

liers pris ; 5.114 soldats pris ; — 7.085 hommes ; 2.128 chevaux tués ou pris.

ROUTE DE MINDEN A CASSELLE PAR RETRAITE.

Le 1er aoust, l'on bivaque à une demy lieue de Minden ; — le 2, 2e bivac, les ennemis firent une réjouissance de cette bataille et nous allâmes bivaquer à Fidak, 2 l., vg ; — le 3, bivaquer à Olendorff, 6 l., vl ; — le 4, l'on campa icy : — le 5, bivaquer à Halles, 6 l., vg ; — le 6, 17e c., à Echescozinnure, 2 l., vg. — Total, 16 lieues. — Le 7, 18e c., à Imbeck, 5 l., vl ; — le 8, 19e c., à Valdeck, 7 l., bg ; — le 9, 20e c., à Transfeld, 5 l., vl ; — le 10, 21e c., à Luttersberg, 4 l., vg ; — le 11, 22e c., à Casselle, 3 l., vl. — De Minden à Casselle, 40 lieues. — Le 13, 23e c., l'on recampa pour changer de position ; — le 14, tous les grenadiers de l'armée campèrent une demy-lieue en avant et y restèrent jusqu'au 18, près.

CASSELLE.

Près de cette ville il y a un bâtiment nommé *Cascade.* Cette pièce, qui fait l'admiration de toute la connaissance *(sic)* est située sur une éminence contenant 801 marches ; dessus ce bâtiment est représentée une statue, contenant 15 pieds de hauteur sur 9 de grosseur.

ROUTE DE CASSELLE A KAINLNIER.

Le 18, 24e c., à Zannerinne, 7 l., vg ; — le 20, 25e c., à Kilz, 4 l., vg ; — le 22, 26e c., à Dresderoff, 5 l., vg ; — le 23, 27e c., à Groslheim, 5 l., vg. — Total, 21 lieues. — Le 24, 28e c., l'on recampa pour approcher un bois, observant la même position ; — le 25, M. le maréchal d'Estrées arriva à l'armée ; — le 28, la générale battit pour marcher à l'ennemy, mais aucunes troupes ne bougèrent ; il n'y eût que les équipages, qui allèrent une lieue en arrière et rentrèrent à quatre heures du soir au camp : l'on fit plu-

Digitized by Google

sieurs redoutes. — Le 4 septembre, 29e c., à Maintzler, 4 l., vg ; — le 7, à Hannerod, 30e c., 2 l., vg. — Total, 6 lieues. — Le 10, il partit à deux heures du matin la brigade de Picardie, 50 compagnies de grenadiers, des piquets de cavalerie et 16 pièces de canons. Ils allèrent à Maintzler, croyant y trouver l'ennemy, mais ils n'y virent personne et revinrent le soir à leurs camps. — Le 12, l'on fit 1.200 fascines et 800 gabions, qui furent transférés à Gieffren. — Le 21, il partit 2 compagnies de grenadiers et 6 piquets d'infanterie ; ils allèrent à Viessieck et revinrent le lendemain au soir, étant relevés par le corps de Fischer. — Ce jour, 21, 31e c., l'on alla camper à Klainmirer, 2 l., vg. Il resta au vieux camp aux ordres de M. le duc de Chevreuze 6 brigades d'infanterie, 2 de cavalerie et 2 régiments de dragons. — De Casselle à Klainmirer, il y a 29 lieues.

Le 28 septembre, un tiers de chaque piquet patrouilla en avant de la brigade. Ce jour, il partit aux ordres de M. d'Origny, officier au régiment de Champagne, cent cinquante hommes d'infanterie. Ils prirent les derrières de l'armée ennemie, s'emparèrent de trente-six voitures, chargées de bière, vin et autres denrées de bouche.

Le 3 octobre, l'on fit dans l'armée plusieurs redoutes.

Le 5, les grands exercices devaient commencer, mais cet ordre ne fut donné que pour tenir les troupes au camp.

Le 6, il arriva à Giessen 65 mineurs et 200 ouvriers qui travaillèrent, dès le lendemain, à miner cette ville.

Le 7, il partit un lieutenant et un sergent par brigade pour aller chercher les convalescents à l'ambulance, et les amenèrent à leurs corps.

Le 9, les gendarmes partirent pour aller en quartier.

Le 17, un grenadier de Durefort fut rompu pour avoir commis les crimes ci-desous :

Il déserta avec 5 autres soldats, prirent partie chez les Hanovriens ; étant de commun accord, ils assassinèrent un officier ennemi, tuèrent un particulier et violèrent sa fille, puis se sauvèrent, à l'exception de ce grenadier, qui fut exécuté comme nous venons de dire.

Digitized by Google

Le 26, il fut ordonné de faire baraquer *(sic)* les postes des gardes de camps.

Le 27, il fut ordonné que les sentinelles ne feroient qu'une heure de faction à la fois, à cause des grands froids. Ce jour, il partit 150 hommes de troupes légères, ils allèrent à 4 lieues, surprirent un poste composé de 150 cavaliers, s'emparèrent des chevaux et de quelques hommes, qui furent faits prisonniers.

Le 28, les ennemis résolurent de s'emparer de plusieurs postes que nous avions à Viessieck ; pour cet effet, il vint près ce poste un détachement de 4.000 hommes à minuit, mais un déserteur des leurs compris dans ce détachement, en vint avertir le commandant, qui se tint sur ses gardes et l'ennemi s'en retourna.

Le 29, MM. les officiers allèrent faire leurs adieux à MM. les maréchaux.

Le 31, M. le maréchal d'Estrées, partit pour Paris.

Le 1er novembre, l'on fit 250 fascines par brigade pour Giessen. Le 2, M. le duc de Broglie revint de Paris et prit le commandement de l'armée. Le 3, M. le maréchal de Contades partit pour Paris. Le 6, il fut dit que les exercices devaient cesser. Le 14, les régiments du Roy-Infanterie alla cantonner à Viessieck et y resta jusqu'au vingt inclus.

PASSEPORTS ET DÉPARTEMENTS DES TROUPES

MM. les officiers reçurent leurs passeports dans le commencement de novembre. Les troupes eurent leur département sur la fin et passèrent leurs quartiers d'hiver dans le pays de Cologne. Le régiment du Roy alla à Dusseldorf, et ensuite fit un détachement, dans leqnel il reçut ordre d'aller à Aix-la-Chapelle, comme il est marqué ci-dessous :

Digitized by Google

ROUTE DE VIESSIECK A DUSSELDORFF

Le 21 novembre, à Henneroff, 7 l., vg ; — le 22, à Coberk, 8 l., vl ; — le 27, à Cazelbogin, 6 l., vg ; — le 28, à Millein, 4 l., vg ; — les 29 et 30, à Obervezen, 3 l., bg. — Total, 28 lieues.

Le 1er décembre, à Lizefeld, 3 l., vg ; — le 2, à Alguinne, 4 l., vl ; — les 3, 4, à Vesintorminze, 6 l,, vg ; — le 5, à Brol, 2 l., vg ; — le 6, à Rivazim, 4 l., bg ; — le 7, à Rindorft, 5 l., vg ; — les 8 et 9, à Cologne, 4 l., vl ; — le 10, à Vilder, 2 l., vg ; — le 11, à Dusseldorft, 6 l., vl. — Cy : 64 lieues.

Le 23, il vint un ordre pour que le régiment du Roy, ainsi que toutes les autres troupes, se mit en marche, attendu que les ennemis faisoient quelques mouvements. Chaque brigade se tint donc en marche, à l'exception des soldats infirmes, caducs ou convalescents. Le régiment du Roy prit la route ci-dessous :

ROUTE DE DUSSELDORFT A KIERBOURG OU L'ON RESTA CANTONNÉ.

Le 25 décembre 1759, à Sehlibarche, 6 l., vg ; — les 26 et 27, à Mulheine, 2 l., bg ; — le 28. à Drosdorff, 5 l., vg ; — le 1er janvier 1760, à Chumreberk, il y a sept lieues, vg ; — le 2, à Crobak, 6 l., vg ; — le 3, à Kierbourg, 4 l., vg. — Cy : 30 lieues. — Resté jusqu'au 12 inclus.

ROUTE POUR RETOURNER EN GARNISON

Le 13, à Crobak, 4 l., vg ; — le 14, à Ersback, 7 l., vg ; — le 15, à Siquelore, 7 l., vg ; — les 16 et 17, à Mulheim, 5 l., bg ; — le 17, l'on reçut l'ordre pour aller à Aix-la-Chapelle : cette nouvelle donna une entière satisfaction au régiment. Le 18, à Sehlibouck, 2 l., vg ; — les 19 et 20, à Dusseldorff, 6 l., vl. — Total, 31 lieues. — Le 21, à Butehen, 3 l., vg ; — le 22, à Casseviller, 4 l., vg ; — le 23,

Digitized by Google

à Zetrik, 6 l., vg ; — le 24, à Aix-la-Chapelle, 4 l., vl. — Total, 48 lieues.

Le régiment resta dans cette ville jusqu'au . . . . . D'Aix-la-Chapelle, en en partant jusqu'au retour [de la campagne], il y a 329 lieues. — Fin de la campagne de 1759.

Récapitulation des lieues que le régiment du Roy a faites pendant les trois campagnes d'Hanovre :

Pour la première.....	450	lieues.
Pour la seconde	161	—
Pour la troisième.....	329	—
Total.....	940	lieues

Camps faits pendant les trois campagnes :

La première, 46 ; — la seconde, 36 ; — la troisième, 31. — Cy : 113

Digitized by Google

ESSAI SUR LA

CHRONOLOGIE ET LA GÉNÉALOGIE

DES

COMTES D'ANGOULÊME

DU MILIEU DU IXe A LA FIN DU XIe SIÈCLE

POSITIONS DE THÈSE A L'ÉCOLE DES CHARTES [1]

PAR

Charles DESAGES OLPHE GALLIARD,
Élève de l'École des Hautes-Études.

INTRODUCTION
BIBLIOGRAPHIE

LIVRE I

LES COMTES DE LA PREMIÈRE RACE.

I. — TURPION (FIN 839-4 OCTOBRE 863).

Circonstances dans lesquelles il fut nommé comte d'Angoulême. Reconnaît Charles, roi d'Aquitaine, fils de Louis le Pieux. Son origine est inconnue. —

(1) « Le classement résultant des examens de troisième année des » élèves de l'Ecole des Chartes est tenu secret et réservé pour être » combiné avec celui résultant de l'épreuve de la thèse, de façon à » établir le classement de sortie.

» Le sujet de la thèse est laissé aux choix des élèves ; il doit porter » sur les matières qui se rattachent à l'enseignement de l'école ; le » sommaire seul doit en être imprimé sous le titre de positions.

» La soutenance des thèses a lieu dans la seconde quinzaine de » janvier.

» Les élèves qui sortent avec succès de cette dernière épreuve sont

Digitized by Google

Ses frères Émenon et Bernard. — En 844, on le trouve dans le parti de Pépin II, roi d'Aquitaine : il intervient en faveur de l'abbé Loup de Ferrières, fait prisonnier à la bataille d'Angoulême (7 juin), et obtient sa délivrance. — Il meurt en combattant les Normands (4 octobre 863). — Rainaud, comte d'Herbauges, n'a jamais été comte d'Angoulême. Il reçut simplement le commandement d'une circonscription militaire, dont le chef-lieu fut Angoulême (840).

II. — ÉMENON (4 OCTOBRE 863-22 JUIN 866).

Il succéda à la charge de son frère, mort sans postérité. — Il avait été autrefois comte de Poitou (828-839). — Quelques mots sur son administration de ce comté. — Chassé, à la suite de sa révolte contre l'empereur Louis le Pieux (839), se réfugie auprès de son frère Turpion. — Nommé comte de Périgord (?) avant de devenir comte d'Angoulême. Il l'était en tout cas en 864. — Prit part (?) à la lutte de son beau-frère Sanche-Sanchon, duc de Gascogne, contre le wali de Saragosse (entre septembre 852 et 860). — Lutte contre les Normands. — Succombe dans une querelle privée (22 juin 866). — Il avait épousé, en premières noces, une sœur de Sanche-Sanchon, duc de Gascogne, dont il eut un

» proposés au Ministère de l'Instruction publique pour obtenir le » diplôme d'archiviste-paléographe. » — (Livret de l'École des Chartes.)

Les positions de thèse ne sont pas mises dans le commerce.

On ne possédait jusqu'à présent, sur la chronologie des comtes d'Angoulême, que les travaux incomplets des auteurs de l'Art de vérifier les dates et de Corlieu. Les positions de la thèse de Monsieur Desages Olphe Galliard, en attendant la publication de la thèse elle-même, seront donc un instrument de travail précieux pour ceux qui s'intéressent à l'histoire médiévale de l'Angoumois. — (Note du Secrétaire).

Digitized by Google

fils : Arnaud, duc de Gascogne. Sa deuxième femme, sœur (?) d'Aleaume, comte de Laon ; il en eut deux fils : Aimar Ier et Aleaume, mort en 892. — Les fils d'Émenon ne succèdent pas à leur père : l'aîné est peut-être mort ou occupé à administrer le duché de Gascogne ; les deux autres sont en bas âge, et Charles le Chauve nomme à Angoulême un nouveau comte, Bougrin Ier.

III. — AIMAR Ier (902 (?)-2 AVRIL 930).

Il ne succède pas immédiatement à son père Émenon, mais deviendra plus tard comte d'Angoulême, en pariage avec les fils de Bougrin Ier. — Passe probablement son enfance dans sa famille maternelle. — Parenté avec le roi Eudes. — A Tours, en avril 887, auprès d'Eudes. — En juillet 889, prend part aux côtés du roi à la défense de Paris contre les Normands. — Il s'empare du comté du Poitou vers la fin de 892 ou le commencement de 893. — Révolte contre Eudes (893), suivie bientôt d'une réconciliation définitive. — Comte de Limoges : il l'était en novembre 898. — Perd les comtés de Poitou et de Limoges (vers 902). — Aimar fait alors valoir ses droits au comté d'Angoulême. — Devient comte d'Angoulême en pariage avec les deux fils de Bougrin Ier, Audoin et Guillaume Ier, et épouse la fille de ce dernier, Sanche, probablement à la même époque. — Il est incontestable qu'Aimar a été comte d'Angoulême, et il ne l'a pas été avant 902. — La charte sans date d'Aimar Ier comte d'Angoulême, exposant les donations faites par celui-ci et sa femme Sanche, à l'abbaye de Saint-Cybard, se place dans les dernières années de la vie du comte (premier quart du Xe siècle). — Il meurt le 2 avril 930,

Digitized by Google

sans postérité. — Sa femme Sanche meurt le 4 avril 940 (?)

LIVRE II

LES TAILLEFER.

I. — BOUGRIN Ier (866 — 3 MAI 886).

Il est nommé comte d'Angoulême et de Périgord, par Charles le Chauve, à la mort d'Émenon (866). — Une notice du 22 janvier 868, mentionne qu'à cette date il était comte d'Angoulême. — Origine inconnue. — Probablement frère d'Hilduin, abbé de Saint-Denis. — Parent (?) de Charles le Chauve. — S'empare de la ville d'Agen, qu'il revendique au nom de sa femme, à une époque incertaine. — La femme de Bougrin Ier est, selon toute vraisemblance, la sœur de Guillaume, comte de Bordeaux et duc de Gascogne. — Bougrin lutte contre les Normands. — Fait reconstruire la cité d'Angoulême : les travaux commencent le 31 mai 868. — Établit un vicomte et un juge à Marcillac. — Analyse d'un plaid tenu à Angoulême par le comte Bougrin Ier (entre le 10 avril 880 et le 10 avril 881). — C'est sous le comte Bougrin, que les moines de Charroux, menacés dans leur sécurité par les Normands, viennent déposer à Angoulême leurs reliques les plus précieuses. — Bougrin Ier meurt très âgé (3 mai 886). Il laisse de sa femme deux fils : Audoin Ier et Guillaume Ier, ses successeurs.

Digitized by Google

II. — AUDOIN Ier (3 MAI 886-27 MARS 916), GUILLAUME Ier (3 MAI 886-VERS 918) ET PLUS TARD AIMAR Ier (902 (?)-2 AVRIL 930).

Indivision dans la famille comtale, jusque vers 975 : gouvernement en commun des comtés d'Angoulême et de Périgord, et de la ville d'Agen, par les descendants de Bougrin Ier. — La transformation dans le sens de l'hérédité des charges est accomplie, Audoin et Guillaume succèdent en commun à leur père. Audoin est plus spécialement chargé d'administrer l'Angoumois ; Guillaume, le Périgord et Agen. — Il est certain que Guillaume, second fils de Bougrin, fut comte d'Angoulême, en même temps que son frère aîné. — Une note d'Aimar de Chabannes mentionne que Guillaume était comte d'Angoulême au temps du roi Eudes. — Il délivre en cette qualité une charte à l'abbaye de Saint-Cybard en janvier 901-902. — Audoin Ier fait réparer les murs d'Angoulême. — Les moines de Charroux viennent lui réclamer le dépôt fait sous le précédent comte ; il refuse de le rendre et fait élever, pour abriter la relique de la vraie croix, un sanctuaire consacré vers 892. — Longue maladie d'Audoin et famine attribuées, par la légende, à la vengeance divine. — Par suite, Audoin restitue leur relique aux moines de Charroux, un an avant sa mort (915). — Séjour du roi Eudes en Angoumois et en Périgord (893). — Audoin et Guillaume partagent le gouvernement en commun du pays avec Aimar, fils d'Émenon, qui devient ainsi comte d'Angoulême en pariage avec eux (902 (?), — Mort d'Audoin Ier (27 mars 916). — Sa femme est inconnue. Il laisse un fils : Guillaume II Taillefer. — Mort de Guillaume Ier vers 918. — Il

Digitized by Google

avait épousé Rigilinde dont on ignore la naissance. Il en eut un fils Bernard, et deux filles : Sanche, épouse d'Aimar Ier comte d'Angoulême, et Emma, épouse de Boson Ier de la Marche.

III. — GUILLAUME II TAILLEFER (27 MARS 916 — VERS 945), D'ABORD AVEC SON ONCLE GUILLAUME Ier († VERS 918), PUIS AVEC BERNARD (VERS 918) — VERS 945), AVEC AIMAR Ier JUSQU'EN 930.

Guillaume II restitue (vers 918) à Ouri la vicomté d'Angoulême, enlevée aux frères de celui-ci, qui avaient lâchement tenté d'assassiner Sanche, femme du comte Aimar Ier. On a supposé à tort qu'Aimar Ier avait exercé la régence, mais Guillaume II n'était plus un enfant, lors de son avènement au comté. — Son oncle Guillaume Ier étant venu à mourir (vers 918), il gouverne le pays en commun avec son cousin Bernard. Les deux comtes gardent les affectations particulières de leurs parents : Guillaume II Taillefer administre plus spécialement l'Angoumois, et Bernard, le Périgord et Agen. — Ils continuent à partager le pouvoir avec le comte Aimar Ier. — Après la mort de celui-ci (2 avril 930), ils restent les seuls maîtres du pays. — Vers 942, ils convoquent une assemblée des nobles du pays et rétablissent l'état monastique dans l'abbaye de Saint-Cybard, à laquelle Guillaume II fait des donations très importantes. — Guillaume II ne se rend pas effectivement moine à Saint-Cybard : il se fait simplement inscrire au nombre des moines. — Guillaume II, héros d'épopée. — Il lutte contre les Normands. — La légende et son surnom de Taillefer. — Il meurt vers 945. — Guillaume eut deux fils naturels : Arnaud II, plus

Digitized by Google

tard comte d'Angoulême, et Aimar, mort de bonne heure.

IV. — BERNARD, SEUL COMTE D'ANGOULÊME ET DE PÉRIGORD (VERS 945 — VERS 950).

Arnaud, fils adultérin de Guillaume II, est écarté de l'héritage paternel, et Bernard, cousin du comte, met la main sur tout le pays. — Bernard fut certainement comte d'Angoulême, mais on a peu de trace de son gouvernement en Angoumois. — On le voit confirmer par sa présence une donation faite à l'abbaye de Saint-Cybard (entre 893 et 923). — Trois chartes importantes pour le Périgord : il réforme l'abbaye de Saint-Sour-de-Genouillac (926 (?)-942), celle de Sarlat (juin 936-942), et celle de Brantôme (juin 936-954). — Le surnom de Grandin que lui donnent les auteurs de *L'art de vérifier les dates*, est dû à une mauvaise lecture de Dom Estiennot, pour « gratia Dei ». — Il dut mourir vers 950. — Ses deux femmes Berthe et Garsinde lui donnent plusieurs fils : Arnaud Ier, Guillaume III Tallerand, Gaubert et Bernard, du premier lit ; Renoul Bompar, probablement Audoin, Geoffroi et Josselin, enfin Richard le Simple, du second.

V. — ARNAUD Ier (VERS 950 — AVANT 962), GUILLAUME III, TALLERAND (VERS 950-6 AOUT 962), RENOUL BOMPAR (VERS 950-27 JUILLET 975) ET RICHARD LE SIMPLE (VERS 950-975).

Ces quatre personnages succèdent en commun à leur père, les autres fils de celui-ci devaient être morts avant lui. Arnaud Ier, surnommé Bourrasson. — La légende explique ce surnom. — Associé (?) au

Digitized by Google

pouvoir par son père, du vivant de celui-ci. Une note d'Aimar de Chabannes le ferait comte d'Angoulême avant 923. — Spoliateur de l'abbaye de Saint-Cybard. — Châtiment légendaire. — Il répare ses torts par une donation *in extremis*. — Date de sa mort inconnue, se place avant le 6 août 962. — Guillaume III Tallerand, meurt le 6 août 962. — On possède la charte des donations qu'il fit à l'église d'Angoulême (entre le 2 avril 951 et le 6 août 962). — Arnaud l'Avoutron, fils de Guillaume II Taillefer, revendique l'héritage paternel. — Lutte entre les deux fils survivants de Bernard et lui. — Renoul Bompar est tué par Arnaud (27 juillet 975), qui chasse Richard le Simple de l'Angoumois et s'empare de ce comté (975).

VI. — ARNAUD II L'AVOUTRON OU MANZER (975-4 MARS 991 (?))

Séparation définitive de l'Angoumois et du Périgord. Arnaud ne s'empare que de l'Angoumois, le Périgord passe aux neveux de Bernard, c'est-à-dire aux fils de sa sœur Emma et de Boson Ier de la Marche. — Il semble qu'il y ait eu lutte entre ces derniers et Arnaud, au début. Arnaud s'étant emparé de Gaubert, l'un des fils d'Emma, le livre au duc d'Aquitaine, qui lui fait crever les yeux, pour expier sa participation au supplice analogue infligé au chorévêque Benoît. — Guerres d'Arnaud avec l'évêque d'Angoulême, Hugues, qui cherche à s'emparer du comté. La victoire reste à Arnaud (975-avant 986). — Arnaud prend part au siège du château de Brosse, appartenant à Géraud, vicomte de Limoges, entrepris sur l'instigation d'Élie, comte de Périgord. Les assiégeants sont repoussés (vers 986). — En 988

Digitized by Google

Arnaud fait reconstruire le monastère de Saint-Amant-de-Boixe, et y rétablit la discipline monastique. — Arnaud se marie deux fois ; il épouse : 1°, Raingarde, dont il a un fils : Guillaume IV ; 2°, (après le 13 mai 988), Audéarde, fille de Calon, vicomte d'Aunay, et veuve d'Arbert, vicomte de Thouars. — Arnaud et sa deuxième femme abandonnent à l'abbaye de Saint-Cybard la dîme du tonlieu (vers 989 au plus tôt). — Il n'est pas vraisemblable qu'Arnaud se soit fait moîne à Saint-Cybard, mais il s'agit d'une réception purement nominale au nombre des religieux, selon l'usage pratiqué par beaucoup de grands personnages laïques. — Arnaud meurt le 4 mars 991 (?) (989 au plus tôt, 991 au plus tard). — En janvier 992, sa veuve, Audéarde, fait une donation à l'abbaye de Noaillé, en particulier pour le salut de l'âme de ses deux maris défunts, le vicomte Arbert et le comte Arnaud. — Après la mort de ce dernier, Audéarde se retire à Thouars auprès de ses enfants du premier lit. — Elle meurt probablement vers 1020.

VII. — GUILLAUME IV (4 MARS 991 (?)-6 AVRIL 1028).

Il souscrit la charte de fondation, par Guillaume IV duc d'Aquitaine, d'un hôpital près l'église Saint-Hilaire de Poitiers (janvier 990-992). — Il restitue le monastère de Saint-Amant de Boixe à l'église d'Angoulême, à laquelle il avait primitivement appartenu (entre le 4 mars 991 (?) et le 24 novembre 993). — Il abandonne le monastère de Saint-Cybard à l'évêque Grimoard, en échange de présents. — Il aide le duc d'Aquitaine, Guillaume V, dans sa campagne contre Audebert de Périgord et Boson de la Marche. Il assiste au siège de Rochemeaux (der-

Digitized by Google

nières années du X^e siècle). — En retour, le duc l'aide à s'emparer du château de Blaye. — Le comte d'Angoulême, ami et conseiller du duc d'Aquitaine. — Celui-ci confère au comte Guillaume de nombreux bénéfices. — Guillaume IV épouse Gerberge d'Anjou, fille de Geoffroi Grisegonelle (dernières années du X^e siècle). — Ils font ensemble une donation à la basilique de Saint-Ausone (entre le 21 septembre 997 et l'année 1010 au plus tard). — Guillaume IV tient un plaid à Angoulême, et fait droit aux réclamations de l'abbé de Moissac, Hugues, au sujet de l'alleu de Coulonge (mars 1003). — Il assiste à l'octroi d'une charte du duc d'Aquitaine à l'abbaye de Maillezais (juillet 1003), et souscrit, avec son fils aîné, Audoin, deux chartes du même personnage en faveur de Saint-Hilaire de Poitiers (3 août 1016). — Il fonde le monastère de Vindelle à une époque indéterminée (probablement antérieure à 1020). — Il assiste, avec sa femme et son fils Audoin, à une donation faite à l'église d'Angoulême (20 mai 1020); avec son fils Audoin, à une donation faite à Saint-Jean d'Angély (5 juin 1020). — Il souscrit, avec ses deux fils Audoin et Geoffroi, une charte du duc d'Aquitaine en faveur de l'abbaye de Maillezais (1019-1023). — Transfert du monastère de Saint-Amant de Boixe et érection du château de Montignac (vers 1020). — Guillaume IV est auprès du duc d'Aquitaine à Saint-Junien, lors de l'élection de l'évêque de Limoges, Jourdain de Laron (janvier 1023). — Après la consécration de celui-ci, il concourt à son installation à Limoges. Il Il passe les fêtes de Pâques 1024 à Rome (5 avril). — Aimeri de Rancon ayant élevé, en son absence, un château contre lui, est tué par Geoffroi fils du comte. Guillaume s'empare du château à son retour. — Châtiment infligé par le comte à Guillaume, vicomte

Digitized by Google

de Marcillac, et son frère Ouri, à la suite de l'attentat commis par eux sur leur frère après Pâques (5 avril 1024). — Guillaume IV assiste à la fondation du prieuré de Notre-Dame de Lusignan (6 mars 1025). — Il accompagne le duc d'Aquitaine en Lombardie (6 mars-fin de l'été 1025), — Il souscrit avec divers membres de sa famille une charte de Rohon, évêque d'Angoulême (vers 1026, au plus tard aux environs de juin 1027). — Départ pour la Terre-Sainte 1er octobre 1026). — Retour (fin juin 1027). — Guillaume désigne Amaufroi, comme abbé de Saint-Cybard. — Maladie du comte attribuée à la sorcellerie, en réalité due à un empoisonnement, œuvre d'Alaizie, sa belle-fille, femme d'Audoin. — Il associe (?) son fils aîné au pouvoir (fin 1027-6 avril 1028). — Mort de Guillaume IV (6 avril 1028). — Il exclut les fils d'Audoin de la succession au comté, à cause du crime de leur mère. — Il avait eu de Gerberge quatre enfants : Audoin, Geoffroi, Guillaume et Arnaud, les deux derniers morts en bas âge. — Sa femme Gerberge vivait encore après le mois d'avril 1041. — Guillaume n'a probablement jamais porté le surnom de Taillefer.

VIII. — AUDOIN II (6 AVRIL 1028-AVANT LE 1er MAI 1032).

Guerre avec son frère Geoffroi, au lendemain de la mort de Guillaume IV. — Geoffroi s'empare du château de Blaye (8 avril 1028). — Audoin accourt, le reprend et rentre à Angoulême, pour y célébrer les fêtes de Pâques (14 avril 1028). — Geoffroi élève alors une forteresse en face de Blaye. — Audoin s'avance avec une nombreuse armée (17 avril) et la place tombe bientôt entre ses mains. — Il pardonne à son frère.

Digitized by Google

Audoin assiste à la consécration de Geoffroi, archevêque de Bordeaux (8 septembre 1028). — Sa présence est mentionnée dans deux chartes de donation, faites à Saint-Jean-d'Angély (6 avril 1028-31 janvier 1030). — Audoin donne son consentement à une troisième donation en faveur de la même abbaye 15 juillet 1030). — Mort d'Audoin II (1032, avant le 1er mai). — Il avait épousé (1020-1027) Alaizie, fille de Sanche-Guillaume, duc de Gascogne. Il en eut trois fils :

1° Guillaume Chausard, comte de Marétay qui vit encore en 1060 (après le 4 août) ; 2° Arnaud, probablement mort avant son père ; 3° Hugues qui souscrit une charte de donation à Saint-Amant de Boixe (22 janvier 1040-1048) ; 4° (?) une fille, mère de Robert de Montbron et de Guillaume, son frère.

IX. — GEOFFROI (1032, AVANT LE 1er MAI-DÉCEMBRE 1048).

Succède à son frère Audoin II, à l'exclusion de ses neveux (1032, avant le 1er mai). — Il est mentionné dans une bulle du pape Jean XIX (1er mai 1032). — Il avait épousé en premières noces Péronnelle, fille unique et héritière de Mainard le Riche, seigneur d'Archiac et de Bouteville (1020-1023). — Fondation du prieuré de Bouteville par les deux époux (juin 1020-1027). — Dotation de l'église de Bouteville par Geoffroi, lors de la dédicace de celle-ci (1029, avant le 24 septembre). — Geoffroi n'était pas encore comte d'Angoulême à cette époque. — Intervention du comte Geoffroi dans l'élection d'Aimar 1er de Barret, abbé de Baigne (1032-1037). — Donation à l'abbaye de Saint-Amant de Boixe, par Geoffroi, des terres de la Cipière (19 juillet 1040), de Villognon (11 décembre 1032-1043). — Le comte abandonne à

Digitized by Google

l'église d'Angoulême le monastère de Notre-Dame de Beaulieu, situé dans la cité (1032-1043). — Geoffroi épouse en secondes noces Asceline (1040, après le 19 juillet 1043). — Donation faite à l'église d'Angoulême par la comtesse Asceline (1040-1043). — La charte, où Geoffroi abandonne à l'abbaye de Saint-Cybard le droit de percevoir le quart du sel au pont de Saint-Cybard et au port de Basseau, est d'avril 1041-1043. — Autre charte de Geoffroi accordée à la même abbaye (1041-1048). — Il assiste à la fondation de l'abbaye de Notre-Dame de Saintes (1047). — Accord passé devant Geoffroi et Asceline entre l'abbé de Saint-Cybard et des particuliers (3 mars 1042-1048). — Geoffroi souscrit diverses donations faites à Saint-Amant de Boixe (1040-1048). — En décembre 1048, il assiste à la restitution solennelle faite à l'abbaye de Charroux par Guillaume V, comte d'Auvergne. — Mort du comte Geoffroi (décembre 1048). — Il avait eu de sa première femme (morte avant le 24 septembre 1029) trois fils :

1° Foulques (né 1020-1024) ; 2° Guillaume (né entre 1020 et 1027), évêque d'Angoulême (1040-20 septembre 1076) ; 3° Geoffroi Rudel (né entre 1020 et 1029 ; vivait encore le 12 juillet 1089), seigneur de Blaye, père de Guillaume Frédéland, prince de Blaye, et ancêtre du troubadour Geoffroi Rudel ;

Et de sa seconde femme :

Deux fils : 1° Arnaud, seigneur de Montausier (vivait encore après 1075) ; 2° Aimar, évêque d'Angoulême 1076-septembre 1101).

Le comte Geoffroi eut encore, on ignore de quel lit, les deux filles suivantes : 1° Gerberge, épouse d'Audoin, seigneur de Barbezieux (morte avant le 12 février 1068) ; 2° une fille, mariée à Ainard, sire de Chabanais.

Digitized by Google

X. — FOULQUES (DÉCEMBRE 1048-1087)

Hérite du comté d'Angoulême et des seigneuries de Bouteville et d'Archiac (décembre 1048). — Assiste à la consécration de l'église de Saint-Jean d'Angély (1050). — Présent à la donation faite à l'abbaye de Saint-Maixent par Guillaume VIII, duc d'Aquitaine, en avril 1059. — Assiste au sacre de Philippe, fils du roi Henri 1er (23 mai 1059). — Souscrit la charte d'Aimar de la Rochefoucauld (1060, après le 4 août), celle de Guillaume, vicomte d'Aunay (1067). — Mentionné dans la charte d'Itier de Barbezieux, son neveu (12 février 1068). — Autorise une donation faite à Saint-Jean d'Angély (1071). -- Souscrit la charte de son neveu, Jourdain IV, sire de Chabanais (1052-1073). — Assiste à une donation faite à Saint-Amant (25 mars 1079). — Présent à diverses concessions faites à Saint-Amant, à l'église d'Angoulême (1048-1076), à la donation *in extremis* de son frère, l'évêque Guillaume, à Saint-Jean d'Angély (1076). — Mentionné dans une charte du 2 décembre 1084. — Abandonne certains droits et la forêt de Villognon, à Saint-Amant (1076, après le 20 septembre-1087). — Donation de l'abbaye de Saint-Cybard à Saint-Jean d'Angély (1076, après le 20 septembre-1087). — Pèlerinage à Rome, au retour duquel Foulques s'arrête à l'abbaye d'Ébreuil, et confirme la charte de fondation du prieuré de Saint-Léger de Cognac (fondé en 1016 (?). — Guerre avec le duc d'Aquitaine (identification de son nom incertaine). Foulques chasse les Poitevins qui avaient envahi l'Angoumois. Il contraint le duc d'Aquitaine à lever le siège du château de Mortagne. — Guerres avec son propre frère, l'évêque Guillaume (avant 1076). La précédente n'est pas né-

Digitized by Google

cessairement liée à celles-ci. — Foulques était réconcilié avec son frère quelque temps avant la mort de l'évêque (20 septembre 1076). — Foulques meurt en 1087, et non pas en 1089. — Il avait épousé Condoha ou Condor, fille du comte d'Eu, « filia comitis de Ou, Normannigena », dont il eut trois fils :

1° Guillaume V Taillefer, son successeur ; 2° Geoffroi ; 3° Foulques, ces deux derniers probablement morts avant leur père ; 4° une fille mariée à Aimar III, vicomte de Limoges.

APPENDICE

UNE COMTESSE D'ANGOULÊME INCONNUE

ÉLISABETH D'AMBOISE, FEMME DE BOUGRIN III (MORTE ENTRE LE 20 MARS1202 ET AVRIL 1213)

Fille d'Hugues II, seigneur d'Amboise, et de Mathilde de Vendôme. — Aucun renseignement sur sa jeunesse et son séjour en Angoumois où elle n'a laissé aucune trace. Son nom ne figure dans aucun document angoumoisin. — Elle se retire dans sa famille après la mort de son mari, le comte Bougrin (29 juin 1181). — Son consentement est mentionné dans une charte de son frère Sulpice III d'Amboise, en faveur de l'abbaye de Pontlevoy (1196), dans la charte de fondation du prieuré de Montoussant, par le même Sulpice (4 juin 1198). — Elle souscrit une charte d'affranchissement délivrée par son frère, le 3 février 1200 (n. s.). — Figure pour la dernière fois dans une charte de Sulpice III du 20 mars 1202. — Mort d'Élisabeth d'Amboise, comtesse d'Angoulême (avant avril 1213). — Elle est enterrée dans l'abbaye

Digitized by Google

de Fontaines-les-Blanches. — Elle avait eu du comte Bougrin III une fille :

Mathilde (vivant encore en août 1233), mariée (après 1200) à Hugues IX de Lusignan, comte de la Marche.

Sceau authentique (?) d'Élisabeth d'Amboise. comtesse d'Angoulême.

Digitized by Google

JEAN DE SAINT-VAL

NE S'APPELLE-T-IL PAS

JEAN DE SAINT-VALLIER ?

PAR

L'Abbé ALEXANDRE PETIT.

I

Jean de Saint-Val fut abbé de La Couronne, de 1178 à 1182, et évêque d'Angoulême de 1182 à 1203. Il a été enterré à La Couronne, le 10 mars 1203, dans l'abbaye qu'il avait particulièrement aimée, et où, dix-huit mois auparavant, il avait consacré la magnifique église dont nous admirons encore les ruines imposantes.

C'est une intéressante figure que Jean de Saint-Val.

Homme simple, droit et craignant Dieu : *vir simplex et rectus ac timens Deum*, dit la *Chronique latine* de l'abbaye de La Couronne, il apporte, dans les multiples règlements d'affaires auxquelles il est mêlé, un grand bon sens, un constant souci de scrupuleuse équité, un esprit de conciliation qui ne se dément jamais, le tout allié à une remarquable largeur de vues.

Ce moine très pieux fut aussi un évêque très éclairé, ennemi résolu de toute superstition.

Dans une transaction entre l'abbaye de La Cou-

Digitized by Google

ronne et Itier d'Echallat, nous le voyons, en effet, faire insérer cette clause significative : que s'il surgit des différends entre les parties *on n'aura jamais recours au duel judiciaire ni à l'épreuve de l'eau bouillante.*

C'est, dans un temps où ils jouissaient encore, même dans le monde religieux, en dépit de condamnations répétées de l'Eglise, d'une trop grande faveur, une réprobation très vive et surtout très pratique des *jugements de Dieu.*

Vivant à l'une des époques les plus troublées de l'Angoumois : au lendemain du divorce d'Eléonore d'Aquitaine avec Louis VII le Jeune, et du mariage de cette princesse avec Henri II d'Angleterre, Jean de Saint-Val eut tout d'abord à souffrir des dissensions qui s'élevèrent entre Henri II et son fils Henri Court-Mantel, lequel, en 1183, tandis que le roi d'Angleterre célébrait la fête de Pâques à Limoges, vint, à la tête d'une troupe de pillards, s'emparer d'Angoulême et porta la désolation et la ruine dans les lieux où avait coutume de retentir joyeusement l'*Alleluia.*

Mais là ne s'arrêtèrent pas les persécutions que le le digne évêque, pourtant si juste, si conciliant et si doux, eut à endurer de la part du pouvoir temporel.

Suivant la *Chronique*, aux tribulations succédèrent les dommages et aux dommages la proscription et l'exil.

Et peut-être le rôle qu'il dût sans doute avoir, comme évêque, à la consécration de l'union dramatique de Jean-sans-Terre avec Isabelle Taillefer, fille du comte Aymar Taillefer, déjà fiancée à Hugues de Lusignan, ne fut-il pas étranger aux nombreux déboires qui traversèrent sa vie.

Quoi qu'il en soit de ses tribulations et quelle qu'en ait pu être la cause, « le Seigneur l'en délivra

Digitized by Google

toujours magnifiquement » suivant le chroniqueur de La Couronne, qui, s'élevant, ici, à la philosophie de l'histoire, nous indique, d'après lui, comme motif de cette protection divine : *l'éclatante vertu de l'Evêque d'Angoulême.*

La vertu de Jean de Saint-Val a beaucoup frappé le chroniqueur de l'abbaye. Il y revient à plusieurs reprises et, avec un accent de sincérité irrésistible, il finit par décerner au saint abbé cet éloge que, pour traduire par un de ses mots notre véritable pensée, nous appellerons, à notre tour, « magnifique » : « *Et de fait dans les choses de Dieu, c'était l'un des plus grands hommes de tout l'Occident* » — « *Et revera, in his quæ ad Deum pertinent, erat vir ille magnus inter omnes occidentales.* »

II

Ce grand homme s'appelle-t-il légitimement de Saint-Val? Ne se nommait-il pas plutôt Jean de *Saint-Vallier ?*

Telle est la question que je veux brièvement étudier et que je vais tâcher de résoudre.

Je commence par dire très loyalement que *tout* ce que j'ai lu, que *tous les documents* que j'ai consultés, portent *Johannes de Sancto Valio*, et pas un seul, comme il le faudrait pour ma thèse, *Johannes de Sancto Valerio.*

Toutefois, je le dis nettement aussi, cette unanimité ne m'effraye pas.

Elle ne serait effrayante, en effet, que si elle dérivait de plusieurs sources. Oui, s'il y avait *plusieurs* documents *contemporains* à écrire *Sancto Valio*, il me semblerait difficile de rejeter la légitimité de ce nom.

Mais il n'en va pas ainsi : *Sancto Valio* est écrit

Digitized by Google

(du moins dans tout ce que j'ai pu voir), *une seule fois*. Il ne se trouve dans aucune charte. Peut-être le trouvait-on dans une concernant Agudelle ; ce n'est pas du tout sûr. Ce qui est certain, c'est qu'il ne s'y lit plus depuis bien longtemps, s'il s'y est jamais lu. Qui dit même que dans cette charte d'Agudelle on ne lisait pas *Sancto Valerio ?*

Tous les écrivains postérieurs n'ont donc vraisemblablement connu comme source que le seul *Sancto Valio* de la *Chronique manuscrite.*

La question se trouve ainsi extraordinairement simplifiée. Tout le problème consiste à connaître l'exacte valeur de l'unique *Sancto Valio* de la *Chronique manuscrite.*

Ce qui m'a frappé la première fois que j'ai rencontré ce mot; ce qui a été pour moi une première lueur sans être encore un espoir ; ce qui est devenu le point de départ de mes recherches ; c'est que malgré sa prétention à être du latin *Sancto Valio* n'en est pas. *Valio* n'est qu'un barbarisme ou un solécisme, comme on voudra, mais ce n'est l'ablatif d'aucun mot latin.

Comment aucun de ceux qui se sont occupés de la *Chronique,* ni M. Castaigne, ni M. Rosset, ni M. Blanchet ne s'en est-il aperçu ? Et pour quel motif fait-on de *Sancto Valio* Saint-Val, quand Saint-Val se dirait en latin, à ce cas, *de Sancta Valle* ou *de Sanctis Vallibus,* mais, en aucune façon, *Sancto Valio* ?

Ce double et insoluble point d'interrogation m'a, tout d'abord, fait croire à une faute de lecture.

Personne, me suis-je dit, n'ayant eu, jusqu'ici, le même intérêt que moi à examiner ce point particulier, n'a prêté d'attention à ce qu'on peut appeler un détail, mais détail très important, puisqu'il comporte une double faute : de latin d'abord et ensuite de

Digitized by Google

traduction, d'où résulte ce que je crois une erreur historique.

Bref, j'espérais que MM. Castaigne, Rosset et Blanchet auraient mal lu ; et ce n'est pas moi qui leur en aurais fait un grief. Mais hélas ! s'ils ont pu être distraits en ne remarquant pas un barbarisme, ils ont eu de bons yeux en lisant *Valio*.

Il y a donc bien *Valio* dans la *Chronique*. A cela, point de doute possible.

Mais y avait-il primitivement *Valio ?* La réponse à cette question est ici souverainement importante.

Eh bien ! nul ne peut, avec une certitude absolue, répondre à cette question, car dans la Chronique il y a, ainsi que l'a observé M. Castaigne, « *une lacune* que l'on déplore non dans le texte, mais *dans la vieille écriture* du manuscrit, dont le mauvais état a dû nécessiter, *il y a près de 250 ans* (M. Castaigne écrivait en 1864) de recopier en caractères ordinaires le onzième feuillet et les trois suivants ».

Or c'est précisément cette « vieille écriture » qui contenait la solution du problème que j'étudie.

Je crois toutefois, et très sincèrement, qu'il y avait primitivement au lieu de *Sancto Valio, Sancto Valerio*. Et voici sur quelles raisons j'appuie ma conviction :

Premièrement. En écriture gothique *Sancto Valerio* s'écrit *S^to Valᵉio* avec une sorte de petit *c* au-dessus de l'*i* ou plus exactement entre *l* et *i* pour remplacer *er*.

Dans un manuscrit dégradé le petit signe avait pu disparaître, ou un copiste distrait ou ignorant a pu l'omettre.

Si l'on songe maintenant que les caractères ordinaires ayant remplacé la vieille écriture remontent au plus au XVII^e siècle ; que les copies de la *Chro-*

Digitized by Google

nique sont dues au frère Boutroys du XVII[e] siècle, il faut se rappeler ce que dit M. Castaigne du compilateur Boutroys.

« C'est, dit-il, *un écrivain qui ignorait* LES PREMIERS ÉLÉMENTS DE LA PALÉOGRAPHIE... *entièrement inutile à consulter sur les années antérieures à 1275.* »

Nous, nous sommes à 1178. Rien ne nous empêche donc de croire que la Chronique au lieu de *S^to Valio* portait primitivement *Sancto Valerio*. Ce qui est d'excellent latin.

Secondement. Cette probabilité grammaticale et scripturaire est renforcée par d'autres probabilités que j'appellerai géographiques et onomastiques.

Saint-Val, en effet, à notre connaissance, ne se rencontre nulle part, ni comme nom de famille, ni comme nom de localité dans aucune charte du XII[e] siècle, ni dans aucune charte antérieure ou postérieure. Un nom qui ne se trouve qu'*une seule fois*, fourni par la traduction *inexacte* d'un mot qui *n'existe pas* dans la langue à laquelle on l'emprunte doit, nous semble-t-il, être tenu pour inexistant.

Troisièmement. Nous avons d'autres raisons pour lire *Sancto Valerio* au lieu de *S^to Valio*.

C'est que, *à cette époque*, nous trouvons un grand nombre de personnages qui ne sont désignés que par leur prénom et le nom de leur paroisse d'origine.

Le prédécesseur immédiat de Jean de Saint-Val s'appelle Pierre *de Sonneville*. Des religieux de La Couronne se nomment, à cette époque, Guillaume de Messac, Adhémar de Bardenac, Jean de Toulouse, Jean d'Hiersac, Hélie de la Barde, Renaud de Montbron, Géraud de Plaizac, Bernard de la Chapelle, Hélie de Guitres, Hélie de Juillac, etc., etc.

Pourquoi ne lirions nous pas ici *Jean de Saint*

Digitized by Google

Vallier surtout quand nous faisons cette remarque que les religieux venant de diocèses étrangers sont encore plus uniformément désignés par le nom de leur paroisse et que Saint-Vallier était du diocèse de Saintes ?

Quatrièmement. A cette remarque nous en ajoutons d'autres qui ont aussi leur poids. C'est que, à cette époque, on voit à La Couronne et à Saint-Cybard, des religieux venant des environs de Saint-Vallier et aussi de Saint-Vallier.

Nous trouvons, à La Couronne, Adhémar de Bardenac ; Bardenac est limitrophe de Saint-Vallier. Pierre de Mélac, Mélac est actuellement un village et autrefois une paroisse desservie, jadis comme maintenant, en binage par Saint-Vallier.

Enfin le *Pouillé historique* de notre savant ancien président, mentionne parmi les religieux de La Couronne, à cette époque, un *Johannes de S^to^ Valerio.*

Nous ne voulons pas absolument prétendre que c'est le Jean connu sous le nom de Jean de Saint-Val, mais nous avons, du moins, établi que du temps de Jean dit de Saint-Val, il y avait à La Couronne des religieux venus de Saint-Vallier et qu'on ne saurait, tant qu'on n'aura pas de documents nouveaux, taxer de témérité celui qui au lieu de *S^to^ Valio,* préfère lire *S^to^ Valerio.*

Oui, puisque *Valio* est un barbarisme ; puisque Saint-Val, se dirait *S^ta^ Valle* ou *S^tis^ Vallibus* mais non S^to^ Valio ; puisque *S^to^ Valerio,* en écriture gothique, s'écrit *S^to^ Valio,* et que, à cette époque, Saint-Val ne se trouve dans aucune charte, ni comme nom de famille, ni comme nom de localité ; puisque l'apparition, pour la première fois, de *S^to^ Valio* peut provenir de la disparition de l'écriture gothique primitive, du mauvais état du manuscrit, de la distraction

Digitized by Google

ou de l'ignorance possible et probable, s'il s'agit de Boutroys, du copiste ; puisque les religieux, à cette époque, se trouvaient très fréquemment désignés par leur prénom et le nom de leur paroisse d'origine ; que cette règle est encore plus générale pour les religieux venant des diocèses étrangers ; puisque Saint-Vallier est une paroisse d'un diocèse étranger ; enfin, puisqu'il est établi que, à cette époque, il y a eu à La Couronne des religieux de Saint-Vallier.

Il me semble légitime de conclure qu'il faut substituer *Sancto Valerio* à S^to^ *Valio*, restituer à Jean dit de Saint-Val, son vrai nom : Jean *de Saint-Vallier* et attribuer à cette antique paroisse, l'honneur d'avoir donné le jour à un évêque d'Angoulême qui fut intimement mêlé, sous Louis VII le Jeune et Éléonore d'Aquitaine, sous Philippe Auguste, sous Jean sans Terre et Isabelle Taillefer, sous Henri Court-Mantel et Othon de Brunswick le futur compétiteur de Philippe de Souabe et le futur vaincu de Bouvines, aux drames les plus poignants de notre histoire, sans ternir, à aucun moment, l'éclat de sa grande figure épiscopale.

Digitized by Google

ÉTAT DES FIEFS

RELEVANT DU

DUCHÉ D'ANGOULÊME

DRESSÉ PAR

LES OFFICIERS DU DOMAINE D'ANGOULÈME

PUBLIÉ PAR

L. DE LA BASTIDE.

L' « Estat des seigneuries terres et fiefs mouvants du duché et chasteau d'Angoulesme » fait partie des archives de la Société archéologique et historique du Limousin. Il se trouve dans le fonds relatif aux charges de Jean Martin, sieur de La Rivière, receveur général du Haut-Limousin et payeur des gages où il a été coté M. 29.

Estat des seigneuries, terres et fiefs mouvants du duché et chasteau d'Angoulesme, et les noms, surnoms et quallités de ceux quy les possèdent, à quels titres et debvoirs, et depuis quel temps ils ont faict leur foy et hommage et à quy, et les aveus et desnombremants fournis, et s'ils ont esté vérisfiés et pris certisfication qu'ils ayent esté vérisfiés en la Chambre des Comptes à Paris. Lequel a esté faict et droissé par les officiers du dhoumaine d'Angoulesme soubsignés suivant les instructions et mémoires qu'ils en ont peu avoir sauve à augmanter en conséquance des arrests de Nossei-

Digitized by Google

gneurs des Comptes de Paris, le dernier interveneu sur le comte-randu par M. François Normand, receveur dudit dhoumaine du faict de sa charge pour trois années finyes à la S[t] Jean 1646. Clos et arreté en ladite Chambre des Comptes à Paris, le 18 may 1647. Signisfié auxdits osficiers le onziesme may 1650.

La Rochefoucaud, à présant érigé en duché, apartient à Messire François, duc de La Rochefoucaud. Elle relève de Sa Majesté, à cause du duché d'Angoulesme, à hommage lige, sans aucun debvoir; dont hommage n'a esté randu à Sadite Majesté, nay adveu fourny qu'en l'année mil [quatre cens] quatre-vingst-six le neuf juin; et l'adveu a esté fourny par Messire François de La Roche, fils de Jean de La Roche, seigneur de La Rochefoucaud, et n'a point esté vérisfié.

Verteuil appartient aussy audit François de La Rochefoucaud et relève de Sa Majesté à hommage lige. Il n'y a point de foy et hommage randu nay adveu fourny despuis le 22 mars 1575, et hommage qu'en l'an 1497 à Madame Louise de Savoye, comtesse d'Angoulême. Il n'y a point d'adveu vérisfié.

La Rochebeaucourt apartient à M. Allexandre Gallard de Béard *(sic)*, seigneur comte de Brassat, relève de Sa Majesté à hommage lige. Il n'y a point d'hommage randu nay adveu et desnombremant fourny despuis le 24 novembre 1390 au roy Charles sixiesme, et quy n'a point esté vérisfié.

Villeboys, à présant apellé La Vallette, érigé en duché et pairrie, apartient à Monseigneur le duc d'Espernon, et relève de Sa Majesté à hommage lige, duquel n'a point esté faict hommage nay fourny desnombremant despuis celluy fourny par Guy de Mareuil, baron dudit Villeboys, le 15..... 1480 et lequel n'a point esté vérisfié.

Vibrac, faisant partye de ladite duché de La Vallette apartient à Monsieur le ducq d'Espernon, et tient ladite

Digitized by Google

terre à hommage lige de Sa Majesté, dont adveu a été randu et hommage par Jean, sieur de Mareuil et de Vibrac, le 12 aoust 1446, et lequel adveu n'a point esté vérisfié.

La baronye de MONTMOREAU apartient à Messire [Gabriel] de Rochechouard, seigneur dudit lieu et la tient à hommage lige de Sa Majesté. Dame [.....] de Malinguen, sa mère, et le seigneur de Saint-Michel, en quallité de tuteur, en ont randu hommage en la Chambre des Comptes, et adveu et desnombremant fourny le... [1643] et a esté présanté en l'audience du siège présidial d'Angoulesme pour procedder à la vérisfication le 1er febvrier 1647, laquelle vérisfication a esté retardée par les fuittes qui y ont esté aportées par ledit seigneur de Saint-Michel et apellations frivolles par lui interjettées.

LA TOUR BLANCHE apartient à Messire François de Bourdeilles, lieutenant de Sa Majesté en Périgord, et tient ladite terre à hommage lige de Sa Majesté au debvoir de 40 livres de ranthe annuelle pour le chastel et juridiction dudit lieu. Il a randu son hommage à la Chambre des Comptes, le 26 juin 1647, mais il n'a point fourny d'adveu ny desnombremant. Le dernier quy a esté randu est du 1er may 1474, par François de Bourdeilles, seigneur dudit La Tour Blanche, quy n'a point esté vérisfié.

AUBETERRE apartient à Messire François Bouchard d'Aubeterre d'Esperbais de Lussant, seigneur dudit Aubeterre ; et tient ladite terre à foy et hommage de Sa Majesté et à 12 livres de ranthe annuelle et perpétuelle à cause et pour raison d'une partye de ladite seigneurye, et de la justice haute, moyenne et basse de ladite terre et seigneurie exercée et profict d'icelle, du scel aux contraits. Il n'y a point heu de foy et hommage randu ni adveu fourny despuis le 27 febvrier 1504 lequel n'a point esté vérisfié.

SAINT-AULAYE apartient à Messire Chabot, duc de Rozan ; et tient ladite terre à hommage et servant de

Digitized by Google

féauté sans autre debvoir de Sa Majesté. Il n'y a point de foy et hommage fait de ladite terre ny adveu et desnombremant fourny despuis le pénultiesme mai 1468 ; lequel n'a point esté vérisfié.

Saint-Sèverin apartient à Dame Suzanne Raymond, veuve de feu François de Jambes de Saint-Gelays. Mr Michel Gorreau, procureur en la Chambre des Comptes, par vertu de procuration, a randu hommage de ladite terre en ladite chambre, le 16 avril 1646 ; et donné aussi son adveu le 30 mai 1646, lequel a esté vérifié les 8 et 29 avril, 17 mai, 23 et 27 juin 1647 ; mais ladite dame n'a point raporté de certisfication faicte de ladite vérification en la Chambre des Comptes.

La terre et seigneurye de Saint-Cristophle près Chalais autremant appelé La Motte de Chaillat, apartient à Dame Anthoinette d'Esperbes de Lussan ; et la tient à hommage lige de S. M. Il n'y a point heu d'hommage faict ni adveu fourny despuis le 12 septambre 1476, et lequel n'a point esté vérisfié.

Ruffecq apartient à Messire François de L'Aupespine, marquis de Hauterive, et le tient à hommage lige de Sa Majesté. Il n'y en a point heu d'hommage faict ny d'adveu randu despuis celluy fourny par François de Voluire, seigneur dudit Ruffec, le 8 may 1514 ; quy n'a point esté vérisfié.

Aizé est possédé par le mesme et le tient aussy de Sa Majesté à hommage lige au debvoir de 10 sols dont il n'y a point d'hommage faict ny adveu randu despuis celluy fourny le 10 avril 1465, lequel n'a point esté vérisfié.

Chasteau Regnaud est possédé par Jean de La Mothe, escuyer ; et le tient à hommage lige de S. M. Messire Louis Bruslard, marquis de Sillery, qui en estoit seigneur, a randu son hommage à cause de ladite terre en la Chambre des Comptes le 23 Janvier 1646. Il n'a point donné

Digitized by Google

d'adveu, et le dernier quy a esté fourny est du 25 Juin 1504 ; et lequel n'a point esté vérisfié.

Chabanois est possédé par Messire François d'Escoubleau de Sourdis, marquis de Sourdis ; et tient ladite terre en droit de principauté et relève de S. M. à hommage lige, lequel a esté rendu par feu Messire Adrien de Montluc, seigneur de la terre et principauté, en la Chambre des Comptes, le 20 novembre 1645. Il n'y a point d'adveu fourny, despuis le dernier, du 17 août 1480 ; et lequel n'a point esté vérisfié.

Confollans est possédé par Messire René de Chasteauvieux de Vienne ; et tient ladite terre à hommage lige de S. M. Il n'y a point d'hommage faict ni d'adveu randu despuis le 17 aoust 1485 ; et lequel n'a point esté vérisfié.

Loubert est pocéddé par Messire François de Salaignat ; et tient ladite terre à hommage lige de S. M. ; lequel n'a point esté faict, ny adveu randu despuis le dernier fourny le 17 aoust 1485 ; et lequel n'a point esté vérisfié.

Montbron appartient à Messire Auguste de Loménye, comte de Brienne, Secrétaire d'Estat ; et le tient à hommage lige de S. M. Il n'a esté randu hommage ny au Roy, ny en la Chambre des Comptes, ny adveu fourny despuis le dernier quy fut rendu au comte Jean, le 27 octobre 1445, lequel n'a point esté vérisfié.

Montauzier est poceddé par Messire Charles de Sainte-Maure, gouverneur de Xaintonge et Angoulmois ; et tient ladite terre à hommage lige de S. M. ; lequel hommage n'a point esté faict ni adveu randu despuis celluy fourny le 5 juillet 1526, lequel n'a point esté vérisfié.

Chaux est poceddé par Messire Guy de Sainte-Maure, seigneur de Fougères ; et le tient à hommage lige de S. M. Il n'y a point de foy et hommage faict ni adveu et desnombremant fourny depuis le 5 juillet 1526 ; lequel n'a point esté vérisfié.

Digitized by Google

Crouppignat, Chamouillat et Souverat est possédé par les héritiers de feu Jean de La Rochandry ; et tiennent lesdits fiefs à hommage lige au debvoir d'un festu à muance de vassal. Il n'y a point de foy et hommage faict, ny adveu randu despuis le penultiesme febvrier ....et treize ; quy n'a point esté vérisfié.

Molinsneuf apartient à Messire Clémand le Meusnier, seigneur de L'Artige, conseiller en la Grand' Chambre du Parlemant de Paris ; et tient ladite terre à hommage lige et dix sols d'achaptemant. Il n'y a heu ny foy nay adveu randu au Roy, ny en la Chambre des Comptes despuis celluy donné le 12 juillet 1442 ; lequel n'a point esté vérisfié.

Pindray apartient à Messire Achille de Sallignat, comte de Rochefort et Grain de Saint-Marsault, seigneur de Mazottes, et le tient à hommage lige de S. M. au debvoir d'un denier à muance de seigneur et de vassal. Le dernier adveu est de l'an 1314.

Argence apartient à Bernard de Forgues, seigneur dudit fief et de Neuillat. Il le tient à hommage lige de S. M. et au debvoir de 100 sols et une vache aprétiée à 20 sols à muance de vassal. Il y a heu hommage randu en la Chambre des Comptes et desnombremant et adveu fourny par Raymond de Forgues, frère dudit Bernard de Forgues, le 26 febvrier 1644, lequel desnombremant a esté vérisfié par les osficiers du Dommaine, les 5 novembre et jours suivants de ladite année 1644. Ledit de Forgues n'a point pris de certisfication qu'il ayt esté vérisfié en la Chambre des Comptes.

Fissat apartient à René de Hauteclaire ; et le tient à hommage lige de S. M. au debvoir de 5 sols. Louis de Hauteclaire, son frère, a randu hommage en la Chambre des Comptes à Paris le 29 avril 1644, tant dudit fief de Fissat que du Maisne-Gaignaud. Mais il n'y a point d'adveu randu despuis celluy fourny le 18 octobre 1580; lequel n'a point été vérisfié.

Digitized by Google

Le fief de MAIGNAT, en la paroisse de Touvre, apartient à Pierre de La Rochefoucaud, seigneur dudit fief. Il le tient de S. M. à hommage lige et achaptemant de 20 sols à muation *(sic)* de vassal. Il a rendu son hommage en la Chambre des Comptes, le 29 juin 1647, mais il n'a point fourny son adveu ; le dernier qui a esté randu est du 16 novembre 1624 ; et lequel n'a point esté vérisfié.

Le fief du MAISNE GAIGNAUD apartient à Louis d'Auteclaire ; et le tient à hommage lige au debvoir de 15 sols à muance de seigneur et de vassal. Il a randu son hommage en la Chambre des Comptes, le 29 avril 1644, à cause dudit fief. Il n'a point donné son adveu, et il ne s'en treuve point despuis le dernier qui fut fourny le 30 juillet 1497 ; lequel n'a point esté vérisfié.

Le fief de ROUELLE, à cause de son exploit en la forest de Braconne, est poceddé par Messire Marq Guilhaumeau ; et, à cause dudit exploit en ladite forest, doibt hommage lige à S. M. Il n'a point esté randu ny adveu, despuis celluy fourny le 16 febvrier 1513 ; et lequel n'a point esté vérisfié.

Le fief de LA SALLE et RAIX est poceddé par M. Maître Jacques le Meusnier, seigneur de Nantouillet, Conseiller au Parlemant de Paris ; et le tient à hommage de S. M. au debvoir de 10 sols d'achaptemant. Il n'y a point de foy et hommage faict ni randu despuis le dernier quy fut le 14 de janvier 1512, lequel n'a point esté vérisfié.

Le fief de LA MÉCHINIE, en la parroisse de Brie, apartient à François de Nesmond, sieur dudit fief. Il le tient à hommage lige de S. M. au debvoir de 50 sols à muance de seigneur. Il a randu son hommage en la Chambre des Comptes, et aussy son adveu et desnombremant à cause dudit fief, les 8 may et 19 juillet 1646. Mais il n'a point esté vérisfié.

Le fief de LA MÉCHINIE, en Agris, apartient à Damoiselle Françoise de Chambes ; et le tient à hommage lige de

Digitized by Google

S. M. au debvoir de 20 sols à muance de seigneur et de vassal. Ladite Demoiselle est mineure. Il n'y a point de foy et hommage randu nai adveu fourny despuis le 25 febvrier 1513; et quy n'a point esté vérisfié.

Le fief et hostel de La Marche, en Cougeans, apartient à Jean Tizon, sieur de Sigougnes; et le tient à hommage lige. Le dernier adveu est randu par Jacques de Chousme, le 7 avril 1470.

Girac apartient à Messire François de Lambertye; et le tient à hommage lige. Il a randu son hommage en la Chambre des Comptes le..... et non sans (*peut être pour* faict) aveu. Le dernier quy a esté randu est datté du jeudy après la feste de Toussaints, l'an 1390.

Mailloux apartient à M. Maître François de Nesmond, Présidant aux requestes du Palais de Bourdeaux. Il tient ledit fief de S. M. à hommage lige au debvoir de 10 sols. Il n'y a point heu d'hommage ny adveu randu despuis le 17 janvier 1513.

Le fief de Sargnac, en la parroisse de Saint-Cierq apartient à ..... Il est teneu à hommage lige de S. M. sans nul debvoir. Il n'y a heu hommage nay adveu randu despuis le 18 janvier 1504.

Le fief de Vallette apartient à Pierre de La Place escuyer, sieur dudit fief. Il est teneu de S. M. à hommage lige au debvoir d'une paire de gans blancs. Il a randu son hommage et fourny son adveu en la Chambre des Comptes les 2 et 15 juillet 1647. Lequel adveu et desnombremant n'a esté vérisfié par les fuites et les longueurs qu'y a aportées ledit de La Place.

Le fief des Ombrais et exploit en Braconne apartient à Gabriel de La Croix. Il est teneu de S. M. à hommage lige au debvoir d'un tiercellet d'autour et d'un marbotin d'or évallué à 20 sols, à muance de seigneur et de vassal. Le dernier hommage et adveu est datté du 12 juillet 1480.

Digitized by Google

Montboumard apartient à Jacques Du Vergé, escuyer, sieur dudit Montboumard. Il est teneu de S. M. à hommage lige au debvoir de 50 sols à muance de seigneur et de vassal. Il a randu son hommage et fourny son desnombremant en la Chambre des Comptes le 6 juillet 1647, mais n'a esté vérisfié par les fuites dudit sieur de Montboumard.

Puydenelles apartient à Pierre de Talleran de Grignaud, seigneur dudit fief. Il le tient de S. M. à hommage lige au debvoir de 8 sols 4 deniers d'achaptement. Le dernier hommage et adveu est du 11 juillet 1497.

Puyrobert apartient à Jacques Guy, seigneur de Puyrobert. Il le tient à hommage lige de S. M., au debvoir de 10 sols à muance de seigneur et de vassal. Le dernier hommage est du 10 septambre 1476; le dernier adveu est est du mesme datte.

Le fief de la ..... de Jaudes est possédé par .....
Il le tient à hommage lige au debvoir d'un gain de fert ou de 5 sols. Le dernier hommage et adveu est du 15 juin 1476, 1676 (1).

Puyvidal appartient à [Jean] de Livron. Il le tient à hommage lige; n'y a point d'hommage ni adveu randu au Roy ni en la Chambre des Comptes despuis le 11 juillet 1497.

Marsat, autremant Saint-Pallais du Né, en la Chastelanye d'Archat, parroisse de Sainte Loumoine d'Artenat, apartient à Michel Faure, comme l'ayant acquis du seigneur de Jarnac. Il tient ledit fief de S. M. à hommage lige et au debvoir d'un fert de lance doré à muttation de vassal. Il n'y a point d'hommage randu ny adveu fourny despuis le 13 novembre 1445.

(1) Les deux années se suivent dans le manuscrit.

Digitized by Google

Challonne apartient à Messire Philippes Arnaud, advocat du Roy au Siège Présidial d'Angoulême. Il le tient à hommage lige de S. M. sans debvoir. Il n'y a point d'hommage ni adveu randu despuis le 17e jour d'octobre 1528.

La seigneurie de Prangatz, à cause de l'exploit de Braconne et de Boyne (1) apartient à Alexandre de Redon. Il tient ledit exploit à hommage lige sans debvoir. Le dernier hommage et adveu est du 28 avril 1531.

Le fief de Ribérolles, Chastelars d'Agris, Le Maisne de Glanges et exploit en Braconne apartient à François de Guytard ; et tient lesdit fiefs à hommage lige de S. M. au debvoir de 5 sols ou deux esperons dorés à muance de seigneur et de vassal. Le dernier hommage et desnombremant sont du 6 juillet 1497.

L'Age au Vigier apartient à .....de Nesmond. Ledit fief est teneu de S. M. à hommage lige à 100 sols de debvoir à muance de vassal. Ledit sieur de Nesmond a randu son hommage et fourny son adveu en la Chambre des Comptes les 8e may et 19 juillet 1646 ; mais il n'est pas conforme aux premiers pour le debvoir et pour la quallité des fiefs ; mais en procédant à la vérisfication, on y fournira de tels moyens de débast qu'il apartiendra.

La Prevosterie apartient audit seigneur de Nesmond. Il le tient de S. M. à hommage lige et à l'achaptemant de 50 sols à muance de seigneur. Il n'y a point d'hommage ny adveu randu dudit fief despuis le 8 janvier 1513.

Caillière, à cause de l'exploit en la forest de Braconne, doibt hommage lige à S. M. ; lequel n'a point esté randu ny adveu despuis le 25 juillet 1497.

La Rochette, Villars, Tourrebonore (2) et autres fiefs et exploits en Braconne, sont possédés par Rocq Frotier

(1) Sans doute pour Boixe.
(2) Ou Tourrebourre.

Digitized by Google

Tizon, seigneur de La Rochette, et sont mouvants de S. M. à hommage lige au debvoir d'une commission (1) a huict sergents de Monseigneur le Duc par chascun an, sans viande rostie. Il plaira à la Chambre de descharger le debvoir ainsy qu'elle jugera à propos. Ledit hommage, adveu et debvoir n'ont point estes faictz depuis le 11 octobre 1476.

Montignat près Aubeterre, appartient à ..... Il le tient à hommage plain au debvoir de 10 sols. Il n'y en a point heu de randu ni adveu fourny despuis le mardy avant la Magdelene, l'an 1338.

Rouignat, par Dame Jeanne d'Arconnet, (3) veuve de Louis de Gallard de Béard, seigneur de Souversat, à cause de la quarte partye de la dixme ancienne de la paroisse de Rouignat, teneu à hommage plain au debvoir de 2 sols 6 deniers et de cens annuel, 6 boisseaux fromant, 3 boisseaux avoine, mesure de Villeboys, appartient à .....Le dernier adveu est de l'an 1244.

Blanzat apartient à Messire François de Roys de La Rochefoucaud, comte de Roussy, et tient ladite terre à hommage lige de S. M. Il a randu son hommage et fourny son adveu en la Chambre des Comptes les 14 juillet 1646 et 27 may 1647. Ledit adveu a esté vérisfié les 14, 15, 16 et 17 octobre 1647, mais il n'a point raporté la certisfication de la Chambre, sy ledit adveu a esté vérisfié.

Marthon appartient aussy audit seigneur comte de Roussy et tient ladite terre à hommage lige de S. M. Il a randu son hommage et fourny de son adveu en la Chambre des Comptes, les 25 mai 1646 et 1er juin audit an; ledit adveu a esté vérisfié les 21, 22, 23, 24 et 25 octobre 1647 ; mais ledit seigneur de Roussy n'a point raporté la certisfication de la Chambre sy ledit adveu a esté vérisfié.

(1) Probablement pour collation.
(2) De Rançonnet.

Digitized by Google

Le fief des GRANGES en Périgord apartient à Jean de Pindray éc., sieur de Neullie ; et le tient à hommage lige. Il n'en a point esté randue ny d'adveu despuis l'an 1248.

MONTANDRE, en Xaintonge, apartient à Messire François de La Rochefoucaud de Fontseques, seigneur dudit Montandre. Ladite terre tient de S. M. à hommage lige, lequel n'a point esté randu ny adveu fourny despuis l'an 1227.

BARBEZIEUX, en Xaintonge, apartient à Messire Armand Jean Du Plessis de Richellieu, duc et pair de France et Général des Gallères. Il tient ladite terre à hommage lige de S. M., et a obteneu lettres et déclaration de S. M., le 12 may 1643, par lesquelles elle lui donne déllay de randre son hommage jusques à ce qu'il ayt attaint l'âge de majoritté. Le dernier hommage et adveu est de l'an 1229.

MAREUIL, EN Périgord, apartient aux héritiers de feu Monsieur de Pompadour et tiennent ledit Mareuil à hommage lige. Il n'a point esté servy ny adveu randu depuis l'an 1244.

VILLEMANT apartient aveq les circonstances et despandances dudit fief à ..... ; et il est teneu à hommage lige. Il n'a point esté servy ni adveu fourny despuis l'an 1257.

VOUILLAT apartient à Jacques Boissot, seigneur de Vouillat. Il est teneu à hommage lige de S. M. Il n'a point esté fourny ny adveu fourny despuis l'an 1257.

LA MONETTE apartient à Hélye de La Place, sieur de La Tour Garnier, et le tient à hommage lige. Il n'y a point d'hommage ny adveu randu au Roy ny en la Chambre des Comptes despuis l'an 1254.

GRESIGNAT et VERTILLIAT, en Périgord, apartient à Messire Louis Chabot, seigneur de Jarnat. Il le tient à hommage lige. Il n'y a adveu ny hommage randu despuis 1253.

Digitized by Google

Jarnat apartient à Messire Louis Chabot, seigneur dudit Jarnat. Les osficiers dudit dommaine n'ont aucunes piesses pour justisfier quand l'hommage et adveu ont estés faicts et vérisfiés de ladite terre de Jarnat.

A cause de plusieurs ranthes et autres debvoirs nobles deubs es parroisses de Veuil et Giget à Jean de Calueau éc., seigneur de L'Oizellerie, est deub hommage par ledit sieur Calueau et adveu à S. M. Mais les osficiers dudit dommaine ne savent pas à quel debvoir il tient lesdites ranthes ny en ayant heu hommage et desnombremant fourny quy soit veneu à leur cognoissance, lesdites ranthes et debvoir ayant estes desmembrés de quelques fiefs relevans de S. M.

A cause de plusieurs ranthes et autres debvoirs seigneuriaux despandant du fief de la Monnette, est deub hommage et adveu à S. M. par François Tizon d'Argence, lequel n'a esté randu nay adveu fourny despuis l'an 1254.

Le fief du Breuil, en la présente ville d'Angoulesme, apartient aux héritiers de feu M. Mathurin Martin, vivant Conseiller au Siège Présidial de ladite ville, duquel il a randu hommage en la Chambre des Comptes, et fourny adveu et desnombremant le..... Mais il n'a pas esté vérisfié.

A cause de plusieurs ranthes en la parroisse de Balzat, démembrées du fief de Vallette, est deub hommage et desnombremant à S. M. par François Guetz éc., s[r] de Balzat, propriétaire desdits ranthes, lequel n'a point esté randu quy soit veneu à la cognoissance desdits osficiers dudit dommaine, et ne savoir *(sic)* point à quel debvoir il les tient à causes qu'elles ont esté desmembrées dudit fief relevant de S. M.

La forteresse de Aucors et le mainement du Poufous, (1) en la parroisse de Bouyat, en Périgord, est teneue de S. M. à hommage lige. Lesdits osficiers ne savent point le nom du propriétaire. Le dernier adveu a esté fourny l'an 1253.

(1) Lieu dit inconnu au dictionnaire topographique de la Dordogne.

Digitized by Google

Le fief de MAUMONT et le mainemant du Cluzeau et Juignat, en la chatelanye d'Aubeterre, est teneu à hommage lige de S. M. Lesdits osficiers du dhommaine n'ont point encores sceu le nom du propriétaire dudit fief. Le dernier adveu a esté randu à Hugues, comte d'Angoulesme, l'an 1252.

La seigneurie de Jean de la Crotte, le Mas du Montel et le Mas du Puy, en la parroisse de CUMONT, leurs apartenances et despendances estant en Périgord, sont poceddés par le sr de La Motte de Saint-Privast. Ils relèvent de S. M. à hommage lige, lequel a esté randu en la Chambre des Comptes le 4 mai 1580 par Dame Magdeleine de Beaumont, veuve de feu Messire Martin de Saint-Gelais. Il n'y a point d'adveu randu desdits fiefs et seigneuries quy soit veneu à la cognoissance des osficiers du dommaine.

Le fief de LUNESSE, près Angoulême, à cause du droit de pesche et de chauffage dans la forest de Braconne et Bois-Blanc et à commander aux beaus et courvées et prandre les desfards (!) du chasteau et des portes de la ville d'Angoulesme, est teneu à hommage lige, lequel n'a point esté randu ny adveu ny desnombremant, il y a très longtemps, et dont les osficiers du dommaines n'ont aucunes instructions. Est possédé par les héritiers de feu de Jambes èc., sr dudit Lunesse.

Le fief de BELLE JOYE, en la présante ville d'Angoulesme et ses apartenances et despendances, apartient à Jean de Tournemir, èc., sr de La Leutardie, et à François Gentil, èc., sr de La Motte-Charante et de Langallerie. Lesdits osficiers ne savent point à quel debvoir il le tiennent, et quand les hommages et desnombremant en ont esté randus à S. M.

Le présant estat a esté arresté par nous, Lieutenant général du Roy et receveur de son dommaine de ladite duché et seneschaussée d'Angoulesmois, le quatriesme septambre 1651.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

I. — ÉTAT DE LA SOCIÉTÉ AU 31 OCTOBRE 1906.

Page

Membres du bureau pour l'année 1905 I
Membres du bureau pour l'année 1906 I
État des précédents bureaux de la Société II
Membres honoraires V
Membres titulaires V
Membres correspondants XIII
Sociétés correspondantes et relevé de leurs publications périodiques XV

II. — PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Séance du 8 novembre 1905 XXIII

Hommages : A. Dujarric-Descombes, *Lagrange-Chancel, poète périgourdin*. Ch. Dangibeaud, *Une nouvelle Épona*. — Correspondance : Congrès des Sociétés savantes. — Nécrologie. Docteur Leclerc, M. Ch. Lucas. — MM. Biais et Dangibeaud : Représentation théâtrale à Angoulême, 1787. — M. Biais : Portraits du Dauphin et de Louise de France, de la collection Armand Nadaud. — M. Biais : Origine angoumoisine de la famille Déroulède. — M. Biais : Entrée au Musée du moulage d'une statuette antique du musée d'Orléans. — M. l'abbé Jacquet : Fibule romaine du Puy d'Issolu (Lot). — M. Mourier : Lettre de Marie de Médicis adressée d'Angoulême au roi, 10 mars 1619. — M. Mourier : Ex-libris de Corlieu gravé par Michel Lasne, v. 1650. Ex-libris de H. Bellamy, avocat à Angoulême, gravé par Tubert, XVIII[e] s. — M. Mourier : Bronzes de Faustine, Philippe (242-249), Aurélien (270-275) ; et vase de terre rouge avec décoration d'émail, trouvés à La Haute-Terne, commune de Luxé. — M. l'abbé Legrand : Sépultures préromaines des environs de Soissons découvertes au XVIII[e] siècle. — M. Favraud : Moule en pierre

Digitized by Google

pour disques ornés découvert par M. Hurtel à La Haute-Terne, commune de Luxé. — M. GEORGE : Il s'agissait peut-être d'un moule à pains eucharistiques. — M. FAVRAUD : Deux bassins de maçonnerie avec ciment couverts à Richard, commune de Saint-Fraigne.

ANNEXES : — I. « Seconde et dernière lettre de la Royne Mère envoyée au Roy. Envoyée d'Angoulême le 10 de mars 1619 ». P. M..... XXXII

II. Lettre au sujet de cadavres très anciens trouvés dans un terrain proche Soissons, 1767. P. L..... XXXIV

Séance du 13 décembre 1905..... XXXVI

M. l'abbé LEGRAND : Heure d'ouverture des séances. — M. BIAIS : Lettres d'Alfred de Vigny ; rapports du poète avec la Charente. — M. l'abbé MAZIÈRE : *Tableau politique et historique des principaux états, corps, communautés, offices, administrations, gouvernements et juridictions d'Angoulême, pour l'année bissextile 1788;* Angoulême, Bargeas, 1788. — M. FAVRAUD : Moule en pierre. — M. l'abbé LEGRAND : Moule à eulogies ? — M. MOURIER : Ex-libris d'un La Rochefoucauld de Magnac, d'un La Rochefoucauld de Maumont, de Frédéric de Roye de La Rochefoucauld, prieur de Lanville, XVIII[e] s. — M. BIAIS : Boulets en pierre trouvés rue de Beaulieu et déposés au Musée. — M. GEORGE : Chapiteaux romans de l'église de Beaulieu déposés près de la chapelle de Saint-Cybard. — M. l'abbé NANGLARD : Lettre déclinant toute candidature à la présidence. — Élection du bureau pour 1906. — Présentations.

Séance du 10 janvier 1906..... XLI

Installation du bureau. — Allocutions de MM. l'abbé NANGLARD, et GEORGE. — Correspondance : Vœux de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne. Congrès des Sociétés savantes. Cinquantenaire de la Société archéologique d'Eure-et-Loir. Congrès international de géographie à Genève. — Nécrologie : M. Paul de LACROIX. — MM. GEORGE et MOURIER : La Méridienne de la place du Mûrier, 1752. Inventaire archéologique d'Angoulême. — M. CHAUVET : *Manuel des recherches préhistoriques.* — M. l'abbé PETIT : Jean de Saint-Val, abbé de La Couronne (1178-1182), et évêque d'Angoulême (1182-1203), serait Jean de Saint-Vallier. — Fragments de poterie samienne et de poterie du moyen-âge découverts rue de Beaulieu. — M. GEORGE : Demande de morceaux de sculpture de la façade

Digitized by Google

de l'église de Marcillac-Lanville pour le Musée. — M. de Bremond d'Ars : Procuration donnée par André de Vivonne pour contracter emprunt, Bordeaux 1605. — M. de La Martinière : Demande de documents sur le mal des ardents en Angoumois. — M. de La Martinière : Pièce d'or d'Antonin le Pieux trouvée à l'Isle Jourdain. — Présentation. — Election.

Annexe. — Procuration donnée par André de Vivonne, faisant partie de la suite du Roi, pour contracter un emprunt de 3.000 livres. Bordeaux, 25 octobre 1695. A. de Bremond d'Ars XLVII

Séance du 14 février 1906..... XLVIII

M. George : « Contagion extrêmement échauffée » à Angoulême, 1637. — M. Dumousseaud nommé officier de l'Instruction publique. — Correspondance : Remerciement pour l'envoi du moulage d'une statuette gallo-romaine du Musée au Musée d'Orléans. — M. Dangibeaud : Pièce de monnaie anglo-saxonne d'Edouard le Vieux (901-925) vendue par un bijoutier de Confolens. — M. Mourier : *Les Cartes à jouer du XIV^e^ au XX^e^ siècle*, par H. d'Allemagne. Cartiers d'Angoulême. — MM. les abbés Legrand et Petit : Jean de Saint-Val ou Jean de Saint-Vallier. — M. Favraud : Sépulture du premier âge du fer découverte aux Planes, c^ne^ de St-Yrieix. — MM. George et Guérin-Boutaud : Plan d'un travail sur les églises romanes de l'ancien diocèse d'Angoulême. — Élection.

Séance du 14 mars 1906..... LII

Correspondance : Congrès national d'anthropologie et d'archéologie préhistorique. Célébration du 75^e^ anniversaire de naissance de Camille Chabanneau. — M. Touzaud : Notice biographique sur Camille Chabanneau. — M. Favraud : Inscriptions tumulaires de l'église Saint-André de Ruffec. — MM. George et Mourier : Inventaire archéologique d'Angoulême. — M. Mourier : Médaillon en terre émaillée de la collection du docteur Werner. — MM. l'abbé Legrand et de La Martinière : Remarques philologiques sur le mot *manant*. — M. Touzaud : L'homme primitif était-il sauvage ?

Annexe. — Les pierres tumulaires de Ruffec. A Favraud.

Séance du 11 avril 1906..... LXXI

Hommages : Souchet, *Une préface de Galilée, suivie d'un extrait de ses dialogues*. E. Cartailhac et l'abbé H.

Digitized by Google

Breuil, *Les peintures et gravures murales des cavernes Pyrénéennes ; Altamira de Santillane et Massoulas.* — MM. l'abbé LEGRAND, TOUZAUD et CHAUVET : L'homme primitif était-il sauvage ? — Projet d'excursion archéologique à Ruffec. — M. l'abbé LEGRAND : Clauses testamentaires versifiées par Jean Joubert, notaire royal à Lignères et procureur de la prévôté de Bouteville, 1701-1734. — M. MOURIER : Médaillon en faïence de la collection Werner. — Séance de jour décidée pour le mois de mai. — Présentations.

ANNEXE. — Un médaillon en terre cuite émaillée de la collection Werner. P. MOURIER..... LXXVIII

Séance du 9 mai 1906..... LXXXI

Correspondance : Congrès archéologique de France. Fêtes du cinquantenaire de la Société archéologique d'Eure-et-Loir. Concours ouvert par la Société littéraire de La Rochelle. — M. CHAUVET : Répartition géographique des sépultures néolithiques. Dolmens en bois. — MM. l'abbé LEGRAND et CHAUVET : Situation topographique des dolmens. — M. BIAIS : Dessins de ferronnerie d'art composés à Angoulême. — M. MOURIER : Impression de Jacques Mauclaire, imprimeur et libraire à Angoulême, 1632. — M. TOUZAUD : Le fisc et les bouilleurs de cru, 1744. — M. CHAUVET : Les viticulteurs et le fisc romain au premier siècle. — MM. GEORGE et MOURIER : Inventaire archéologique d'Angoulême. — M. l'abbé LEGRAND : Fondation d'une école, à Bouteville, par Marie Amelot, marquise de Bouteville, épouse de Charles de Béon de Luxembourg, 1658. Instituteurs de la région de Bouteville, XVII[e] et XVIII[e] siècles. — MM. les abbés ROUSSELOT et LEGRAND : Remarques philologiques sur le mot *manant*. — M. de LA MARTINIÈRE : Date des interpolations angoumoisines de l'*Historia* d'Adémar de Chabannes.

ANNEXE : Les plaintes des bouilleurs de cru. D. T..... LXXXVI

Séance du 13 juin 1906..... LXXXIX

Hommage : J. Baillet, *La réunion de la famille dans les enfers égyptiens. Archives de la France monastique.* — M. GEORGE : Cimetière de l'ancienne paroisse Saint-Vincent d'Angoulême. — M. l'abbé LEGRAND : Extraits de délibérations du corps-de-ville d'Angoulême. — M. l'abbé LEGRAND : Article de M. Jean Brünhes sur la géographie ethnographique et l'homme primitif. — MM. GEORGE et

Digitized by Google

Mourier : Impostes en fer forgé d'Angoulême. — Hommage : *Inventaire sommaire des archives départementales de la Charente.* — M. de La Martinière : La réclusion en Orient et à l'époque mérovingienne ; la réclusion de saint Cybard. — M. de La Bastide : État des fiefs relevant de la couronne de France à cause du duché d'Angoulême, 1646. — Élections. — Présentation.

Séance du 11 juillet 1906 XCII

MM. Chauvet et de La Martinière : Excursion à Ruffec et à Verteuil. — M. Chauvet : Fouille de l'abri de La Pelletrie, près de Châteauneuf, de la fin du moustérien. — M. Chauvet : Le moule en pierre de La Haute-Terne, cne de Luxé, aurait servi à couler des boutons ou des ornements pendant la période de la Tène. — M. Chauvet : Les volcans, d'après M. Boulle, pouvaient servir de chronomètre préhistorique. — M. Laffite : Découverte de débris romains et d'un squelette de cerf à L'Ombrière, commune de Chalais. — M. l'abbé Legrand : Grand double de Charles VII découvert à Orfeuilles, cne de Ranville-Breuillaud. — M. l'abbé Legrand : Programme d'examen des élèves du collège des Jésuites d'Angoulême, en 1759. — MM. George et Mourier : Pièces de ferronnerie anciennes d'Angoulême. — M. Bastier : Quittance notariée en vers, 1837. — M. George : Journée de la peur à Angoulême. — M. Jeandel : Journée de la peur dans les cantons de Montbron et de Lavalette. — Élection. — Présentation.

Annexes : 1. Programme édité par les Pères Jésuites pour l'examen public de leurs élèves du collège Saint-Louis d'Angoulême, 1759. L'abbé Paul Legrand XCVII
II. Quittance notariée en vers 1837, Bastier C
III. Notes sur la journée de la peur à Angoulême. J. George CI
IV. La Grande Peur dans les cantons de Montbron et de Lavalette. Ch. Jeandel CIII

III. — MÉMOIRES ET DOCUMENTS.

A. Esmein.

L'histoire et la légende de Saint-Cybard 1-67
Chapitre I. Les Textes. — § 1. Grégoire de Tours : *Historia Francorum*, p. 2. — § 2. La chronique d'Adémar de Chabannes et les documents apparentés, p. 4. — § 3. *Vita et virtutes Eparchii reclusi Engolismensis*, p. 11.

Digitized by Google

— § 4. Le Cartulaire du Chapitre d'Angoulême et l'*Epistola manumissionis*, p. 29.
Chapitre II. La réclusion et la mort de saint Cybard, p. 43. — § 1. La réclusion, p. 44. — § 2. La mort de saint Cybard, p. 61.

Abbé Fl. Chevalier.

Étude sur le terrier de la baronnie de Verteuil 69-98
Titre et division de l'ouvrage, p. 70. — Date de la composition du terrier ; son auteur, p. 72. — Description de la baronnie de Verteuil : 1° Au XVI[e] siècle d'après des documents de cette époque ; 2° au XVIII[e] siècle d'après les cartes du terrier, p. 76. — Remarques sur le texte accompagnant les cartes du terrier, p. 92.

Vicomte de Massougnes des Fontaines.

Le Mémorial de Marcillac-Lanville. Notes historiques et faits-divers consignés au registre V[e] (1611-1642) des archives communales de Marcillac-Lanville par le frère Hugues Joubert, religieux au prieuré de Notre-Dame de Lanville. 99-126
Avant-propos, p. 99. — Documents, p. 104.

A. Favraud.

Une sépulture du premier âge du fer aux Planes, commune de Saint-Yrieix (Charente)..... 127-132
Historique, p. 127. — Mobilier, p. 129. — Conclusion, p. 132.

J. M.

Excursion à Ruffec et à Verteuil, 20 juin 1906..... 133-140

D. Touzaud.

La maison de La Rochefoucauld au XVI[e] siècle, d'après les mémoires de Jean de Mergey 141-251

M. Mourier.

Note sur un sceau en bronze aux armes d'Antoine III de La Rochefoucauld, évêque d'Angoulême, 1608-1634..... 153-157

J. de La Martinière.

Un mariage au château de Verteuil, 15 janvier 1543 159-168

Abbé Paul Legrand.

Guerre de sept ans. — Livre des routes du baron de Plas, capitaine au régiment d'infanterie du Roi, 1757-1759 169-220
Préface, p. 169. — Livre des routes, p. 177.

Digitized by Google

Charles Desages Olphe-Galliard.

Essai sur la chronologie et la généalogie des comtes d'Angoulême du milieu du IXe siècle à la fin du XIe siècle. Positions de thèse à l'École des Chartes..... 220-236

Livre I. Les comtes de la première race. — I. Turpion, 839-863, p. 221. — II. Émenon, 863-866, p. 222. — III. Aimar I, 902 (?)-930, p. 223.

Livre II. Les Taillefer. — I. Bougrin 1er, 866-886, p. 224. — II. Audoin I, 886-916; Guillaume Ier, 886-918; Aimar Ier, 902-930, p. 225. — III. Guillaume II Taillefer, 916-945; Guillaume I, 918; Bernard, vers 918, vers 945; Aimar I, jusqu'en 930, p. 226. — IV. Bernard, 945-950, p. 227. — Arnaud I, vers 950-962; Guillaume III Tallerand, vers 950-962; Renoul Bompar, vers 950-975; Richard le Simple, vers 950-975, p. 227. — VI. Arnaud II l'Avoutron ou Manzer, 975-991, p. 228.

Abbé Alexandre Petit.

Jean de Saint-Val ne s'appelle-t-il pas Jean de Saint-Vallier. 237-244

L. de La Bastide.

État des fiefs relevant du duché d'Angoulême, dressé par les officiers du domaine d'Angoulême..... 245-258

IV. — FIGURES ET PLANCHES.

Moule en pierre calcaire trouvé à La Haute-Terne, commune de Luxé (P. Mourier *del.*)..... XXIV-XXX

Blason sur une pierre tumulaire de l'église Saint-André de Ruffec..... LXV

Médaillon en terre cuite émaillée représentant saint Jacques le Mineur..... LXXVIII

Frontispice d'un programme édité par les Pères Jésuites pour l'examen de leurs élèves du collège Saint-Louis d'Angoulême, 1759. (P. Mourier *del.*)..... XCVII

Digitized by Google

Digitized by Google

PRIX DES PUBLICATIONS

DE

LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE LA CHARENTE.

Première Série.

Tome I[er] (1845). — 1[er] et 2[e] trimestres, *épuisés*. — 3[e] et 4[e] trimestres. 2 f. »
Tome II (1846). — 1[er] semestre..... 3 »
Tome III (1847-48-49). — 1 vol., *épuisé*.
Tome IV (1850). — 1[er] semestre, 3 fr. — 2[e] semestre..... 3 »
Tome V (1851-52). — 1 livraison..... 3 »

Deuxième Série.

Tome I[er] (1855-56). — 1 vol. *épuisé*.
Tome II (1856-57-58), (Histoire de Cognac). — 2 vol. : chacun.. 5 »

Troisième Série.

Tome I[er] (1859). — 1[er], 2[e], 3[e] et 4[e] trimestres, *épuisés*.
Tome II (1860). — 1[er] trimestre, *épuisé*. — 2[e] trimestre, 1 fr. — 3[e] et 4[e] trimestres, *épuisés*.
Tome III (1861). — 1 vol..... 6 »
Tome IV (1862). — 1[er] trimestre, *épuisé*. — 2[e], 3[e] et 4[e] trimestres. 2 50

Quatrième Série.

Tome I[er] (1863). — 1 vol., *épuisé*.
Tome II (1864). — 1 vol..... 5 »
Tome III (1865). — 2 vol..... 8 »
Tome IV (1866). — 1 vol..... 8 »
Tome V (1867). — 1 vol..... 10 »
Tome VI (1868-69), 1[re] partie. — 1 vol..... 10 »
Tome VI (1868-69), 2[e] partie. — 1 vol..... 10 »
Tome VII (1870). — 1 vol..... 10 »
Tome VIII (1871-72). — 1 vol..... 10 »
Tome IX (1873-74). — 1 vol..... 8 »
Tome X (1875). — 1 vol..... 8 »
Tome XI (1876). — 1 vol. avec album de 11 planches. (Théâtre des Bouchauds)..... 10 »

Cinquième Série.

Tome I[er] (1877). — 1 vol. *épuisé*.
Tome II (1878-79). — 1 vol..... 10 »
Tome III (1880). — 1 vol..... 10 »
Tome IV (1881). — 1 vol..... 10 »
Tome V (1882). — 1 vol..... 8 »
Tome VI (1883). — 1 vol..... 10 »
Tome VII (1884-85). — 1 vol..... 10 »
Tome VIII (1886). — 1 vol..... 10 »
Tome IX (1887). — 1 vol..... 10 »
Tome X (1888). — 1 vol..... 10 »
Tome XI (1889). — 1 vol..... 10 »

Voir la suite au dos de la couverture

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06850 6362

Digitized by Google

Digitized by Google